« Le Monde des livres »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14878 – 7 F

VENDREDI 27 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La loi du plus fort

LE rapport établi par la Commission européenne sur les effets à attendre de l'accord agricole conclu avec les Etats-Unis devrait permettre de donner enfin une base objective au débat sur l'opportunité d'accepter ce compromis ou bien au contraire de le rejeter, fût-ce en faisant appel à cette arme anachronique qu'est le veto. La controverse, engagée sous un angle politique, émotionnel, sous la pression des manifestations, gagnerait certainement, compte tenu de la gravité de l'enjeu, à retrouver un minimum de sérénité. Le Parlement ne s'est-il pas livré à une analyse passionnée d'un accord qu'il n'avait pas en main, et dont il n'avait pas les moyens d'apprécier la portée?

La question posée à la Commission, sur laquelle devront « plancher » les ministres des Douze, n'est pas d'apprécier si l'accord est politiquement opportun, si la Communauté, au nom de la paix transatlantique, est fondée à se priver ainsi de l'arme alimentaire en acceptant de limiter sa production et ses exportations, alors que la demande mondiale progresse, mais, plus prosaïquement, de dire si l'accord est compatible avec la réforme de la PAC.

LA réponse de la Commission est nettement positive, et bien étayée. On pourra lui opposer d'autres chiffres, mais, compte tenu des caractéristiques de la nouvelle PAC, les prévisions en matière de rendements, de consommation, ne peuvent pas varier de manière considérable ; si bien que le conseil, même s'il conclut qu'il faut se montrer un peu plus prudent que ne le fait la Commission, devrait probablement admettre que le scénario qu'elle décrit est le plus probable. S'il en est bien ainsi, la conséquence est importante : sauf surprise, les paysans n'auront pas à redouter, du fait de l'accord, de nouvelles contraintes venant alourdir celles de la réforme.

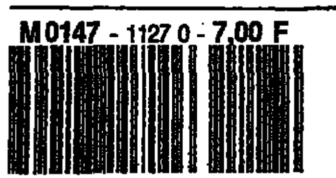
Une telle conclusion ne mettrait pas pour autant fin au débat. Le choc est bien là, l'inquiétude des paysans très réelle et, pour apaiser les campagnes, les Etats membres, en particulier la France, seront en droit de réclamer des modalités de mise en œuvre de la réforme mieux adaptées aux besoins réels des producteurs que ce qui avait été envisagé.

JUGÉ compatible avec la réforme de la PAC, l'accord transatlantique n'en devient pas pour autant une source de satisfaction. Il demeure le résultat d'un rapport de force défavorable à la Communauté : quels que soient ses torts dans le désordre caractérisant les échanges agricoles mondiaux, ceux des Etats-Unis sont également réels, mais en revanche l'effort qui leur est maintenant demandé pour assainir la situation est très inférieur à celui imposé à l'Europe.

La loi du plus fort a bel et bien joué. Un motif de plus pour envisager sans précipitation et avec fermeté le volet non agricole de l'Uruguay Round. En matière de libéralisation des échanges de services et de réduction de droits de douanes, la CEE a des intérêts sérieux à défendre, mais a, jusqu'ici, peu obtenu.

Quand tout sera accompli, l'Uruguay Round laissera peut-être en France, où l'on s'est réveillé un peu tard, un goût amer. Mais n'est-ce pas là une raison supplémentaire pour renforcer, avec ceux de nos partenaires qui le souhaiteront, une cohésion européenne insuffisante aujourd'hui pour résister avec efficacité?

M 0147 - 1127 0 - 7,00 F



Malgré le soutien des députés à un veto français

La Commission européenne accepte le compromis agricole de Washington

Le compromis de Washington sur les produits agricoles a reçu, mercredi 25 novembre, l'aval de la Commission de Bruxelles. Celle-ci estime, dans un rapport d'évaluation, que le projet d'accord américano-européen est compatible avec la réforme de la politique agricole, sauf en matière de viande bovine. En France, M. Bérégovoy a obtenu, par 301 voix contre 251, la confiance de l'Assemblée nationale sur une déclaration dans laquelle il juge « inacceptables » les conséquences du texte mis au point à Washington et demande une réunion rapide du conseil des ministres de la Communauté. L'opposition a refusé d'apporter son soutien au gouvernement.

Les voix du monde rural

par Thomas Ferenczi

Du jeu de « qui perd gagne » auquel a donné lieu à l'Assemblée nationale le débat sur le GATT, il est bien difficile de dire qui sort aujourd'hui vainqueur. Tout dépendra en fait de la façon dont chacun des deux camps « vendra » à l'opinion, dans les semaines à venir, son analyse du scrutin.

Du côté du gouvernement, M. Bérégovoy a certes échoué à créer au Palais Bourbon le *« vaste mouvement de cohésion nationale »* qu'il appelait de ses vœux. Il n'a même pas réussi à diviser l'opposition en obtenant au moins l'abstention, sinon le ralliement, des centristes. Espérait-il vraiment, à moins de quatre mois des élections législatives, rallier les suffrages de ses adversaires?

Lire la suite et les articles de FRÉDÉRIC ROBIN, ANNICK COJEAN, PHILIPPE LEMAITRE, GILLES PARIS et PASCALE ROBERT-DIARD pages 8 et 9

Pour protéger l'aide humanitaire

Les Etats-Unis sont prêts à envoyer 30 000 hommes en Somalie

Les Etats-Unis sont prêts à envoyer, avant la fin de l'année, 30 000 hommes en Somalie pour y assurer l'acheminement de l'aide humanitaire, a-t-on appris, mercredi 25 novembre, à l'issue d'une rencontre entre le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, et le secrétaire d'Etat américain par intérim, M. Lawrence Eagleburger.

Cette proposition a été faite au secrétaire général de l'ONU alors que ce dernier venait de remettre au Conseil de sécurité une longue lettre dans laquelle il fait état de la nécessité de rétablir « les conditions de sécurité » et de « permettre la distribution des secours ».



Lire page 6 l'article d'AFSANÉ BASSIR-POUR

Les années de zèle de Paul Touvier

La Cour de cassation étudie la validité du non-lieu accordé à l'ancien chef milicien

La Cour de cassation examine, jeudi 26 et vendredi 27 novembre, les pourvois déposés contre l'arrêt de non-lieu pour crimes contre l'humanité dont a bénéficié Paul Touvier le 13 avril dernier. En marge du débat juridique, nous rappelons les agissements de l'ancien chef milicien en 1943 et 1944 dans la région lyonnaise.

par Laurent Greilsamer

Ce 29 juin 1944, le jour ne s'était pas encore levé quand Paul Touvier, geôlier en chef des prisons de la Milice lyonnaise, envoyait au massacre sept Français pour venger l'exécution par des résistants de Philippe Henriot, milicien et ministre de l'information de Vichy. Ce 29 juin 1944 à l'aube, les sept suppliciés étaient plaqués contre le mur d'enceinte du cimetière de Rillieux-la-Pape le temps d'une rafale d'arme automatique.

Maurice Denuzière, alors qu'il était grand reporter au *Monde*, avait interrogé Touvier en octobre 1975 sur son crime :

« Comment avez-vous désigné les sept?

– Eh bien, avec mon adjoint, on a pris le fichier des prisonniers et on a choisi!

– Vous les avez tirés au sort?

– *Non*, dit Touvier la tête penchée, *on a pris les juifs...* » Puis il se ressaisit aussitôt : *« Mais entendons-nous bien, je ne les ai pas fait fusiller. Je les ai livrés à mon chef hiérarchique! »*

Cela s'appelle, dans les palais de justice, une complicité d'assassinat. Une complicité active. Dès l'annonce de la mort de Philippe Henriot, le 28 juin dans la matinée, la Milice fut prise de folie.

Lire la suite et nos informations page 11

Bosnie : l'enrôlement ou l'exil

Après les massacres et les déportations, les Serbes pratiquent l'intimidation pour « nettoyer » les régions du Nord

BANJA-LUKA (Bosnie-Herzégovine)

de notre envoyé spécial

Cent cinquante deutschemarks (pour un enfant) : c'est la somme qu'un Musulman « chanceux » de Bosnie-Herzégovine – qui aura échappé au massacre ou au camp de détention – doit verser pour être expulsé de chez lui, au nom de la « purification ethnique » pratiquée par les Serbes dans le nord de cette ex-République yougoslave ensanglantée depuis huit mois par une guerre impitoyable. C'est, du moins, le prix qu'ont dû payer deux cents habitants d'une ville du nord de la Bosnie, Bosanska-Gradiska, pour avoir le « droit » d'être chassés, lundi 23 novembre, vers l'Allemagne. Encore leur a-t-il fallu payer 200 deutschemarks de plus par famille pour obtenir l'ultime « feu vert » de la municipalité.

Rassemblés en troupeaux de part et d'autre de la grand-rue de Bosanska-Gradiska, à quelques pas des portes de l'exil – obstacles anti-chars, barrage serbe devant un pont métallique sur la rivière Save qui sert de frontière avec la Croatie, et, enfin, un poste de l'ONU, – hommes, femmes et enfants emmitouflés, quelques ballots à leurs pieds, ont attendu des heures durant, dans le froid et le brouillard, les bus de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) chargés de leur faire quitter la « République serbe de Bosnie ».

C'était en fin de matinée, à la sortie des classes. Par dizaines, des collégiens ont envahi la chaussée, passant entre les groupes d'émigrés dans la plus grande indifférence. Juste un regard sans expression pour leurs anciens voisins, entre deux rires d'adolescents ou deux grandes claques dans le dos. Parmi les réfugiés, des vieux courbés sur leur canne, des jeunes gens du même âge que les collégiens.

La « purification ethnique » est entrée dans une nouvelle phase sur les territoires contrôlés par les forces serbes, explique le représentant du Comité international de la Croix-Rouge à Banja-Luka, M. Beat Schweizer. Il ne s'agit plus, maintenant, des massacres et des déportations à grande échelle du printemps et de l'été, mais, depuis un ou deux mois, de pressions, d'un harcèlement tel que *« les Musulmans et les Croates veulent désespérément partir ».*

YVES HELLER

Lire la suite page 4

Grandes manœuvres en Russie

A l'approche du Congrès des députés, le président Boris Eltsine multiplie les gestes à l'intention des conservateurs : après le limogeage du chef de la télévision, il a accepté, mercredi 25 novembre, la démission du ministre de l'information, puis supprimé le poste de secrétaire d'Etat de M. Guennadi Bourboulis, qui devrait rester malgré tout son principal collaborateur. Parallèlement, un programme « anti-crise » élaboré par des représentants du gouvernement et de l'Union civique de M. Arkadi Volsky traduit un recentrage de la politique de réforme économique.

Lire page 24 l'article de JOSÉ-ALAIN FRALON

M. Christian Blanc quitte la RATP

M. Christian Blanc devrait quitter vendredi 27 novembre, son poste de PDG à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration de la Régie. M. Blanc estime que sa tâche de rénovation est en bonne voie. Le refus du gouvernement de mettre en œuvre ses projets de service minimum en cas de grève et son « lâchage » lors du dernier conflit avec les conducteurs de métro ont achevé de le convaincre de partir, bien que ce départ puisse être mal compris à l'intérieur de l'entreprise comme dans l'opinion publique.

Lire page 17 l'article d'ALAIN FAUJAS

LIVRES ◇ IDÉES

Le sommaire complet se trouve page 24

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Xénophobie

Pour la dignité de l'homme

par Klaus Kinkel

IL y a deux ans, les images de l'unification allemande parcouraient la planète. Cette unification venait conclure le processus qui avait débuté avec la révolution pacifique de l'automne 1989 que le monde entier avait soutenue avec sympathie. Aujourd'hui, l'image de l'Allemagne est aussi celle d'agressions honteuses contre des demandeurs d'asile et d'attentats commis contre des sites commémoratifs érigés en souvenir des victimes de la dictature nazie.

Le prestige que s'est acquis l'Allemagne dans le monde au cours des décennies passées en tant que démocratie libérale et attachée au respect des droits de l'homme ne doit pas risquer d'être sérieusement terni par des mots d'ordre nationalistes et extrémistes ainsi que par la violence de droite. Les spectres d'un passé depuis longtemps révolu ne doivent pas resurgir.

Depuis l'expérience du régime national-socialiste, nous, Allemands, ressentons l'obligation toute particulière de nous engager en faveur de la sauvegarde des droits de l'homme. Après que d'innombrables Allemands ont trouvé refuge dans d'autres Etats durant l'ère nationale-socialiste, ce qui leur a sauvé la vie, nous avons pris l'engagement, en assumant cette responsabilité historique, d'accorder l'asile aux persécutés politiques. Cet engagement en faveur du respect et de la protection de la dignité de l'homme est consacré par l'article premier de notre Constitution. Il témoigne de l'une des leçons que l'Allemagne a tirées des expériences vécues sous la dictature nationale-socialiste, à savoir que «la dignité de l'homme est intangible». Je tiens aujourd'hui à réaffirmer ce droit fondamental. La dignité de l'homme est un droit qui appartient à chacun, indépendamment de son âge, de son sexe, de sa couleur, de sa religion ou de sa nationalité.

Il faut se rendre compte que la minorité de jeunes, pour la plupart, qui piétine aujourd'hui la dignité de l'homme pour le plaisir que lui procure la violence, s'attaque en même temps au consensus éthique fondamental sur lequel repose notre société.

C'est pourquoi l'Etat doit s'opposer avec détermination à ces provocateurs. Notre ordre juridique trouvera à s'appliquer avec sévérité contre de pareils excès. Des réponses fermes à ces attaques doivent cependant venir avant tout de la société elle-même. Sa force ou sa faiblesse se manifeste en effet dans la réaction des individus qui la composent.

En Allemagne aussi, la grande majorité de la population est effrayée et condamne les violences commises contre des étrangers et des foyers d'accueil pour demandeurs d'asile, contre des cimetières juifs et des sites commémoratifs érigés en l'honneur des victimes de la tyrannie nationale-socialiste. A certains endroits, c'est vrai, d'aucuns ont applaudi ouvertement ou toléré en l'approuvant cette violence. Mais il est vrai aussi que les habitants de nombreuses villes et communes ont organisé spontanément après de tels actes de violence des manifestations et fourni, à travers des visites, des témoignages de leur solidarité avec les étrangers vivant parmi eux.

8 % d'étrangers

Plus de six millions d'étrangers vivent actuellement en Allemagne, bon nombre d'entre eux depuis plusieurs décennies. Cela représente environ 8 % de notre population. Les concitoyens étrangers sont intégrés dans la société et représentent un enrichissement pour l'Allemagne. Il est important, précisément face à la violence des extrémistes, de ne pas oublier de mentionner ces expériences positives de la cohabitation pacifique vécues par les Allemands et les étrangers durant des décennies entières.

Le 8 novembre dernier, 300 000 personnes environ, Allemands comme étrangers, ont manifesté à Berlin ensemble contre la xénophobie. Cette manifestation, organisée sous le thème «La dignité de l'homme est intangible», et à la tête de laquelle avaient pris place le président fédéral et le chancelier fédéral, a été la plus grande de ce type dans l'histoire de la République fédérale d'Allemagne. Des hommes et des femmes venus de tous les coins du pays s'étaient rassemblés à Berlin pour y participer. 300 000 personnes ont ainsi donné, au nom de millions d'Allemands, un signe longtemps espéré, un signe sans équivoque de solidarité et d'attachement à cette valeur fondamentale de notre société.

Une minorité, bien organisée, bruyante et efficace, est parvenue à troubler la fin de la manifestation. Peut-on dire que l'objectif de la manifestation a échoué pour autant? Non. En effet, les agissements de 300 personnes ne réduisent en rien la valeur de la proclamation faite par 300 000, à savoir que, tout à fait indépendamment du nombre de demandeurs d'asile affluant en Allemagne, la violence ne saurait résoudre les problèmes que peut poser la cohabitation des hommes! Six jours après, le 14 novembre, bien plus de 100 000 personnes ont réaffirmé cette conviction au cours d'une manifestation pacifique à Bonn.

Il reste néanmoins que la question de savoir comment l'Allemagne devrait réagir à l'actuelle vague migratoire exige une réponse. Nous accueillerons et abriterons sans doute environ 450 000 demandeurs d'asile cette année. Cela représente quatre fois plus que la moyenne des dix dernières années et autant que l'ensemble des demandeurs d'asile dans les autres Etats européens réunis. Alors que les frontières sont enfin ouvertes, l'existence d'un écart de prospérité considérable entre l'Est et l'Ouest et la guerre qui règne dans l'Europe du Sud-Est font que ces hommes et ces femmes participent à un grand mouvement migratoire.

A leurs yeux, notre pays situé au cœur de l'Europe reste, ne serait-ce que pour des raisons géographiques, une destination prioritaire. L'Allemagne n'est pas la seule touchée par l'immigration. Ce phénomène concerne l'Europe dans son ensemble, et c'est la raison pour laquelle il doit être maîtrisé à l'échelon européen. Ce sujet aussi prouve bien que les Etats-nations sont dépassés en agissant isolément et souligne la grande importance que revêt la création d'une union politique européenne.

Il est douloureux de voir que le droit libéral, adopté dans notre pays en réaction contre les expériences de l'ère nationale-socialiste, semble être devenu un problème. En effet, tous, persécutés politiques comme réfugiés des guères civiles, se pressent à travers cette porte d'entrée en Allemagne, qui était prévue au départ uniquement pour les personnes poursuivies pour des motifs politiques. Nous trouverons une voie qui nous permettra de sauvegarder le droit d'asile des persécutés politiques, mais aussi de gérer cet afflux jusqu'à présent non limité et de rendre la situation plus supportable pour notre population.

Le témoignage public de solidarité qui émanait de ces deux grandes manifestations a marqué une étape importante : en dépit des émeutiers qui ont attiré l'attention sur eux à Berlin, ce message montre bien que notre démocratie est capable de se défendre et que l'Allemagne se maintient dans la continuité d'une politique vieille de plus de quarante années, une politique au service de la cohabitation pacifique entre les hommes et les peuples.

► M. Klaus Kinkel est ministre allemand des affaires étrangères.

Naufrage de la mémoire

par Marek Halter

SELON un récent sondage, 32 % des Allemands considèrent que les juifs portent certainement leur part de responsabilité dans l'Holocauste. 40 % des Polonais préféreraient ne pas avoir un juif pour voisin. Plus de cinq millions d'Italiens voudraient jeter leur trente-cinq mille concitoyens juifs hors de leurs frontières. Tout près de chez nous, dans l'ex-Yougoslavie, on met en œuvre une purification ethnique.

Hitler pas mort. Je l'ai toujours cru, mais je préférais ne pas trop y penser. Pour survivre, il fallait avaler l'idée que le bien triomphe toujours du mal, que l'Histoire ne connaît qu'un seul chemin, celui des progrès de la civilisation, et que cette avancée dépend de la capacité des hommes à s'éduquer du passé. D'où l'appel constant à la mémoire. Or les événements dramatiques qui nous accablent ces temps-ci et l'absence de réaction publique de notre part confirment mon ancien pressentiment : Hitler a perdu la guerre, mais il est demeuré parmi nous. Pis, il s'est installé en nous.

Il a levé un des tabous qui donne forme et sens à nos sociétés. Il a légitimé la haine, le meurtre de masse, les tortures systématiques, les camps, cette gangrène de notre siècle, et les a rendus familiers. Nous n'avons pas su remettre la bête en cage. Au nom de nos démocraties, nous avons même admis son droit à l'existence et à la liberté.

La leçon a été magistrale : Hitler nous a enseigné les moyens de faire accepter à l'homme son inhumanité et, pire, de le faire impunément.

L'ennemi parfait

J'exagère? Voyons la réalité : hormis une brève période de dénazification en Allemagne, d'épuration chez nous, avons-nous assisté à la condamnation en France du fascisme français, du rexisme en Belgique, etc.? Où donc les jeunes nés après la guerre auraient-ils appris à se préserver du retour du mal? On leur enseignait que le mal n'avait jamais séjourné chez nous, sauf sous l'Occupation, importé par l'étranger. Cet argument ne pouvait pas les rendre vigilants. En revanche, il risquait de les rendre chauvins.

Nous avons à ce jour vécu d'une rente de situation : le communisme. La forme répressive qu'il avait prise dans les pays de l'Europe de l'Est, le goulag en URSS, l'agressivité et la bêtise des dirigeants du Kremlin et, enfin, le mur de Berlin, nous avaient offert l'ennemi parfait, objet de tous nos rejets et de toutes nos appréhensions.

Pendant plus de cinquante ans, nous avons connu une situation idéale : nous pouvions haïr et cependant être du côté de la vertu. Nous avons même été encouragés dans cette voie par nos plus grandes consciences. C'est en effet pendant cette période que se forge l'idée que la mémoire est la meilleure et la plus efficace des armes contre toutes les formes de barbarie. C'est la période bénie des manifestations, prises de position, appels, manifestes ou tout simplement cris d'indignation.

Maintenant, il faut payer : la chance ne donne pas, elle ne fait que prêter. Soudain le mur est tombé, le communisme s'est écroulé. Nous nous sommes retrouvés du jour au lendemain sans ennemi, avec une énorme réserve de haine, une masse de préjugés, déjà libérés par le nazisme et ses effets sur nous.

Dans ce contexte, on assiste avec angoisse à la dégradation de l'organisation des sociétés dans le monde. Guerres, assassinats, massacres, camps de la mort jusqu'en Europe même, réfugiés à nos portes, manifestations de racisme, actes antisémites amplifiés par la télévision, autant d'expressions du mal qui ronge depuis toujours et peut-être pour toujours l'humanité, comme diraient nos ecclésiastes modernes. Mais l'Ecclésiaste s'insurge, se révolte. Comme nous le faisions nous-mêmes il y a encore quelques années. Or nous ne le faisons plus. Pourquoi?

Sommes-nous descendus dans la rue pour protester contre les massacres à Sarajevo? Pour exiger le blocus terrestre et maritime de la Yougoslavie? Où sont les brigades internationales?

Avons-nous publié un appel en faveur de ces milliers de Tziganes que les nazis voulaient exterminer et que l'on continue, aujourd'hui encore, à expulser d'un pays à l'autre?

Avons-nous demandé l'intervention résolue des forces armées des Nations unies contre les affameurs d'enfants en Somalie? Avons-nous signé un manifeste de solidarité avec ces réfugiés dont on brûle les foyers en Allemagne?

Il a fallu les morts et les blessés des manifestations racistes pour que, deux mois après Rostock, la classe politique allemande, le chancelier Kohl en tête, descende dans la rue. Ce fut la manifestation du 9 novembre à Berlin. Il a fallu le choc d'un sondage selon lequel plus de 66 % des Italiens considéraient leurs concitoyens juifs comme différents pour que, à l'instar de SOS-Racisme, quelques dizaines de milliers de jeunes occupent les places de Rome et de Milan en arborant l'étoile jaune. Mais le président du conseil Juliano Amato n'y était pas, au contraire de François Mitterrand, présent dans la manifestation dite de Carpentras. C'était il y a quelque temps déjà. Nous étions alors près de cinq cent mille. Aujourd'hui, on profane presque tous les jours des cimetières juifs en France. Qui proteste? Qui s'en émeut?

J'ai souhaité l'intervention des Nations unies contre l'Irak de Saddam Hussein. Aujourd'hui, Saddam Hussein tue tous les jours Kurdes et chiites, qui élève la voix?

Nous étions nombreux, très nombreux, à manifester notre solidarité avec ce qu'on appelle le «quart-monde». Aujourd'hui, quand la pauvreté, quand la misère s'installent chez nous, en France, qui s'insurge?

La liberté sans contenu

Nous avons fait, me semble-t-il, deux fautes d'appréciation. Sur notre conception de la liberté, et sur notre mémoire.

Pendant des décennies de lutte contre le totalitarisme communiste et en faveur des dissidents, nous avons cru que la liberté, et elle seule, suffirait à résoudre les problèmes des peuples de l'Est, qu'elle effacerait les injustices du communisme. Nous observons que la liberté sans contenu, sans cadre juridique ni ethnique, ne résoud rien. Sans cette armature, elle délivre d'abord la haine, toutes les haines longtemps contenues. C'est la liberté pour les Tchéchènes de tuer les Ossètes, pour les Ouzbeks les Turkmènes, etc.

La mémoire : nous avons cru qu'il suffisait de montrer l'horreur, la souffrance des victimes pour faire pencher toute une humanité vers la tolérance et lui faire prendre en dégoût la violence absolue. En somme que les hommes étaient naturellement bons, mais ignorants. Or nous découvrons que le bourreau fascine autant que les victimes, que le mal attire autant que le bien.

J'exagère encore? Martin Walser ne veut pas que l'on appelle les jeunes racistes allemands «néonazis» de crainte qu'ils ne reprennent le mot à leur compte. «Aujourd'hui, ces skinheads allemands sont dépourvus d'une idéologie quelconque», dit-il, mais il oublie que les nazis eux-mêmes n'étaient pas nazis avant de le devenir. L'idéologie est venue ensuite pour justifier leur abjection. Pour lui donner un sens. Ce qu'a compris Stanislav Safranek, simple policier tchèque, répondant à une question du journal Kvety : «Si on ne fait rien rapidement contre les skins, dit-il, on les verra bientôt nous diriger en uniforme nazi.»

Que nous reste-t-il pour nous préserver des dangers qui se profilent à l'horizon du millénaire? Interdire? Emprisonner?

L'expérience récente confirme ce que les sages répètent depuis des siècles : la mémoire peut justifier et expliquer un interdit. Elle ne peut le remplacer. La mémoire est une borne, un enseignement. Il nous incombe de l'entretenir dans ce but. Mais il ne suffit pas de dire «aime ton prochain» pour que le mal disparaisse. Pour être efficace, ce précepte doit s'accompagner de cet autre : «Tu ne tueras point.» Et l'interdit, lui, doit s'accompagner de sanctions.

Chaque société organisée dispose d'un arsenal de lois à mettre en œuvre sans exception et sans délai à la moindre alerte. Je tiens pour profondément justes et même prophétiques les propos de Richard von Weizsäcker, le président de la République allemande : «La République de Weimar a sombré non parce qu'il y eut trop de nazis, mais parce qu'il y eut trop peu de démocrates.» Autrement dit, il ne s'agit pas pour nous de changer la nature de l'homme mais de protéger l'homme contre sa propre nature.

Bioéthique

Entre la dérive et le progrès

par Yves Dumez

LES dernières découvertes en génétique et diagnostic prénatal soulèvent chaque jour des questions éthiques nouvelles. On pourrait penser que les structures mises en place depuis quelques années, comités d'éthique, loi Huriet, et bientôt la loi sur la bioéthique de la biologie et la médecine de la reproduction, pourraient à la fois protéger l'individu et la société contre certains abus tout en conservant les effets bénéfiques des avancées technologiques. Il faut distinguer la protection des personnes et la réflexion éthique. La première est assurée par la stricte application de la loi Huriet, qui apporte une garantie indiscutable pour le patient, mais aussi pour le chercheur. Les comités locaux mis en place veillent à cette application reconnue comme nécessaire par tous. Garantir une réflexion éthique indépendante sur les techniques nouvelles est un tout autre problème. Elle décide pourtant de l'avenir de notre médecine, tout particulièrement en ce qui concerne les techniques touchant à la reproduction, domaine plus sensible que les autres. Faut-il développer le diagnostic préimplantatoire (DPI) des maladies génétiques sur l'embryon à quatre cellules, afin de réimplanter à coup sûr un embryon sain? Faut-il s'engager vers la thérapie génique qui consiste à remplacer le gène défaillant?

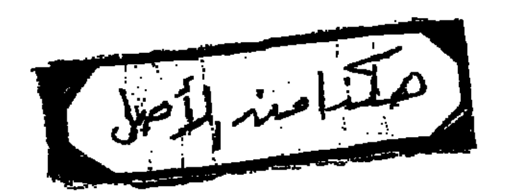
Le débat philosophique doit s'engager, et le chemin entre la dérive et le progrès est étroit. Pour des couples porteurs de maladies génétiques comme la mucoviscidose ou la myopathie, le diagnostic prénatal actuel aboutit en cas de fœtus atteint à une interruption de grossesse, jamais avant dix semaines. Le DPI, au contraire, permet de sélectionner et de réimplanter l'embryon sain au stade de quelques cellules et d'éviter l'avortement. Le progrès pour ces couples paraît être une évidence. On oppose au développement de ces techniques le risque de sélection des embryons à la recherche de l'enfant parfait, soumis aux désirs des parents ou même d'une société. Ce fantasme n'est pas nouveau, il suffit de lire Huxley pour s'en convaincre. Faut-il pour autant continuer à obliger les femmes à avorter en cas de risque génétique? En raccourci, faut-il avorter au nom de l'éthique? Faudra-t-il refuser la thérapeutique des maladies génétiques? Pourquoi les patients atteints de maladies génétiques n'auraient-ils pas les mêmes droits au traitement que leurs confrères atteints de maladies infectieuses ou de cancer? L'égalité des patients face à l'arsenal thérapeutique paraît être une évidence pour tout le monde sauf pour l'éthique.

Récemment, à «La marche du siècle», Jacques Testart a soutenu l'idée que l'avortement et son cortège de souffrances devaient rester un facteur limitant à la sélection de l'enfant normal, et que l'éviter comportait des risques de dérive. Souffrez encore un petit peu, vous n'avez pas encore assez souffert, avortez au nom de l'éthique! Faut-il être loin des patients et de leur douleur pour soutenir de telles idées! Comment peut-on oser s'adresser ainsi à des parents meurtris, ayant eu un enfant handicapé, et qui n'ont qu'un seul désir : avoir un enfant bien portant.

Il faut s'interroger sur le fondement de telles positions. Le médecin a le regret d'avoir perdu l'universalité qu'il avait dans les siècles passés. Il ne parle plus le grec et le latin, il est devenu un technicien et a perdu de sa superbe. L'éthique permet pour nombre d'entre eux de redorer leur blason. Beaucoup, loin d'être des anges de vertu, se sont pourtant précipités dans ce que l'on peut qualifier de créneau, qui est d'autant plus intéressant que l'éthique ne constitue pas seulement un faire-valoir, mais aussi un nouveau pouvoir. En ces temps où le pouvoir médical est sans cesse remis en cause, il y avait là pour eux une opportunité à ne pas manquer. Impliqués eux-mêmes dans des projets de recherche identiques ou concurrents, les médecins et chercheurs n'offrent pas les garanties d'indépendance requises pour une attitude objective.

Quand notre société s'interroge sur un sujet aussi grave que le contrôle de notre patrimoine génétique, on peut exiger l'impartialité. On doit s'interroger sur la compétence éthique et l'indépendance des médecins au sein des comités d'éthique. Au tribunal, les experts ne font pas partie du jury. On peut imaginer un comité d'éthique formé uniquement de représentants de la société civile et religieuse, faisant appel aux avis parfois contradictoires d'experts médicaux. Les chercheurs proposent, la société dispose. Le chemin entre les effets bénéfiques et les effets pervers de la recherche sera toujours aussi étroit, mais on peut ainsi espérer annuler les forces des intérêts partisans, pour le bénéfice de la recherche, de l'individu et de la société. En bref, il faut une éthique pour l'éthique.

► Le professeur Yves Dumez est directeur de l'unité de médecine fœtale à la maternité de Port-Royal (hôpital Cochin)



Tout en ménageant ses hôtes

M. Mitterrand demande aux Israéliens de prendre des « mesures de confiance » pour faciliter le processus de paix

Au second jour de sa visite en Israël, M. François Mitterrand devait rencontrer, jeudi 26 novembre, M. Fayçal Husseini, chef de file des Palestiniens « de l'intérieur », au consulat général de France à Jérusalem. La veille, le président de la République avait invité ses interlocuteurs israéliens à prendre des *« mesures de confiance »* pour faciliter le dialogue avec leurs partenaires arabes dans le processus de paix.

JÉRUSALEM

de nos envoyés spéciaux

Oubliés les malentendus, ignorées les frictions du passé. Vive la confiance et l'amitié retrouvées ! Sans renoncer, à aucun moment, aux grands principes qui gouvernent la politique française au Proche-Orient depuis une dizaine d'années, le président François Mitterrand, répondant aux assauts d'amabilités qui lui ont été prodiguées dès son arrivée en Israël, aura délibérément évité, dans son premier discours public, mercredi soir 25 novembre, à Jérusalem, toute référence susceptible de froisser ses hôtes.

En témoignent aussi bien le ton chaleureux de son allocution que les silences pudiquement observés sur les sujets difficiles. Ni le sigle fatidique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ni, encore moins, le patronyme honni de son chef, M. Yasser Arafat, n'ont été articulés. Contrairement au discours très incisif prononcé en 1982 à la Knesset, M. Mitterrand, qui était l'hôte du président de la République, M. Haïm Herzog, en présence du premier ministre, M. Itzhak Rabin, n'a fait qu'une mention très implicite à l'avènement éventuel d'un Etat palestinien.

« Pour être durable, a observé le chef de l'Etat, *toute paix doit se fonder sur la justice et sur le droit. Mais ce droit, si imparfait soit-il, est, à l'heure actuelle, fixé par les principes que consacrent les Nations unies. Toute autre démarche conduirait à l'impasse. Cela signifie que, le moment venu, tous les Etats, les peuples de la région, devront se voir garantir également le droit à l'existence et à la sécurité. »* S'adressant aux dirigeants d'un Etat qui occupe militairement des territoires dont les habitants aspirent à l'indépendance, on ne pouvait dire les choses plus aimablement...

Il est vrai – et le chef de l'Etat s'est fait un devoir de le rappeler – que l'orateur de 1982 avait pris beaucoup moins de gants pour dire à ses interlocuteurs israéliens de l'époque que leur *« pays ne connaîtrait la vraie paix* (...) *que s'il prenait en compte les problèmes des Palestiniens »*. Entre deux pays *« profondément amis »*, a ainsi laissé entendre M. Mitterrand, il est inutile de marteler certaines vérités trop rudes.

Sortir de ses angoisses

« Rien ne nous oblige, a dit le président, *à être en harmonie*, a priori, *sans en avoir débattu, libres que nous sommes de nos choix. En revanche, beaucoup de choses nous obligent à ce qu'après discussions nous recherchions nos convergences. »* Puisant allègrement dans la culture biblique, à laquelle il n'a pas manqué de réaffirmer son profond attachement, M. Mitterrand ne pouvait que ravir son auditoire. *« Etre parmi vous*, a-t-il lancé, *là où s'enracine une part si précieuse de notre culture* (...) *suscite en moi émotion, souvenir, et un extrême intérêt pour ce qui se passe ici. »*

Allant alors un peu plus loin, le président de la République s'est permis d'actualiser, pour ses hôtes, un passage des Ecritures, le chargeant d'une soudaine actualité politique : *« Je songe là au sens multiple de la prière du psalmiste, « Fais-moi sortir de mes angoisses ». Qui, mieux que vous, peut comprendre l'aspiration d'un peuple à disposer d'une terre, à être mis en mesure de bâtir les structures où il vivra, bref, à exister ? »*

Pour M. Mitterrand, *« cela ne sera possible »* que si *« les véritables responsables, c'est-à-dire ceux qui procèdent de la volonté populaire »*, sont impliqués dans les négociations. Le chef de l'Etat a-t-il ainsi avalisé le projet israélien d'élections internes réservées aux Palestiniens des territoires occupés, à l'exclusion des deux millions d'exilés ? M. Fayçal Husseini, le chef virtuel des « modérés » de « l'intérieur », disciple avoué de l'OLP, allait vraisemblablement lui demander des précisions sur ce point lors de leur rencontre, jeudi, au consulat général de France à Jérusalem.

Quoi qu'il advienne, M. Mitterrand n'a pas caché qu'il attendait des Israéliens qu'ils se conforment *« aux intentions exprimées »* en adoptant *« les mesures de confiance susceptibles de rendre tangible la réalité du processus de paix »*. En d'autres termes, le chef de l'Etat estime que ce qui a été consenti jusqu'ici par les autorités d'occupation – notamment la libération de huit cents prisonniers palestiniens sur douze mille – ne saurait suffire.

Cette opinion est celle de l'administration américaine sortante, initiatrice du processus de négociations en cours, auquel, faute de mieux, M. Mitterrand s'est publiquement rallié, mercredi. *« Quand, au sortir de la guerre du Golfe*, a-t-il rappelé, *les Etats-Unis d'Amérique, et plus précisément MM. Bush et Baker, ont réussi à enclencher* [ce] *processus, j'en ai approuvé le principe. »*

Après avoir souligné qu'il avait longtemps plaidé pour une négociation directe entre les belligérants, avant de préconiser, en 1984, une conférence internationale – projet rejeté par les Israéliens – M. Mitterrand, réaliste, a constaté : *« Cette idée n'a pas recueilli l'assentiment de tous les intéressés* (...). *Ne perdons pas notre temps en de vains regrets. »*

« Ingérences externes »

S'agissant des relations bilatérales, le président a rappelé à ses hôtes qu'en les visitant une première fois en 1982 il avait voulu, *« sans tarder, briser un tabou »* qui *« semblait interdire »* que les relations franco-israéliennes *« fussent exprimées au plus haut niveau de l'Etat »*. Puis, M. Mitterrand a voulu apaiser certaines inquiétudes renaissantes à propos du boycottage économique de l'Etat juif.

« Si vous apercevez ici et là des résurgences, a-t-il indiqué, après avoir rappelé qu'il avait *« imposé »* en son temps la fin du boycottage, *cela tient seulement aux lâchetés ou aux initiatives individuelles, qui seront chaque fois durement condamnées par l'Etat. »* Quelques instants plus tôt, dans son allocution de bienvenue, M. Herzog s'était ému de la persistance de certaines pratiques commerciales anti-israéliennes. *« Il faut évidemment*, avait-il observé, *veiller à ce que nos relations économiques, relativement modestes jusqu'ici, puissent s'épanouir librement sans que les ingérences externes ne leur fassent obstacle. »*

Ces choses dites, M. Herzog a eu des mots agréables pour l'Europe, à laquelle il a semblé vouloir accorder une place plus importante que ne lui réserve la doctrine officielle du gouvernement dirigé par M. Rabin. *« Nous renouvelons notre appel à la Communauté en lui demandant de prendre toutes les initiatives nécessaires pour hâter l'avènement de la paix et de la confiance entre les peuples de la région. »*

La paix, *« la paix véritable au Proche-Orient »*, M. Mitterrand a laissé entendre qu'il y croit raisonnablement. *« Espérance fragile »*, a-t-il dit, mais *« espérance quand même »*. La France peut-elle aider à son avènement ? Le président Herzog a paru n'en pas douter, lançant à l'adresse de son hôte : *« Il est important que vous sachiez que jamais nous n'avons mis en doute le fait que vos initiatives étaient inspirées par une volonté sincère d'améliorer la situation d'Israël. »*

PATRICE CLAUDE et JEAN-PIERRE LANGELLIER

M. Pérès après M. Arafat...

Ce n'est qu'un dessin... Mais c'est sans doute le premier document portant la signature commune – de M. Yasser Arafat et d'un haut dirigeant israélien. En mai 1991, Plantu avait fait signer les deux dessins ci-contre au chef de l'OLP. Reçu mercredi 25 novembre à Jérusalem par M. Shimon Pérès, ministre des affaires étrangères, il a obtenu sa signature au-dessous des drapeaux d'Israël et de l'« Etat de Palestine », proclamé par l'OLP mais qui n'existe que sur le papier. La flèche et le mot « solutions » ont été rajoutés par M. Pérès pour bien montrer que l'avènement d'un Etat palestinien n'était que l'un des dénouements possibles des négociations en cours. Fidèle à la politique officielle de son pays, le chef de la diplomatie israélienne s'est, en revanche, refusé – sur l'autre dessin – à souscrire par son paraphe à la solution de « deux Etats » (« two states »).

Dans la presse locale

« Venu faire de l'argent.. »

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Souvent qualifiées de passionnelles, voire d'orageuses, les relations israélo-françaises – à l'occasion de la visite de M. Mitterrand – ont eu, jeudi 26 novembre, les honneurs de la presse locale. De la haine à l'affection en passant par une indifférence hautaine, toute la gamme des sentiments s'est étalée dans les pages des quotidiens.

La palme du « bon goût » est revenue, sans conteste, au quotidien le plus diffusé dans le pays, le Yedioth Aharonoth, *qui, dans un éditorial intitulé « Mitterrand est venu faire de l'argent », a expliqué à ses quatre cents mille acheteurs qu'en définitive, si le président de la République visite Israël, c'est uniquement parce qu'il aurait* « reniflé » *que* « la paix dans la région pourrait rapporter beaucoup » *à la France. Et d'ajouter qu'il* « est venu chercher des contrats pour les entreprises françaises ».

Décelant chez les Français « une certaine dose d'hypocrisie et un côté donneur de leçons », le quotidien Davar, *organe du Parti travailliste au pouvoir, n'a pas manqué de revenir sur l'affaire de la gerbe de fleurs, déposée sur la tombe de Pétain. Il s'est ainsi étonné qu'*« un résistant comme François Mitterrand n'ait pas fait preuve de plus de sensibilité au moment où les racistes nationalistes qui soutiennent Le Pen se renforcent ».

Les autres journaux ont perçu dans le voyage de M. Mitterrand une dimension moins bassement mercantile que le Yedioth, *moins controversée que le* Davar *et finalement beaucoup plus politique. Se référant probablement à une seule et même source dans l'entourage du premier ministre, M. Itzhak Rabin, tous les quotidiens sans exception ont expliqué à leurs lecteurs qu'au cours d'un premier entretien, mercredi soir, M. Mitterrand avait demandé à son hôte d'engager un dialogue avec l'OLP de M. Yasser Arafat. L'intéressé, écrivent les quotidiens locaux, a fermement répondu par la négative. M. Rabin, selon Haaretz, aurait fait savoir à son visiteur qu'Israël* « n'a pas besoin de médiateur français ».

P. C.

□ **M. Itamar Rabinovich nommé ambassadeur à Washington.** – Le chef de la délégation israélienne aux pourparlers bilatéraux avec la Syrie, M. Itamar Rabinovich, a été nommé ambassadeur à Washington, a-t-on annoncé, mercredi 25 novembre, au ministère des affaires étrangères. M. Rabinovich, qui prendra ses fonctions après l'investiture du nouveau président américain élu, M. Bill Clinton, le 20 janvier prochain, continuera d'assumer son rôle de chef des négociateurs israéliens dans les discussions avec la Syrie. – *(AFP.)*

LITUANIE

M. Algirdas Brazauskas a été élu chef de l'Etat

Le Parlement lituanien, où les anciens communistes du Parti démocratique du travail (PDTL) ont désormais la majorité depuis les élections législatives des 25 octobre et 15 novembre, a élu à sa présidence, mercredi 25 novembre, M. Algirdas Brazauskas, numéro un du PC de Lituanie à l'époque de l'URSS. Ce poste, jusqu'ici occupé par M. Vytautas Landsbergis, équivaut à celui de chef de l'Etat. Une élection présidentielle au suffrage universel, à laquelle devraient être candidats à la fois M. Landsbergis et M. Brazauskas, est prévue avant quatre mois.

Le « stratège de la nouveauté »

Lorsque M. Algirdas Mykolas Brazauskas fut nommé, le 20 octobre 1988, premier secrétaire du PC lituanien, on l'appela *« le stratège de la nouveauté »*. C'est même l'agence Tass qui le disait, et les événements n'allaient pas tarder à confirmer cette réputation, puisque M. Brazauskas devint rapidement l'homme de la rupture avec Moscou. D'abord la rupture avec le PC soviétique, avec lequel le PC lituanien fut le premier à faire scission, en décembre 1989, puis la rupture avec l'URSS, quand, sous la houlette de M. Algirdas Brazauskas, les communistes de Lituanie affirmèrent, en février 1990, comme leur *« objectif principal » « l'établissement d'un Etat lituanien indépendant »*, s'attirant les foudres de M. Mikhaïl Gorbatchev.

C'est en grande partie ce qui explique qu'à Vilnius les anciens communistes, reconvertis comme ailleurs dans la social-démocratie, ne soient pas discrédités. A soixante ans, les traits volontaires et la carrure athlétique, M. Algirdas Brazauskas, qui fut ingénieur du bâtiment avant d'entamer très tôt une carrière au Parti, revient aux commandes dans un environnement totalement nouveau, mais dans lequel son expérience passée ne lui sera pas inutile : il met ainsi en avant sa connaissance des rouages russes pour faire valoir qu'il est mieux placé que quiconque pour réussir à obtenir de Moscou le retrait des troupes de Lituanie, mais aussi pour améliorer les relations économiques avec la Russie. Pour le reste, tout en promettant d'adoucir les conditions de vie des Lituaniens, M. Brazauskas s'est engagé mercredi *« à poursuivre la mise en place de l'économie de marché et la privatisation »*.

□ **L'Assemblée générale de l'ONU souhaite un retrait *« rapide et complet »* de l'ex-armée soviétique des Etats baltes.** – L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, mercredi 25 novembre par consensus, une résolution demandant *« afin d'éviter tout conflit éventuel »*, que soient conclus *« sans délai les accords voulus, assortis de calendriers, en vue du retrait rapide, organisé et complet »* des *« troupes étrangères des territoires estonien et letton »*. La résolution, jugée acceptable par Moscou et les Etats baltes, invite également le secrétaire général de l'ONU à *« user de ses bons offices »* pour faciliter le retrait militaire russe des trois Républiques. – *(AFP.)*

EUROPE

TCHÉCOSLOVAQUIE : en adoptant la loi sur la partition

Le Parlement a ouvert la voie à une scission constitutionnelle de la Fédération

En adoptant, mercredi 25 novembre, *la loi sur la partition de la Tchécoslovaquie*, le 31 décembre 1992, l'Assemblée fédérale a ouvert la voie à une scission constitutionnelle en *douceur de la Fédération*. Le vote, acquis de justesse, a été salué par les applaudissements des indépendantistes alors que l'opposition tchèque de gauche *ne cachait pas son amertume*.

PRAGUE

de notre correspondant

La troisième tentative aura été la bonne. La loi sur la fin des institutions fédérales, rejetée à deux reprises depuis son premier passage *au Parlement le 1er octobre dernier*, a été adoptée grâce à l'apport des voix de quelques députés de *gauche qui n'ont pas respecté* les consignes de vote de leurs partis, hostiles à la séparation.

Le texte ne prévoit ni référendum ni ratification par les Conseils nationaux (Parlements tchèque et slovaque), comme le proposaient les anti-indépendantistes dans leurs amendements. Les députés fédéraux *seront intégrés dans les* Chambres hautes des Parlements nationaux.

La loi interdit aux deux Etats successeurs d'utiliser les symboles de la Tchécoslovaquie, comme le drapeau et les armoiries. Cette dernière disposition, introduite par les députés slovaques, toutes tendances confondues, risque d'être le point vulnérable d'une loi qui avait *précisément pour but de permettre* une séparation dans le calme. Une polémique particulièrement *violente a éclaté ces derniers jours* à propos de cet interdit, des deux côtés de la rivière Morava, la future frontière entre la République tchèque et la Slovaquie.

Ombres au tableau

Les Slovaques, qui disposent de *leur propre drapeau*, refusent aux Tchèques le droit de conserver le drapeau actuel de la Tchécoslovaquie. Son utilisation par Prague avantagerait les Tchèques, en particulier dans le domaine commercial, estime-t-on à Bratislava. Le Parlement pragois, qui comptait reprendre *le drapeau tchécoslovaque*, comme le prévoit le projet de *Constitution, devra sûrement* le modifier pour ne pas envenimer les relations avec son voisin.

Cette dispute n'est pas la seule ombre au tableau. Malgré la ratification, la veille, par les Conseils nationaux tchèque et slovaque de quinze accords devant régir les relations bilatérales, en particulier celui concernant *la création d'une* union douanière et le maintien provisoire d'une monnaie unique, des *obstacles demeurent. Une rencontre* des gouvernements tchèque et slovaque n'a pas réussi, lundi à Bratislava, à rapprocher les points de vue sur le partage des biens immobiliers de la Fédération.

Contrairement à la loi sur la répartition des biens adoptée deux semaines auparavant, les dirigeants *slovaques réclament des compensations* financières pour les édifices fédéraux, *plus* nombreux en République tchèque, de même que 7,3 tonnes d'or ayant appartenu à l'Etat slovaque fasciste de 1939 à 1945.

Le gouvernement tchèque demande de son côté aux autorités slovaques de l'indemniser pour les actions d'entreprises tchèques vendues en Slovaquie dans le cadre de *la privatisation* par coupons (les Tchèques ont quatre fois moins investi en Slovaquie que les Slovaques en Bohême-Moravie). Les gouvernements tchèque, slovaque *et fédéral ont donc encore* du travail pour les trente-cinq jours qui restent à vivre à la Fédération. Le rôle du cabinet *tchécoslovaque* va ainsi se réduire à celui d'un comité de liquidation, ce que l'opposition l'a toujours accusé d'être.

MARTIN PLICHTA

□ **Visite du ministre tchèque des *affaires étrangères à Paris*.** – Le ministre tchèque des affaires étrangères, M. Josef Zieleniec, a été reçu, *lundi 23 novembre*, par M. Roland Dumas. Au cours d'une conférence de presse, M. Zieleniec s'est félicité du soutien apporté, selon lui, par la France à la nais*sance du nouvel* Etat que sera, le 1er janvier prochain, la République tchèque. La France, a-t-il ajouté, *considère le transfert* du traité d'association avec la CEE aux deux Etats successeurs de la Tchécoslovaquie comme *« un problème technique et juridique et non politique »*.

L'Espagne a ratifié le traité de Maastricht

Le Parlement espagnol a approuvé définitivement mercredi 25 novembre *le traité de Maastricht, le Sénat* ayant adopté à la quasi-unanimité le projet de loi de ratification : 222 *voix pour* et *3 abstentions*. Le texte avait déjà été adopté à une forte majorité par la Chambre des députés le 29 *octobre dernier* (314 voix contre 3 et 9 abstentions).

Les deux grandes formations politiques espagnoles, le Parti socialiste *au pouvoir et le Parti populaire* (opposition de droite), ont voté en faveur du traité. Seule Izquierda *Unida (coalition autour du Parti* communiste), dont les rangs étaient très divisés, avait appelé à l'absten*tion. L'Espagne est ainsi le huitième* pays de la CEE à s'être prononcé sur le traité de Maastricht. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SUÈDE : nouvelle profanation d'un cimetière juif.** – Quatre-vingt-*douze tombes du cimetière juif* de Norra-Kyrkogaarden (le cimetière nord) à Solna, près de Stockholm, ont été profanées dans la nuit de mardi à *mercredi, a annoncé*, mercredi 25 novembre, la police suédoise. – *(AFP.)*

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Les pays balkaniques demandent que soit renforcé le rôle des « casques bleus »

ISTANBUL

de notre correspondante

L'absence remarquée du *ministre* bosniaque des affaires étrangères, bloqué à Sarajevo par des combats intensifs, n'a fait que confirmer les inquiétudes des dix pays des Balkans et des environs qui s'étaient réunis à Istanbul, mercredi 25 novembre, pour attirer l'attention de l'opinion mondiale sur le risque d'extension de la guerre.

« La crise, déjà dangereuse, dans l'ex-Yougoslavie est en train d'empirer. D'autres pays pourraient être entraînés dans le conflit. Avant tout, il faut renforcer et accélérer le processus de Londres et de Genève. Il y a un besoin urgent d'une riposte plus soutenue, proportionnelle à l'ampleur des événements », a déclaré le chef de la diplomatie turque, M. Hikmet Cetin. Les participants ont demandé le déploiement urgent des forces de l'ONU aux frontières de la Bosnie-Herzégovine, selon la résolution 787 du Conseil de sécurité, et ont suggéré la possibilité d'une action similaire dans les autres régions menacées, le Kosovo, le Sandjak, la Voïvodine et la Macédoine, *« afin de contenir des situations extrêmement explosives »*.

Le communiqué publié à l'issue de la conférence propose une réunion de solidarité des ministres des affaires étrangères de la CSCE à Sarajevo, ville symbole *« qui doit être sauvée à tout prix afin d'éviter les vagues de choc que sa chute répercuterait dans toute l'ancienne Yougoslavie, les Balkans, et même dans l'Europe tout entière. »*

En réunissant les pays – en majorité chrétiens – de la région (à l'exception de la Grèce et de la nouvelle Yougoslavie, qui avaient décliné l'invitation), à quelques jours de la réunion à Riyad de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), la Turquie a clairement indiqué que son intérêt n'était pas motivé uniquement par la présence de populations musulmanes dans les régions menacées. *« Un des buts principaux est de signaler au monde qu'il ne s'agit pas d'un conflit entre chrétiens et musulmans »*, a déclaré M. Ozdem Sanbek, sous-secrétaire du ministère des affaires étrangères turc.

NICOLE POPE

□ **RUSSIE : M. Boris Eltsine prolonge l'état d'urgence dans le nord du Caucase.** – Le chef de l'administration provisoire en Ossétie du Nord et en Ingouchie, M. Sergueï Chakhraï, a annoncé, mercredi 25 novembre, que le président russe, M. Boris Eltsine, avait décidé de prolonger d'un mois l'état d'urgence en vigueur dans les deux Républiques autonomes du Caucase depuis le 2 novembre. Selon un responsable ayant requis l'anonymat, M. Chakhraï, de retour de Moscou, où il a fait son rapport à M. Eltsine, a ajouté que ce dernier avait également décidé de renforcer la présence militaire russe dans la région, déjà forte de plus de dix mille hommes. – *(AFP.)*

Bosnie : l'enrôlement ou l'exil

Suite de la première page

Bref, *« l'exemple a payé »*. Ces pressions sont multiples : elles vont de l'enrôlement forcé dans l'armée (chargée de combattre... les Musulmans et les Croates) aux intimidations, en passant par les meurtres individuels, les tirs contre les maisons musulmanes, les brutalités policières...

L'une des méthodes les plus « sûres » pour « purifier » les terres *considérées comme leurs par* les Serbes est la mobilisation générale décrétée en juin dernier. Musulmans et Croates sont astreints au service militaire. Qui veut y échapper se voit d'abord licencier de son travail, puis expulser – avec sa famille – de son logement. Enfin, vient l'arrestation ou l'expulsion de la « République serbe de Bosnie ». Quelques centaines de personnes ont ainsi été appréhendées à Banja-Luka, ville de 200 000 habitants à 55 % serbe, pour avoir refusé l'enrôlement dans l'armée serbe.

L'uniforme serbe ou l'exil

Muris Mehicic – un ingénieur musulman, déjà réfugié avec son épouse et ses deux enfants de la ville de Derventa, au nord, largement « épurée » – *se trouvait dans un* magasin de Banja-Luka le 18 novembre, lorsqu'il a été arrêté par la police. *Muris s'est retrouvé dans un* commissariat où il a commencé par être battu, raconte sa femme, Sayma. *Puis, il a été transféré* au quartier général de la police. Là, l'interrogatoire a été mené à coups de batte de base-ball. Six policiers se sont acharnés sur lui ainsi que sur trois autres Croates et Musulmans, également raflés dans la rue.

Sayma poursuit : les quatre hommes devaient faire le signe de la victoire serbe – le pouce, l'index et le majeur levés – pendant qu'ils étaient frappés. Les quatre « mobilisables » ont enfin été dirigés sur une caserne pour être incorporés dans les forces serbes. *L'un d'eux, un Croate*, a d'abord refusé son incorporation ; à nouveau battu, il a fini par signer. *Muris a tout de suite accepté*, pour éviter une bastonnade supplémentaire. Il a été transféré dans une autre caserne, où un officier lui a ordonné de revenir deux jours plus tard et où on lui a alors donné le choix : l'uniforme ou l'émigration, assorti d'un ultimatum expirant le 9 décembre.

Depuis lors, Muris et Sayma *essaient de partir. Ils ne cessent de* remplir des formulaires administratifs – fiscaux, militaires, municipaux, – *tous payables* (environ 50 deutschemarks le tout) et sans lesquels il n'est point de salut. Reste ensuite à *trouver une terre d'asile*, ce à quoi Muris et Sayma ne sont pas encore parvenus. *S'ils y arrivent*, ils devront tout laisser derrière eux, une nouvelle fois. S'ils n'y arrivent pas, Muris sera incorporé *dans les forces serbes*.

Un ghetto en zone occupée

Le sort de ceux qui n'ont pu échapper à la conscription est dramatique, selon M. Mubarem Krzic, responsable local du Parti d'action démocratique (SDA, musulman). *Plusieurs bus de conscrits musulmans* sans armes ont notamment été envoyés au front, assure-t-il, pour y *creuser des tranchées en première* ligne, face aux forces musulmanes et croates...

Dans une Banja-Luka presque totalement privée d'électricité, soumise au couvre-feu de 22 heures à 5 heures, où résonnent régulièrement des tirs d'armes automatiques, où la seule animation lorsque la nuit est *tombée se concentre autour* de quelques bars à soldats, les contrôles policiers sont incessants. *« Les gens, terrifiés, sortent de moins en moins »*, confie M. Schweizer, selon qui la tension est encore montée ces derniers temps avec l'arrivée de réfugiés serbes de zones musulmanes ou croates, comme Zenica, en Bosnie centrale 20 000 de ces réfugiés, également chassés de chez eux, se trouvent à Banja-Luka. Sur les 30 000 Musulmans de la ville, 60 % ont fui. Des Croates et des Musulmans restent *confinés dans leur* appartement depuis des semaines, de peur de tomber sur un contrôle policier, une rafle. *« Banja-Luka est un ghetto, et, sous occupation ennemie, nous sommes prisonniers, esclaves »*, dit le responsable du SDA, qui a, lui-même, été arrêté à deux reprises.

Pourtant, ce *« ghetto »* a longtemps *été considéré comme « privilégié »* par rapport aux villes et villages de la « République serbe de Bosnie », soigneusement « nettoyés », comme dans les régions de Prijedor ou Doboj. *« Tous les jours, des gens sont tués dans des villages de la région de Banja-Luka, des maisons sont détruites à l'explosif »*, assure le délégué du CICR.

Intimidation et harcèlement

Dans la principale ville de la « République », dont certains pensent faire la « capitale », l'intimidation et le harcèlement sont courants dans les quartiers à majorité musulmane : tirs contre les façades des maison, coups de feu à partir de voitures sillonnant les rues la nuit, perquisitions.

« Ces fusillades sont organisées pour maintenir la pression [sur les Musulmans], *et ces intimidations représentent la nouvelle phase du nettoyage ethnique »*, estime M. Krzic.

Il raconte qu'en octobre, deux jours avant l'arrivée à Banja-Luka de M. Cyrus Vance, l'un des deux présidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, les Serbes ont fait sortir de chez eux et rassemblé dans un parc de la ville *« plusieurs milliers de Musulmans »*, qu'ils ont tenus sous bonne garde pendant deux *ou trois heures*. Dans le même temps, plusieurs personnes d'un quartier musulman ont été tuées, dont un imam, ami de M. Krzic. *« Les gens sont effrayés ; les Serbes peuvent faire ce qu'ils veulent »*, explique le responsable musulman, dont toute la famille a quitté la ville. Selon lui, trois cents appartements ou boutiques de Musulmans et de Croates de Banja-Luka auraient été détruits.

Comment, sous un tel régime répressif, un homme comme le responsable local du parti du président bosniaque Alija Izetbegovic est-il toujours vivant, libre de recevoir des *journalistes étrangers ? Comment* ce parti, tout comme l'Union démocratique croate (HDZ, au pouvoir à Zagreb), *peut-il encore avoir* une permanence à Banja-Luka ? M. Krzic explique ce paradoxe *« grotesque »* par le fait que *« les Serbes doivent conserver une vitrine démocratique vis-à-vis du monde extérieur »* ; mais, ajoute-t-il, *« nous ne savons pas combien de temps encore nous serons libres »*.

3 000 détenus dans des étables

Changement de « technique » : il ne reste, des grands camps dont l'existence a été révélée l'été dernier, qu'un seul, Majnaca, à 35 kilomètres de Banja-Luka, selon le délégué du CICR. Là, explique M. Schweizer, sont parqués dans six étables quelque 3 000 détenus dont les Serbes voudraient apparemment se servir dans le cadre d'échanges de prisonniers ; mais, civils, ils ne semblent intéresser personne. Le CICR, qui a accès à Majnaca, se bat pour qu'ils soient libérés avant le plein hiver, car *« les conditions de vie y sont déjà dures, et plusieurs mourront »*.

Il existe, en outre des prisons dans chaque commune, *selon* M. Schweizer ; la Croix-Rouge internationale a pu en visiter certaines autour de Banja-Luka. *Parallèlement*, se développe un système de travail obligatoire – *« à la limite de l'esclavage »*, – *notamment dans le domaine agricole*, pour remplacer la main-d'œuvre serbe actuellement au front. Enfin, alors que des localités croates ou musulmanes de la « République serbe de Bosnie » *« vivent leur vie tranquillement, car tout dépend des autorités locales »*, indique M. Schweizer, des populations entières sont confinées dans d'autres villages, dont elles ne peuvent sortir sans autorisation.

Il y a quelques mois, se souvient M. Krzic, les représentants de *grandes familles serbes de la région* ont tenté une démarche auprès des autorités de Banja-Luka pour exprimer leur désaccord avec la politique pratiquée, sur place, vis-à-vis des Musulmans et des Croates. Ils ont été éconduits.

YVES HELLER

Le drame de Vecici

BANJA-LUKA
(Bosnie-Herzégovine)

de notre envoyé spécial

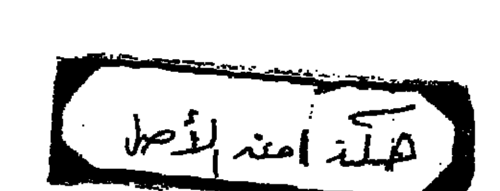
C'était à la mi-octobre ; l'armée serbe avait encerclé un vil*lage de la Bosnie septentrionale*, Vecici, à l'intérieur duquel des combattants croates et musul*mans résistaient. Les Serbes leur* ont alors proposé un accord : s'ils acceptaient de rendre leurs armes, toute *la population serait* épargnée – combattants compris – avant d'être transférée dans les régions de Bosnie-Herzégovine tenues par les forces croato-musulmanes.

Fin octobre, raconte le délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Banja-Luka, cinq cents combattants croates se sont rendus ; les Serbes ont *récupéré deux camions d'armes*. Puis, sous escorte du CICR, les Croates et leurs familles ont pris le départ en convoi. La route fut *dure : trente heures pour moins* de 100 kilomètres sur des chemins de montagne, enneigés, exposés aux combats et aux bandits. Partis 1 300, les Croates sont arrivés 1 301 à Travnik, en Bosnie centrale : un bébé était né pendant le voyage.

Pour les Musulmans, les choses se sont très mal passées. Les négociations se sont éternisées, les combattants jouant visiblement sur le temps. Les Serbes ont fini, après inter*vention personnelle du général* Ratko Mladic, commandant en chef de l'armée serbe de Bosnie, par poser un *ultimatum : reddition ou capture*. Le 1er novembre, toujours selon le délégué du CICR, 450 combattants musul*mans ont tenté une sortie*, accompagnés d'une centaine de civils. 850 Musulmans environ sont restés à Vecici. Ils ont été mis dans des bus et ont pu rejoindre Travnik. En revanche, la majorité des combattants, dispersés par petits *groupes, ont* connu un sort dramatique. Cent vingt ont réussi à atteindre Travnik par leurs propres moyens. Mais une centaine d'entre eux ont été capturés. Les autres ont été tués.

Y. H.

□ ***Un avion français touché* près de Sarajevo.** – Les Nations unies ont suspendu, mercredi 25 novembre, le pont aérien humanitaire vers Sarajevo après qu'un avion français eut été touché par un tir d'armes automatiques. D'autre part, un convoi du HCR a dû renoncer à atteindre Gorazde (120 km à l'est de Sarajevo) après qu'un blindé de son escorte eut sauté sur une mine. Ces incidents n'ont pas fait de victimes. – *(AFP.)*



EUROPE

TADJIKISTAN

Les chefs de guerre ont conclu un cessez-le-feu

Les chefs des groupes armés pro-communistes et des partisans de la coalition islamo-démocrate, qui se livrent une sanglante guerre civile au Tadjikistan depuis six mois, ont décidé de faire la paix, mercredi 25 novembre, lors de la réunion du Parlement à Khodjant, dans le nord du pays.

Le président du Parlement, Imam Ali Rakhmanov, puis les chefs des deux camps sont montés successivement à la tribune de l'assemblée pour annoncer que *« tout le monde est d'accord pour la paix »*, au milieu des pleurs de l'assistance.

La ville pro-communiste de Kouliab, dans le sud du Tadjikistan, avait délégué huit représentants, contre dix-huit du côté islamo-démocrate. Aucune personnalité religieuse ne figurait toutefois parmi les islamo-démocrates.

A 20 heures, le président Rakhmanov, qui venait de s'entretenir avec les chefs de guerre, a annoncé aux députés qu'ils étaient parvenus à un accord. Après une minute de silence à la mémoire des milliers de morts des six mois de guerre civile, les deux chefs – Sangak Safarov pour Kouliab et Djomyeh Khan, chef des troupes de Douchanbe – ont confirmé l'accord de paix tour à tour à la tribune, en accusant les politiciens d'avoir *« commencé la guerre en distribuant des postes »*. Le président du Parlement a alors demandé aux chefs des deux groupes de s'embrasser et de mettre fin à la guerre. Les députés se sont mis à pleurer et à s'embrasser. Le Parlement a décrété une « journée de la paix », jeudi, au cours de laquelle les responsables des deux camps devaient se retrouver lors d'un grand repas de réconciliation nationale.

« Nous avons accepté la paix pour sauver le pays et mettre fin à la boucherie », a expliqué à l'AFP M. Esmat Abibullah, un des responsables du Front démocratique populaire, qui rassemble la coalition islamo-démocrate. M. Rolam Babaiev, un des chefs de Kouliab, a déclaré, de son côté : *« Nous étions pour la paix depuis longtemps, nous voulons mettre fin à cette guerre. Nous laisserons les armes dès qu'on nous le demandera. »*

Lors des deux heures et demie de négociations préalables, les « Kouliabi » ont exigé que les forces islamo-démocrates ouvrent la route de Kouliab à Douchanbe et lèvent le blocus de la région. Les chefs de la coalition ont exigé que les « Kouliabi » mettent fin au blocus de Douchanbe et rouvrent la voie de chemin de fer vers l'Ouzbékistan. – *(AFP, Itar-Tass.)*

□ **Le président d'Ouzbékistan en Iran.** – Le président de l'ex-république soviétique d'Ouzbékistan, M. Islam Karimov, a achevé, mercredi 25 novembre, une visite officielle de deux jours en Iran. En le recevant, l'ayatollah Ali Khameinei s'est félicité du *« retour »* de l'Ouzbékistan à *« la culture islamique »*. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **GRANDE-BRETAGNE : gel des indemnités des parlementaires.** – Les membres de la Chambre des communes ont voté, mercredi 25 novembre, par 321 voix contre 103, un gel de leurs indemnités pour 1993, conformément au désir du gouvernement, qui souhaitait que les parlementaires fassent un tel geste, dans la période de récession que traverse le pays. Les conservateurs étaient favorables à cette mesure, tandis que les travaillistes n'avaient pas donné de consignes de vote. Les indemnités parlementaires étaient jusqu'ici indexées automatiquement sur les hausses de salaires dans le service public. – *(AFP, Reuter.)*

□ **IRLANDE DU NORD : un membre de l'IRA tué par la police.** – Un militant de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a été tué par la police dans un quartier catholique de Belfast, en Irlande du nord, mercredi 25 novembre. L'homme a été tué de trois balles après que son véhicule eut été contraint de stopper par la voiture des policiers. L'IRA affirme qu'il n'était pas armé. La police a indiqué qu'une enquête destinée à connaître les circonstances exactes de cette mort sera confiée à un officier de police extérieur à Belfast. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ITALIE : M. Bettino Craxi annonce un *« congrès vérité »* du PSI.** – M. Bettino Craxi, secrétaire du PSI, a annoncé, mercredi 25 novembre, lors de la première journée de l'assemblée nationale de son parti, qui devait durer deux jours, la réunion d'un *« congrès vérité »* en avril 1993. Le PSI traverse une grave crise, comme l'ensemble des partis italiens. M. Claudio Martelli, ministre de la justice et ancien « dauphin » de M. Craxi au sein du parti, demande la démission de l'ensemble de la direction du PSI. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : Mme Bhutto accueillie en triomphe à Lahore.** – Mme Benazir Bhutto, chef de l'opposition pakistanaise, a été accueillie par une foule de partisans en délire, le mercredi 25 novembre, à Lahore, capitale culturelle du pays. L'ancien premier ministre y a prié pour le succès de sa campagne visant à renverser le gouvernement de M. Nawaz Sharif. Mme Bhutto est descendue d'un train en provenance de Karachi, son fief et domicile, après s'être arrêtée dans plusieurs villes du Sind et du Pendjab

□ **SRI-LANKA : mesures d'exception contre les attentats.** – Le gouvernement du Sri-Lanka a, dimanche 22 novembre, ordonné à tous les propriétaires du pays de donner à la police une liste de tous les résidents de leur domicile. Ils devront avertir les autorités avant d'héberger toute nouvelle personne. Cette mesure, entrée en vigueur aussitôt, a été prise alors que l'on redoute, à Colombo, que le groupe séparatiste tamoul LTTE (les Tigres de libération de l'Eelam) ne se soit infiltré dans la capitale pour y perpétrer de nouveaux attentats à la bombe, après celui qui vient de coûter la vie au vice-amiral Clancey Fernando, commandant en chef de la marine srilankaise. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : l'Institut international de la presse demande une enquête sur l'assassinat d'un journaliste.** – L'Institut international de la presse (IPI) a demandé, mardi 24 novembre, au premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, d'ouvrir une enquête sur l'assassinat, le 20 novembre à Diyarbakir, la principale ville du Sud-Est anatolien, d'un journaliste d'origine kurde, correspondant d'un hebdomadaire de gauche. L'IPI rappelle que ce journaliste est le douzième assassiné en 1992 dans cette région de la Turquie.

ASIE

JAPON : impliquant M. Takeshita, ancien premier ministre

Le scandale Sagawa confirme les liens du parti au pouvoir avec la pègre

La commission du budget de la chambre basse a entendu jeudi 26 novembre l'ancien premier ministre, M. Noboru Takeshita, à propos du plus récent des scandales qui secouent périodiquement la vie publique japonaise : l'affaire Sagawa Kyubin (*le Monde* du 26 novembre). Cette fois-ci, l'enquête a révélé des liens troublants entre certains politiciens du Parti libéral démocrate (PLD, conservateur, au pouvoir) et des membres de la pègre, eux-mêmes souvent liés à des groupes de l'extrême droite nationaliste. M. Takeshita a nié pour ce qui le concerne toute collusion de ce genre. Des parlementaires devaient entendre jeudi dans sa prison l'ex-PDG du groupe Sagawa, M. Watanabe.

TOKYO

de notre correspondant

« Amicale du Parti libéral démocrate » (en japonais, *Jiyu Minshuto Doshikai*) : un bureau comme un autre au rez-de-chaussée du siège du PLD. Cette organisation, *a priori* banale, de soutien à la formation qui gouverne le Japon depuis 1955, lui rend cependant des services d'un genre bien particulier, agissant comme intermédiaire entre elle, l'extrême droite et la pègre (*yakuza*). Le président de l'Amicale, M. Takeaki Yazaki, est conseiller d'un groupuscule d'extrême droite, lié au troisième syndicat du crime du Japon, Sumiyoshi-kai. Dans une récente interview au *Mainichi*, il a déclaré : *« Si les conservateurs veulent demander un service aux yakuzas ou à l'extrême-droite, il leur faut des intermédiaires, très utiles par les temps qui courent. »*

L'Amicale a succédé à une organisation ultra-nationaliste de supporters du Parti conservateur d'avant guerre. Elle compte parmi ses conseillers M. Toshiyuki Shiga, président de la Conférence nationale des organisations de patriotes, qui rassemble trois cents groupes extrémistes. Les conservateurs du PLD ne boudent pas ces milieux, comme en témoignent les gerbes de fleurs envoyées par leurs dirigeants lors des funérailles d'une figure de l'ultra-nationalisme.

La couverture patriotique des truands

La liaison entre les politiciens et les milieux interlopes de la société est une composante de la gestion du pouvoir, commune à la plupart des démocraties. Dans le cas du Japon, les liens entre les politiciens (à l'exception des communistes), la pègre et l'extrême droite constituent un rouage quasi institutionnel du système politique. Il serait erroné de faire de cette collusion la clé de tout, mais on ne peut cependant pas ramener à un simple dérapage le scandale dans lequel est impliqué l'ex-premier ministre Takeshita. La pègre et l'extrême droite, deux mondes qui se recoupent, règnent sur des zones grises de la société où s'opèrent les arbitrages des intérêts politiques et financiers douteux.

Le scandale Takeshita, qui secoue le pays ces jours-ci, est emblématique : Nihon Kominto (le Parti japonais du peuple impérial), groupuscule de Takamatsu (île de Shikoku), dont le fondateur appartenait à un gang affilié au premier syndicat du crime (Yamaguchi-gumi), a mené en automne 1987 une campagne contre M. Takeshita qui postulait alors au poste de premier ministre : employant la tactique dite de la *« mort par encensement »*, le Nihon Kominto vantait ses talents à amasser les fonds politiques afin de ternir son image.

Pour mettre fin à cette campagne, le « parrain » du PLD, M. Shin Kanemaru, demanda l'intervention de Susumu Ishii, chef d'Inagawa-kai, deuxième syndicat du crime du Japon. Le harcèlement cessa après que M. Takeshita eut accepté de se rendre chez l'ex-premier ministre, M. Tanaka, qu'il avait trahi en lui « piratant » son clan, pour présenter ses excuses. La démarche, qui s'inscrivait dans la plus pure tradition du « code d'honneur » de la pègre, fut vraisemblablement assortie d'un solide dédommagement, que nie néanmoins le Kominto.

Etrange : comment un homme en passe de devenir premier ministre pouvait-il être ainsi inquiété par une poignée d'extrémistes de province ? Pourquoi eut-il recours à la pègre et non à la police ? Quels liens existent entre une droite passant pour le parangon des valeurs japonaises et le milieu ?

Une précision s'impose : l'extrême droite (850 organisations regroupant 120 000 membres) est loin d'être homogène : 20 % appartient à l'ultra-nationalisme authentique, idéologique ; le reste, en particulier les groupes vociférants qui parcourent les rues à bord de camions munis de haut-parleurs, ne sont, selon la police, que la couverture « patriotique » de bandes de truands. Il était donc logique de se tourner vers la pègre pour faire pression sur le Kominto, qui cherchait sans doute à exploiter des informations sur de sombres tractations de M. Takeshita : médiation dans la liquidation de la banque Heiwa Sogo, qui lui aurait rapporté 2 milliards de yens, et peut-être versement de pots-de-vin par une secte de Kyoto.

Les liens entre politique et « gangstérisme patriotique » ne sont pas nouveaux. Dès l'origine du parlementarisme, truands et extrémistes, qui partagent une « tradition chevaleresque » mythifiée et une véritable haine de la gauche, furent les parasites du pouvoir : hommes de main et informateurs, ils émargeaient aux caisses noires des services secrets et des *zaibatsu* (conglomérats).

Après la défaite de 1945, l'extrême droite – contrainte de rentrer la tête sous l'effet des purges et de la « démobilisation idéologique » menée par l'occupant américain – réapparut à la faveur du changement de politique à Washington à la fin de la décennie : la démocratisation du Japon cédait la priorité à la lutte contre le communisme en Asie. Parce que les Américains entendaient s'en servir pour contenir la gauche, les ultra-nationalistes et les grands truands d'avant-guerre furent libérés sans procès.

Deux figures pour le moins douteuses opérèrent ainsi des rétablissements inattendus et devinrent les intermédiaires régnant sur les coulisses de la politique des années 60-70 : Yoshio Kodama, ruffian et agent secret qui finança la fondation du Parti libéral démocrate sur un « trésor de guerre » accumulé à Shanghaï ; et Ryoichi Sasagawa, extrémiste arrêté pour violences et extorsions, qui se vit gratifier par les Américains, en échange de ses services, du juteux monopole des courses de hors-bords. Yoshio Kodama fut l'artisan du renforcement des liens entre pègre et extrême droite, et cela afin de constituer une force de frappe dirigée contre la gauche lors du renouvellement du traité de sécurité avec les Etats-Unis (1960).

Le système économique infiltré

Véritable « police anti-prolétaire », en cheville avec les détenteurs du pouvoir institutionnel (et soutenant leurs campagnes électorales), les *yakuza*, comme les mafieux siciliens, se mirent au service des conservateurs japonais. Au cours des années 60, les politiciens de premier plan entretenaient ouvertement des relations avec les parrains de la pègre : les truands y gagnèrent une « légitimité » qu'ils consolidèrent en créant des groupes pseudo-nationalistes servant de couverture à leurs extorsions.

La collusion entre la pègre et la droite se renforça au fur et à mesure que les liens avec le monde politique devenaient moins étroits à la suite de la mort de Kodama (1984) et du retrait de M. Sasagawa, trop âgé. Les truands étaient, en outre, l'objet d'une plus grande répression, avec la réforme du code de commerce, en 1982, limitant l'action des maîtres chanteurs d'assemblées d'actionnaires, et la loi anti-gang du printemps 1992.

En revanche, à la faveur de la *« bulle monétaire » de la fin* des années 80, le milieu a infiltré le système économico-politique, d'abord comme sous-traitant, rendant des services (par exemple aux promoteurs pour déloger les propriétaires), puis comme partie prenante aux affaires, comme l'a montré une récente série de scandales.

Situés au nœud de réseaux d'informations et de rumeurs, les gangsters disposent plus que jamais de leviers pour procéder aux extorsions opérées par leurs organisations « patriotiques » visant les promoteurs immobiliers, les banques ou les compagnies d'assurances. Les chefs truands, qui ne sont que des cadres salariés, craignent les scandales ou les ennuis dont les menacent des maîtres chanteurs, arguant de leurs liens avec des politiciens. Aussi sont-ils « traitables », commente M. Masayuki Takagi, ancien journaliste, spécialiste de l'extrême droite.

En 1990, 5 000 milliards de yens (plus de 200 milliards de francs) en dessous-de-tables ont été versés par les plus grandes sociétés. Les paiements prennent souvent la forme d'abonnements massifs et à des prix exorbitants aux organes des groupes extrémistes. Pour mener ses « campagnes », le « gangstérisme patriotique » a besoin de fonds : de 700 000 à 800 000 yens par jour.

Un Etat dans l'Etat

M. Seishiro Wakashima, chef de Shokijuku – un petit groupe auquel appartient l'extrémiste qui, en 1989, a blessé le maire de Nagazaki, « coupable » de propos jugés offensants pour l'empereur, – observe : *« Le milieu est devenu un État dans l'État. Nous sommes les médiateurs des contradictions sociales. »*

Devenu l'un des arbitres des coulisses de la politique après avoir passé dix-huit ans en prison (douze ans pour avoir incendié en 1963 la maison d'un politicien conservateur, et six ans pour l'attaque du siège du patronat en 1977), M. Shusuke Nomura est représentatif de la nouvelle extrême droite : le mouvement qu'il a organisé a recueilli 22 000 voix lors des sénatoriales. *« Les nationalistes,* nous dit-il, *ont besoin d'habits neufs : les manifestations de rue sont périmées. Il faut agir au niveau des liens personnels mais parfois aussi savoir prendre des risques. »*

C'est là une référence à un terrorisme qui constitue un risque que les politiciens préfèrent ne pas courir. Depuis la guerre – outre l'assassinat en 1960 du président du PS, M. Asanuma – les extrémistes ont cependant commis plusieurs attentats contre des premiers ministres ou des politiciens importants, tel M. Shin Kanemaru en mars dernier. L'idéologie est loin d'être le mobile de ces actions spectaculaires : en réalité les groupes augmentent ainsi leur crédibilité pour des extorsions à venir. Quoi qu'il en soit, les politiciens, le gangstérisme (patriotique ou non) et leurs intermédiaires constituent un écheveau trop imbriqué pour être ébranlé par le seul scandale Takeshita.

PHILIPPE PONS

M. Nishiyama, un homme de « derrière le rideau »

TOKYO

de notre correspondant

Dans son spacieux bureau au dix-huitième étage d'un immeuble dominant le parc d'Hibiya, dans le centre des affaires de Tokyo, M. Hiroki Nishiyama a l'affabilité ironique d'un homme de pouvoir. Officiellement, il préside l'Institut japonais pour la politique et la culture – une fondation dont il nous fait remarquer qu'elle est reconnue par le ministère de l'éducation. Agé de soixante-neuf ans, il est l'un des « barons » du sous-bois de la société, un de ces hommes de « derrière le rideau » – *kuromaku*, par référence aux manipulateurs de marionnettes du théâtre *bunraku*, – intermédiaire et médiateur qui fut le bras droit d'un célèbre *« shogun de l'ombre »*, mort en 1971, Giichi Miura. Il présida l'Alliance pour la restauration de Showa, qui motiva les officiers rebelles du 26 février 1936. Il est considéré comme l'un des acteurs des coulisses du jeu politique.

« Je n'appartiens pas à la pègre : je suis simplement un homme qui a la passion de la patrie », dit-il d'entrée de jeu. Mais n'a-t-il pas de l'influence ? *« A en croire les journaux, oui »*, répond-il. Suffisamment en tout cas pour que, en septembre 1990, Susumu Ishii, chef du gang Inagawa-kai, l'appelle pour lui demander de faire cesser le harcèlement dont était l'objet l'homme d'influence du PLD, M. Shin Kanemaru, de la part de groupuscules de droite qui lui reprochaient sa visite chez « l'ennemi », en Corée du Nord.

« Les chefs de certains groupes de notre organisation étant liés au Inagawa-kai, déclare M. Nishiyama, *j'ai donné des ordres en conséquence. »* De même, sur la demande d'un député du PLD, il fit arrêter en 1982 la campagne contre M. Nakasone – en passe de devenir premier ministre – menée par Nihon Seinensha, un groupuscule d'extrême droite dans sa mouvance, fondé par un chef de gang de Tokyo.

Sur la collusion entre extrême droite et pègre, M. Nishiyama ne finasse pas : *« Si l'engagement est sincère, le passé ne compte pas. La droite au Japon n'est pas une force antisociale mais un frein aux excès des politiciens. »* Les risques d'actions terroristes ? *« La nation ne sent pas la crise, bien que se fasse jour un mépris de plus en plus évident pour les politiciens. Mais des gens pensent qu'il faut agir : des actions extrémistes ne sont jamais à exclure »*...

Ph. P.

la rafle du Vel d'Hiv', en juillet 1942,

P. J. I [redacted]

AFRIQUE

SOMALIE : la lutte contre la famine

M. Boutros-Ghali juge « indispensable » le recours à la force pour assurer la distribution de l'aide

Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, envisage l'utilisation de la force en Somalie pour y assurer la distribution de l'aide humanitaire bloquée par les attaques des bandes armées rivales qui se partagent le pays. Dans une lettre remise au Conseil de sécurité, M. Boutros-Ghali a demandé aux gouvernements qui en sont membres de *« se préparer à cette éventualité »*, qui devient, selon lui, *« indispensable »*. Les Etats-Unis seraient d'ores et déjà prêts à envoyer trente mille hommes, une opération sans précédent.

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

La requête du secrétaire général de l'ONU semble avoir été particulièrement bien accueillie par les Etats-Unis. A en croire des informations de presse, diffusées tard dans la soirée du mercredi 25 novembre, le gouvernement américain serait prêt à prendre la tête d'une vaste coalition internationale destinée à jouer un double rôle : assurer la protection des convois humanitaires et procéder à l'arrêt des combats. Selon la chaîne de télévision CNN, l'administration Bush – qui, vraisemblablement, dispose de l'accord du président élu, M. Bill Clinton – est prête à envoyer en Somalie une force de trente mille soldats américains.

Cette proposition aurait été formulée par le secrétaire d'Etat américain par intérim, M. Lawrence Eagleburger, lors de l'entretien qu'il a eu mercredi soir, à New-York, avec M. Boutros-Ghali. M. Eagleburger semble avoir été dépêché de façon impromptue à New-York, après une réunion, quelques heures plus tôt, entre le président George Bush, les membres du Conseil national de sécurité et des représentants du Pentagone.

La « nécessité de l'ingérence humanitaire »

La réponse de M. Boutros-Ghali n'était pas connue mercredi soir. Si le chiffre avancé de trente mille hommes devait se révéler exact, la force ainsi constituée serait la plus importante jamais envoyée en Afrique pour une opération humanitaire. Certains représentants occidentaux contactés par *le Monde* ont réagi avec surprise à l'information selon laquelle ils pourraient faire partie de la coalition dépêchée en Somalie. Les Américains ont cependant précisé, si les autres Etats n'étaient pas prêts à participer à l'affaire : *« Nous le ferons tout seuls. »*

M. Boutros-Ghali devrait, dans les jours à venir, préciser les mesures qu'il aimerait voir prendre par le Conseil de sécurité des Nations unies. Après une réunion avec ses collaborateurs, vendredi 27 novembre, il pourrait présenter un projet de résolution dans le cadre du chapitre 7 de la Charte.

Selon un diplomate membre du Conseil de sécurité, *« pour la première fois, tous les membres sont d'accord »* pour que le mandat des forces de l'ONU en Somalie soit modifié : *« Etant donné la gravité de la situation et l'impuissance des organisations humanitaires face aux actions des bandits qui dominent le pays,* nous a-t-il déclaré, *nous sommes tous, sans exception, conscients de la nécessité de l'ingérence humanitaire. »*

Dans sa lettre adressée aux membres du Conseil de sécurité, le secrétaire général relate *« plusieurs événements inquiétants qui se sont produits récemment en Somalie »*. Le chef de l'une des factions armées somaliennes, le général Aidid, rappelle M. Boutros-Ghali, a déclaré que, *désormais*, le bataillon pakistanais déployé depuis trois semaines à l'aéroport de Mogadiscio *« ne serait plus toléré dans les rues de la capitale »*. Il a ordonné l'expulsion du coordinateur de l'assistance humanitaire des forces de l'ONU, M. Bassiouni, qui se trouve maintenant à Naïrobi. Le général Aidid a également averti que *« tout déploiement autoritaire de l'ONUSOM* – les forces de l'ONU en Somalie – *ne manquerait pas de provoquer des affrontements violents »*, ajoutant que l'installation prévue des « casques bleus » à Kismayo et à Berbera – villes situées respectivement dans le sud et le nord du pays – *« ne pouvait désormais être acceptée »*.

M. Boutros-Ghali fait également part de l'inquiétude de certains dirigeants locaux selon lesquels l'ONU se prépare à *« envahir le pays »*, ajoutant que, sous l'effet de ce *« syndrome de l'invasion »*, le général Aidid pourrait être tenté par un rapprochement avec son rival, M. Ali Mahdi, afin de former une ligue contre *« l'ennemi commun »*, c'est-à-dire l'ONU.

Dans la même lettre, le secrétaire général souligne aussi que plus de 80 % de l'aide humanitaire qui arrive en Somalie est pillée par des bandits armés. *« En l'absence d'un gouvernement*, précise M. Boutros-Ghali, *les « autorités » somaliennes rivalisent pour accaparer tout ce qui a quelque valeur. »* Et de continuer : *« Au milieu de ce chaos, l'aide internationale fournie par les Nations unies et les organismes bénévoles est devenue la principale, dans certains régions la seule, source de revenus. (...) On est arrivé au point où l'économie somalienne repose essentiellement sur le secours humanitaire et n'existerait pas sans lui. »*

Parlant des difficultés que rencontrent les organisations humanitaires pour remplir leur tâche, le secrétaire général poursuit : *« Les organismes donateurs se voient extorquer de fortes sommes d'argent en liquide s'ils veulent exécuter leur mission. C'est ainsi qu'ils sont obligés de faire s'ils veulent assurer leur protection (...) Ainsi, l'assistance humanitaire n'atteint souvent qu'au compte-gouttes les populations auxquelles elle est destinée. »*

M. Boutros-Ghali estime que, aussi longtemps que *« l'on ne s'attaque pas avec efficacité aux problèmes de sécurité et à la protection des secours, les organismes des Nations unies et les organisations non gouvernementales ne seront pas en mesure de fournir toute l'aide dont la Somalie a besoin maintenant »*.

Extorsion et chantage

Il estime, enfin, qu'il faut *« absolument »* mettre fin au *« règne omniprésent de l'extorsion et du chantage »* en Somalie et rétablir les conditions de sécurité qui permettront de distribuer les secours. Pour cela, ajoute-t-il, les quatre bataillons supplémentaires de l'ONUSOM doivent être déployés *« le plus rapidement possible »*.

En août dernier, le Conseil de sécurité avait approuvé l'envoi de trois mille cinq cents « casques bleus » en Somalie, mais seuls cinq cents soldats pakistanais sont arrivés sur place. A ce sujet, le secrétaire général a informé le Conseil que les *« autorités »* somaliennes n'avaient jusqu'à présent consenti qu'au déploiement supplémentaire d'un bataillon canadien fort de sept cent cinquante hommes. L'avant-garde de cette unité, soit cent cinquante soldats, doit, en principe, arriver vers le 5 décembre à Bosaso, dans le nord de la Somalie, suivie, avant la fin du mois, par le reste de la troupe. Le nouveau représentant spécial du secrétaire général n'a pu obtenir le consentement des Somaliens à l'installation des « casques bleus » dans d'autres régions du pays, notamment à Kismayo et à Berbera, ce qu'avait apparemment obtenu M. Mohamed Sahnoun, son prédécesseur. Ce dernier avait démissionné à la fin du mois d'octobre en raison de l'impuissance de l'organisation internationale.

Le Conseil de sécurité pourrait être saisi de la question somalienne sous la prochaine présidence indienne. Le gouvernement de New-Delhi qui, pour des raisons de politique intérieure touchant notamment le Cachemire, vote systématiquement contre toute résolution dans le cadre du chapitre 7 de la Charte, pourrait, cette fois, se prononcer en faveur d'une action résolue de la communauté internationale en Somalie.

AFSANÉ BASSIR-POUR

EN BREF

□ **CHILI : démission d'un général à l'issue d'une enquête dans une affaire d'espionnage politique.** – L'armée de terre chilienne a annoncé, mercredi 25 novembre, la démission du chef du commandement de ses télécommunications, le général Ricardo Contreras, après la découverte d'un scandale lié à l'espionnage politique auquel sont mêlés des militaires (*le Monde* du 14 novembre). La démission, annoncée dans un communiqué, a été acceptée par le général Pinochet, commandant de l'armée de terre, qui a été reçu mardi par le président Patricio Aylwin. Ce dernier avait demandé à l'armée de mener une enquête interne. – *(AFP.)*

□ **CUBA : l'embargo américain est contre-productif pour les droits de l'homme, selon un rapport de l'ONU.** – Les sanctions économiques appliquées contre Cuba *« sont totalement contre-productives si l'aspiration de la communauté internationale est d'améliorer la situation des droits de l'homme »* dans l'île, selon un rapport de l'ONU présenté mercredi 25 novembre à New-York. *« Les mesures destinées à isoler l'île »* constituent *« la manière la plus sûre de prolonger une situation interne insoutenable »*, ajoute le rapport.

□ **ETATS-UNIS : victoire républicaine en Géorgie à une élection sénatoriale** – Petite consolation pour le président Bush : M. Paul Coverdell, candidat républicain au poste de sénateur pour la Géorgie, a battu, mardi 24 novembre, le candidat démocrate sortant, M. Wyche Fowler, que le président élu Bill Clinton était allé soutenir lundi. Aucun des deux candidats n'avait recueilli plus de 50 % des suffrages le 3 novembre en Géorgie, rare Etat qui prévoit un second tour dans ces circonstances. Cela donne la configuration suivante au Sénat : 57 démocrates, 43 républicains. – *(Corresp.)*

□ **MADAGASCAR : les premiers résultats de l'élection présidentielle favorables au candidat de l'opposition.** – Le candidat de l'opposition, M. Albert Zafy, arrive largement en tête dans la capitale, Tananarive, selon les premiers résultats de l'élection présidentielle qui a eu lieu, mercredi 25 novembre, à Madagascar. D'après les résultats du ministère de l'intérieur, il obtient 58,79 % des voix dans la première circonscription de la capitale, qui en compte huit. Le président Didier Ratsiraka vient loin derrière avec 25,35 % des voix, alors que les autres candidats ne passent pas les 4,5 %. Aucun résultat de la province n'avait encore été publié mercredi en fin de soirée, et Tananarive ne compte que 10 % de l'électorat. M. Zafy, un chirurgien âgé de soixante-cinq ans, a été le leader du grand mouvement populaire de contestation qui a fait reculer en 1991 le président Ratsiraka. – *(AFP.)*

□ **MAROC : élections législatives le 30 avril 1993.** – Les prochaines élections législatives auront lieu le vendredi 30 avril 1993, a annoncé, mercredi 25 novembre, dans un communiqué, le ministre de l'intérieur et de l'information, M. Driss Basri. Les partis d'opposition avaient souligné de *« nombreuses irrégularités »* lors des élections municipales qui avaient été organisées, le 16 octobre dernier. – *(AFP.)*

L'ONU paralysée

Janvier 1992

17 : un an après la chute du président Syaad Barre, la Somalie continue d'être déchirée par des luttes de clans qui cherchent à s'accaparer le pouvoir. Les partisans du général Aïdid prennent le contrôle du port de Mogadiscio.

23 : le Conseil de sécurité de l'ONU décrète un embargo sur les livraisons d'armes.

Février

14 : les représentants des factions rivales signent, à New-York, un accord préliminaire de cessez-le-feu qui n'entrera pas en vigueur.

Avril

22 : le secrétaire général de l'ONU préconise l'envoi de cinq cents « gardes bleus » à Mogadiscio.

Juin

21 : le général Aïdid accepte l'envoi d'agents de sécurité de l'ONU.

Juillet

27 : le Conseil de sécurité charge une mission technique de préparer une opération humanitaire d'envergure.

Août

25 : le secrétaire général de l'ONU préconise l'envoi de trois mille cinq cents « gardes bleus ».

Septembre

14 : un premier contingent de trois cents « casques bleus » (Pakistanais) débarque à Mogadiscio.

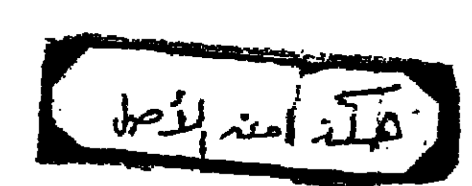
Octobre

16 : les « Douze » demandent le déploiement rapide des troupes de l'ONU.

26 : rappelé à l'ordre par le secrétaire général de l'ONU, son représentant spécial en Somalie, M. Mohamed Sahnoun, présente sa démission.

Novembre

10 : le contingent de l'ONU prend le contrôle de l'aéroport de Mogadiscio.



LE DÉBAT SUR LE COMPROMIS

La déclaration de politique générale sur le GATT adoptée par 301 voix contre 251

« Le gouvernement est prêt à invoquer le droit de protéger ses intérêts fondamentaux à tout moment », affirme M. Bérégovoy

Les députés ont adopté, mercredi 25 novembre, par 301 voix contre 251, la déclaration du gouvernement sur les négociations du GATT. Les socialistes et les communistes ont voté pour. L'UDF, l'UDC et le RPR ont voté contre. Le premier ministre a déclaré notamment que le gouvernement était prêt, à tout moment, à invoquer *« le droit de protéger ses intérêts fondamentaux »*

M. Luc Guyau, président de la FNSEA, est reparti de l'Assemblée nationale satisfait. Lui qui avait assisté en spectateur, aux côtés d'autres responsables agricoles, au débat de politique générale, tout au long de l'après-midi, s'est déclaré *« rassuré »* par la *« fermeté »* du gouvernement. Ferme, M. Bérégovoy l'a été dès le début de son intervention pour justifier la procédure choisie, qu'avait contestée l'opposition. *« Le gouvernement*, a-t-il rappelé, *a, sous l'autorité du président de la République, la garde de l'intérêt national, mais lorsque les intérêts fondamentaux de la France sont en cause, il a le devoir de consulter le Parlement. »* Le premier ministre a aussitôt assorti son rappel constitutionnel d'une observation plus politique. *« Il importe aussi*, a-t-il ajouté, *que nos partenaires sachent que* [la] *position* [du gouvernement] *est celle de la France et que les prochaines échéances politiques, quel qu'en soit le résultat, ne la modifieront pas. »*

Comme il avait pu déjà le faire lors de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht, M. Bérégovoy a pris soin de préciser les limites de la confiance qu'il demandait à l'Assemblée nationale et singulièrement à l'opposition. *« Ce vote portera sur une déclaration précise et sur elle seulement, ceux qui voteront « pour » ne seront en aucun cas présumés soutenir la politique générale du gouvernement »*, a-t-il déclaré. *« Dans d'autres pays, on sait faire bloc quand on éprouve une difficulté »*, a encore ajouté M. Bérégovoy avant d'en venir à l'accord conclu entre les responsables américains et les commissaires européens. *« Il est inacceptable*, a-t-il dit, *parce que contraire aux intérêts de l'Europe, contraire au mandat de la Commission, contraire à la politique agricole commune* (PAC). *»*

Le texte de la déclaration

Voici la déclaration du gouvernement adoptée par les députés :

« Conformément à la position adoptée depuis l'ouverture des négociations en septembre 1986, la France souhaite la conclusion d'un accord global et équilibré du GATT, portant à la fois sur l'agriculture, l'industrie, les services et la propriété intellectuelle.

» La France considère que le projet d'accord relatif à l'agriculture, conclu le 20 novembre 1992 par les représentants de la Commission, outrepasse le mandat défini par le conseil le 6 novembre 1990 et aurait des conséquences inacceptables pour l'économie agricole française.

» La France demande qu'une réunion commune des ministres des affaires étrangères et des ministres de l'agriculture de la Communauté se tienne dans les plus brefs délais. Le gouvernement confirmera, à cette occasion, qu'il opposera son veto à tout projet d'accord contraire aux intérêts fondamentaux de la France. »

M. Fabius (PS) : soutien sans faille

M. Bérégovoy a enfin présenté la stratégie arrêtée par le gouvernement et contenue dans la déclaration soumise au vote des parlementaires. Il a expliqué qu'au cours de la réunion des ministres européens souhaitée par la France il demandera *« l'inscription au procès-verbal d'une déclaration, afin que soit enregistrée son opposition au projet d'accord actuel »*. *« Sous quelle forme le Conseil devra-t-il approuver ultérieurement le projet d'accord général du GATT ?*, a poursuivi M. Bérégovoy. *Faudra-t-il l'unanimité ? Ou bien y aura-t-il vote à la majorité qualifiée ? Dans le premier cas, notre opposition suffirait. Dans le second, si, à la fin des fins, la position de la France n'est pas entendue et respectée, la France usera de son droit de veto conformément à ce qu'il est convenu d'appeler le compromis de Luxembourg.(...) Le gouvernement est prêt à invoquer le droit de protéger ses intérêts fondamentaux à tout moment. »*

Au nom des socialistes, M. Laurent Fabius (PS, Seine-Maritime) a, bien entendu, assuré le gouvernement d'un soutien sans faille. Comme M. Bérégovoy au cours de son intervention, et alors que les premiers incidents survenaient aux abords du Palais-Bourbon entre les manifestants et les forces de l'ordre, M. Fabius a déploré le recours à *« la violence et les atteintes aux biens et aux personnes, français ou étrangers »*.

Comme M. Bérégovoy, M. Fabius a contesté l'interprétation selon laquelle la réforme de la PAC est *« responsable de tout »*. *« L'argument le plus fort que nous pouvons opposer à nos voisins et aux Américains*, a souligné l'ancien premier ministre, *est que précisément notre position a été fixée à l'occasion de la réforme de la PAC et qu'elle ne peut pas changer tous les six mois. »*

M. Lajoinie (PC) : la démission de la France

Dans son discours, prononcé en l'absence de M. Georges Marchais, M. André Lajoinie (PC, Allier), président du groupe communiste, a réparti tout aussi équitablement les responsabilités. *« La démission de notre pays dans la conduite de la négociation, menée dans le quasi-secret par des technocrates non élus, a été aggravée par les concessions unilatérales faites aux Etats-Unis par la Commission et acceptées tant par les gouvernements de droite que par celui d'aujourd'hui »*, a-t-il déploré.

Les hésitations européennes ont procuré au porte-parole communiste un beau sujet de polémique. *« Que valent aujourd'hui les belles déclarations selon lesquelles le « oui » à Maastricht permettrait une Europe unie et forte face aux Etats-Unis ? Où est la solidarité européenne quand les gouvernements anglais et allemands se font aujourd'hui le cheval de Troie des intérêts américains ? »*, s'est-il interrogé. M. Lajoinie s'en est pris enfin au principe même du GATT, avant d'indiquer que les communistes soutiendront *« toute initiative de la France permettant de s'opposer au projet d'accord »*. Un soutien, a-t-il précisé, *« limité à l'engagement du gouvernement »* de lutter contre cet accord.

Grâce à l'appui des communistes, l'adoption de la déclaration du gouvernement n'a plus fait l'ombre d'un doute. M. Bérégovoy a dû d'autant plus s'en féliciter que les membres de l'opposition se sont bien gardés de répondre à l'appel à l'union qu'il avait lancé.

M. Juppé (RPR) : « Ne comptez pas sur nous ! »

M. Alain Juppé (RPR, Paris) s'est montré le plus virulent. *« Vous avez pris la précaution de ne pas nous demander de voter la confiance. Sage précaution, vous n'avez pas, vous n'aurez pas notre confiance »*, a-t-il affirmé. Après avoir dressé le tableau des renoncements agricoles dont sont responsables, selon lui, les gouvernements socialistes, le secrétaire général du RPR a concentré son intervention sur l'arme du veto brandie par M. Bérégovoy. *« Vous avez annoncé il y a quelques jours que la France userait de son droit de veto à la fin des fins. C'est absurde*, a affirmé M. Juppé. *Si la négociation progresse et aboutit dans les quatorze autres secteurs, il nous sera encore plus difficile de dire non. A moins que vous ne pensiez, compte tenu des retards inévitables dans la négociation, que c'est le prochain gouvernement qui aura à affronter la crise. Ne comptez pas sur nous pour tomber dans le piège ! La fin des fins, c'est maintenant ! »*

Le député de Paris a exigé de M. Bérégovoy un engagement. *« Allez-vous demander au conseil des ministres* [européen] *de donner mandat à la Commission de repartir à Washington dire à la partie américaine que la France n'accepte pas cet accord et d'exiger la réouverture des négociations en utilisant, si besoin est, le droit de veto ? »*, a-t-il demandé.

M. Deniau (UDF) : « Je n'ai pas confiance »

Plus modéré dans son expression mais tout aussi résolu, M. Jean-François Deniau (UDF, Cher) a estimé que la France n'a pas pris *« dans ces négociations, les précautions les plus élémentaires »*. *« Vous vous êtes placés dans une situation où l'effet de la révision de la PAC et celui de la négociation internationale vont s'additionner. Le résultat ne sera pas des meilleurs »*, a-t-il prédit.

Le porte-parole de l'UDF a usé ensuite d'un argument de bon sens. *« Vous nous demandez de prendre position sur l'accord, mais comment pourrions-nous le faire puisque nous n'en avons pas reçu communication ? »*, a-t-il affirmé avant de conclure : *« Nous avons à répondre à la question suivante :* Avez-vous confiance dans le gouvernement pour défendre les agriculteurs français ? *Eh bien non, je n'ai pas confiance ! »*

M. Méhaignerie (UDC) : « Accumulation d'erreurs »

M. Pierre Méhaignerie (UDC, Ille-et-Vilaine) a ensuite repris l'accusation portée par M. Juppé. *« Tout porte à croire que vous voulez gagner du temps pour rejeter les responsabilités sur vos successeurs »*. *« Cet accord est mauvais parce qu'il nous impose unilatéralement des sacrifices, parce qu'il est déséquilibré au détriment de l'Europe, et parce qu'il est socialement explosif »*, a indiqué l'ancien ministre, qui s'est cependant montré plus nuancé que MM. Deniau et Juppé. *« Vous attendez un mandat de fermeté responsable, ce mandat, le groupe UDC vous le donne. Vous voulez un vote de confiance. Face à l'accumulation d'erreurs qui caractérisent votre conduite dans la négociation du GATT, non, vous ne pouvez pas l'obtenir aujourd'hui »*, a conclu M. Méhaignerie.

A deux reprises, M. Bérégovoy a tenté de faire revenir les députés de l'opposition sur leur position. *« Je répète ce que j'ai dit : le gouvernement confirmera à l'occasion de la réunion des ministres européens des affaires étrangères et de l'agriculture qu'il opposera son veto à tout projet d'accord contraire aux intérêts fondamentaux de la France. Il l'opposera à tout stade de la procédure, dès lors qu'un acte juridique lui sera soumis »*, a-t-il précisé en réponse aux principaux orateurs au cours de l'après-midi. *« Il y aura une réunion des ministres dans les délais les plus brefs. A cette réunion, userons-nous de notre droit de veto ? Si on nous présente un texte contraire à nos intérêts fondamentaux, nous dirons non, et ce à toutes les étapes de la procédure »*, a-t-il affirmé une dernière fois à l'issue de la discussion.

Il était plus de 20 heures. Dans l'hémicycle au trois quarts désert, un député socialiste de la Dordogne, M. Paul Duvaleix, a alors sans doute prononcé le discours de la plupart des responsables syndicaux massés dans les tribunes. *« Dans quelques semaines, je quitterai définitivement cette Assemblée*, a-t-il expliqué. *C'est un cri du cœur que je pousse : le gouvernement d'aujourd'hui, celui de demain, la majorité d'aujourd'hui, celle de demain, auront la lourde tâche de préserver et faire vivre ce qui forme notre paysage, le clocher, l'école, la mairie, les maisons parsemées dans la nature ondoyante, c'est aussi cela, la France. »* Auprès de ses collègues, contrairement au premier ministre, M. Duvaleix a fait, lui, l'unanimité.

GILLES PARIS

L'analyse du scrutin

Par 301 voix contre 251, sur 558 votants, l'Assemblée nationale a adopté la déclaration du gouvernement sur les négociations du GATT.

Ont voté pour : 262 PS (sur 267) ; 26 PC (sur 26) ; 13 non-inscrits (sur 24) : MM. Jean-Marie Cambacérès, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Claude Miqueu, Jean-Pierre Peretti della Rocca, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, André Thien Ah Koon, Yves Vidal, Marcel Wacheux, Aloyse Warhouver.

Ont voté contre : 124 RPR (sur 125) ; 87 UDF (sur 88) ; 35 UDC (sur 40), 5 non-inscrits (sur 24) : MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Michel Noir, Jean Royer, Mme Marie-France Stirbois.

Se sont abstenus : 1 UDF : M. Paul Chollet ; 4 UDC : MM. Raymond Barre, Francis Geng, Jean-Jacques Hyest, Pierre Méhaignerie ; 1 non-inscrit : M. Alexis Pota.

N'ont pas participé au scrutin : 5 PS : MM. Daniel Chevallier, Bertrand Gallet, Jean Giovannelli, Roger Leron, Emile Vernaudon ; 1 RPR : M. Pierre de Bénouville ; 1 UDC : M. Loïc Bouvard (président de séance) ; 5 non-inscrits : M. Jean-Michel Boucheron, Mme Martine Daugreilh, Elie Hoarau, Auguste Legros, Alexandre Léontieff.

Les voix du monde rural

Suite de la première page

On peut en douter, même si deux de ses ministres les plus directement intéressés par le conflit, MM. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, et Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur, sont au gouvernement les principaux porte-parole de l'ouverture et étaient, à ce titre, les mieux placés pour favoriser la formation d'un consensus.

Pour le premier ministre, toutefois, le gain n'est pas négligeable. D'abord il a recueilli la confiance d'une majorité de l'Assemblée nationale, évitant ainsi le risque d'une motion de censure sur la politique agricole que chacun s'accordait à juger menaçante : non seulement il passe sans encombres un cap délicat, mais encore il reçoit l'investiture de la représentation nationale avant de se présenter devant ses partenaires européens.

Ensuite, il a reconstitué, le temps d'un vote, feu l'union de la gauche, même si M. André Lajoinie a tenu à préciser que l'adhésion du PCF ne signifiait nullement un assentiment à la politique générale du gouvernement : dans la perspective de la campagne législative, le retour à l'affrontement droite-gauche, que le débat sur Maastricht, en particulier, avait troublé, est conforme à la logique que M. Bérégovoy s'efforce inlassablement de promouvoir.

Enfin, et surtout, il pourra se prévaloir auprès des agriculteurs d'être leur meilleur défenseur, puisqu'il s'est engagé à combattre le projet d'accord sur le GATT et qu'il n'a pas été suivi par l'opposition : sans doute celle-ci fera-t-elle valoir qu'elle a refusé de soutenir le gouvernement parce qu'elle ne l'estimait pas assez résolu, mais elle s'est tout de même exposée au reproche de défection que ne manquera pas de lui adresser M. Bérégovoy.

Reste que la droite, si elle n'a pu empêcher le succès du gouvernement, n'aura pas non plus tout perdu au terme de ce débat. En premier lieu parce qu'elle a esquivé le piège du consensus, qui l'aurait mise en situation difficile, malgré toutes les explications qu'elle aurait pu donner, vis-à-vis de son électorat. En deuxième lieu parce qu'elle est parvenue à maintenir son unité en dépit de quelques tiraillements, qui, pour une fois, n'ont pas été assez violents pour provoquer une rupture.

En troisième lieu parce qu'elle a su, pour justifier son refus, mettre l'accent sur une ambiguïté réelle de la position du premier ministre, qui n'a pas voulu s'engager à demander dès la semaine prochaine une renégociation du compromis agricole, renvoyant *« à la fin des fins »*, c'est-à-dire à l'issue de la négociation globale, l'exercice éventuel de son droit de veto. Une position juridiquement inattaquable, mais politiquement suspecte de dissimulation d'une manœuvre dilatoire. Aussi l'opposition peut-elle s'en servir, comme elle l'a fait au cours du débat, pour tenter de convaincre l'opinion qu'elle rejette avec plus de fermeté que la gauche l'accord du GATT.

Chacun des deux camps dispose ainsi de bons arguments pour se concilier les faveurs de l'électorat paysan, à l'approche d'un scrutin législatif dans lequel le poids du monde rural demeure important.

Bataille de mots

Au-delà de ces jeux tactiques, l'ardeur des responsables politiques, de droite comme de gauche, a paru toutefois quelque peu disproportionnée par rapport à l'enjeu du conflit. A entendre les orateurs proclamer la patrie en danger face au diktat des Etats-Unis, on se croyait revenu aux temps anciens de l'anti-américanisme triomphant. La dramatisation avait quelque chose d'artificiel. Plusieurs élus, qui affichaient en public la plus grande fermeté, n'hésitaient d'ailleurs pas à admettre en privé qu'ils ne jugeaient guère possible l'ouverture d'une crise européenne et qu'ils tenaient la menace du droit de veto pour un simple moyen de pression à l'usage du gouvernement français.

La surenchère dans la défense des agriculteurs, jointe aux incertitudes sur le projet d'accord, dont personne, comme l'a fait observer à juste titre M. Jean-François Deniau, n'avait connaissance dans le détail, a donné l'impression d'une bataille de mots assez éloignée de la réalité des choses. Tout s'est passé comme si les uns et les autres criaient d'autant plus fort qu'ils étaient moins enclins à passer à l'acte. L'opposition avait donc quelque raison de soupçonner la gauche de vouloir gagner du temps dans l'attente de la cohabitation ; et les socialistes n'étaient pas moins fondés à accuser la droite de souhaiter que l'affaire fût tranchée avant son retour au pouvoir.

Même l'autocritique à laquelle se livra M. Bérégovoy dans son ultime intervention, en y associant, bien malgré elle, l'opposition, n'a paru qu'une concession de forme. En estimant que la politique menée par les gouvernements successifs n'avait *« peut-être pas été à la hauteur »* et que les dirigeants français s'étaient *« sans doute trompés collectivement »*, le premier ministre a reconnu qu'une vraie discussion aurait dû s'ouvrir depuis longtemps sur l'avenir de l'agriculture française dans la construction européenne. Mais précisément le moment n'était pas au débat de fond.

Un tel débat aurait probablement fait apparaître d'autres clivages politiques, proches de ceux qu'a révélés il y a deux mois la campagne sur Maastricht. A l'Assemblée nationale, mercredi, on a vu au contraire se rassembler, à gauche, pour exprimer leur confiance au gouvernement, à droite, pour la lui refuser, des hommes qui ont combattu le traité d'union européenne et des hommes qui ont milité en sa faveur. A l'approche des élections, les vieilles habitudes reprennent leurs droits.

THOMAS FERENCZI

Dans les couloirs de l'Assemblée

Députés des villes et députés

L'opposition est un art difficile. Il faut s'opposer au gouvernement sans s'opposer aux agriculteurs, tout en s'opposant à ce que les opposants s'opposent entre eux. C'est cette équation que les groupes RPR, UDF et UDC de l'Assemblée nationale ont tenté de résoudre, mercredi 25 novembre.

A l'ouverture de la séance, à 15 heures, la situation s'annonce délicate. De retour de leur circonscription, les députés des champs ont encore dans les oreilles les appels pressants à la solidarité contre le « diktat » américain que les représentants des organisations agricoles sont venus lancer dans leur permanence, leur mairie ou leur conseil général. Le message est clair : l'urgence n'est pas aux considérations tactiques, mais à l'union sacrée.

C'est dans cet état d'esprit que les élus ruraux de l'opposition assistent à la déclaration de politique générale de M. Pierre Bérégovoy. Son discours de fermeté a plutôt de quoi les réconforter : après tout, pensent-ils, peut-être bien que l'on transgresse le tabou de l'opposition irréductible au gouvernement. De telles tentations sont, en revanche, totalement étrangères à la majorité des députés des villes. Pour ces derniers, la seule priorité est d'infliger un désaveu au pouvoir.

Les dirigeants de l'opposition sentent le danger. A peine le premier ministre a-t-il achevé son discours que M. Charles Millon (UDF), président de l'intergroupe, demande une suspension de séance d'une demi-heure pour réunir les députés RPR, UDF et UDC. Partisan d'un « non » sans condition au gouvernement, M. Jacques Chirac, président du RPR, s'empresse de reprendre ses troupes en main. Les garanties données par M. Bérégovoy, souligne-t-il, sont insuffisantes et ne sauraient en aucune manière justifier un vote de confiance. « Confiance » : le mot irrite, en effet, la majorité des députés de l'opposition, bien décidés à ne pas faire ce cadeau au gouvernement.

Cependant, à l'image de M. Millon, ils sont un certain nombre à ne pas vouloir *« fermer toutes les portes maintenant »*. C'est en ce sens qu'interviennent, notamment, MM. Jacques Blanc (UDF, Lozère) et Hervé de Charette (UDF, Maine-et-Loire), Jacques Chaban-Delmas (RPR, Gironde) et Michel Cointat (RPR, Ille-et-Vilaine), ainsi que le président du CDS, M. Pierre Méhaignerie. Après une séance tendue, où ils apparaissent minoritaires, les « modérés » obtiennent, toutefois, un sursis : la décision de vote n'est pas, officiellement, arrêtée.

La mécanique du « non »

Dans les couloirs, M. Méhaignerie indique que l'opposition *« attend de nouvelles précisions »* du premier ministre pour faire connaître sa position. Confortés dans leurs convictions, les partisans du « non » laissent entendre, au contraire, que le débat est d'avance tranché. *« C'est simple*, observe M. François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, *le gouvernement nous demande si on a confiance en lui. Je réponds « non ». »* Le président du Parti républicain, M. Gérard Longuet, est tout aussi formel : *« Les socialistes sont mauvais. On ne va pas se mettre à leur remorque. »*

M. Bérégovoy a beau, en séance, tenter de convaincre les bancs de la droite que ce n'est pas lui qui demande la confiance, mais *« la nation tout entière »*, la *« mécanique du « non » »* est en route, selon l'expression de M. Jacques Barrot, président du groupe UDC. Au fil des heures, l'enjeu est en effet devenu de moins en moins agricole et de plus en plus politique.

La preuve en est apportée lors de la nouvelle réunion de l'intergroupe, en début de soirée. M. Chirac prend de nouveau la parole pour appeler ses collègues à l'union. Pour le président du RPR, comme pour son secrétaire général, M. Alain Juppé, c'est tout simplement la future *« cohésion gouvernementale »* qui est en cause. Comment prétendre gouverner ensemble, demain, si dans l'opposition, aujourd'hui, on se déchire ? Comment faire campagne, dans les semaines à venir, contre un gouvernement auquel on aura préalablement accordé sa confiance ?

Ces arguments portent. Députés des villes et députés des champs ont en commun une préoccupation essentielle : qu'après les divisions sur Maastricht la position de l'opposition soit *« lisible »* par l'opinion publique. Convaincu, M. Millon indique qu'*« à titre personnel »* il votera « non », rejoint par M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques). De plus en plus minoritaires, MM. Barrot et Méhaignerie plaident, encore une fois, en faveur de l'abstention.

« L'indifférence urbaine a joué »

Pour la première fois dans l'histoire de l'intergroupe, le débat sera tranché, à la demande de M. Barrot, par un vote à bulletin secret. Le résultat est sans appel : 143 voix en faveur du « non », trois pour le « oui », trente-six pour la non-participation au vote. *« On devrait voter à bulletin secret plus souvent »*, fait observer placidement M. Eric Raoult (RPR, Seine-Saint-Denis) à M. Juppé. *« La procédure l'a emporté

AGRICOLE DE WASHINGTON

A l'appel des organisations syndicales

Les agriculteurs ont manifesté violemment à Paris et en province

Les paysans ont manifesté leur colère dans plusieurs régions françaises, dans la nuit de mardi à mercredi puis mercredi 25 novembre, sans toutefois que leur mouvement prenne l'ampleur atteinte dans la capitale où cinquante-six membres des forces de l'ordre ont été blessés. Les incidents les plus notables se sont déroulés à Dijon, où des affrontements avec les forces de l'ordre se sont prolongés jusqu'à 1 h 30 du ***matin. A Bordeaux également, de brèves escarmouches ont été signalées en début d'après-midi.***

« Si vous saviez comme on est mal ! »

Quelle rage refoule un CRS bombardé d'insultes et de projectiles et privé du droit de riposter? Quelle rancœur, quelle colère étouffe-t-il lorsqu'une bouteille de verre se brise sur son casque, que des pétards à mèche explosent à ses pieds et que les fusées à corbeaux lancées par les manifestants à l'aide de petits pistolets sifflent au-dessus des têtes, ricochent de mur en mur, de volet en voiture, imprévus, imprévisibles, avant de disparaître dans les rangs policiers en nuages de fumée? Quelle haine, peut-être, s'efforce-t-il de contenir lorsque des barrières métalliques, quelques poubelles descellées ainsi que des panneaux de sens interdit arrachés au bitume volent dans sa direction, blessant grièvement plusieurs de ses collègues alignés sur le front?



Yannick, qui est arrivé ce matin du Morbihan dans la voiture de son père – depuis peu son associé dans une exploitation agricole, – n'obtiendra sans doute jamais la réponse à ces questions qui l'obsèdent depuis le début de la manifestation – son frère aîné, comme tant d'autres fils de paysans, n'a-t-il pas choisi de s'engager dans la gendarmerie? Sans pouvoir détacher ses yeux du cordon de CRS barrant la rue Saint-Dominique, il observe avec un mélange de fascination et d'effroi, le *crescendo* de la violence amorcé par ses compagnons et la passivité temporaire des policiers mobilisés. *« C'est affreux*, dit-il. *Cela va mal finir car on a perdu la raison. La manifestation se voulait un grognement de colère. On en fait un suicide. Quel désarroi! Et quelle panique!»*

« On n'a plus rien à perdre!» résume Alain, étudiant dans un collège agricole du Sud-Ouest. *« On a tout essayé : la discussion, la négociation, l'explication de la PAC auprès des adhérents aux différents syndicats. On a fait des dossiers, des voyages à Paris, à Bruxelles. Pour quel résultat? Le sacrifice annoncé et précipité des paysans! On crève : voilà la vérité!»*

Sans doute la bagarre n'avait-elle pas été inscrite à l'ordre du jour de ce rassemblement organisé par la Coordination rurale, la Confédération paysanne, le MODEF et la Fédération française de l'agriculture pour faire pression sur l'Assemblée nationale le jour même de sa discussion sur le GATT. Mais le ton donné dès les premières heures par quelques leaders réunis sur l'esplanade des Invalides préfigurait bien autre chose que la manifestation d'une simple bouffée de chaleur paysanne. On y a parlé de *« catastrophe nationale »*, de *« sabotage »*, de *« crime »* et de *« riposte magistrale au diktat américain »*. On a surtout menacé de se fâcher et de se faire entendre comme jamais auparavant : *« Les paysans ignorent le renoncement. »* Premier symbole du bras de fer amorcé : le déversement dans la Seine d'une trentaine de sacs de PSC (produits de substitution aux céréales) afin de *« renvoyer vers les Etats-Unis »* ces aliments pour animaux importés par la CEE. Deuxième indice plus parlant : le nombre de pistolets de quincaillerie, frondes et ustensiles apportés *« au cas où... »*

C'est sur le chemin du ministère de l'agriculture que le mouvement va dégénérer. Furieux de constater qu'un cordon de CRS ferme la voie, des agriculteurs vont saisir tous les projectiles à portée de main pour nourrir un jet continu en direction des policiers copieusement insultés (*« SS-collabos-socialos-fachos... »*). Les médias – *« vendus à Botton et aux puissants »* – sont à leur tour conspués par quelques excités. Une charge soudaine des CRS va faire fuir le défilé (près de trois mille manifestants) vers la rue Saint-Dominique, également bouchée.

Monique Relier aura-t-elle dû courir avec la foule pour échapper au gaz lacrymogène? Ou bien se sera-t-elle réfugiée à temps dans le car qui devait la ramener le soir même dans son village de Sainte-Sévère-sur-Indre? La mèche brune et le regard rieur, Monique Relier croyait il y a encore quelques mois avoir réussi le rêve de sa vie : travailler sur une exploitation agricole en y développant sa spécialité : la fabrication des rigottes, le fromage de sa région. Née à la campagne, elle a mis quelques années avant de pouvoir s'associer avec un frère, réaliser un emprunt pour installer une fromagerie, et tisser peu à peu un réseau de consommateurs. Elle *« caille »* six cents à sept cents litres de lait par semaine, fait trois rigottes au litre et sillonne la région au volant de sa fourgonnette, annonçant son passage par quelques coups de klaxon. Elle ne compte pas son temps – *« Cela ferait trop d'heures »*, – sa production augmente, son fromage est recherché. Et quand tout va pour le mieux, elle gagne 6 000 F par mois, dont il faut retirer bien sûr les remboursements d'emprunts. Tout lui semble réuni pour *« faire une jolie vie »*. S'il n'était l'angoisse, apparue depuis peu. Plus de deux cent cinquante agriculteurs du département ne payent déjà plus leurs cotisations sociales...

Installée dans la région de Paimpol, Yvonne Le Mézec a de tout temps été une militante. Fille d'agriculteurs, mariée à un agriculteur – *« C'était notre voisin et on a joint nos terres »*, – mère d'un agriculteur, elle s'est toujours battue pour la cause des femmes : le droit au congé de maternité, le statut d'agricultrice. Elle aime la terre, son métier, la nature, l'harmonie. Elle n'a jamais pensé que son monde un jour puisse vaciller. Aujourd'hui, pourtant, *« il s'enlise, se dérobe, disparaît »*. Elle ne voit pas de solution, elle ne sait plus pour qui voter...

Ils sont multiples, ils se ressemblent, les témoignages recueillis dans la foule d'une manifestation. Chacun porte une histoire de terre, de famille, de fierté, de blessure. Chacun parle d'une région, de traditions, de paysages, de style de vie et de passions. Les jeunes, de la rage de voir bafoué le travail accompli par leurs parents. Les anciens disent l'angoisse de ne plus pouvoir passer un relais à leurs enfants. *« Si vous saviez comme on est mal! »*, dit un vieil homme bourru en raccrochant, avec une allure de justicier, un revolver d'alarme à son gros ceinturon.

ANNICK COJEAN

nationale

des champs

sur le fond, note avec amertume M. Barrot. *Les agriculteurs vont penser que la classe politique n'a pas fait pour l'agriculture ce qu'elle a fait pour le Golfe. L'indifférence urbaine a joué.»*

« Ceux qui ont gagné sont ceux qui ont crié le plus fort », constate M. Bernard Stasi (UDC, Marne). *« J'étais plutôt favorable à un vote pour, au nom de l'union nationale*, reconnaît M. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), *mais il y avait un vrai problème de cohésion pour la future majorité.»* Le pire a été évité, et MM. Chirac et Millon peuvent rejoindre sans crainte les plateaux de télévision, qui les attendent à 20 heures. Un peu plus tard, M. Raymond Barre (app. UDC, Rhône) fera entendre sa différence : il ne votera pas contre la déclaration de politique générale, car ce vote signifierait qu' *« il est en désaccord avec l'attitude de fermeté du gouvernement, ce qui n'est pas le cas »*, mais il n'ira pas jusqu'à donner sa voix à M. Bérégovoy, car *« la procédure choisie est ambiguë sur le plan politique »*.

A 21 heures, circule dans les couloirs du Palais-Bourbon un communiqué du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) dénonçant *« le comportement à courte vue »* des trois groupes de l'opposition. Les agriculteurs, avertit le communiqué, sauront rappeler *« aux élus concernés le goût amer de la confiance désabusée »*. *« Ils nous envoient leurs signaux trop tard »*, soupire M. Barrot. *« Oh! ça leur passera... »*, tranche M. Bernard Pons, président du groupe RPR.

FRÉDÉRIC BOBIN et PASCALE ROBERT-DIARD

Selon un rapport de Bruxelles sur l'impact de l'accord

Les paysans européens ne devraient pas subir de contraintes supplémentaires

BRUXELLES (Communautés européennes)
de notre correspondant

L'accord conclu avec les Américains la semaine dernière à Washington par les deux négociateurs européens, MM. Frans Andriessen et Ray MacSharry, est compatible avec la réforme de la politique agricole commune (PAC). Autrement dit, même s'il pose, à la marge, quelques problèmes nouveaux, dans le cas particulier de la viande bovine, il n'entraînera pas de contraintes supplémentaires pour les paysans européens. Telles sont les conclusions optimistes de l'évaluation, établie produit par produit, approuvées mercredi 25 novembre par la Commission européenne.

Il devrait être examiné lors d'une prochaine réunion du conseil des ministres des Douze, ainsi que cela vient d'être réclamé par le gouvernement français. Les Etats membres confronteront alors leurs analyses avec celles de la Commission. Mais, même si ces dernières sont alors partiellement contestées, il n'y a guère de mystères dans ces chiffres : on peut certes retenir, pour l'évolution des rendements ou de la consommation, des prévisions différentes, mais il est néanmoins difficile d'imaginer qu'au bout du compte les écarts entre les positions respectives demeurent importants. Cette « objectivisation » du débat devrait, en bonne logique, en limiter le caractère conflictuel et éloigner par là même le spectre d'un recours par la France au compromis de Luxembourg, c'est-à-dire au veto.

Le raisonnement qui sous-tend la démonstration de la Commission est simple : les dispositions de la réforme (gel des terres, baisse des prix notamment) aboutiront, pour les produits concernés, à une réduction sensible des surplus devant être exportés, faute d'autres débouchés, sur le marché mondial à l'aide de subventions. Sauf pour la viande bovine, l'engagement de réduire les exportations subventionnées de 21 % au bout de six ans se trouvera rempli, sans qu'il soit nécessaire d'arrêter des mesures supplémentaires pénalisantes pour nos producteurs.

L'affaire ne prête guère à contestation dans le cas des oléagineux : *il ne s'agit pas là de réduire nos* exportations (la CEE n'est pas auto-suffisante), mais de limiter notre production afin de permettre aux producteurs américains (ou brésiliens, argentins, polonais) d'accéder à nouveau plus facilement aux marchés des Douze. Les Etats-Unis ayant sensiblement diminué leurs exigences au cours de la dernière phase des pourparlers, les engagements pris s'inscrivent parfaitement dans les limites de la réforme; avec, même, la possibilité pour la CEE, ces engagements étant établis en surfaces, d'augmenter sa production en cas d'amélioration des rendements.

Des difficultés pour le bœuf

S'agissant des céréales, la CEE s'engage, dans le projet d'accord, à limiter ses exportations subventionnées à 23,4 millions de tonnes. Selon un bilan établi par ses services au moment de l'adoption de la réforme, et que personne n'avait alors contesté, le surplus exportable devrait être ramené, du fait de la réforme, à 19 millions de tonnes.

Les services de M. MacSharry ont établi ces prévisions en se fondant sur un rendement de 4,86 tonnes à l'hectare, supérieur au rendement de la campagne 1992/1993. Ils admettent qu'on peut débattre à l'infini sur l'évolution future des rendements céréaliers, mais soulignent néanmoins que la nouvelle réglementation, celle de la réforme, a été conçue précisément pour « casser » la course au rendement, principale source des désordres de la PAC. Si bien qu'à leur avis le *« scénario le plus vraisemblable »* serait que, au cours des années à venir, le surplus exportable de céréales reste dans les limites de la réforme et qu'il ne soit donc pas nécessaire d'arrêter des mesures supplémentaires pour limiter davantage la production.

La Commission nie l'idée, développée récemment par le ministère français de l'agriculture, selon laquelle les différents engagements souscrits dans l'accord (réduction des exportations subventionnées, seuil minimum d'importations) contraindrait la Communauté à revoir à la baisse les quotas laitiers.

Dans le cas du porc et de la volaille, elle explique que la difficulté n'est qu'apparente. Certes, le surplus exportable à la fin des six années couvertes par accord devrait être sensiblement supérieur au volume autorisé après la réduction de 21 % : de 200 000 tonnes pour le porc et de 150 000 tonnes pour la volaille. Mais, ajoute la Commission, le problème n'est qu'apparent dans la mesure où la baisse du prix des céréales (base de l'alimentation des porcs et de la volaille) doit permettre d'exporter une forte part de ces produits sans subventions.

En revanche, dans le cas de la viande bovine, la Commission parle de *« difficultés sérieuses »* et évoque donc la nécessité d'arrêter des *« mesures correctrices »*. La CEE, moyennant un effort budgétaire dont elle observe maintenant qu'il ne serait pas supportable sur le long terme, a fortement développé ses exportations de viande bovine. Elles ont atteint 1 300 000 tonnes en 1993, à comparer à un volume d'exportation autorisé par l'accord de 817 000 tonnes. Il y a donc là un excédent de 300 000 à 400 000 tonnes qu'il faudra éliminer, par exemple par des aides à l'abattage des veaux. Mais, ajoute la Commission, des mesures correctrices *devraient de toute façon* être mises en œuvre *« qu'il y ait ou non accord au GATT »*.

Les conclusions du rapport maintenant soumis aux Douze sont résolument positives : l'accord est compatible avec la réforme, même s'il risque d'en dépasser parfois les limites (en fait, uniquement dans le cas de la viande de bœuf). En contrepartie – et pour la Commission c'est là une garantie essentielle – la nouvelle PAC bénéficie, grâce à la *« clause de paix »* figurant dans l'accord, d'une légitimation internationale qui lui faisait défaut et la mettra à l'abri des harcèlements passés.

PHILIPPE LEMAITRE

M. Soisson : « Les craintes de la France sont de plus en plus justifiées »

« Au fur et à mesure que nous recevons de Bruxelles des informations sur le document approuvé par la Commission le 25 novembre, les craintes que pouvait nourrir la France apparaissent de plus en plus justifiées », nous a déclaré jeudi 26 novembre M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. *« Par conséquent, pour la France, le compromis de Washington est absolument inacceptable. »*

M. Soisson estime en outre que ce qu'on appelle la clause de paix *« n'est en fait qu'un petit armistice, puisque la plupart des aides accordées actuellement par la CEE ne seront pas reconnues comme sûres. Nous n'avons aucune garantie de la part de Washington. D'autre part, au titre de la « clause de la continuation », il va falloir tout renégocier dans six ans »*. Quant à la réduction de 21 % des exportations européennes subventionnées, *« c'est une disposition incompatible avec la PAC par son caractère trop contraignant »*. Le ministre estime que le compromis de Washington *« n'apporte que des amendements »* au texte de M. Dunkel (directeur général du GATT) de décembre 1991, qui demeure le texte de base. *« Les Etats-Unis ont gagné sur toute la ligne en négociant sur leur terrain et à leurs conditions. »* M. Soisson note enfin qu'il *« laisse totalement de côté la question essentielle des variations dévastatrices du cours du dollar »*.

Estimant que l'attitude de l'opposition à l'Assemblée nationale *« ne permettra pas à la France d'être renforcée à Bruxelles et qu'elle aura pour conséquence la poursuite de l'agitation paysanne »*, le ministre nous a déclaré : *« Ce que l'Assemblée avait fait pour le Koweït, elle n'a pas su le faire pour la survie de son agriculture. Je le regrette. »*

F. Gr.

Le CNJA se dit « consterné » par le comportement de l'opposition

A l'issue du vote au Palais Bourbon sur la déclaration gouvernementale, le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) a publié un communiqué dans lequel *« il prend acte du refus de l'opposition de permettre à la France de dégager une position unanime et forte dans les négociations du GATT »*. Son président, M. Christian Jacob, a ajouté : *« Le RPR, l'UDF et l'UDC ont ainsi cédé à la tentation de la politique politicienne alors même que les intérêts vitaux de notre pays sont en jeu. Les Jeunes Agriculteurs sont consternés par ce comportement à courte vue. En cas d'issue défavorable au GATT, ils feront porter à l'opposition comme au gouvernement la responsabilité de cette catastrophe nationale. »*

Quelques heures auparavant, M. Luc Guyau, président de la FNSEA, s'était félicité de la *« fermeté du gouvernement »* en ajoutant : *« Je souhaite que cette fermeté soit la plus massive possible pour donner le plus de crédibilité possible à la position de la France. »*

La discussion sur la loi de finances au Sénat

Le rapporteur général du budget propose de geler la plupart des recrutements dans la fonction publique

A peine achevée, à l'Assemblée nationale, par l'échec de la motion de censure déposée par l'opposition, la discussion budgétaire a commencé, mardi *24 novembre*, au Sénat, mais pour trois jours seulement. La majorité sénatoriale doit en effet couper court à l'examen du projet de loi de finances de 1993 *par le vote, prévu jeudi, d'une* question préalable, selon laquelle il n'y a pas lieu à délibérer. Dans son intervention, M. Jean Arthuis, nouveau rapporteur général, a proposé le gel des recrutements dans la fonction publique, sauf à l'éducation *nationale*, à la justice et à l'intérieur.

Qu'il est difficile, par les temps qui courent, de faire en sorte qu'un *« acte politique majeur »*, selon l'expression du nouveau rapporteur général du budget, M. Jean Arthuis (Union centriste, Mayenne), ne se *transforme pas en acte manqué!* Après bien des hésitations, le Sénat a choisi, cette année, de renoncer à sa tactique habituelle, l'adoption d'un «contre-budget», pour rejeter en bloc le projet de loi de finances par le vote d'une question préalable, c'est-à-dire avant même d'en avoir examiné le contenu, article par article, en séance publique. Mais, une fois passé l'effet de surprise, plus de soixante-dix sénateurs, soit près d'un sur quatre, ont cru bon de s'inscrire dans la discussion générale, pour échanger des arguments déjà connus, à un moment où – comble de malheur pour la chambre haute du Parlement – l'intérêt se porte principalement sur l'attitude des députés de l'opposition face aux négociations du GATT et à l'appel à la *«cohésion nationale»* lancé en retour par le gouvernement. Seul le groupe RPR, cohérent avec la procédure choisie, a confié à un seul orateur – M. Roger Romani (Paris) – le soin d'exposer les raisons de son opposition au projet présenté par le ministre du budget, M. Martin Malvy.

Adapter la fiscalité

L'humeur mauvaise du Sénat, en cette fin de législature, s'appuie sur l'analyse du rapporteur général de la commission des finances, selon laquelle le budget présenté n'est pas *« sincère »*. Il appartiendra au *« gouvernement de l'alternance »*, a expliqué M. Arthuis, d'élaborer, après les élections législatives, par une loi de finances rectificative, le contre-budget habituellement proposé par la majorité sénatoriale. Fondé sur une analyse délibérément optimiste de l'activité économique, l'actuel projet, selon M. Arthuis, masque aussi une sous-estimation des charges de l'Etat, de sorte que le déficit budgétaire de 1993 pourrait s'élever à 250 milliards de francs, et non pas à 165 milliards comme le prévoit le gouvernement.

Par-delà la dénonciation classique d'un budget *« en trompe-l'œil »*, conçu, selon le président de la commission des finances, M. Christian Poncelet (RPR, Vosges), par un gouvernement qui *« n'en assurera sans doute pas l'exécution »*, le rapporteur général a cependant proposé à la réflexion une adaptation de la fiscalité qui tienne compte de l'évolution du monde. *« Un fossé ne cesse de se creuser entre deux logiques, celle de l'entreprise et celle de l'Etat »*, a affirmé M. Arthuis. Alors que *« les entreprises cherchent leur salut sous la forme de délocalisations accélérées »*, de préférence au Maghreb, dans le Sud-Est asiatique, voire en Europe centrale, la fiscalité continue de s'exercer dans un cadre national. En pesant sur la production, elle concourt à aggraver le phénomène de délocalisation et, par voie de conséquence, le problème de l'emploi. De même, le marché des capitaux est devenu mondial. *« L'Etat-nation fait-il encore le poids face à l'internationale de l'épargne? »*, s'est interrogé M. Arthuis, avant d'envisager, comme remède, une révision – à la hausse – des impôts de consommation.

D'une façon plus immédiate, le rapporteur général du budget a suggéré la création d'une commission, formée de parlementaires et de représentants de la fonction publique, pour définir *« les domaines ou les actions où l'Etat pourrait se désengager »*. Dans l'attente des conclusions d'une telle commission, soit dans un délai de douze à dix-huit mois, il conviendrait, a ajouté M. Arthuis, de *« geler les recrutements, sauf à l'éducation nationale, la justice et l'intérieur »* et de *« bloquer la progression des dépenses ordinaires du budget au même niveau que celui de l'inflation »*.

D'un certain point de vue, cette esquisse de programme aura ainsi répondu aux attentes de M. Malvy, qui avait au préalable regretté l'absence de propositions de l'opposition.

JEAN-LOUIS SAUX

A l'Assemblée nationale

Les députés ont adopté les trois projets de loi sur la bioéthique

Les députés ont adopté selon la procédure du scrutin personnel, dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 novembre, les trois projets de loi sur la bioéthique. Le texte relatif au statut du corps humain a été adopté par 451 voix contre 44. Le PS a voté pour, ainsi que la majorité du RPR, de l'UDF et de l'UDC, et le PC s'est abstenu. Le projet de loi sur les fichiers a été voté par 363 voix contre 31. Le PS et le PC ont voté pour, alors que la majorité de l'UDF, du RPR et de l'UDC s'est abstenue. Le projet de loi sur les dons d'organes et sur la procréation médicalement assistée a été adopté par 349 voix contre 78. Le PS a voté pour, le PC s'est abstenu, les membres du RPR, de l'UDF et de l'UDC se sont divisés entre les «pour», les «contre», l'abstention ou la non-participation.

Le président de séance, M. Raymond Forni (PS, Territoire-de-Belfort), a résumé à sa façon l'avis général : *«J'ai été passionné et j'ai beaucoup appris, ce qui est l'essentiel.»* Lors du vote sur les trois projets, quelques heures plus tard, Mme Yvette Roudy, présidente de la commission spéciale sur la bioéthique, et M. Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) ont fait également part du sentiment de tous les parlementaires en demandant que l'ensemble du dispositif soit adopté définitivement avant la fin de la législature.

Au cours de l'examen des derniers articles, les députés ont renforcé les sanctions prévues par la loi pour les infractions au dispositif encadrant les prélèvements d'organes – que ne comportait pas la loi Caillavet – et les procréations médicalement assistées.

Ils ont également inscrit dans la loi le Comité consultatif national d'éthique, créé en 1983 par un décret du président de la République. Ce comité comprend des personnalités désignées par le président de la République et appartenant aux principales familles philosophiques et spirituelles, des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes d'éthique, dont un membre de l'Assemblée nationale et un membre du Sénat, désignés par les présidents de ces assemblées, et enfin des personnalités appartenant au secteur de la recherche. Le président du comité est nommé par le président de la République.

Les députés ont enfin décidé, comme ils s'y étaient engagés au cours des débats, que cette loi serait revue régulièrement par le Parlement dans des délais n'excédant pas un délai de cinq ans. Ce délai sera raccourci s'il apparaît que de nouvelles découvertes sont susceptibles de bouleverser la pratique médicale ou la recherche scientifique.

G. P.

L'analyse du scrutin sur les dons d'organes et la procréation médicalement assistée

***Des trois textes sur la* bioéthique soumis au vote de l'Assemblée nationale, le projet relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, adopté par 349 voix contre 78 *sur 536 votants*, est celui qui a suscité les débats les plus riches, notamment sur la question du prélèvement d'organes et la procréation médicalement assistée. Nous publions ici l'analyse détaillée de ce scrutin.**

Ont voté pour :

– 267 PS (sur 267);

– 29 RPR (sur 125) : MM. René André, Henri-Jean Arnaud, Pierre Bachelet, Patrick Balkany, Michel Barnier, Christian Cabal, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Michel Cointat, Alain Cousin, Henri Cuq, Olivier Dassault, Alain Devaquet, Guy Drut, Xavier Dugoin, Robert Galley, Mme Elisabeth Hubert, MM. Alain Juppé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Pierre Mazeaud, Charles Miossec, Patrick Ollier, Mme Christiane Papon, MM. Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Jacques Toubon;

– 36 UDF (sur 88);

– 7 UDC (sur 40) : MM. Raymond Barre, René Couanau, Gérard Grignon, Jean-Jacques Jegou, Bernard Stasi, Gérard Vignoble, Jean-Jacques Weber;

– 10 non-inscrits (sur 24) : MM. Jean-Marie Cambacérès, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Michel Dubernard, Claude Miqueu, Michel Noir, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux, Aloyse Warhouver;

Ont voté contre :

– 38 RPR (sur 125) : MM. Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Jacques Baumel, Pierre de Bénouville, Christian Bergelin, Franck Borotra, Jacques Boyon, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Paul Charié, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, René Couveinhes, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Xavier Deniau, Claude Dhinnin, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard-Frédéric Dupont, Henri de Gastines, Michel Giraud, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, François Grüssenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Arnaud Lepercq, Pierre Mauger, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Eric Raoult, Jean-Claude Thomas, Jean Tibéri, Jean Ueberschlag, Jean Valleix, Roland Vuillaume;

– 20 UDF (sur 88) : MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Pascal Clément, Daniel Colin, Louis Colombani, Alain Griotteray, Xavier Hunault, Emile Koehl, Marc Laffineur, Maurice Ligot, Gilbert Mathieu, Pierre Micaux, Jean-Marc Nesme, Francisque Perrut, Jean-Luc Préel, Marc Reymann, Jean Rigaud, Paul-Louis Tenaillon, Philippe Vasseur, Philippe de Villiers;

– 13 UDC (sur 40) : M. François Bayrou, Mme Christine Boutin, MM. Jean Briane, Georges Chavanes, Marc-Philippe Daubresse, Adrien Durand, Yves Fréville, Francis Geng, Germain Gengenwin, Jean-Jacques Hyest, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Jean-Paul Virapoullé, Michel Voisin;

– 7 non-inscrits (sur 24) : MM. Jean-Marie Daillet, Jean-Pierre Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois, M. André Thien Ah Koon;

Se sont abstenus :

– 43 RPR;

– 26 PC (sur 26)

– 22 UDF : MM. Henri Bayard, René Beaumont, Jacques Blanc, Jean Bousquet, Jean-Guy Branger, Jean Brocard, Jean-Marie Caro, Hervé de Charette, Willy Dimeglio, Charles Ehrmann, Jacques Farran, Aimé Kergueris, Alain Madelin, Joseph Maujoüan du Gasset, Georges Mesmin, Michel Meylan, Charles Millon, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Piat, MM. Jean Proriol, José Rossi, Rudy Salles;

– 16 UDC

– 2 non-inscrits : MM. Serge Franchis, Elie Hoarau;

N'ont pas participé au scrutin :

– 15 RPR : MM. Bernard Debré, André Dürr, Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Mme Lucette Michaux-Chevry, M. Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Pierre Raynal, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Michel Terrot;

– 10 UDF : MM. Francis Delattre, Maurice Dousset, Hubert Falco, René Garrec, François-Michel Gonnot, Alain Mayoud, Philippe Mestre, Arthur Paecht, Gilles de Robien, Francis Saint-Ellier;

– 4 UDC : MM. Loïc Bouvard (président de séance), Jean-Yves Cozan, Hubert Grimault, Chritian Kert;

– 5 non-inscrits : MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Boucheron, Mme Martine Daugreilh, MM. Auguste Legros, Alexandre Léontieff.

□ **M. Mitterrand rend hommage à M. Nallet.** – En remettant à M. Henri Nallet, mardi 24 novembre, à l'Elysée, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, M. François Mitterrand a rendu hommage, mardi 24 novembre, à l'ancien garde des sceaux, qui fut le trésorier de la campagne présidentielle de 1988 et, à ce titre, régulièrement mis en cause dans les affaires de financement occulte du PS. *« Peu d'hommes étaient capables d'assumer avec autant de sang-froid et de conscience de son devoir le rôle que vous avez rempli »*, a déclaré le président de la République, qui a assuré M. Nallet de sa *« confiance profonde »* et souligné ses *« qualités morales de courage et de résolution »*, affirmant notamment : *« Je connais peu d'hommes à ce point irréprochables. »*

Les prolongements juridiques de l'affaire Touvier

La réponse du procureur général aux juges de la chambre d'accusation

M. Pierre Truche relève dans son pourvoi les « contradictions » de l'arrêt de non-lieu

Dans son pourvoi en cassation contre le non-lieu dont a bénéficié le 13 avril l'ancien chef milicien Paul Touvier, le procureur général de Paris soulève quatre moyens juridiques. Au passage, il critique la *« courte analyse historique »* et la *« faiblesse »* de l'argumentation de la chambre d'accusation.

Au moment de conclure son pourvoi contre l'arrêt de non-lieu rendu par la chambre d'accusation au bénéfice de l'ancien chef milicien Paul Touvier, la plume du procureur général de Paris, M. Pierre Truche, s'est faite tranchante. *« Les juges,* écrit-il, *se sont donc non seulement contredits mais ils ont, de surcroît, omis de statuer sur le chef d'inculpation dont ils étaient saisis. »*

Après cette dernière attaque, il ne restait plus au procureur général qu'à signer les vingt et un feuillets résumant son argumentation, à partir de laquelle s'ordonnera une grande partie des débats de la chambre criminelle de la Cour de cassation. Pour obtenir que l'arrêt soit cassé, M. Pierre Truche soulève quatre moyens juridiques :

1) Ni la loi ni la jurisprudence ne retiennent la notion de *« régime totalitaire »*. – Le procureur général reproche tout d'abord à la chambre d'accusation d'avoir violé les textes définissant le crime contre l'humanité en ajoutant à la jurisprudence une condition inédite. M. Truche relève ainsi que les juges, au lieu de s'en tenir à la formule de la Cour de cassation dans son arrêt du 20 décembre 1985, qui indique que les crimes imprescriptibles sont commis *« au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique »*, l'élargissent en y greffant la notion de *« régime totalitaire »*.

La chambre d'accusation de Paris fonde en effet partiellement son arrêt de non-lieu sur la démonstration que l'Etat français, de 1940 à 1944, ne fut pas un régime *« totalitaire »* et qu'en conséquence les crimes commis par Paul Touvier ne peuvent être considérés comme des crimes contre l'humanité. Elle écrit notamment : *« Le mouvement milicien avait sans doute une « visée hégémonique », cherchant à établir un Etat totalitaire : il est bien évident que, s'il est vrai que le mouvement avait cette visée, c'est que l'Etat n'était pas totalitaire, et qu'il ne pratiquait pas lui-même une politique d'hégémonie politique »* (p.205 de l'arrêt contesté).

Un raisonnement *« simplificateur »* et *« manifestement erroné en droit »*, souligne M. Truche avant de noter : *« Pratiquer une politique de redressement du franc ne signifie pas que le franc est d'ores et déjà redressé ! Pratiquer une politique de pacification ne veut pas dire que la paix est faite ! »*

Et le procureur général indique que si la chambre criminelle de la Cour de cassation avait considéré que *« seul un Etat totalitaire pouvait pratiquer une telle politique* [d'hégémonie politique], *elle n'aurait pas manqué de le dire dans son arrêt du 20 décembre 1985 »*, rendu dans le dossier Klaus Barbie. De même cite-t-il le conseiller rapporteur de la chambre criminelle, M. Christian Le Gunehec, qui précisait à l'époque dans son rapport qu'il n'appartenait pas à la Cour de cassation, dans ce cas précis, *« de donner une définition définitive et intemporelle des crimes contre l'humanité »* mais *« d'appliquer la définition de Nuremberg à des actes bien déterminés, dont ont été victimes en 1943 et 1944 des membres ou des sympathisants de la Résistance, et qui ont été commis au nom du national-socialisme »*.

En conclusion de ce premier moyen de cassation, M. Truche écrit : *« Il résulte de ce qui précède que la chambre d'accusation a forcé la formule appliquée par cette décision au cas Barbie, qu'elle l'a sollicitée pour réduire la définition de Nuremberg. »*

2) Le régime de Vichy pratiquait bien une *« politique d'hégémonie idéologique »*. – Le procureur général s'emploie ici à relever les contradictions internes de l'arrêt de la chambre d'accusation. Alors que les juges indiquent que le régime de Vichy n'a pas eu *« la vocation ni l'occasion d'asseoir une domination quelconque et d'imposer une idéologie conquérante »*, M. Truche constate qu'ils notent eux-mêmes que l'Etat français adopte pourtant *« des mesures légales et administratives de discrimination, voire d'exclusion à l'encontre de citoyens français ou d'étrangers d'origine juive »*, qu'il tourne le dos à la République, qu'il constitue *« certainement un Etat autoritaire »*, et que le secrétaire général de la Milice, Joseph Darnand, membre du gouvernement de Vichy, prête serment de fidélité et d'obéissance à Hitler.

Le pourvoi du parquet général souligne de même que la chambre d'accusation ne conteste pas que le massacre de sept juifs à Rillieux-la-Pape, le 29 juin 1944, fut perpétré pour venger l'attentat mortel dirigé contre Philippe Henriot, ministre de l'information de Vichy dont la *« disparition pouvait être ressentie comme une perte très sensible par certaines autorités militaires allemandes »*.

Le procureur indique finalement : *« En estimant que Touvier n'avait pas agi au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, les juges se sont contredits ou, à tout le moins, n'ont pas tiré les conséquences de leurs propres constatations »*.

3) L'inculpation retenue est celle d'assassinats et non d'extermination. – Dans son analyse du massacre de Rillieux-la-Pape, la chambre d'accusation conclut que *« tout montre qu'il ne peut s'insérer dans un plan méthodique d'extermination froidement exécuté mais constitue essentiellement une réaction criminelle « à chaud », spectaculaire, féroce, et relativement improvisée »*. M. Truche s'étonne de la faiblesse de l'argumentation des juges et note : *« ... Alors que Touvier était inculpé de crimes contre l'humanité, sous la qualification d'assassinats, ils n'ont motivé leur décision qu'au regard de la qualification, bien différente, d'extermination. Il leur était manifestement impossible d'affirmer, en l'état des constatations de fait contenues, par ailleurs, dans leur arrêt et des aveux mêmes de Touvier, que ce dernier n'avait pas participé à un plan concerté d'assassinats de sept juifs pris en tant que tels. »*

En conclusion, le procureur général écrit : *« ... Aussi étonnant que cela puisse apparaître, les juges n'ont pas statué sur le chef d'inculpation dont ils étaient saisis. »*

4) Touvier a été l'exécuteur d'une décision prise par les Allemands. – A titre subsidiaire, le procureur général indique que le massacre de Rillieux-la-Pape, contrairement à ce qu'affirme l'arrêt de la chambre d'accusation, constitue bien des faits de *« participation à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté en vue de commettre des assassinats »*, le tout en complicité avec les autoritées nazies. A l'appui de ce moyen de cassation, M. Truche cite tout simplement l'arrêt de la chambre d'accusation et les aveux de l'ancien chef milicien qui mettent largement en évidence que le massacre de sept juifs à Rillieux est la conséquence d'une négociation entre le colonel Werner Knab, chef de la Gestapo à Lyon, et le chef régional de la Milice, de Bourmont, puis d'une discussion entre ce dernier et Touvier.

« ... En l'état de ces constations et énonciations, la chambre d'accusation ne pouvait, sans se contredire, affirmer que Touvier n'avait pas été l'exécuteur d'une décision prise par les Allemands », note le procureur général au terme de sa démonstration.

Juge du droit

La Cour de cassation, qui est la plus haute juridiction française, n'est pas un troisième degré de juridiction. Son rôle n'est pas de rejuger l'affaire au fond mais d'apprécier la régularité juridique de la décision qui lui est soumise, c'est-à-dire de *« juger les jugements et non les affaires »*, selon l'expression consacrée. Lorsque la Cour constate une violation de la loi, elle annule donc la décision qui lui est déférée.

Si la chambre criminelle de la Cour de cassation estime que les trois magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris ont respecté la règle de droit, elle rejette le pourvoi. Toutes les voies de recours prévues par la justice française auront dès lors été épuisées et l'arrêt de non-lieu rendu en faveur de Paul Touvier deviendra irrévocable.

Si la chambre criminelle de la Cour de cassation estime en revanche que l'arrêt de non-lieu est entaché d'illégalité, elle casse la décision et désigne une juridiction *« de renvoi »* qui sera appelée à examiner à nouveau le dossier de Paul Touvier au fond. Dans ce cas, elle désigne une nouvelle chambre d'accusation en province ou confie le dossier à la chambre d'accusation de Paris à condition qu'elle soit composée de nouveaux magistrats.

Cette chambre d'accusation aura alors la plus entière liberté pour examiner le dossier de Paul Touvier : les magistrats nouvellement désignés, qui peuvent s'en tenir au dossier qui leur a été transmis ou ordonner un supplément d'information, ne sont liés ni par l'arrêt de non-lieu ni par l'arrêt de la Cour de cassation. Deux cas se présentent alors : ces nouveaux magistrats peuvent renvoyer Paul Touvier devant la cour d'assises ou rendre à nouveau un arrêt de non-lieu. Dans ce dernier cas, le différend entre la chambre d'accusation et la Cour de cassation revient vers la Cour de cassation qui statue cette fois en assemblée plénière.

Les années de zèle

Suite de la première page

Dans la prison placée sous l'autorité de Touvier, les portes des cellules s'ouvrent pour laisser déferler la haine : *« Vous y passerez tous, bande de salauds ! »* Et dans l'après-midi les subordonnés de Touvier se mettent à écumer la ville pour trouver des juifs.

Ainsi Emile Zeizig, paisible marchand de tissus à Sainte-Foy-lès-Lyon, sera-t-il arraché à son magasin devant sa femme ; Claude Benzimra, jeune décorateur, interpellé dans un restaurant ; Léo Glaeser, avocat, arrêté alors qu'il tentait de reprendre contact avec une branche de son réseau de résistance. Tour à tour, sept hommes sont projetés dans un réduit de la prison de l'impasse Catelin. On leur a laissé cravate et lacets... Leur dernière nuit commence.

Touvier, chef du service de renseignement de la Milice pour la région lyonnaise, est entré en scène depuis le début de l'après-midi. Ce 28 juin, il a rencontré l'état-major de la Milice à Vichy. A peine revenu à Lyon, il apprend, dit-il, que Werner Knab, chef de la Gestapo locale, exige en représailles de l'assassinat de Philippe Henriot l'exécution d'une centaine de personnes auprès du chef régional de la Milice, de Bourmont, qui tenterait de négocier.

Touvier donne sa version de ce marchandage, en 1959, dans une lettre adressée à son ami le Révérend Père Blaise Arminjon : *« Par son intervention, de Bourmont avait fait réduire le nombre des otages de cent à trente. Par mon action personnelle, il fut encore réduit de trente à sept (...). C'est parce que je me suis trouvé à mon poste le 28 juin que vingt-trois otages furent encore sauvés. Voilà le résumé exact de ce drame atroce. Je n'ai cédé qu'à l'inévitable. »*

Les replis du malheur

Mais l'inévitable avait alors, pour Touvier, les couleurs d'un destin librement choisi. A l'âge de vingt-cinq ans, il s'était glissé avec bonheur dans les replis du malheur français. Il fit une carrière de petit chef à l'ombre du maréchal Pétain, s'efforçant d'oublier la médiocrité de ses premières années d'adulte passées à Chambéry comme expéditionnaire aux chemins de fer.

L'Occupation lui avait offert un tremplin. D'abord simple adhérent au Service d'ordre légionnaire (SOL), il adhère dès janvier 1943 à la Milice, lors de sa création. Modeste employé intérimaire de la Révolution nationale à l'origine, le voilà son salarié zélé. Une tâche à plein temps qui le conduit de la gestion des fichiers de la Milice, en Savoie, à la direction des services de renseignement de cette police politique pour les sept départements de la région lyonnaise.

Il a désormais deux chauffeurs à sa disposition, une secrétaire, et bientôt le titre d'« inspecteur national de la Milice ». Il traite directement avec Vichy, bénéficie d'entrées chez Jean Degans, directeur des renseignements généraux, contrôle les prisons de son mouvement, révoque les hommes de main qui lui font de l'ombre. Bref, ce *« maniaque du rangement et du classement »*, comme il se décrit lui-même, est arrivé.

A coups de rapines et de rackets. En traquant résistants et réfractaires au STO (le service du travail obligatoire en Allemagne), en pourchassant juifs et francs-maçons. Car, loin du portrait flatteur d'un milicien aux mains pures qu'il chercha à donner de lui-même après-guerre, Touvier tire profit de ces années de cendres.

Il emménage rue Vendôme, à Lyon, dans l'appartement de M. Lehman, victime des lois raciales de Vichy. Ce détail ne l'embarrasse pas. *« Il fallait bien habiter quelque part et les réquisitions, ça existe »*, explique ce pragmatique. Il fait main basse, au passage, sur le mobilier, les peintures et les bijoux, s'adjuge la 15 CV du propriétaire et ouvre sa porte à une prostituée, son amie du moment.

L'enseignement de l'Eglise catholique – il a fréquenté un an les cours du petit séminaire – n'est plus alors qu'un lointain souvenir. Il pille, selon des enquêtes de police faites après guerre, les appartements d'autres juifs... On le retrouve, ici ou là, dévalisant de simples particuliers, exerçant pressions et chantages : votre liberté, ou celle de votre fils, ou celle de votre neveu, contre vos économies.

Il arrivera même que ses subordonnés en soient rétrospectivement choqués. Certains le décriront comme *« un individu dangereux, sans scrupules, dont le travail a été dirigé dans un but personnel »*. *« Un véritable gangster »*, ponctue son ancien chauffeur Jean-Lucien Feuz.

Mais Touvier ne fut assurément pas seulement cette caricature de personnage à la Modiano. Ordonné et travailleur, il fut aussi un « flic » redoutable, convaincu de la nécessité de lutter contre les communistes et les résistants, persuadé que l'exclusion et l'élimination sans merci des francs-maçons et des juifs étaient justes et naturelles. Au point de devenir, selon la formule de Mᵉ Alain Lévy, *« un agent du nazisme à la française »*.

Il se défendra plus tard d'avoir jamais porté sur lui une arme, précisant ne pas savoir se servir d'un pistolet. Ne serait-il qu'un « col blanc » de la collaboration la plus extrême ? Son bureau était situé au rez-de-chaussée d'un collège réquisitionné, sous la salle réservée aux interrogatoires. N'entendait-il pas les coups assenés par le tortionnaire Henri Gonnet, son subordonné et ami, et les plaintes de ses victimes ?

De janvier à juin 1944, on retrouve en tout cas la signature de ses services sur nombre de cadavres. Le 11 janvier, les corps de Victor Basch, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, et de son épouse Hélène, sont découverts à Caluire par le procureur, qui lit lentement sur un carton posé sur la poitrine des victimes : *« Terreur contre terreur. Le juif paie toujours... »* En mai, Touvier procède à l'attaque d'un *« maquis rouge »*.

Il réapparaît dans l'Ain, où il ordonne l'incendie d'un refuge de résistants. On le suit le 17 juin à Lyon, rue Viala, dans l'imprimerie clandestine du mouvement Combat. Simple spectateur de cette « opération », il laisse la franc-garde, le bras armé de la Milice, agir et tuer trois des quatre résistants trouvés sur place. On reconstitue ses faits et gestes à l'aube du massacre de Rillieux-la-Pape, le 29 juin...

« Le jour n'était pas levé ; il était environ 3 heures du matin, raconte l'ancien milicien Edmond Fayolle, entendu sur procès-verbal le 19 avril 1946. *J'ai vu et entendu le chef Touvier Paul qui donnait des ordres. Je l'ai même entendu distinctement demander si les « cartons » étaient prêts. C'est à ce moment que j'ai pensé qu'il s'agissait d'une exécution, une voix ayant répondu par l'affirmative. Les francs-gardes en tenue qui accompagnaient les juifs étaient armés de mitraillettes. Ils étaient environ une demi-douzaine. La voiture est partie aussitôt dans la direction des quais de la Saône. J'ai demandé à Touvier si je devais rester encore. Il m'a répondu : « Tu peux aller te coucher. » Lui est parti dans sa voiture personnelle. »*

Paul Touvier, une nouvelle fois, venait de *« céder à l'inévitable »*.

LAURENT GREILSAMER

La controverse sur la responsabilité de l'« Etat français » sous l'Occupation

Des étudiants juifs ont lancé une pétition pour la mise en cause du régime de Vichy

L'Union des étudiants juifs de France (UEJF), qui avait envoyé une délégation à l'île d'Yeu, le 11 novembre, pour manifester contre le dépôt d'une gerbe au nom du président de la République sur la tombe du maréchal Philippe Pétain, a lancé une pétition nationale demandant qu'il soit mis fin à cette pratique. L'UEJF réclame, en outre, de M. François Mitterrand, *« un acte symbolique, par lequel serait officiellement reconnue la responsabilité de l'Etat français de Vichy dans les persécutions et crimes contre les juifs et tziganes de France »*.

Cette pétition a déjà été signée par près de cinq mille personnes, dont trois dirigeants politiques : MM. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, et Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint ; M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale. Plusieurs autres députés ont apposé leur signature : MM. Roland Beix, Michel Berson, Mᵐᵉ Huguette Bouchardeau, MM. Jean-Christophe Cambadélis, Jean-Claude Dessein, Jean Le Garrec (président de la commission des finances de l'Assemblée nationale), Kamilo Gata, Jean Guigné, Jean-Pierre Joseph, Jean-Marie Le Guen, tous socialistes ou apparentés ; deux UDF, MM. Louis Colombani et Willy Dimeglio ; trois RPR, MM. Richard Cazenave, Patrick Devedjian et Robert-André Vivien.

Des responsables d'associations antiracistes font aussi partie des premiers signataires, de même que des écrivains.

L'UEJF a commandé, pour la campagne qu'elle mène sur le thème de la préservation de la mémoire et qui comportera un « tour de France » des camps d'internement, du 21 au 28 février prochain, un sondage confié à SCP Communication. Cette enquête, réalisée du 8 au 15 septembre auprès d'un échantillon de cinq cent vingt-sept personnes, représentatif de la population française âgée de quinze à vingt-quatre ans, est révélatrice des connaissances et des jugements de ces jeunes sur la période de l'Occupation. Pour 45 % d'entre eux, par exemple, les Français *« ont été plutôt résistants »* (*« plutôt collaborateurs »*, 25 % ; *« plutôt non engagés »*, 25 %). 56 % d'entre eux savent que la rafle du Vel'd'Hiv', en juillet 1942, à Paris, fut opérée *« par des policiers français »* (par des SS ou des soldats allemands pour 40 % des personnes interrogées).

Tout en étant 82 % à estimer que le régime de Vichy *« a commis des crimes contre l'humanité »* et 90 % à penser que la République *« doit reconnaître ce fait »*, les jeunes interrogés jugent, à 46 %, que le président de la République doit continuer à fleurir la tombe de Pétain le 11 novembre, 50 % d'entre eux souhaitant qu'il cesse de le faire. A une question sur *« l'utilisation dans plusieurs camps de concentration de gaz toxique pour tuer les déportés »*, 77 % des personnes interrogées répondent que c'est *« un fait clairement prouvé »* ; 18 %, *« un fait qui a eu lieu, mais qui n'est pas clairement prouvé »* ; 4 %, *« un fait qui n'est pas vraiment prouvé »* ; 1 %, *« un mensonge »*. C'est, enfin, par leurs professeurs (53 %), puis par la télévision (14 %), loin devant leurs parents (5 %) et grands-parents (6 %) que ces jeunes disent avoir *« le plus appris »* sur cette période.

P. J.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Avant l'examen de la demande de mise en liberté de l'homme d'affaires lyonnais

Le juge d'instruction chargé de l'affaire Botton a multiplié les perquisitions

Deux semaines après l'inculpation et le placement sous mandat de dépôt de l'homme d'affaires lyonnais Pierre Botton, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon doit examiner, vendredi 27 novembre, la demande de mise en liberté introduite, dès le 14 novembre, par ses avocats, Mes Jean-Marie Chanon, bâtonnier du barreau de Lyon, Frédérique Pons et François Gibault. De leur côté, Me François La Phuong, Yanina Castelli et Jacques Guimet, les trois conseils de Marc Bathier, principal collaborateur de M. Botton et PDG de plusieurs sociétés de son groupe, également inculpé d'*«abus de biens sociaux»*, de *«banqueroute»* et de *«faux en écriture privée de commerce et de banque et usage»* et écroué, n'ont pas estimé utile d'engager un tel recours.

Si les deux coïnculpés n'ont pas encore été entendus sur le fond, M. Philippe Courroye, le juge d'instruction chargé du dossier, a mis à profit ces deux semaines pour faire procéder à plusieurs perquisitions dans les différentes sociétés du groupe Botton, mais aussi aux domiciles de MM. Botton et Bathier, à Lyon et à Limonest (Rhône), déjà visités, avec leur accord, au cours de l'enquête préliminaire. D'autres entreprises, et notamment deux filiales de la Lyonnaise des eaux, ont également reçu la visite de la section financière du SRPJ. Les écritures et documents saisis sont venus enrichir un dossier déjà consistant, qualifié, dans les milieux judiciaires, d'*«affaire financière d'importance»* où les acrobaties et malversations financières présumées porteraient sur plus de 30 millions de francs.

Avant les [illegible] éventuelles nouvelles inculpations, l'heure est aux déchiffrages et aux expertises comptables. Le juge Courroye, dont la pugnacité s'est révélée dans la très complexe affaire de l'ASSEDIC du Rhône, instruite dans des délais records, ne semble pas prêt à ménager sa peine pour mener à bien cette instruction pas tout à fait comme les autres. Les pièces afférentes au contrôle fiscal, opéré en 1990 au sein de Vivien SA, ayant été jointes au dossier pénal, les «largesses» – cadeaux, invitations, voyages en avion ou en hélicoptère – dont auraient bénéficié des personnalités du monde des médias (*le Monde* du 18 novembre) ne manqueront pas d'être prises en considération par le magistrat instructeur. Dès lors, l'hypothèse de la délivrance, par le parquet, d'un réquisitoire supplétif sur les chefs de *«complicité»* et de *«recel d'abus de biens sociaux»*, permettant au juge d'entendre et éventuellement d'inculper des personnes susceptibles d'avoir été des «receleurs» conscients, n'est pas à écarter. D'autant moins que, dans les comptes des sociétés passées au crible, d'autres dépenses, souvent considérables, paraissent également totalement étrangères à leur objet social. La notion de «relations publiques», invoquée par M. Botton pour justifier ses largesses, apparaîtrait ainsi de plus en plus extensive.

Le contexte politique

Le fait qu'à côté de ceux de stars de la télévision, les noms de quelques hommes politiques, notamment celui de M. Michel Noir, apparaissent dans la procédure, à travers des justificatifs – réels ou inventés, – risque-t-il d'obliger le juge d'instruction à se dessaisir et à faire remonter le dossier à la chambre criminelle de la Cour de cassation, en vertu du «privilège de juridiction» qui protège les élus? Cette éventualité ne semble pas faire partie des préoccupations immédiates des enquêteurs qui, s'ils venaient à «buter» sur d'éventuelles implications politiques – aussi ténues soient-elles, – devraient, dans le même temps, prendre en compte les concepts de prescription ou d'amnistie susceptibles de réduire à néant une qualification pénale.

Enfin, dans ce dossier multiforme, une nouvelle partie civile vient de se constituer. On se souvient que les cousins Gilbert et Denis Boisson, anciens copropriétaires de Boisson SA, avaient, le 25 mai 1992 – au lendemain du dépôt de bilan de cette société familiale rachetée par M. Botton, – lancé l'affaire en déposant une plainte contre X..., assortie de déclarations fracassantes. Alors qu'ils se sont désistés de leur plainte, le 9 septembre, après avoir été dédommagés par M. Botton, un troisième cousin vient de prendre leur relais. M. Daniel Boisson, actionnaire très minoritaire de feu Boisson SA (3,5 % des parts, après en avoir détenu, jusqu'en 1990, 33 %), et «cousin-ennemi» des deux premiers, s'est constitué partie civile, le 16 novembre, contre MM. Botton et Bathier. Or son conseil, Me Yves Reinhard, est l'un des principaux associés de Me André Soulier, actuel président de la fédération du Rhône du Parti républicain et adversaire déclaré de M. Noir. Un choix qui, évidemment, renforce, à tort ou à raison, le *«contexte politique»* évoqué, la nuit de l'incarcération de Pierre Botton, par l'un de ses défenseurs.

ROBERT BELLERET

Deux commentaires sur les polémiques dans les médias

Les récentes polémiques sur le rôle des journalistes, notamment dans les affaires Botton et Trager, ont suscité des réactions dans plusieurs journaux. Sous le titre «Halte au feu!», M. Jean Miot, directeur délégué du *Figaro*, demande dans ce quotidien daté du 26 novembre un armistice dans le combat entre médias. *«Le journalisme n'est pas exempt de truqueurs et de vendus. Mais il serait honteux de généraliser»*, écrit M. Miot, qui attribue la perte de crédibilité du journaliste à *«la confusion grandissante entre l'informateur et le communicateur – l'un s'adresse au citoyen, l'autre au consommateur»* et déplore qu'*«aujourd'hui la profession se tire à vue. D'une chaîne à l'autre, écrit contre audiovisuel, sous les yeux ébahis d'un public déjà enclin à la suspicion»*.

«Halte au feu, chers confrères!», conclut M. Miot : *«Ce n'est pas seulement le métier que vous tuez, c'est la démocratie que vous êtes en train de flinguer.»* Tout autre est l'avis de Jean-François Kahn. L'éditorialiste de *l'Evénement du jeudi* cherche *«derrière l'affaire PPDA»* (couverture du *numéro du 26 novembre*) les vraies raisons d'une *«crise parallèle du politique et du médiatique, l'un et l'autre confrontés à l'effondrement des idéologies et à la dictature de l'argent»*.

Il dénonce *«l'investigation à sens unique : celle qui vise les ennemis et épargne les amis»*; précise que cette investigation *«exclut le corporatisme»* car, *«à pousser trop loin cette auto-protection de caste, on risque (...) de se couper de l'opinion publique»*. Il demande à la télévision, qui *«n'hésite pas à s'auto-promouvoir»*, d'accepter aussi de *«s'auto-ausculter»*, répertorie les dérives qui la *menacent – et n'épargnent pas* la presse écrite – et conclut sur le vrai danger, celui de la concentration des médias et d'un *«discours dominant, quasiment exclusif, largement diffusé et amplifié par des médias audiovisuels plus conformistes que méchants»*.

Les enquêtes sur le financement des partis

Quatre responsables d'un bureau d'études lié au PCF ont été inculpés et écroués à Nancy

Quatre dirigeants de la Société commerciale en équipements et fournitures (SOCOEF), un bureau d'études basé à Longwy (Meurthe-et-Moselle) et soupçonné d'avoir établi entre 1988 et 1990 pour plus de 13 millions de francs de fausses factures au bénéfice du Parti communiste, ont été inculpés et placés sous mandat de dépôt, mercredi 25 novembre. MM. Jean Ruscio et Albert Lepère, respectivement ancien et actuel directeur de la SOCOEF, ainsi que MM. Jean-Pierre Vigier et Marcel Mousley, cadres commerciaux, ont été inculpés de faux, d'usage de faux en écritures commerciales, d'abus de biens sociaux et de trafic d'influence par un juge d'instruction de Nancy, M. Vincent Turbeaux. M. Ruscio est un ancien dirigeant des Jeunesses communistes de Longwy tandis que MM. Vigier et Mousley sont deux anciens permanents de l'union locale CGT.

Selon les enquêteurs, qui étudient le dossier depuis près d'un an et demi, la SOCOEF a établi, entre le 1er mars 1988 et le 31 décembre 1990, près d'un millier de factures douteuses pour un montant de 13 672 567 F. Toujours selon les policiers, la SOCOEF aurait constitué un point de passage obligé entre les mairies lorraines contrôlées par le PCF et quelques 150 entreprises régionales de travaux publics lors de l'attribution de marchés publics. Recourant au mécanisme traditionnel des bureaux d'études, la SOCOEF prélevait une commission variant de 2 % à 4 % du montant global des travaux, reversée ensuite dans les caisses du PCF. La société longovicienne fait partie du groupe GIFCO (Groupe d'investissement financier pour le commerce), dont le siège est à Paris et qui regroupe une bonne vingtaine de sociétés semblables. Le GIFCO est dirigé par M. Jacques Grosman, ancien membre du comité central du PCF, inculpé depuis le 5 juin par le magistrat rennais Renaud Van Ruymbeke dans le cadre du dossier sur le financement du PS et du PC dans la Sarthe.

□ **Le secret de l'instruction dans l'affaire Urba-SAGES.** – Dans un arrêt rendu mercredi 25 novembre, la chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé que M. Renaud Van Ruymbeke, le conseiller à la chambre d'accusation de Rennes chargé du dossier Urba-SAGES, n'est pas susceptible d'être inculpé de violation du secret de l'instruction. La Cour avait été saisie de trois plaintes «contre X...», déposées le 17 septembre pour *«violation du secret de l'instruction»* par M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, à la suite d'informations parues dans la presse. Considérant que le juge rennais était implicitement visé par ces plaintes, le parquet de Paris avait saisi la Cour de cassation. La procédure impose en effet de saisir celle-ci lorsqu'un magistrat est susceptible d'être mis en cause; la Cour doit alors désigner spécialement une juridiction compétente. L'arrêt rendu ayant décidé qu'il n'y avait pas lieu à désignation, les plaintes de M. Emmanuelli continueront d'être instruites à Paris.

□ **Affaire Thomas Claudio : aggravation des peines en appel.** – La cour d'appel de Lyon a condamné mercredi 25 novembre à quatre mois de prison ferme et 11 000 F d'amende Laurent Assebille, le conducteur de la moto sur laquelle se trouvait Thomas Claudio, le jeune motard tué à Vaulx-en-Velin (Rhône) le 6 octobre 1990 lors d'une collision avec une voiture de police (*le Monde* du 9 octobre 1990). En première instance, le 14 avril, Laurent Assebille avait été condamné à trois mois de prison avec sursis assortis de trois ans de mise à l'épreuve, 5 500 F d'amende pour défaut de permis de conduire et d'assurance, défaut de maîtrise et excès de vitesse (*le Monde* du 16 avril). La relaxe du conducteur du véhicule de police, le sous-brigadier Hervé Oriol, a été confirmée en appel.

SPORTS

AUTOMOBILISME : formule 1

Cyril de Rouvre succède à Guy Ligier

La société Ligier Formule 1 a été rachetée, mercredi 25 novembre, par Cyril de Rouvre, maire de Chaumont (Haute-Marne) et président de la Financière Robur. Malgré la retraite de Guy Ligier, l'écurie française ne devrait pas être débaptisée et conservera pour 1993 ses principaux partenaires financiers et techniques, dont Renault, qui continuera à lui fournir ses moteurs *(nos dernières éditions du 26 novembre)*.

Sa silhouette trapue d'ancien pilier du RC Vichy, sélectionné en équipe de France B de rugby, se faisait de plus en plus rare autour des circuits de formule 1. A soixante-deux ans, Guy Ligier supportait difficilement les échecs répétés de ses monoplaces bleues, les railleries sur ses *«saisons de transition»* qui se succédaient sans déboucher sur des jours meilleurs et les suspicions sur les privilèges qu'il retirait d'une fidèle amitié de trente ans avec François Mitterrand.

Onze années sans succès depuis la dernière victoire de Jacques Laffite au Grand Prix du Canada, en 1981, ont fait oublier que l'aventure de Guy Ligier avait brillamment débuté en formule 1. Touche-à-tout du sport, cet entrepreneur de travaux publics vichyssois avait d'abord multiplié les expériences comme pratiquant en aviron, rugby, moto, rallyes, endurance automobile, formules 3 et 2. Il avait même disputé douze grands prix de formule 1 sans obtenir de meilleure place que la sixième en Allemagne en 1967. La mort de son grand ami Jo Schlesser, au Grand Prix de France 1968, avait sonné pour lui l'heure de sa retraite sportive sans refréner sa passion pour les sports mécaniques.

Dès 1969, il avait présenté sa première voiture au Salon de l'automobile puis avait obtenu la fourniture de moteurs Maserati pour une sportive engagée aux 24 Heures du Mans. La décision de Matra d'arrêter la course automobile, après trois victoires au Mans et un titre mondial en endurance, offrait à Guy Ligier une occasion inespérée de profiter de cet héritage. Le petit constructeur vichyssois s'empressait de récupérer le moteur Matra V 12, le budget publicitaire de la SEITA et l'ingénieur Gérard Ducarouge.

Mauvais conseil

Après une saison d'adaptation à la formule 1, Jacques Laffite signait le premier succès d'une Ligier au Grand Prix de Suède en 1977. Sept autres suivront jusqu'en 1981. Aux côtés de Laffite, d'autres jeunes pilotes français comme Patrick Depailler, Didier Pironi, Jean-Pierre Jarier, Jean-Pierre Jabouille ou Patrick Tambay jouent les trouble-fêtes pour les écuries anglaises ou italiennes. Par deux fois, en 1979 et 1981, Jacques Laffite se mêle à la lutte pour le titre mondial. Ligier termine deuxième du championnat des constructeurs derrière Williams en 1980, mais négocie mal le passage de la formule 1 aux moteurs turbocompressés.

Sa brève association avec Talbot et Peugeot en 1981 et 1982 lui fait rater le prometteur V 6 turbo de Matra qui ne sortira pas du banc d'essai. Souvent mal conseillé par son proche entourage, Guy Ligier multiplie les mauvais choix d'ingénieurs et de moteurs. En dix ans, de 1981 à 1991, les monoplaces bleues sont successivement motorisées par Matra, Ford Cosworth, Renault, Megatron, Judd, Ford et Lamborghini. Les mauvais résultats sont d'autant plus mal perçus par l'opinion publique que l'écurie française bénéficie de l'aide d'entreprises nationales qui semblent investir à fonds perdus. Le comble sera atteint en 1990 où le Loto sportif versera quelque 60 millions de francs pour ne pas apparaître sur une monoplace qui accumule les revers.

Installé depuis 1988 au cœur du technopôle du circuit de Nevers-Magny-Cours, où il dispose d'un outil de travail comparable à ceux de McLaren, Williams ou Ferrari, avec systèmes de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CAO et FAO), autoclave pour les coques en matériaux composites, soufflerie et piste à la porte de l'usine, Guy Ligier n'ignorait pas qu'il était désormais condamné à vaincre ou à disparaître. A ses yeux, le succès devait passer par la création d'une *«écurie France»* soutenue par les principales industries impliquées dans l'automobile : Renault, Elf, Michelin, voire Matra.

Après l'échec d'une première réunion à l'initiative de Pierre Bérégovoy à l'occasion du Grand Prix de France 1991, une deuxième occasion s'était présentée au début de 1992 avec l'éventualité d'une prise en charge de cette «écurie France» par Alain Prost. Là encore, le tour de table n'avait pas permis de réussir le montage financier jugé indispensable à la réussite de l'opération. La perspective des législatives de 1993, où il risque de perdre ses principaux appuis politiques, et l'attitude très intéressée de Renault dans les récentes négociations avec McLaren pour le rachat de son contrat de fourniture des moteurs ont sans doute convaincu Guy Ligier qu'il était temps de vendre son écurie.

Déjà actionnaire minoritaire (20 %) de Ligier Formule 1 depuis 1991, Cyril de Rouvre, âgé de quarante-sept ans, était en «pole position» pour la reprise. Passionné de sport automobile et collectionneur de voitures de sport (période 1955-1975), cet héritier de la Société de fabrique de sucre (SFS) avait déjà tenté une expérience en formule 1 en reprenant sans succès la modeste écurie AGS en 1989 et 1990. L'investissement sera cette fois d'un autre ordre. Président de la Financière Robur, le maire (modéré indépendant) de Chaumont avait déjà commencé à vendre ses parts dans l'aviation (Transair) et la SFS (400 millions de francs), mais conservait une participation minoritaire dans UGC-Droits audiovisuels.

Devenu actionnaire majoritaire et président-directeur général de Ligier Formule 1 le 25 novembre, Cyril de Rouvre affirme ne vouloir conserver que ses mandats de maire et de conseiller régional pour pouvoir consacrer le reste de son temps à sa nouvelle activité. Assuré de bénéficier du soutien des principaux partenaires financiers (Gitanes blondes, Loto sportif et Pages jaunes) et techniques (Elf et Renault) de l'écurie, il se donne quelques semaines pour établir son diagnostic et tenter de refaire de Ligier une écurie gagnante.

GÉRARD ALBOUY

FOOTBALL : ligue des champions

L'OM, nouvelle formule

L'Olympique de Marseille est allé faire match nul, 2-2, face aux Glasgow Rangers, mercredi 25 novembre, lors de la première journée de la Ligue des champions. Les Marseillais, qui ont mené 2-0 grâce à des buts de Alen Boksic et Rudi Völler, occupent ainsi la deuxième place du groupe A, derrière le FC Bruges, vainqueur du CSKA Moscou, 1-0.

La pluie délave d'habitude les meilleures intentions de jeu. Elle noie les tactiques, érode les gestes techniques pour ne laisser émerger que des parties de pousse-ballon, où le football devient affaire de physique. Mercredi soir, c'est pourtant sous des trombes d'eau que les Marseillais, dans la boue d'Ibrox Park, ont façonné leur meilleure prestation depuis le début de la saison, un jeu disparu depuis leur expédition européenne de 1991.

L'Allemand Rudi Völler et le Croate Alen Boksic, auteurs d'un but chacun, sont parvenus à estomper le souvenir de Jean-Pierre Papin et Chris Waddle. Pendant près de quatre-vingt minutes, les lignes s'étaient resserrées, le groupe, charpie en championnat, était redevenu bloc, selon les deux *credo* de Raymond Goethals.

Le retour de l'entraîneur belge sur le banc de touche coïncide trop avec celui de l'équipe à un niveau digne de son passé pour qu'il s'agisse d'un hasard. Depuis trois ans, Goethals s'est spécialisé dans le rôle du pompier, convoqué d'urgence lorsque les résultats sentent le roussi, lorsque la stratégie s'effondre. Après Franz Beckenbauer et Tomislav Ivic, il remplace, depuis une semaine, Jean Fernandez, *«mis au repos»*, selon la formule diplomatique inventée par les dirigeants du club. Pour parachever la nouvelle formule de l'OM, avec ses vieilles recettes, «Raymond-la-science» devra tout de même résoudre une équation : celle des fléchissements de fin de match.

Mercredi, les Marseillais ont, en effet, recopié le scénario de leur dernière rencontre de championnat, à Strasbourg, où ils avaient vu leur avantage de deux buts annulé dans les dernières minutes. Ils ont oublié trop vite que la boue et l'adversité restent le milieu naturel des joueurs écossais, et le jeu de tête leur geste inné. Les crânes de McEwan et de Mark Hateley sont venus, au cours d'une fin de match à suspense, rabaisser l'exploit de l'OM au rang de bonne opération. Pour les Marseillais, qui doivent acquérir des réflexes de championnat inédits pour eux dans une compétition européenne, une victoire aurait pu servir de tremplin vers la finale. Le match nul laisse seulement entrevoir un parcours moins périlleux. Pour Bernard Tapie, il suffira sans doute pour oublier le prélude douloureux de cette Ligue des champions, qui l'avait conduit à renoncer à de juteux contrats de retransmission télévisée et de publicité (*le Monde* du 17 novembre).

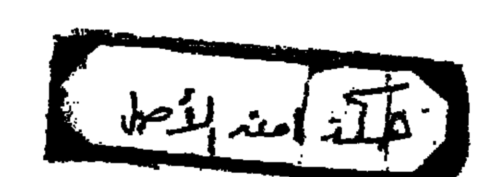
La marque de l'UEFA

C'est que l'Union européenne de football (UEFA) a choisi d'imprimer sa marque à cette deuxième édition de la phase finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, en se réappropriant la manne financière générée par la compétition. Les clubs ne sont plus libres de gérer les droits télévisés et commerciaux de leurs huit matches, confiés désormais à la société privée TEAM, basée en Suisse. Celle-ci a négocié des contrats de retransmissions de deux ans avec vingt-trois chaînes européennes.

Mandatée par l'UEFA, TEAM a encore assuré l'exclusivité de la publicité autour des matches à cinq sponsors haut de gamme, sur le modèle de ce qui se pratique aux Jeux olympiques. En contrepartie, les clubs recevront tous une somme d'environ 7,5 millions de francs, auxquels s'ajouteront près de 2 millions par points gagnés et la quasi-totalité des recettes au guichet.

La phase finale de la Coupe des clubs champions a gagné au passage un nouveau nom, la Ligue des champions, un logo et un hymne officiel que les téléspectateurs ont découvert mercredi soir. Grâce à ce nouvel emballage, l'UEFA veut écarter la menace d'une compétition européenne gérée par les plus grands clubs du continent, et qui aurait pu lui échapper. Avec la Ligue, elle tient désormais un petit championnat d'Europe des clubs, qu'elle souhaite plus spectaculaire – et plus rémunérateur – que l'ancienne formule. Le beau match d'Ibrox Park, jamais alourdi par les arrière-pensées des rencontres de Coupe, lui donne pour l'instant raison.

JÉROME FÉNOGLIO



SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Après la conférence de Copenhague

Le rythme des interdictions des substances dangereuses pour l'ozone va être accéléré

Du 23 au 25 novembre, les ministres de l'environnement des quatre-vingt sept pays, qui ont adhéré au protocole de Montréal signé en 1987, se sont réunis à Copenhague sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Ils ont décidé d'accélérer le rythme des interdictions des substances dangereuses pour l'ozone stratosphérique.

Les ministres de l'environnement se sont mis d'accord pour arrêter la production et l'emploi des halons (utilisés dans les extincteurs) d'ici à 1994 (au lieu de 2000), du chlorure de méthyle (utilisé pour le nettoyage à sec) et de certains CFC (chlorofluorocarbones, utilisés pour la réfrigération, l'isolation, le nettoyage, le rembourrage, notamment) en 1996 (au lieu de 2000). Quant à la consommation des HCFC (hydrochlorofluorocarbones), substances de remplacement moins nocives que les CFC pour l'ozone stratosphérique, leur consommation devra être réduite de 35 % en 2004, de 65 % en 2010, de 99,5 % en 2020 et de 100 % en 2030. En revanche, l'accord n'a pu se faire sur le bromure de méthyle (un pesticide utilisé en agriculture), sauf pour en «geler» la production en 1995 au niveau de celle de 1991.

D'autre part, les quatre-vingt-sept pays ont approuvé la proposition du docteur Mostafa Tolba, directeur exécutif du PNUE, d'alimenter le fonds spécial destiné à aider les Etats en voie de développement à adopter les nouvelles réglementations internationales : les Etats industrialisés devraient verser 113 millions de dollars pour 1993 et, espère-t-on, 500 millions de dollars pour 1994-1996.

La France a d'ailleurs débloqué, le 23 novembre, 9 millions de dollars pour 1991 et 1992 au profit de ce fonds. Le même jour, le ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal, avait insisté sur la nécessité de récupérer les CFC présents dans les appareils hors d'usage : elle a annoncé la prochaine parution d'un décret imposant la récupération de 30 000 tonnes de ces CFC provenant des chambres froides et des systèmes de climatisation utilisant plus de 2 kilogrammes de CFC. Rappelons que la production mondiale des CFC était estimée l'an dernier à 700 000 tonnes (contre 1 million de tonnes en 1987).

On sait depuis 1985 que l'action combinée des composés chlorés ou bromés et des très basses températures (de l'ordre de - 90°C) détruit en grande partie l'ozone stratosphérique au-dessus de l'Antarctique en octobre, c'est-à-dire au début du printemps austral (*le Monde* du 18 février). Or l'ozone stratosphérique (fait de trois atomes d'oxygène) protège des rayonnements ultraviolets venus du soleil les organismes vivant sur les terres émergées ou dans les eaux très superficielles : les ultraviolets, en effet, désorganisent les cellules de la matière vivante.

On sait sans doute possible que cette diminution de l'ozone est due à l'augmentation de la teneur de la stratosphère en chlore et en brome et que le chlore surnuméraire provient à 90 % des CFC. On sait en outre que le «trou» d'ozone antarctique est d'une grande et constante amplitude depuis 1989. On sait aussi qu'un tel «trou» d'ozone ne se produit pas au-dessus de l'Arctique, même si la teneur en ozone y diminue de façon sensible en hiver et au début du printemps.

On sait encore que l'ozone est en diminution permanente, même en été, au-dessus des hautes latitudes et des moyennes latitudes, ce qui pourrait être plus inquiétant en raison des nombreuses populations qui habitent ces dernières régions. On sait enfin que les ultraviolets qui parviennent au sol sont plus intenses au-dessous du «trou» antarctique.

Les spécialistes sérieux de la chimie de l'atmosphère en savent assez, toutefois, pour être en faveur de la réduction et même de l'arrêt total de l'utilisation de certains CFC et de diverses autres substances. Mais ils s'interdisent tout alarmisme exagéré et sont tout à fait conscients des problèmes que pose l'interdiction éventuelle de ces CFC aux pays en voie de développement. Un des principaux usages des CFC est, en effet, dans la réfrigération, dont les pays en voie de développement ont un besoin crucial et croissant s'ils veulent pouvoir stocker en toute sécurité vivres et médicaments.

YVONNE REBEYROL

DÉFENSE

Evoquant les risques d'une rivalité accrue entre les services

Un rapport du Sénat exprime des doutes sur la réorganisation du renseignement militaire

Dans un rapport au nom de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, M. Xavier de Villepin, sénateur (centriste) des Français à l'étranger, fait part de ses *«interrogations»* et de ses *«incertitudes»* sur la réorganisation de *«la filière française du renseignement de défense»* décidée par M. Pierre Joxe, ministre de la défense.

Outre les satellites, comme Spot (qui est en service) ou le projet Helios (opérationnel en 1994), le renseignement de défense fait appel à diverses sources techniques : les avions-radars basés à Avord (Cher), les avions Sarigue et Gabriel d'écoute électronique, le navire-espion *Berry*, les avions Atlantique-2 de patrouille maritime, les avions de reconnaissance Mirage-F1 CR (à Strasbourg) et, prochainement, les hélicoptères Horizon ou les engins Brevel de surveillance du champ de bataille. *«Ces moyens*, constate le rapporteur, *ne sont pas la panacée»* : ils doivent être complétés par le renseignement d'origine humaine dont *«le rôle reste majeur et essentiel»*.

Les organismes qui, au début de 1992, participaient au renseignement de défense constituent *«une structure éclatée»*, avec la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui occupe 4 000 personnes; la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), qui emploie 1 650 autres; le Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM), qui utilise les services des «deuxièmes bureaux» dans les états-majors; la Délégation aux études générales (DEG), pour des analyses politico-militaires destinées au ministre de la défense; la Délégation générale pour l'armement (DGA), qui évalue les menaces induites par les progrès scientifiques et techniques, et, enfin, la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), qui opère sur le seul territoire français. M. Joxe, constate M. de Villepin, a souhaité moderniser *«la filière française du renseignement de défense»*, dans *«un souci de coordination et de cohérence dont l'efficacité reste à démontrer». «Cet objectif ambitieux – trop ambitieux? – de coordination a débouché sur la création de deux nouvelles structures administratives»*, note le rapporteur.

Il s'agit de la Direction du renseignement militaire (DRM), qui sera forte de 474 militaires et civils en provenance des «deuxièmes bureaux», et de la Délégation aux affaires stratégiques (DAS), qui est une structure relativement légère chargée d'évaluer la situation géostratégique d'ensemble.

Plus récemment, le ministre de la défense a créé une brigade de renseignement et de guerre électronique (BRGE), qui réunit 4 000 hommes. *«Cette unité est constituée sous le commandement de l'armée de terre*, écrit M. de Villepin, *alors qu'une structure interarmées apparaît dans le renseignement militaire plus nécessaire encore que dans d'autres domaines.»*

«Force est de constater, ajoute-t-il, *que la volonté de corriger l'éclatement antérieur des structures et de mettre en place un organisme central rassemblant les compétences a paradoxalement abouti à la création de nouvelles entités administratives. L'objectif, qui est de parvenir à une meilleure coordination et à une efficacité accrue de l'outil de renseignement, paraît dès lors difficile à atteindre. On peut redouter que cette réorganisation ne multiplie ou ne laisse subsister les risques de concurrence entre les divers organismes, qui sont naturellement jaloux de leurs compétences et que la préservation du secret rend traditionnellement réservés à l'encontre de toute pratique de coopération.»*

Quarante idées pour revivifier l'urbanisme

L'architecte Cantal-Dupart propose la création d'un grand ministère

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, et Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre déléguée au logement, devaient rendre public, jeudi 26 novembre, le rapport sur l'urbanisme qu'ils avaient demandé, au mois d'août dernier, à l'architecte Michel Cantal-Dupart. Celui-ci, qui fut avec Roland Castro l'un des animateurs de «Banlieue 89», préconise la création d'un «grand ministère» pour compenser les effets de la décentralisation.

Grâce aux contributions écrites d'environ soixante-quinze élus (1), fonctionnaires, urbanistes, architectes et promoteurs, et à une demi-douzaine de réunions avec des professionnels, M. Cantal-Dupart a pu constituer un volumineux document intitulé *les Hommes dans la ville* (2). Il ne contient pas moins d'une quarantaine de propositions qui outrepassent les questions posées. Leur catalogue forme une sorte de boîte à idées dans laquelle les pouvoirs publics pourront puiser non seulement pour adapter le métier d'urbaniste à une ambitieuse politique de la ville, mais aussi pour promouvoir celle-ci dans l'opinion.

L'architecte note, en préambule, le malaise qui pèse sur la profession des urbanistes. *«Ils forment*, écrit-il, *un groupe méconnu, qui a de plus en plus de peine à se faire comprendre, faute d'interlocuteurs.»* D'où un abandon des missions d'urbanistes par des techniciens talentueux. Ils sont rares ou marginalisés dans les collectivités locales qui, pourtant, ont reçu de la décentralisation la responsabilité d'organiser la ville. La réflexion, qui était déjà le point faible de l'urbanisme français, en a reçu un véritable «coup de grâce».

Or, paradoxalement, jamais les agglomérations, dont certaines sont à la veille de crises graves, n'ont eu autant besoin de professionnels possédant une «culture urbaine». Effet pervers supplémentaire : on a rapproché le pouvoir de décision des citoyens, mais ceux-ci ne peuvent toujours pas se faire entendre et, rendus méfiants, refusent ou contestent devant les tribunaux tous les projets. Une réglementation excessive, tatillonne et quasiment ésotérique éloigne encore l'opinion des problèmes d'urbanisme. Quant au métier d'urbaniste, par essence pluridisciplinaire, il est devenu, selon l'auteur du rapport, une «auberge espagnole», où chacun peut entrer avec ou sans parchemin et quelle que soit sa compétence. M. Cantal-Dupart est critique à l'égard de l'enseignement, de la formation continue et de la médiatisation de l'urbanisme.

Des «inspecteurs de la ville»

Les propositions avancées par le rapport tendent à corriger chacun de ces dysfonctionnements; les unes sont techniques, d'autres de caractère beaucoup plus général. Ainsi, pour compenser les effets de la décentralisation, M. Michel Cantal-Dupart suggère que l'Etat subventionne à 50 % les études urbaines, qu'il adjoigne aux administrations concernées un corps d'une vingtaine d'urbanistes-conseils et des *«inspecteurs de la ville»*, l'ensemble étant coiffé par un *«grand ministère»*. Pour médiatiser les problèmes d'urbanisme, le rapport souhaite une rationalisation – avec une ligne budgétaire unique – des opérations de communication réalisées par divers organismes publics, le lancement d'une revue professionnelle subventionnée, la création d'une émission spécialisée sur France 2 ou France 3 et le dépôt légal des études d'urbanisme à la Cité des sciences de La Villette.

Dans le domaine de l'enseignement, le rapport recommande la création d'un diplôme national d'urbanisme sanctionnant une formation non seulement technique mais juridique, elle-même complétée par des stages dans les grandes agences publiques ou privées. Ces professionnels pourraient alors s'inscrire sur un tableau des urbanistes.

Enfin, au chapitre de la démocratisation de l'urbanisme, M. Cantal-Dupart propose quatre mesures : renforcer le rôle des commissaires-enquêteurs, expliciter par un texte chaque règle de POS, confier les études d'impact à des personnes indépendantes et généraliser à toutes les municipalités de plus de dix mille habitants les comités d'initiative et de consultation (CICA), qui fonctionnent déjà auprès des conseils d'arrondissements de Paris, de Lyon et de Marseille.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) Dont MM. Jean-Marc Ayrault (Nantes), Jean Bousquet (Nîmes), Alain Carignon (Grenoble), Jacques Chirac (Paris) et Michel Noir (Lyon).

(2) *Les Hommes dans la ville : l'état de l'urbanisme en France et des professions concernées*, par Michel Cantal-Dupart, novembre 1992, 2 tomes, 241 p.

CULTURE

CINÉMA

Au bout de la vie

Une réalisatrice inspirée pose un regard bouleversant et pudique sur un sujet tabou

LE PETIT PRINCE A DIT
de Christine Pascal

C'est un titre de comptine. Et, dans la comptine, *« l'empereur, sa femme, et le p'tit prince »* viennent chaque jour de la semaine chez un enfant – qui n'est jamais là – pour lui *« serrer la pince »*. La semaine terminée, cela peut se chanter indéfiniment. La fillette du film de Christine Pascal attend, elle, une visiteuse autrement redoutable que la famille impériale. C'est la mort, et elle reviendra chaque jour, jusqu'à ce qu'elle la trouve.

La fillette s'appelle Violette. Elle a dix ans, elle est vive, intelligente, avec un regard un peu grave pour son âge. Elle mange trop, semble mal à l'aise dans son corps épaissi, elle a de fréquents maux de tête. Son père, Adam Leibovich, chercheur scientifique à Lausanne, et sa mère, Mélanie, comédienne souvent en déplacement, ont divorcé. Pour Adam, qui aime les femmes belles, minces et disponibles (telles Lucie – excellente Lucie Phan, – son assistante et maîtresse), Violette a été perturbée par ce divorce et il la bouscule pour qu'elle échappe à sa boulimie, à sa mollesse, dont il rendrait volontiers Mélanie responsable.

Mélanie, plus clairvoyante, prend un rendez-vous pour Violette dans un cabinet médical, chez un ami d'Adam. Elle doit aller jouer à Milan. En rechignant, Adam accompagne sa fille. Il faut un examen au scanner auquel on ne le laisse pas assister. Inquiet tout de même, il branche un appareil relié à la salle d'examen. Il apprend que Violette est atteinte d'une tumeur au cerveau, incurable.

Sur cette séquence, traitée avec rigueur et pudeur, commence la transformation intérieure d'un homme égoïste et autoritaire, un peu honteux de cette fille au physique ingrat. L'amour paternel le frappe comme un coup de foudre. Adam enlève Violette, la jette dans la voiture et part au hasard des routes. La vérité, il la refuse. Violette parle peu, elle a tout compris, elle observe Adam pataugeant dans cette situation fausse, elle chante avec lui à tue-tête l'interminable comptine du *Petit prince*. Insensiblement, pourtant, elle oriente l'itinéraire de ce voyage au bout de sa vie.


DR
Richard Berry et Marie Kleiber.

Le film est un miracle de vérité psychologique, de sensibilité, tendresse, d'intimisme. Et un miracle d'écriture cinématographique. Rien que des images justes, prenant en charge la matérialité des faits et des choses, pas un plan de trop, pas un instant de dérapage vers le mélodrame larmoyant. Christine Pascal a bravé un tabou, affûté son sujet avec délicatesse. Sans aucune indécence elle fait croire à la présence de la mort. Elle a enfanté, en quelque sorte, une vie menacée pour dire la vérité et l'importance de l'enfance et de la vie de famille, pour que les adultes, l'homme surtout, retrouvent le sens de la vie.

Admirable respect, aussi, à l'égard des interprètes dont elle a fait ses personnages. Marie Kleiber, la fillette, devient, comme par nature, le guide de cette œuvre bouleversante, celle qui sait faire une parabole de l'envol d'un papillon à la frontière de deux mondes, celle qui va aider ses parents à affronter, le jour où il ne sera plus possible de l'éviter, sa mort inacceptable.

Anémone, ironique et fière, qu'on voit soudain brisée d'émotion sur une scène de Milan où elle répète une pièce de Copi, s'assume mère et actrice avec une énergie farouche. Et l'on redécouvre en Richard Berry l'homme fragile qu'il fut autrefois dans un film de Claire Clouzot, l'homme qui souffre et pleure et semble accéder, ici, à une maturité nouvelle. Bref, un comédien qui se remet en question en jouant, comme s'il la vivait, la prise de conscience d'Adam Leibovich.

JACQUES SICLIER

Le stylite

LE JOUR DE L'ECLIPSE
d'Alexandre Sokurov

L'événement le plus important, le plus réjouissant et le plus dommageable qui soit advenu au cinéma russe entre 1960 et la disparition de l'URSS s'appelait Andreï Tarkovski. Important, réjouissant : il suffit de voir ses films. Dommageable ? Il faut voir les films des autres, de cette génération de cinéastes apparus dans le sillage de l'auteur d'*Andreï Roublev* et qui, avec des bonheurs divers, s'appliquèrent à mettre les pieds dans ses traces fangeuses et mystiques.

Alexandre Sokurov appartient à cette génération et à cette tendance, dont certains représentants ont finalement trouvé leur voie personnelle en s'éloignant de l'univers du maître. Sokurov, non. Lui s'en est sorti par l'extrême, en radicalisant les partis pris formels et narratifs à l'œuvre dans *Stalker* ou *le Miroir*.

Chez lui, la durée et la matière commandent seules, les sous-entendus religieux ou politiques s'ensevelissent lentement dans cette expérience du temps, de l'attente, du silence, de la pénombre, que vient zébrer un éclat de lumière, de beauté, reflets d'un monde perdu dont nul ne paraît se souvenir.

Ainsi de ce jeune médecin russe exilé au fond d'un bled déglingué et poussiéreux de l'Asie ex-soviétique, personnage central du *Jour de l'éclipse*, le treizième film de Sokurov. A sa beauté d'ange non pas déchu mais vain, quand ni bien ni mal ne semblent plus devoir affleurer avec assez de consistance pour un quelconque combat, répond celle d'un enfant, en un effet de miroir qui ne réfléchit plus qu'un monde d'après catastrophe, vitrifié. Passent quelques apparitions mal en point, fantômes des malheurs et des folies du monde.

Expérience austère ? Sans doute. Mais qui révèle avec une force d'évidence un regard unique et exigeant.

Il faudra guetter les films suivants (*le Deuxième Cercle*, *la Pierre*) de ce poète excentrique et exigeant, si un distributeur a l'audace de les amener jusqu'à nos rivages : face aux démons kitsch qui menacent la Russie d'aujourd'hui, sa réserve ombrageuse recèle de bienfaisantes vertus.

JEAN-MICHEL FRODON

Petit bras

LA NUIT DU DÉFI
de Michael Ritchie

Une fréquentation assidue des salles (de cinéma) enseigne au moins deux choses : d'abord, que filmer la boxe est un exercice particulièrement exigeant, une épreuve que devraient esquiver les cinéastes incertains de leurs moyens ; ensuite, que ce ne sont jamais les costauds arborant des muscles comme des jambons qui gagnent. Conclusion : Michael Ritchie n'est pas un grand cinéaste, et il ne ferait sans doute pas un vainqueur sur le ring.

Il ne manque en effet pas de force apparente, avec son scénario bien huilé centré sur un arnaqueur de choc (James Woods, sparring-partner capable de devenir un acteur-champion pour peu qu'un réalisateur de sa catégorie lui donne la réplique) s'en allant défier le potentat qui règne sur une ville de Géorgie tout entière vouée au noble art, et aux paris afférents. Dans les coulisses, la corruption du lieu, d'anciennes affaires louches, un parrain de la Mafia bien pourri en guise d'arbitre. Et comme cadre dramatique la règle des trois unités, qui va obliger Lou Gossett Jr à affronter dix adversaires en une seule nuit. On croit voir tourner les pages d'un bon roman noir...

Mais Ritchie n'a ni le rythme, ni le souffle, ni la méchanceté qui caractérisent les champions – de cinéma ou de boxe. De ce qui devrait être un film-coup de poing, il fait un téléfilm qui, sans aller au tapis, est peu à peu distancé aux points. Pour voir de la boxe et du cinéma, de la boxe de cinéma, mieux vaudra attendre *Gentleman Jim*, de Raoul Walsh, *Marqué par la haine* de Robert Wise et *Fat City*, de John Huston, qui reviennent dans les cinémas mercredi prochain.

J.-M. F.

DANSE

Où est passé Kaspar ?

DANAT
au Théâtre de la Ville

Lors des deux premiers passages de la jeune compagnie catalane Danat au Théâtre de la Ville, en 1989 et 1990, on lui avait offert la sympathie qu'il est d'usage d'accorder aux débutants. Il est à craindre que sa nouvelle pièce, aussi longue que son titre (*Y Quedare delante de Los Muros Immensos. Esperando que por fin Venga. Alguien a Buscarme. A Kaspar*), n'ait raison de ces bonnes dispositions. La première demi-heure intéresse et promet : l'importance de la scénographie, plateau circulaire tournant devant une petite maison de bois dépliable, l'art d'installer d'entrée de jeu un climat théâtral, la présence incongrue d'une énorme femme, les gestes saccadés des filles balayant l'air de leurs longues chevelures, tout cela fait penser à Karine Saporta. Mais, ensuite, le propos se dilue – on ne perçoit aucun rapport avec Kaspar Hauser, dont la pièce prétend s'inspirer, – la chorégraphie tourne aux galipettes et gambades de petits enfants dans une cour de récréation. Et les mêmes actions se répètent à satiété, sans construction, sans progression dramatique. L'impossibilité de conclure est un autre trait saportien... Danat n'y échappe pas.

S. de N.

▶ **Théâtre de la Ville, place du Châtelet, 75001 Paris ; jusqu'au 28 novembre, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77.**

Un roi sous influence

EDWARD II
de Derek Jarman

Avec ferveur et obstination, Derek Jarman milite pour les homosexuels. Il a donc adapté *Edward II*, de Marlowe – contemporain de Shakespeare, – drame d'un prince subjugué par son favori Gaveston, et qui lui sacrifie son amour et sa vie. Autant que la pièce, Jarman s'intéresse à la vie de Marlowe, et surtout à sa mort, sous les coups de couteau de malfrats dans un « bar gay » de l'époque. Les époques, elles, se mélangent. Dans des décors de théâtre mi-abstraits, mi-médiévaux – vastes salles voûtées aux murs anonymes, couloirs sans fin, caves, bassin d'eau figurant la Manche, – les acteurs, dans leurs défroques années 50, semblent sortir des coulisses de Buckingham. L'enfant dauphin ressemble à un collégien pour pédophile, apparaît un moment maquillé, portant de grands pendants d'oreille. Dehors, les manifestations populaires en faveur d'Edward sont remplacées par celles des homosexuels protestant contre la loi Thatcher qui interdit de parler d'eux.

Pour être la reine Isabelle, Tilda Swinton s'est fait le visage lisse et glacé d'une publicité pour lifting. Elle dit s'être inspirée d'Audrey Hepburn, Grace de Monaco, Lady Di, Ivana Trump, Jackie Kennedy, Margaret Thatcher, l'impératrice Wu... Par son côté totalement artificiel, hermétique, buté, elle devient un personnage dangereux, le plus intéressant. Il lui a valu un prix d'interprétation à Venise. Son complice, Mortimer – Nigel Terry, – est traité en caricature de scrogneugneu écossais. L'affrontement des deux camps n'intéresse pas Derek Jarman, mais il ne parvient guère à rendre compte de l'« attrait fatal » entre Edward (Steven Waddington) et Gaveston (Andrew Tiernan), de leur passion destructrice. Deux costauds assez semblables, qui jouent, comme les autres, très « extérieur ». En les voyant se démener, on se croit revenu au temps du théâtre gestuel, au risque d'effets comiques – involontaires.

C. G.

THÉÂTRE

Questions pour un champion

Quand Bernard-Henri Lévy s'essaie à l'art dramatique

LE JUGEMENT DERNIER
au Théâtre de l'Atelier

Telle qu'elle nous est transmise par son personnage central, Anatole, metteur en scène au rancard, la déclaration d'intention de Bernard-Henri Lévy est intéressante, sinon inattaquable : *« L'histoire du siècle est faite pour aboutir à un grand spectacle. Je veux raconter cette histoire à partir de sept personnages qui la résumeront... L'idée, bien sûr, c'est de jouer la vérité... »*

Cette quête de la vérité passe par un travail documentaire multiforme et pluriculturel, marque de fabrique Lévy. Scrupuleux, il cite ses sources. Articles, livres, récits, témoignages, il lit beaucoup, archive sans relâche et restitue le tout, d'ordinaire dans un livre ou dans un grand média d'informations. Pour la première fois, il choisit la forme noble et archaïque du théâtre.

Cet art a ses règles, règles dont l'apprentissage est souvent douloureux car elles ne sont pas écrites. Deux écueils sont difficiles à éviter : le foisonnement des idées et celui des personnages. Bernard-Henri Lévy n'a évité ni l'un ni l'autre. Au chapitre des idées, il entreprend de passer à son crible quelques grands événements, quelques grands mouvements, quelques grandes postures du siècle qui s'achève. Mais là où le théâtre s'emploie d'habitude à offrir des questions, Lévy accumule, multiplie, entasse les réponses, malheureusement souvent toutes faites, maintes fois ressassées. Cela donne une structure rigide, répétitive, fastidieuse à la longue, quelque chose comme les réponses à un quiz concocté pour des épreuves finales de philosophie rue d'Ulm.

Première journée. « La fin de l'Histoire ». Acte I. Du communisme. Acte II. De l'Holocauste. Acte III. De l'apprentissage de la barbarie. Acte IV. De l'influence de l'Eglise apostolique et romaine. Deuxième journée. « Préfiguration d'un musée de l'homme ». Acte V. De l'homme politique. Acte VI. De l'action humanitaire. Acte VII. De l'héroïsme. Acte VIII. De la mise à bas des masques. Y a-t-il un auteur ? Y a-t-il un spectacle ? Y a-t-il un Dieu ? Que faire en attendant le « Jugement dernier ? »

Chacun de ces actes est porté par le témoignage d'un protagoniste supposé « réel » soumis à la question d'un metteur en scène exténué, enchaîné à la bouteille (Anatole, Pierre Vaneck) et de son assistante, ex-membre de la bande à Baader et chanteuse de cabaret (Maud, Arielle Dombasle) pour le compte d'un auteur improbable, reclus et invisible. L'un des principaux vices de fabrication du *Jugement dernier* tient à la minceur des deux personnages centraux. Le metteur en scène n'est qu'une somme de banalités sur les mécanismes du milieu de l'art : l'heure de gloire, l'indifférence puis l'oubli, la « détresse » ... *« On ne crée pas tant de créatures sans donner un peu de sa vie »*, se plaint Anatole... Son assistante est l'arrière-petite-nièce d'Alexandra Kollontaï, « veuve » de Baader et maîtresse d'un certain nombre d'acteurs secrets de la vie publique, comme ce cardinal intrigant de la Curie romaine (Beppe Clerici) ou ce professeur dévoyé, façon Boudarel (Jacques François).

Et que dire de Cook, rock-star converti à l'action humanitaire (Jean-Yves Chatelais), de Pangloss, homme politique français du terroir (Alain Mac Moy), et de Holzweg, chef de gare à Auschwitz (Armand Meffre) ? Réchappe de cette entreprise de démolition Catherine (Gisèle Casadesus), infirmière de Lénine, premier personnage de la pièce et le mieux maîtrisé. C'est le seul pour lequel Lévy a un peu de compassion, le seul pour lequel il parvient à manifester cette générosité qui transforme une marionnette en acteur.

« Les rescapés d'un désastre obscur »

Bernard-Henri Lévy ne veut pas seulement qu'on l'entende. Il tient à ce qu'on le lise. Aussi multiplie-t-il dans l'édition de sa pièce (1) les didascalies, ces indications à caractère psychologique et technique d'ordinaire adressées aux interprètes et qui tiennent ici de la tentative d'enrichissement stylistique. Page 30 : *« ...Va-t-il se servir une vodka ? un whisky ? on le sent tenté : mais on sent qu'il résiste et se replie vers le thé. »* Page 44 : *« ... Maud lui retire ses bottes ; elle lui apportera des chaussons, ou des chaussures d'intérieur. »* Page 169 : *« Entre [le Chinois de la place Tienanmen] et Maud, on doit sentir une complicité. Peut-être plus qu'une complicité. Le jeu pouvant aller jusqu'à un soupçon de flirt »* ...

Lévy multiplie aussi les jeux de mots : *« Ces gardes rouges qui lavaient plus blanc »* ... *« Canal tant et plus »* ... *« Médecins sans bornes »* ... *« Sœur des hommes »* ... les *« droidlôm »* ... *« Paris Scratch »* ... Et ne recule devant aucune profération : *« Tout n'est pas qu'image, à la fin ! »* ... *« C'est une pâte, un acteur ! Une pâte ! Est-ce qu'on demande à la pâte ce qu'elle pense du pâtissier ? »*... *« Je me suis souvent dit que l'Histoire se résumait à une série de photos, de clichés »* ... *« Nous serons tous des Yougoslaves ! »*...

Bernard-Henri Lévy avait eu la belle idée d'imaginer *« un herbier des gestes et des passions »*. Il nous offre une pantomime superficielle et maladroite qui met en scène *« les rescapés d'un désastre obscur »*. CQFD. La qualité des interprètes n'y peut mais. Non plus que la générosité de la mise en scène de Jean-Louis Martinelli. Il sait enrichir un texte par les effets les plus simples et les plus efficaces, les respirations les plus inattendues, les diversions sonores, visuelles et audiovisuelles les plus fines. D'autant qu'il a trouvé deux complices talentueux en René Caussanel (son décor est une splendeur, métaphore glacée d'un théâtre au bord de l'effondrement) et Patrick Dutertre (ses costumes sont d'une grande et simple justesse). A tous, il aurait fallu un texte à la mesure de leur engagement. Bernard-Henri Lévy a la vie devant lui pour le leur offrir, en s'arrêtant par exemple plus soigneusement, plus longuement, sur le personnage de Catherine. On voit bien qu'elle aurait pu être, elle, et elle seule, l'héroïne d'une pièce de théâtre.

OLIVIER SCHMITT

(1) Le texte de la pièce est paru aux Éditions Grasset. 210 pages. 98 F.

▶ **Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinées samedi et dimanche à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. De 40 F à 240 F.**

CONCERTS

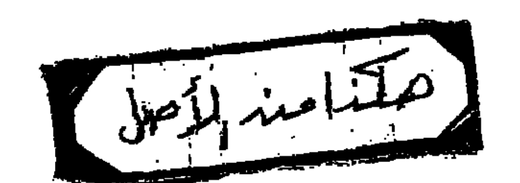
L'offense faite à Giulini

Est-ce ce l'offre qui excède la demande ? L'horaire trop tardif des concerts qui ne correspond plus au mode de vie des habitants des grandes villes ? Est-ce le prix trop élevé des places qui rend le public plus discriminant dans ses choix ? Est-ce, et cela serait beaucoup plus grave, le signe avant-coureur d'une crise qui remettrait en cause l'institution même du concert ? Les salles de concert se vident, un peu partout dans le monde, particulièrement à Paris.

Il y a cinq ans, la venue de Carlo Maria Giulini à la tête de l'Orchestre de Paris aurait fait de nombreux déçus. Chaque soir, pancarte à la main, ils auraient arpenté, anxieux, le trottoir du faubourg Saint-Honoré, à la recherche d'une place, prêts à la payer deux fois son prix. Le 25 novembre, il y avait quelques fauteuils vides, Salle Pleyel, et 700 billets n'ont pas trouvés preneurs pour le concert du 26. Giulini dirige pourtant la *Symphonie concertante pour vents* de Mozart et la *Huitième Symphonie* de Dvorak. Le public parisien va-t-il faire subir un tel affront à l'un des plus grands chefs d'orchestre de notre temps ?

A. Lo.

▶ **Les 26 et 27 novembre, 20 h 30, Salle Pleyel. Tél. : 45-63-88-73. De 120 F à 400 F.**



MUSIQUES

Un art de la déconstruction

Invité du Festival d'automne, un Allemand éclectique, compositeur et metteur en scène

HEINER GOEBBELS
au Théâtre du Rond-Point

Le mot qui vient est *postmoderne*. Cette musique de montage, animée de l'intérieur par sa propre mémoire – la mémoire de la musique – est *postmoderne*. En français, aucune prise. Le mot est vide. Plus on descend au sud, plus il se travestit. En Espagne, on appelle *postmodernos* les punks de base, les vrais, avec les trous, les clous, le rat, les épingles et la crête de Huron. Passons sur les codes et l'assemblage. C'est du côté des rythmes, des timbres et des textes qu'on ira. Faute de quoi, on rate l'effet Goebbels.

Pour les rythmes, chacun projette sa propre mémoire forcément amoindrie. On peut songer en passant à Stravinsky. Mais qu'est-ce qui ne l'évoque pas, dans la musique actuelle? La musique donne à penser. Elle active. Le malentendu vient de ce que les gens n'osent pas avouer ce à quoi ils pensent vraiment pendant un concert. Un concert est un exercice, à mi-route entre Jean de la Croix, l'anamnèse, l'association libre et quelques explosions de joie ou d'angoisse. Ou alors, on lévite (on se laisse porter). On n'ose jamais trop s'affronter soi-même en pensée. Penser à Stravinsky en écoutant *Red Run* de Heiner Goebbels, c'est à la fois pratique et expédié. On oublie en vitesse la part du jazz chez Stravinsky, et celle du free, du rock et des fanfares (gauchistes) chez Heiner Goebbels.

Parfois les timbres détimbrés ou rauques, les brûlures des cuivres, les cassés ont des airs de souvenirs, copeaux, bois rejetés sur la plage, images dévitalisées, ces bruits qu'inventeraient des enfants d'hommes après un cataclysme, comme pour trouver en rêvant les musiques d'avant. La beauté est coupante. *Herakles II* a cette virulence déglinguée. L'incitation à l'écrire vient d'une pièce de Heiner Müller, *Zement*. C'est une incitation. Ni transposition ni adaptation, mais le jeu d'une idée. D'où viennent les idées en musique? Le texte de Müller programme l'idée qui s'en défait. L'idée musicale de Goebbels fixe ce qui n'apparaît pas dans le sens explicite de *Zement*. Et ce sens pourtant motive ce que l'idée décale, un réglage des formes, la force de construire et celle de détruire. Ce qui fait qu'un texte est un texte et non pas une idée. Goebbels rejoint Müller en ce qu'il a de vraiment tranché.

On sait cette musique vivante

La Jalousie, «bruits extraits d'un roman», démarrage compris d'un moteur à explosion d'automobile, c'est l'envers du principe. Les mots font surface dans ce qui pourrait tourner, il s'en faut de peu, à l'illustration sonore. La musique en est venue à se faire du cinéma. C'est un des petits pans jaunes de son imaginaire. L'auteur, Robbe-Grillet, ingénieur des formes, est dans la salle. On n'en saura pas plus. Simplement que Goebbels a rejoint le principe actif du roman, sa dimension sonore. Il ne le joue pas. Il évite de justesse l'écueil de le mettre en musique. Il échappe au commentaire. Il le rejoint. Furtivement et sur la corde.

Befreiung, troisième acte, est la composition la plus dure. Sur un récitatif (Heiner Müller parlé), un hymne sarcastique à l'impossible libération des hommes et des peuples, les sons nappent ou se jettent. *Befreiung* impressionne la mémoire. Quel air dans la série d'un concert reste en mémoire? L'homme de scène et de composition réveille dans *Befreiung* ce que la musique a tant de mal à dégourdir : son éventualité polémique. Il crée la tension. Il la crée à travers la langue, dans la langue, la décortiquant. Trop fort parfois. C'est le point dur du concert, identifiable, à la fin, à une sorte d'intimidation première des applaudissements du public. Auparavant plus spontanément chaleureux. Qui pourrait dire au juste – quand la diction du récitant, ses gestes ostensiblement rageurs en tournant les pages n'arrivent pas à faire écran – ce à quoi le cri contrôlé répond en soi?

Alors *Red Run?* Est-ce, par position de quatrième et dernière pièce, un paradoxe résolu, une ouverture, l'épilogue où s'attelle la guitare électrique (Klaus Obereimer) à l'ensemble aux cordes (enfin) bien servies – violon amplifié, violoncelle, basse puis contrebasse? Pas sûr. C'est une version concertante d'une musique de ballet. Quand elle sonne «musique contemporaine», c'est pour ainsi dire une vieillerie. Le déjà trop entendu des fausses modernités. Quand elle s'égare, toujours sous contrôle, elle rompt à bon escient. Des voix se nouent, celle de Gérard Buquet au tuba, qui étreignent. On happe des échos de rock, des transcriptions de free (l'intranscriptible même) qui frappent parce qu'ils viennent de quelqu'un qui sait.

On se dit que le tout, ces quatre états disparates, pourraient être repris là, plusieurs soirs, avec plus de promesse libérée, plus d'improvisation, comme un acte musical. Une pièce du théâtre des musiques actuelles. On se demanderait alors d'où vient le piano désaccordé des débuts et comme il se rajuste? Pourquoi la violoncelliste (Eva Böcker) a la beauté sérieuse de Deneuve et Klaus Obermeier, celle d'un punk réservé. Pour qui l'élégance de Dutronc, chez le bassiste, dès qu'il se permet de pousser à peine son geste? Là, les mots crus de Heiner Müller en tête, on sait cette musique vivante, ce qui est le moins, en attente, et surtout vitale. Ce qui n'arrive pas toujours.

FRANCIS MARMANDE

Les chansons des autres

Entre folk et jazz, June Tabor revendique son métier d'interprète

A son blouson de cuir, elle a accroché ces petits coquelicots en tissu que l'on vend en Angleterre pour le 11 novembre. June Tabor vient de participer à la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la bataille de Passendale, version anglo-belge de Verdun. June Tabor est venue en France pour chanter au Passage du Nord-Ouest, pour parler d'*Angel Tiger*, son dernier album, mais comme elle n'est pas très rompue aux jeux de l'autopromotion, elle parle longuement de Passendale, des artistes flamands, arabes avec lesquels elle vient de travailler. Son pacifisme n'a rien d'affecté ou de strident. On dirait qu'il découle naturellement de toutes les chansons traditionnelles qu'elle a interprétées *a cappella* : la sagesse du peuple (en anglais *folklore*) ne trouve ni joie ni fraîcheur dans la guerre.

June Tabor a donné son premier concert professionnel en 1969, à Kingston, près de Londres. Elle y a gagné 8 livres sterling. Elle a été *bibliothécaire* et *restauratrice* et n'est devenue chanteuse «à plein temps» qu'il y a cinq ans. Pendant longtemps, elle a hanté les clubs folks bénéficiant de *«ce système bizarre qui permet à n'importe qui de se lever et de faire de la musique»*. Faire de la musique, pour June Tabor, c'est chanter : douée d'un alto très pur, elle a commencé par se produire seule, sans accompagnement, exhumant des chansons traditionnelles écossaises ou anglaises.

Puis le mot folk *«avec son côté péjoratif, l'étroitesse d'esprit qui l'accompagne»* a fini par la lasser. Elle a enregistré avec des musiciens, s'est produit sur scène avec eux. Elle a élargi son répertoire sans jamais perdre de vue le dépouillement original de sa musique. Pour *Angel Tiger* (tous les titres des disques de June Tabor commencent par un A, comme ceux des romans de Pierre Benoît), Elvis Costello et Richard Thompson lui ont donné une chanson. On y trouve aussi des merveilles étranges, *All Our Trades Are Gone*, chronique de la vie des nomades dans une société immobile, d'un auteur irlandais, Mick Fitzgerald, par exemple.

Ce n'est plus qu'un souvenir

Manque pourtant la chanson sur l'Intifada que June Tabor avait demandée à Richard Thompson, qui ne l'a pas terminée à temps. Car la chanteuse commande, quelque fois très précisément. N'aimant faire que *«ce à quoi elle excelle»*, June Tabor a décidé une fois pour toute de ne pas écrire de chansons. *«En anglais, le terme* cover [version d'une chanson] *est péjoratif*, regrette-t-elle, *il implique que l'original sera toujours supérieur. Il n'est pas démontré qu'un auteur sera toujours un bon interprète et* vice versa.»

Quelle que soit la chanson, June Tabor y imprime une marque. Obsédée par la pureté, par l'intelligibilité, elle tend toujours vers le minimalisme. Lorsqu'elle chante des standards de jazz, le swing, la séduction ne sont plus que des fantômes. Restent, les mots, la mélodie, la voix. Les émotions sont gommées et pourtant elles surgissent encore plus fort. Ces lectures des chansons des autres ne sont pas toujours faciles, mais elles montrent un regard, une intelligence absents de tant d'autres tentatives du même ordre.

Récemment, pourtant, June Tabor a fait un écart à son régime d'austérité en enregistrant avec l'Oyster Band, jeune (et excellent) groupe de rock-folk anglais. *«Nous étions dans un festival et nous avions trop bu. Nous parlions de Natalie Merchant* [la chanteuse du groupe de rock 10 000 Maniacs] *et nous nous sommes dit que l'Oyster Band aurait besoin de quelqu'un comme Natalie, exclusivement voué au chant.»* La bibliothécaire est devenue chanteuse de rock (enfin, presque), le temps d'un album magnifique, *Freedom and Rain*.

Ce n'est plus qu'un souvenir. Le 21 novembre, sur la scène du Passage du Nord-Ouest, devant un public trop clairsemé, June Tabor, accompagnée d'un pianiste-violoncelliste et d'un violoniste-accordéoniste-altiste, a imposé doucement, sans concession, avec une force terrible ses chansons d'amours malheureuses, de guerre et de travail.

THOMAS SOTINEL

► **Discographie** : *Angel Tiger* (Cooking Vinyl COOKCD049), avec The Oyster Band, *Freedom and Rain* (Cooking Vinyl COOKCD031), *Some Other Time*, standards de jazz (Hannibal Records HNCD1347), tous distribués par Blue Silver.

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre *supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté jeudi).*

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

L'ART D'AMÉRIQUE LATINE, 1911-1968. Grande galerie. Jusqu'au 11 janvier 1993.

L'ART EN JEU. Atelier des enfants. Jusqu'au 28 mars 1993.

GLEN BAXTER. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 janvier 1993.

GÉRARD COLLIN-THIÉTAUT. Galeries contemporaines. Jusqu'au 21 décembre.

PETER FISCHLI ET DAVID WEISS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 janvier 1993.

GARY HILL. Galeries contemporaines. Entrée : 16 F. Jusqu'au 24 janvier 1993.

IMAGINAIRES D'ILLUSTRATEURS EUROPÉENS. Salle d'actualités. Jusqu'au 18 janvier 1993.

CHARLOTTE SALOMON : VIE OU THÉATRE ? Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 3 janvier 1993.

L'UNIVERS DE BORGES. Amériques latines. Galerie mezzanine Nord. Jusqu'au 1 février 1993.

Musée d'Orsay

Place Henry-de-Montherlant, quai Anatole-France (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

HILL ET ADAMSON, LE PREMIER REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE, 1843-1845. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 17 janvier 1993.

LES PALAIS D'ARGENT, L'ARCHITECTURE BANCAIRE EN FRANCE DE 1850-1930. Exposition-dossier. Entrée : 31 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

PIERRE LAPIN AU MUSÉE D'ORSAY. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 10 janvier 1993.

SISLEY. - Rez-de-chaussée. Entrée : 32 F, 45 F (billet jumelé musée-exposition). Jusqu'au 31 janvier 1993.

UNE FAMILLE D'ARTISTES EN 1900 : LES SAINT-MARCEAUX. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 17 janvier 1993.

Palais du Louvre

Entrée par la pyramide (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 10 h à 22 h. Rencontre avec Peter Greenaway sam. 5 décembre à 15 h à l'auditorium du Louvre. Entrée libre.

LE BRUIT DES NUAGES : PARTI PRIS DE... PETER GREENAWAY. Hall Napoléon. Entrée : 35 F (billet couplé avec Byzance). Jusqu'au 1er février 1993.

BYZANCE, L'ART BYZANTIN DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. Hall Napoléon. Entrée : 35 F (billet couplé avec le Bruit des nuages). Jusqu'au 1 février 1993.

DESSINS DE LIOTARD (1702-1789). Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (billet d'entrée du musée). Jusqu'au 14 décembre.

LES NOCES DE CANA, DE VÉRONÈSE. Une œuvre et sa restauration. Salle des Etats. Entrée : Accès libre avec le billet d'entrée du musée (31 F). Jusqu'au 29 mars 1993.

PANNINI (1691-1765). Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 15 février 1993.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

12, av. de New-York (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

HANS-PETER FEDMANN. Mois de la photo. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 janvier 1993.

FIGURES DU MODERNE. L'expressionnisme en Allemagne de 1905 à 1914. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 mars 1993.

PARCOURS EUROPÉEN III : L'ALLEMAGNE. Qui, quoi, où ? Un regard sur l'Allemagne en 1992. Jusqu'au 17 janvier 1993.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

BOTERO, LA CORRIDA - SALON DES INDÉPENDANTS (45-56-45-15). T.l.j. de 11 h à 19 h, nocturnes ven. 27, sam. 28 novembre jusqu'à 22 h. Entrée : 50 F. Jusqu'au 29 novembre.

LES ÉTRUSQUES ET L'EUROPE. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 40 F (possibilité de billet jumelé avec Picasso : 60 F). Jusqu'au 14 décembre.

MAC 2000 - 1992. Peinture jusqu'au 6 décembre, scupture du 8 au 14 décembre. (42-56-45-15). T.l.j. de 11 h à 19 h, nocturnes jusqu'à 22 h 30 ven. 27 nov., mer. 2, ven. 4 et ven. 11 décembre. Entrée : 35 F. Jusqu'au 14 décembre.

PICASSO ET LES CHOSES. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 36 F (possibilité de billet jumelé avec les Etrusques : 60 F). Jusqu'au 28 décembre.

RÉTROSPECTIVE ALFRED MANESSIER. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 32 F. Jusqu'au 4 janvier 1993.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30. Projection de films et vidéos de Raysse t.l.j. à 14 h.

MARTIAL RAYSSE, RÉTROSPECTIVE. Galerie nationale du Jeu de paume. Entrée : 35 F. Du 28 novembre au 31 janvier 1993.

MUSÉES

L'ALBUM PEAUX-ROUGES DU PRINCE ROLAND BONAPARTE. Mois de la photo. Musée de l'homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (44-05-72-72). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 30 novembre.

LES BIJOUX DE TORUN. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F (gratuit avec le billet d'entrée du musée). Jusqu'au 3 janvier 1993.

CHINE CONNUE ET INCONNUE. Dix années d'acquisitions. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun., les 25 décembre et 1er janvier de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 février 1993.

CITÉS EN FÊTE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 23 F, 15 F le dim. Jusqu'au 19 avril 1993.

CORPS CRUCIFIÉS. Musée Picasso, hôtel Salé 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h (group. scol. et adult. sur réserv.) et de 12 h à 18 h (indiv. et group. adult.), dim. de 9 h 30 à 18 h. Entrée : 32 F, 20 F dim. Jusqu'au 1 mars 1993.

LA COURSE AU MODERNE. France et Allemagne dans l'Europe des années 20. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, cour d'honneur (45-55-30-11). T.l.j. sf lun. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

LA DANSE, UNE FAÇON D'ÊTRE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 18 janvier 1993.

EUGÈNE DELACROIX. Le voyage au Maroc. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (43-54-04-87). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 4 janvier 1993.

DES LIVRES ET DES ROIS. La bibliothèque royale de Blois. Bibliothèque nationale, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier 1993.

DIGITAL PHOTOGRAPHY. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 4 janvier 1993.

L'ECHAPPÉE EUROPÉENNE. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

L'ÉPREUVE NUMÉRIQUE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 18 janvier 1993.

FRAGONARD ET LE DESSIN FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 février 1993.

HÉRAKLÈS ARCHER. Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier 1993.

HOMMAGE A MICHEL LEIRIS. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h (groupes scol. et groupes adult sur réserv. 42.71.70.84.) et de 12 h à 18 h (indiv.), dim. de 9 h 30 à 18 h. Entrée : 26 F, dim. : 14 F. Jusqu'au 30 novembre.

HOMMAGE A YVES BONNEFOY. Bibliothèque nationale, salon d'honneur, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

IIIe TRIENNALE DU BIJOU CONTEMPORAIN. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 20 décembre.

IMAGES D'UN AUTRE MONDE. La photographie scientifique. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 18 janvier 1993.

IMPRESSIONS DE CHINE. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 décembre.

L'INDE. Photographies de Louis Rousselet, 1865-1868. Musée national des arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 14 décembre.

MAX JACOB, LA PASSION EN PEINTURE. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 13 décembre.

KALINA. Des Amérindiens de Guyane à Paris en 1892. Musée des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier 1993.

MANTEAU DE NUAGES - KESA JAPONAIS. Musée national des arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 32 F. Jusqu'au 15 février 1993.

METTEZ LE PAQUET. Musée de la publicité, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 3 décembre.

MITTEL EUROPA, FIN DE SIÈCLES. Mois de la photo. Grande Halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès (40-03-39-03). T.l.j. sf lun. de 16 h à 21 h, sam. et dim. de 12 h à 21 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 4 décembre.

MONNAIES DE CHINE. Bibliothèque nationale, cabinet des médailles et antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 décembre.

NADAR : L'ŒIL LYRIQUE. Mois de la photo. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

NOUVELLES RENCONTRES. Bibliothèque nationale, galerie de photographie - galerie Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-10). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 19 décembre.

LES NYMPHÉAS AVANT ET APRÈS. Musée national de l'Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 26 F. Jusqu'au 25 janvier 1993.

PEINTURES RACONTÉES, IMAGES EN PAROLES. Musée d'art naïf Max Fourny, halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Du 1er décembre au 30 octobre 1993.

LA PHOTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 18 janvier 1993.

PORTRAITS D'UNE CAPITALE. De Daguerre à William Klein, les collections photographiques du musée. Musée Carnavalet, 29, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 45, jeu. jusqu'à 20 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

RAO-POLYNÉSIES. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 23 F. Jusqu'au 29 mars 1993.

MAN RAY. Les Années Bazaar, photographies de mode 1934-1942. Musée des arts de la mode, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 janvier 1993.

REGARDS TRÈS PARTICULIERS SUR LA CARTE POSTALE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier 1993.

LA RÉPUBLIQUE FÊTE SON BICENTENAIRE A LA MONNAIE. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. de 13 h 30 à 18 h, mer. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 3 janvier 1993.

RODIN SCULPTEUR. Œuvres méconnues. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. et les 25 décembre et 1er janvier de 10 h à 17 h, du 1er au 30 avril t.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 21 F. Jusqu'au 11 avril 1993.

LE ROI SALOMON ET LES MAITRES DU REGARD. Art et médecine en Ethiopie. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 17 h 50. Entrée : 23 F. Jusqu'au 25 janvier 1993.

ROSSINI A PARIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40, jeu. jusqu'à 20 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 décembre.

SCULPTURE GABONAISE CONTEMPORAINE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30 sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 4 janvier 1993.

SIGNES ET ÉCRITS - PHOTOGRAPHIE. Mois de la photo. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

STARS EN UNIFORME. Mois de la photo. Musée de l'armée, hôtel national des Invalides, salle d'honneur, place des Invalides (45-55-37-70). T.l.j. sf jours de fêtes de 10 h à 17 h. Entrée : 30 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 6 décembre.

SYNAGOGUES D'ALSACE. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). T.l.j. sf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 30 décembre.

LE TEMPS DU SILENCE. La photographie espagnole des années 1950-1960. Mission du patrimoine photographique, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 31 janvier 1993.

TRÉSORS DE L'ÉCRIT. Bibliothèque Nationale, galerie Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 janvier 1993.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! 1792 - 1992. liberté - égalité - fraternité. Archives nationales, hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple (40-27-60-09). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Visites guidées sur demande au 40-27-62-18. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

LES VOITURES D'ATGET. Mois de la photo. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

CENTRES CULTURELS

4 X 1 PROJETS. Mois de la photo. Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois (42-76-67-00). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 27 novembre.

ACCORD A CORPS. Collection du professeur Desbonnet, mois de la photo. Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (42-40-27-28). T.l.j. sf lun., les 25 décembre et 1er janvier de 13 h à 18 h. Entrée : Accès libre comprenant l'exposition les Grandes Lignes (jusqu'au 15 janvier 1993.

AMÉRIQUES LATINES : ART CONTEMPORAIN. Hôtel des arts. Fondation nationale des arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 11 janvier 1993.

LES AMÉRIQUES LATINES EN FRANCE. DEUX SIÈCLES D'INFLUENCES CULTURELLES. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (49-54-75-35). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 25 novembre.

L'AMOUR ET L'ORIENT. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 10 janvier 1993.

ANIMAUX ET AUTRES CHOSES. Sculptures et dessins de Manuel Marin. Centre culturel du Mexique, 28, bd Raspail (45-49-16-26). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 28 novembre.

L'ARCHI S'AFFICHE, 24 ŒUVRES D'ARCHITECTES FRANÇAIS. Maison de l'architecture, 7, rue de Chaillot (47-23-81-84). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h et le sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 28 novembre.

L'ARCHITECTE ET LA MAISON : DU RÊVE A LA RÉALITÉ. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (47-23-81-85). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 janvier 1993.

ARRABAL ESPACE. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 26 décembre.

L'ART ACTIF - ART WORKS. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.

ASPECTS DE LA PHOTOGRAPHIE PORTUGAISE. Fernando Lemos. Centre culturel portugais - Fondation Calouste Gulbenkian, 51, avenue d'Iéna (47-20-86-84). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h à 18 h. Jusqu'au 17 décembre.

ASPECTS DE LA PHOTOGRAPIE PORTUGAISE. Mois de la photo. Espace Montmartre-Dali, 11, rue Poulbot (42-64-40-10). Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 novembre.

BOTERO AUX CHAMPS-ELYSÉES. 31 sculptures monumentales. De la Concorde au rond-point des Champs-Elysées. Jusqu'au 30 janvier 1993.

CARTE BLANCHE A REVUE NOIRE. Photographes africains. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 29 novembre.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PEINTURE FRANÇAISE DES MUSÉES NÉERLANDAIS. (XVIIIe et XVIIe siècle). Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F (comprenant l'exposition Muses de la Meuse). Jusqu'au 20 décembre.

MIHAIL CHEMIAKINE, GUSTAVO VEJARANO. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Du 1er décembre au 30 janvier 1993.

AFFIF CHERFAOUI. Centre culturel algérien, 171, rue de la Croix-Nivert (45-54-95-31). T.l.j. sf sam. et dim. matin de 9 h à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

CHRISTIAN BOLTANSKI PRÉSENTE JAKOB GAUTEL. Galerie du Forum Saint-Eustache, 1, rue Montmartre (42-33-39-77). T.l.j. sf dim. et lun. de 15 h à 19 h. Du 1er décembre au 9 janvier 1993.

LA COLLECTION. Fondation Jean Dubuffet, 137, rue de Sèvres (47-34-12-63). T.l.j. sf sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1 décembre.

COLLECTION DE L'AGENCE SIGNUM DE PRAGUE. Cimetières juifs de Bohême, Moravie et Silésie. Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère (40-29-94-65). T.l.j. sf ven. et sam. de 11 h à 19 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 13 décembre.

COLLECTION DU MUSÉE CANADIEN DE LA PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE. Service culturel, ambassade du Canada, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 16 janvier 1993.

COLLECTION DU MUSÉE SZTUKI DE LODZ. Mois de la photo. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (42-25-10-57). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 19 h, mer. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 27 novembre.

LES COLLECTIONS PRIVÉES DU LOUVRE DES ANTIQUAIRES. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 février 1993.

LE CORBUSIER. Quatre projets d'architecture, genèse. Fondation Le Corbusier, 10, rue du Docteur-Blanche (42-88-41-53). T.l.j. sf sam., dim. de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Jusqu'au 15 décembre.

CARL DE KEYZER. Mois de la photo. Fnac Forum des Halles, niveau 3, porte Lescot (40-41-40-00). T.l.j. sf lun. matin et dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 4 janvier 1993.

XAVIER DEPRÈS. Centre d'animation Saint-Michel, 9, place Saint-Michel (43-54-16-58). T.l.j. sf dim. de 14 h à 21 h 30, sam. de 14 h à 18 h. Du 30 novembre au 19 décembre.

PAUL-ARMAND GETTE. Furkapass & glacier du Rhône. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier 1993.

MICHEL GOUERY, CHANTAL PETIT, MARC REBOLLO. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, 3, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 décembre.

RENÉ GRŒBLI. Mois de la photo. Mairie du Xe, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin (42-40-10-10). T.l.j. de 10 h à 18 h 30. Jusqu'au 28 novembre.

HOMMAGE A JOHN KOBAL. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée, 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 janvier 1993.

HOMMAGE A LUIGI GHIRRI. Mois de la photo. Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne (42-22-12-78). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 12 décembre.

IMAGES MÉTISSES. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 5 janvier 1993.

YVES KLEIN, UNE ZONE DE SENSIBILITÉ. Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille (42-60-22-99). T.l.j. sf dim., lun., mar. de 12 h à 17 h, sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 28 mars 1993.

JEAN-CLAUDE LAGRÈZE. Regards. Espace culturel Paul-Ricard, 35, avenue Franklin-Roosevelt (43-59-92-79). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h 30 à 13 h et de 15 h à 20 h. Jusqu'au 27 novembre.

CARL-GUSTAF LILIUS OU LA PENSÉE METSYTIQUE ET REINER FROMMER. Photos des sculptures de Carl-Gustav Lilius. Institut finlandais, 60, rue des Ecoles (40-51-89-09). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h, jeu. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 16 décembre.

LA LOGIQUE DE LA COMPLEXITÉ DANS L'ŒUVRE DE JEAN RENAUDIE (1963-1981). Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h. Du 26 novembre au 14 février 1993.

M.O.A. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 29 novembre.

MOIS DE LA PHOTO 1992. Musées, galeries, centres culturels et autres lieux, point d'information Fnac Forum (40-41-40-89). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 15, rens. Minitel ville de Paris : 36.15 Capitale, minitel Fnac : 36.15 Fnac. Jusqu'au 27 novembre.

MUSES DE LA MEUSE, LA COLLECTION DE LA VILLE DE ROTTERDAM. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F (comprenant l'exposition Chefs-d'œuvre de la peinture. Jusqu'au 20 décembre.

HELMUT NEWTON. Archives de nuit. Crédit foncier de France, salle des tirages, 11, rue des Capucines (42-44-84-08). T.l.j. sf dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

OLAF NICOLAI. Goethe Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 15 décembre.

JANINE NIÈPCE : FRANCE 1947-1992. Mois de la photo. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 15 décembre.

KATSUHITO NISHIKAWA. Carré des Arts, parc floral de Paris, esplanade du château de Vincennes (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar de 9 h 45 à 13 h et de 14 h à 16 h 45. Entrée : 5 F (entrée du parc). Jusqu'au 13 décembre.

NOMADES DU VERRE. Adac, Mairie de Paris, maison des ateliers, terrase Lautréamont, angle rue Pierre-Lescot-Rambuteau (42-33-45-54). T.l.j. sf dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 novembre.

NOUVEAUX ITINÉRAIRES. Les Alpes vues par les photographes. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier 1993.

LA PHOTOGRAPHIE HUMANISTE, FRANCE 1930-1960, HISTOIRE D'UN MOUVEMENT. Bibliothèque historique de Paris, 22, rue Mahler (42-74-44-44). T.l.j. sf dim. et fêtes de 10 h à 18 h. Jusqu'au 9 janvier 1993.

PHOTOGRAPHIES RUSSES (1858-1878). Mois de la photo. Société française de photographie, 9, rue Montalembert (42-22-37-17). T.l.j. sf sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 novembre.

MISO POPOVIC. Centre culturel yougoslave, 123, rue Saint-Martin (42-72-50-50). T.l.j. sf dim. de 11 h à 18 h et un sam. sur deux de 14 h à 18 h. Jusqu'au 14 décembre.

RAYON LINGERIE. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 28 novembre.

CHRISTER STROMHOLM - ETRE LA. Mois de la photo. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 29 novembre.

(TROIS CARRÉS). ECHEC ET MAT. Hôpital Ephémère, 2-4, rue Carpeaux (46-27-82-82). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.

VERS UNE ATTITUDE PHOTOGRAPHIQUE. Collection d'œuvres photographiques. Caisse des dépôts et consignations, 56, rue Jacob (40-49-94-63). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 18 h 15. Jusqu'au 31 décembre.

VISAGES, PHOTOGRAPHIES DE GOTTFRIED HELNWEIN. Mois de la photographie. Goethe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (44-43-92-30). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 18 décembre.

VISION D'OCÉANIE. Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 mars 1993.

YÉMEN. Architecture millénaire. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 10 janvier 1993.

STEEF ZOETMULDER. Mois de la photo. Mairie du Huitième, 3, rue de Lisbonne (42-94-08-08). T.l.j. sf dim. de 9 h à 18 h, sam. de 9 h à 12 h. Jusqu'au 27 novembre.

GALERIES

ABIDINE. Visages pile ou face. Galerie Vieille du Temple, 23, rue Vieille-du-Temple (40-29-97-52). Du 26 novembre au 23 décembre.

ACTUEL, ART CONSTRUIT AMÉRIQUE LATINE A PARIS. Galerie Saint-Charles de Rose, 15, rue Keller (47-00-11-54). Jusqu'au 31 décembre.

AUTOUR DU LIVRE D'ART. Galerie Balint, 28 bis, bd Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 19 décembre.

JIMÉNEZ BALAGUER. Peintures de volumes, de reliefs et de masses. Galerie Lina Davidov, 210, boulevard Saint-Germain (45-48-99-87). Jusqu'au 5 décembre.

JEAN BAZAINE. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 5 décembre.

ANDRÉ BEAUDIN. Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (42-60-74-78). Jusqu'au 15 décembre.

MICHAEL BIBERSTEIN. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 28 novembre.

LES BIJOUX DE L'ART. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 31 décembre.

JULIEN BLAINE. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 30 novembre. Galerie Roger Pailhas, 36, rue Quincampoix (48-04-71-31). Jusqu'au 28 novembre.

DAVID BNO. Galerie des Archives, 1, impasse Beaubourg (42-78-05-77). Jusqu'au 17 décembre.

BORDERLINE. Le Sous-sol, 12, rue du Petit-Musc (42-72-46-72). Du 1er décembre au 18 janvier 1993.

BOTERO. Galerie Didier Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon (45-62-10-40). Jusqu'au 30 janvier 1993.

LE BOULCH, DENIS RIVIÈRE, ANTONI TAULE. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 28 novembre.

LOUISE BOURGEOIS. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 30 janvier 1993.

BRONZES TRIBAUX ET BRONZES RURAUX DE L'INDE. Galerie le Toit du monde, 33, rue Berthe (42-23-76-43). Du 27 novembre au 9 janvier 1993.

JAMES BROWN. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 18 décembre.

JUAN-CARLOS CACERES. Galerie Point Rouge, 45, rue de Penthièvre (42-56-10-90). Jusqu'au 16 décembre.

CLAUDE CAHUN. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 26 novembre.

CARTE BLANCHE A NIKAS-YIORGOS PAPOUTSIDIS. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 28 novembre.

SERGIO CECCOTTI. Galerie Alain Blondel, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 31 décembre.

CHAMBAS. Mes carnets. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 5 janvier 1993.

PY. CLOUIN. Galerie Diane Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 19 décembre.

JEAN-LOUP CORNILLEAU. Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot (42-72-83-40). Jusqu'au 19 décembre.

BERNARD COUSINIER. Galerie Jorge Alyskewycz, 14, rue des Taillandiers (48-06-59-23). Jusqu'au 28 novembre.

CRAGG, DORNER, LAIB, MESSAGER, MEYER, SCHUTTE. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 28 novembre.

RICHARD DAVIES. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 31 décembre.

ALEXANDRE DELAY. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Du 28 novembre au 19 janvier 1993.

ARAM DERVENT. Galerie Baudoin Lebon, 38, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-72-09-10). Du 26 novembre au 9 janvier 1993.

JEAN D'IMBLEVAL. Galerie Lahumière, 88, bd de Courcelles (47-63-03-95). Du 26 novembre au 30 décembre.

DIVERSITÉ LATINO-AMÉRICAINE. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 26 novembre.

DRUESNES. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 9 janvier 1993.

PATRICK DUBRAC. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 19 décembre.

GÉRARD DUCHÈNE. Galerie Alessandro Vivas, 12, rue Bouchardon (42-38-63-12). Jusqu'au 28 novembre.

MAX ERNST. Les sculptures de Saint-Martin-d'Ardèche. Galerie Eric Touchaleaume, 54, rue Mazarine (43-26-89-96). Jusqu'au 12 décembre.

CHOHREH FEYZDJOU. Galerie Patricia Dorfmann, 39, rue de Charonne (47-00-36-69). Jusqu'au 5 décembre.

J.-L. FISHER, MARKUS RAETZ, DANIEL TREMBLAY. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 2 janvier 1993.

ALAIN FLEISCHER. Mois de la photo. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 28 novembre.

JEAN LE GAC. By Jove. Galerie Templon, 4, avenue Marceau (47-20-15-02). Jusqu'au 31 décembre.

OLIVIER GAGNÈRE. Galerie Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 14 janvier 1993.

JOSÉ GAMARRA. Galerie Albert Lœb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 19 décembre.

J. GANTZ. Espace Donguy-Apegac, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 12 décembre.

GASIOROWSKI. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours, 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 16 janvier 1993.

MORIS GONTARD. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 19 décembre.

JEAN-PIERRE GRENIER. Galerie Queyras, 29, rue Guénégaud (46-33-79-74). Jusqu'au 23 décembre.

THOMAS GRUNFELD. Galerie Jousse-Seguin, 32-34, rue de Charonne (47-00-32-35). Jusqu'au 28 novembre.

SIMON HANTAÏ. Galerie Katia Granoff, 13, quai Conti (43-54-41-92). Jusqu'au 12 décembre.

HOMMAGE A LUIGI GHIRRI. Mois de la photo. Galerie Contrejour, 96, rue Daguerre (43-21-41-88). Jusqu'au 24 décembre.

JEAN-PAUL HUFTIER. Galerie Zürcher, 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 24 décembre.

FABRICE HYBERT. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-60). Jusqu'au 2 janvier 1993.

ILS SCULPTENT, ILS DESSINENT. Galerie Gilles-Peyroulet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Du 28 novembre au 19 décembre.

KALFAS. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 novembre.

KIKOINE. Galerie Yoshii, 8, av. Matignon (43-59-73-46). Jusqu'au 12 décembre.

IMI KNBEL. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 30 novembre.

GÉRARD KOCH. Galerie Clara Scremini, 16, rue des Filles-du-Calvaire (44-59-89-09). Jusqu'au 23 janvier 1993.

UDO KOCH. Galerie Gilles-Peyroulet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Jusqu'au 19 décembre.

JUTTA KŒTHER, LAURENT JOUBERT. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 28 novembre.

FRANS KRAJCBERG. Galerie Charles Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 16 janvier 1993.

JEAN LAMORE ET FRANÇOIS LAMORE. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 26 novembre.

PIERRE LANNELUC. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 6 janvier 1993.

MATÉ LAPIERRE, HÉLÈNE MARION. Galerie Séguier, 10, rue Séguier (43-25-73-23). Jusqu'au 5 décembre.

ELIANE LARUS. Galerie 15, 15, rue Guénégaud (43-26-13-14). Jusqu'au 28 novembre.

RENÉ LAUBIES, OLIVIER DE CAYRON. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). Jusqu'au 15 décembre.

CHRISTIAN LEFÈVRE. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (43-54-58-79). Jusqu'au 28 novembre.

PETER LINDBERGH. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 15 décembre.

ZOFIA LIPECKA. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Jusqu'au 19 décembre.

WILLIAM MACKENDREE. Galerie Vidal - Saint Phalle, 10, rue du Trésor (42-76-06-05). Jusqu'au 24 décembre.

LOUISE MAISONS. Galerie Jacqueline Felman Bastille, 8, rue Popincourt (47-00-87-71). Jusqu'au 8 décembre.

GÉRARD MALANGA. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 12 décembre.

MALEVITCH & FILONOV. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 12 décembre.

CHRISTIAN MARCLAY. The Wind Section. Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 28 novembre.

MATIÈRE - LUMIÈRE, BOGART, LEROY, MARFAING, SOULAGES. Galerie Protée, 38, rue de Seine (43-25-21-95). Jusqu'au 28 novembre.

MORIO MATSUI. Le murmure de la toile. Galerie Bellefroid, 8, rue Debelleyme (40-27-98-22). Jusqu'au 31 décembre.

CORINNE MERCADIER. Mois de la photo. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 5 décembre.

RICARDO MOSNER. Galerie loft, 3 bis, rue des Beaux-Arts (46-33-18-90). Jusqu'au 31 décembre.

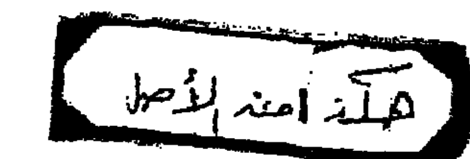
UGO MULAS. Fnac Montparnasse, 136, rue de Rennes (49-54-30-00). Jusqu'au 2 janvier 1993.

NACCACHE. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 15 décembre.

BRIGITTE NAHON. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 28 novembre.

AURÉLIE NEMOURS. Le nombre et le hasard. Galerie Denise René, 22, rue Charlot (48-87-73-94). Jusqu'au 15 janvier 1993.

KATSUHITO NISHIKAWA. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 19 décembre.





BILLET

Le cadeau de George Bush

Avec une croissance de presque 4 % en rythme annuel au troisième trimestre, une reprise vigoureuse semble enfin au rendez-vous aux Etats-Unis après six trimestres d'augmentation lente de l'activité. A tel point que le président élu, M. Bill Clinton, a prudemment déclaré que les bons chiffres de l'économie américaine pourraient l'amener à modifier le plan de relance que son équipe prépare pour le 20 janvier, date de la passation des pouvoirs.

Si les dernières statistiques annoncent bien une reprise durable, elles auront, a dit M. Clinton mercredi 25 novembre, *« un impact »* sur le programme de cent jours que l'équipe de transition démocrate met au point. Car le gouverneur de l'Arkansas n'ignore pas qu'il risque une erreur de politique conjoncturelle majeure en mettant en œuvre un plan de relance massif de l'économie alors que la reprise serait déjà au rendez-vous. L'OCDE conseille d'ailleurs de donner la *priorité* à la *réduction du déficit* budgétaire et met en garde contre toute relance *(lire page 18)*.

Ce problème sera au centre de la *« conférence économique »* convoquée par M. Clinton pour les 14 et 15 décembre à Little-Rock et qui doit accueillir dans la capitale de l'Arkansas une centaine de *« responsables »* économiques : hommes d'affaires, syndicalistes, experts. Initialement lancée sous l'appellation de *« sommet »*, cette réunion s'est transformée en simple *« conférence »* : l'équipe démocrate redoute qu'une telle manifestation ne suscite des espoirs sans commune mesure avec les possibilités de la nouvelle administration.

C'est ce plan qui devrait être modulé et nuancé en fonction de l'évolution de l'activité signalée par les derniers chiffres officiels, qui annoncent une amélioration sensible de la situation : plus forte progression du PNB au troisième trimestre depuis 1988 (+ 3,9 % par rapport au deuxième trimestre), régression du chômage, reprise de la consommation, redressement de l'indice de confiance des consommateurs. Bref, tout se passe comme si les prédictions de l'administration Bush, qui n'a cessé d'annoncer la reprise, s'avéraient exactes.

Ainsi, au moment même où M. Kohl reconnaît pour la première fois officiellement que l'Allemagne est menacée de récession, le porte-parole du président des Etats-Unis, M. Marlin Fitzwater, saluait l'*« arrivée de la reprise Bush »* comme un *« cadeau pour la nouvelle administration »*...

ALAIN FRACHON

M. Christian Blanc quitte la présidence de la RATP

Un rénovateur à poigne

M. Christian Blanc devrait annoncer, vendredi 27 novembre, au conseil d'administration de la RATP, son *intention de* démissionner de son poste de président-directeur général. Son successeur pourrait être désigné par le conseil des ministres du mercredi 2 décembre.

Christian Blanc est têtu comme une mule. Envers et contre tous, il quitte son poste de PDG de la RATP. Son ami Michel Rocard a eu beau lui dire son incompréhension, ses directeurs ont fait son siège pour le faire revenir sur sa décision : rien n'y a fait. Il part.

Peu lui importe de donner l'impression de déserter en plein conflit avec les conducteurs du métro et du RER. Peu lui importe que les syndicats grévistes et aujourd'hui déconfits se mettent à crier victoire ou que son ministre de tutelle, Jean-Louis Bianco, qui l'a lâché sans vergogne en plein conflit social sur ordre du premier ministre, puisse prétendre l'avoir limogé pour son incapacité à faire cesser une grève impopulaire. Peu lui chaut, à lui, homme de gauche, de tomber à droite du côté du RPR et de l'UDF qui applaudissaient sa fermeté face aux syndicats *« putschistes »* et promettaient de le laisser en place après leur victoire électorale attendue du printemps 1993.

Mais pourquoi part-il, au juste ? Difficile à dire avec certitude tant l'homme est discret comme un patron de la DGSE qu'il a refusé d'être. Il commençait à s'ennuyer de tâches exaltantes qui, de préfectures en Nouvelle-Calédonie, ont jalonné sa carrière. Il semble penser qu'il est parvenu au terme de sa mission de rénovation de la RATP et que le temps rendra justice à son action, car il n'aime guère plaider pour lui-même. Il estime que ses lieutenants, les directeurs de la Régie, disposent désormais des outils nécessaires à la modernisation des transports parisiens, qu'il leur a montré comment s'y prendre et que, s'ils n'en étaient pas capables, rien ni personne ne pourrait sauver le service public. Donc, il part et n'attend pas que ce gouvernement ou un autre l'en prie.

Lorsqu'il arrive, au début de 1989, à la présidence de la RATP, celle-ci sort mal en point d'une longue grève des services d'entretien du métro et du RER, qui a gravement perturbé Paris et sa banlieue. Son diagnostic est tôt fait : la dyarchie à la tête de la Régie est facteur d'impuissance ; les corporatismes, une pyramide hiérarchique étouffante, l'oubli de l'usager ont conduit l'entreprise à la sclérose.

Il obtient de cumuler présidence et direction générale et s'emploie à mettre fin aux fléaux de la délinquance et des graffiti qui donnent aux voyageurs un sentiment d'insécurité et qui risquent de rabattre la clientèle vers l'automobile. La décadence des métros new-yorkais et londonien prouve que le pire est au bout de ce processus. Les « gros bras » recrutés pour décourager les loubards et les voleurs à la tire ne sont pas parfaitement adaptés à la tâche, mais cet effort sécuritaire de la Régie pousse le gouvernement à faire un effort et à réorganiser la protection policière des rames et des stations. La délinquance semble aujourd'hui contenue.

La guerre déclarée aux « tags » est un peu plus victorieuse encore. En trois ans, les rames et les stations maculées de gribouillages ont disparu. Il n'a suffi que d'une nuit, par exemple, pour effacer les bombages de quatre stations, dont Louvre, préalablement protégées par un enduit facilitant le nettoyage.

Christian Blanc ne s'est pas contenté de lancer la construction d'un nouveau siège social près de la gare de Lyon, un nouvel uniforme du personnel de station, un nouveau logo, un nouveau ticket et un métro sans pilote « Meteor ». Il a cherché à mettre le voyageur au cœur des préoccupations de la RATP. Les résultats ne sont pas tous probants. Une nouvelle organisation a permis aux agents de prendre des initiatives, notamment en matière de communication, mais elle les a raréfiés. La démolition de l'ancien système hiérarchique et la valorisation de l'unité d'exploitation – ligne de métro ou dépôt de bus – ont jeté les bases d'une responsabilisation qui pourrait engendrer une plus grande écoute des besoins des voyageurs et leur satisfaction au meilleur prix. A confirmer.

Un échec provisoire

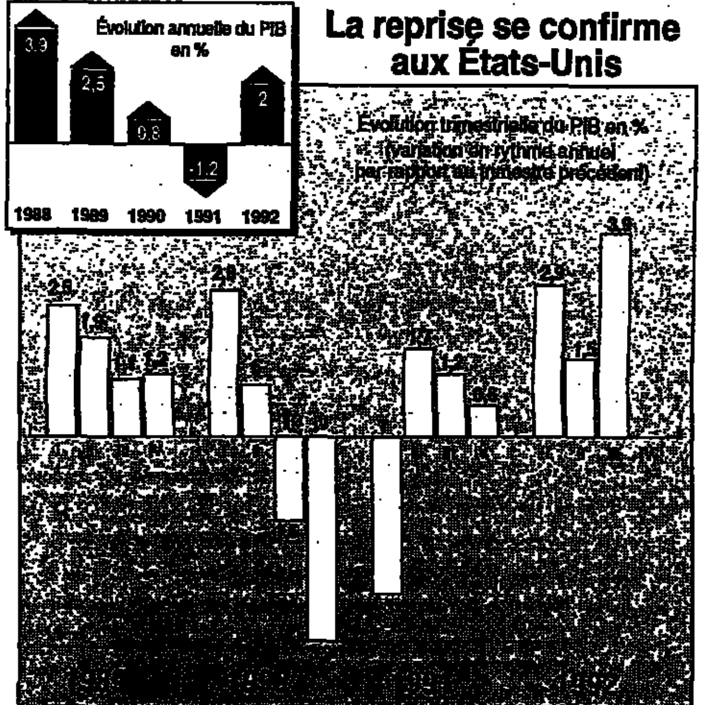
Restait un bastion du conservatisme : les syndicats des conducteurs du métro qui, au fil des décennies, avaient fait plier les directions et les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, à coups de grèves pour obtenir des primes supplémentaires ou pour refuser des aménagements d'horaires. Christian Blanc, qui n'a cédé à aucun de leurs arrêts de travail, voulait mettre fin à cette agitation sporadique préjudiciable à l'usager.

Maniant la carotte, il avait lancé une négociation avec les syndicats pour rendre les carrières plus attractives, les conducteurs plus motivés par une notation et des horaires de travail plus conformes aux besoins du trafic. La proximité des élections professionnelles du mois de décembre a fait se raidir les syndicats et la discussion de la réforme est renvoyée au mois de février, voire après les législatives de mars 1993. Un échec peut-être provisoire.

Côté bâton, Christian Blanc souhaitait l'instauration d'un service minimum en période de grève, impliquant un trafic normal aux heures de pointe. Les hésitations, puis le refus du gouvernement Bérégovoy de le soutenir au mois d'avril, laissent à penser que, là encore, ce sera la droite victorieuse qui réformera le droit de grève à la satisfaction de l'opinion publique.

C'est peut-être une certitude et une déception qui ont motivé Christian Blanc depuis plusieurs semaines. Car il est persuadé que les réformes indispensables se feront par la force des choses. Mais il s'est aussi résigné à constater que ses amis au pouvoir ne sont plus en état de vouloir les rénovations auxquelles il croit. Autant valait prendre du champ sans attendre leur défaite.

ALAIN FAUJAS



La reprise se confirme aux États-Unis

Avec la chute de leurs bénéfices semestriels

Les banques et les maisons de courtage japonaises sont victimes du dégonflement de la « bulle financière »

On ne peut pas dire que la santé du système financier japonais s'améliore. Les banques d'un côté et les maisons de courtage de l'autre affichent pour le premier semestre de l'année fiscale nipponne (avril-septembre) *de piètres résultats. Une situation* d'autant plus préoccupante qu'entre août et septembre la Bourse de Tokyo avait connu un redressement spectaculaire ponctué par une hausse de 30 %. Mais le mal semble plus profond.

L'agence financière américaine Moody's a annoncé mercredi 25 novembre à Tokyo la baisse de la notation du crédit à court et long terme des quatre grandes maisons de titres japonaises (Nomura, Daiwa, Yamaichi et Nikko) et de plusieurs de leurs filiales étrangères. Daiwa, Nomura et Nikko sont tout juste parvenus à équilibrer leurs comptes au premier semestre *après une chute de plus de 90 %* de leurs bénéfices avant impôts et Yamaichi, en plus mauvaise santé, a multiplié ses pertes par trois.

Pour assombrir encore le climat, Nomura a reconnu jeudi 26 novembre des « irrégularités » internes et s'est engagé à répartir quelque 185 millions de dollars (un milliard de francs) entre plusieurs milliers de petits investisseurs pour les dédommager d'avoir placé leur argent dans des obligations américaines à hauts risques.

Bombes à retardement

Du côté des établissements de crédit, la situation n'est pas meilleure. La rentabilité des activités purement bancaires se redresse mais l'éclatement de la « bulle financière » dans l'archipel a laissé des bombes à retardement dans les bilans. Si les analystes excluent aujourd'hui toute défaillance majeure ou des faillites en chaîne, ils anticipent plusieurs *années de difficultés pour effacer* le fardeau de dizaines, voire de centaines de milliards de dollars de créances douteuses liées à la crise immobilière et boursière.

Ainsi, Dai Ichi Kangyo Bank, la première banque japonaise et du monde, a annoncé jeudi un recul de 53,6 % de ses bénéfices au premier semestre à environ 2 milliards de francs. Les *trust-banks*, les plus exposées à la crise immobilière, ne sont pas en reste, avec des baisses de profit de 72 % pour la Fuji Bank, 64,5 % pour Daiwa Bank et 41 % pour la Tokai Bank. En revanche, Bank of Tokyo, plus internationale, affiche une quasi-stabilité de ses profits. Quant aux Sanwa Bank et Mitsusbishi Bank, qui font partie des établissements les plus solides, la baisse de leurs bénéfices reste limitée, entre 20 % et 30 %.

Pour faire face, la plupart des grands établissements de crédit se sont déjà engagés dans de vastes programmes de restructuration avec la fermeture, notamment, d'agences à l'étranger. Ils pourront bénéficier également du mécanisme d'épuration des créances douteuses présenté fin octobre par le ministère des finances. Mais aucune amélioration d'ensemble n'est prévue au second semestre et, pour la plupart des spécialistes, les bénéfices des banques ne progresseront pas pendant au moins deux ans, voire quatre pour les plus fragiles.

Le salut ou l'aggravation des problèmes de la finance nipponne dépendront encore, pour l'essentiel, de l'évolution de la Bourse de Tokyo dans les prochaines semaines. Car à la demande du ministère des finances, inquiet d'abord de l'effondrement continu du Kabuto-cho, et qui ensuite ne voulait pas casser la reprise, les banques se sont abstenues de vendre des actions. Jusqu'à quand pourront-elles le faire ?

ERIC LESER

En un an en Ile-de-France

Les rejets de demandes d'indemnisation par les ASSEDIC ont augmenté de 44 %

Par rapport à l'an passé, le nombre de demandes d'indemnisation du chômage rejetées par les ASSEDIC en Ile-de-France a augmenté de 44 % au troisième trimestre. Le taux des refus s'est élevé à 25,4 % du total des dossiers examinés, contre 19,8 % pour la même période en 1991, et 20,8 % en *1990*.

Cette évolution résulte essentiellement de l'addition de deux facteurs : l'allocation d'insertion supprimée, il y a un an, pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi et l'arrivée au chômage de nombreux jeunes à cette époque de l'année, amplifiée en 1992. Elle correspond aussi aux débuts de mise en place du nouveau système d'indemnisation issu de l'accord UNEDIC du 18 juillet.

□ **L'aide à l'apprentissage va être triplée.** – Conformément à ce qui avait été décidé dans le cadre de la loi sur l'apprentissage, le montant de l'allocation versée aux entreprises de moins de dix salariés en compensation des salaires versés aux apprentis pendant la première année de formation va être triplé. Il va passer de 3 200 à 9 600 francs, a annoncé M. Gilbert Baumet, ministre délégué du commerce et de l'artisanat. Le Fonds national interconsulaire de compensation (FNIC) doit arrêter le 16 décembre cette mesure qui s'appliquera aux contrats d'apprentissage souscrits à compter du 1er septembre 1992.

Selon le ministre espagnol de l'économie

Les dévaluations de la peseta ne devraient pas aggraver l'inflation

L'Espagne devrait terminer l'année avec un taux d'inflation de 5,7 % au lieu des 6,4 % prévus initialement par le gouvernement, a annoncé mercredi soir 25 novembre devant la Chambre des députés M. Carlos Solchaga, ministre de l'économie.

Le ministre a également déclaré que, malgré les deux dévaluations successives de la peseta de 5 % et 6 %, la hausse des prix atteindrait 4,5 % en 1993 au lieu des 5 % retenus dans le budget de l'Etat pour l'année prochaine. Selon M. Solchaga, le ralentissement de l'activité économique devrait minorer l'incidence inflationniste de la dévaluation de la monnaie espagnole. – *(AFP.)*

L'Irlande porte à 100 % ses taux d'intérêt à court terme

La Banque centrale d'Irlande a annoncé jeudi 26 novembre au matin qu'elle portait son taux d'intérêt au jour le jour à 100 % à partir de lundi 30 novembre. Lundi 23 novembre, ce taux avait été relevé à 30 % afin de décourager la spéculation contre la livre irlandaise. Mais la « punt » continue d'être sous pression au sein du SME, après les dévaluations de la peseta espagnole et de l'escudo portugais. Selon certaines rumeurs, le comité monétaire de la CEE pourrait se réunir de nouveau au cours du week-end pour procéder à un réalignement du cours de la monnaie irlandaise.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur 49-60-30-10

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Querelle complexe entre «libéraux» et «industriels» autour de la réforme économique en Russie

Le président Eltsine a proposé une «pause» de douze à dix-huit mois, mais l'ampleur de la crise plonge la classe politique dans le désarroi

Près d'un an après l'éclatement de l'Union soviétique et le lancement en Russie d'une vaste réforme économique, il est difficile de comprendre les options économiques des acteurs de la lutte politique à Moscou. A quelques jours de l'ouverture du Congrès des députés, mardi 1er décembre, les discussions sont très vives. Le président Boris Eltsine a évoqué *«une pause de douze à dix-huit mois dans la confrontation politique»*. Tout en multipliant les signes de conciliation à l'égard des conservateurs, il a assuré que le cours des réformes serait *«sauvegardé»* (*le Monde* du 26 novembre). Un programme anti-crise doit être présenté jeudi 26 novembre au Congrès par une équipe composée d'experts gouvernementaux et de l'Union civique, principale force politique centriste.

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

A première vue, le débat est simple. D'un côté, les libéraux, ceux du gouvernement dirigé par M. Egor Gaïdar : ils veulent poursuivre la libéralisation des prix amorcée le 2 janvier, entamer la privatisation des grandes entreprises avec le système de coupons (vouchers), après avoir amorcé celle des commerces, ouvrir largement la Russie sur l'étranger, diminuer les subventions d'Etat et mener une politique monétaire rigoureuse. Seules, selon eux, ces mesures permettront de rendre irréversible l'abandon de l'économie socialiste. De l'autre côté, l'Union civique, qui représente l'opposition centriste au Parlement, menée par M. Arkadi Volski, mi-leader politique, mi-représentant du patronat, et acteur de la vie politique de l'URSS de longue date.

Pour l'Union civique et son pendant à la tête des entreprises, l'Union industrielle, le sauvetage de l'économie passe par une politique budgétaire plus dirigiste, l'instauration de barrières protectionnistes, l'administration des prix et des salaires. Les entreprises doivent continuer à obtenir de l'Etat les crédits nécessaires à leur fonctionnement, même si celui-ci n'est pas rentable, car la reprise de la production est prioritaire après trois années de forte récession...

Les visions économiques des deux clans semblent donc diamétralement opposées et, depuis plusieurs mois, on dit à Moscou que M. Eltsine s'apprête à lâcher les premiers (les libéraux) pour conforter les seconds (les industriels). Avant le Congrès des députés, il intervient alternativement en faveur des uns et des autres et les spéculations vont bon train. De là à dire que le choix se situe entre la poursuite et l'arrêt des réformes, il n'y a qu'un pas. Complexe et multiforme, cette lutte révèle l'immense désarroi de toute la classe politique russe devant l'ampleur de la catastrophe économique.

D'ailleurs, les deux groupes, que l'on a pu qualifier d'irréconciliables, ont fini par constituer, dans un climat de crise, un groupe de travail commun, afin de définir de nouvelles orientations pour la réforme. Côté gouvernement, le groupe est présidé par l'un des ministres les plus libéraux, celui des privatisations, M. Anatoli Choubaïs. Côté industriels, c'est M. Evgueni Iassine, économiste respecté et conseiller de M. Volski, qui a accepté de mener les travaux. Les détails du compromis auquel le groupe est parvenu, le 24 novembre, ne sont pas encore connus, mais il prévoit des efforts en vue de stabiliser le rouble, augmenter les taux d'intérêt, modifier le programme de privatisations, limiter les dépenses de l'Etat dans les secteurs militaires et de l'agriculture.

Un rythme vertigineux

Le gouvernement a reconnu avoir commis des erreurs lors de la mise en œuvre de la réforme et ne cache plus sa préoccupation. *«L'étape actuelle est caractérisée par une menace d'hyperinflation et un déclin de la production à une échelle menaçante»*, affirme M. Alexandre Chokhine, vice-premier ministre chargé des relations extérieures. Visiblement, la hausse continue des prix tétanise la plupart des économistes, qui se sont résolus à admettre que l'inflation s'est poursuivie bien au-delà de la libéralisation des prix de janvier. Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, après des relèvements massifs correspondant au lancement des réformes, les hausses de prix se sont modérées.

En revanche, en Russie, les augmentations continuent d'être brutales et désordonnées, sous l'effet d'une politique monétaire devenue très laxiste depuis l'été, d'une demande intérieure qui semble n'être jamais satisfaite, et de l'utilisation du rouble par d'autres Républiques n'ayant ni entamé de réforme ni formé leur propre espace monétaire.

Les estimations de l'inflation sont extrêmement variées mais s'échelonnent le plus souvent entre 20 % et 30 % par mois. Un montant équivalent à celui du Brésil. La chute du rouble suscite les inquiétudes les plus vives. En l'espace de quelques semaines, le cours du dollar est passé à 300 roubles, puis à 400, et jeudi 19 novembre un billet vert s'échangeait à 448 roubles sur le marché interbancaire des devises. Un rythme qui donne le vertige.

M. Egor Gaïdar a récemment déclaré que *le gouvernement* empêcherait une glissade au-dessus de 500 roubles pour un dollar. Mais comment y parvenir? La seule mesure importante, mise en œuvre ces derniers mois, a été le lancement de la privatisation par «coupons», chaque Russe recevant un titre d'une valeur de 10 000 roubles devant lui permettre d'investir dans des entreprises privatisables (*le Monde* du 3 novembre). Mais sur la politique monétaire, le flou est particulièrement grand. M. Viktor Guérachtchenko, président de la Banque centrale – fonction qu'il occupait lors du putsch d'août 1991 – ne rechignant visiblement pas à utiliser abondamment la planche à billets.

Le gouvernement promet de prendre des mesures favorables à la remontée du rouble tout en conservant les mécanismes de marché (le rouble s'échange actuellement librement entre les établissements bancaires). *«Il faut empêcher les gens de se détourner de l'argent pour se tourner vers les transactions en nature»*, souligne M. Dimitri Touline, premier adjoint à la Banque centrale, récemment de passage à Paris. Pour restaurer la confiance dans la devise de l'ex-URSS, l'Etat prévoit d'émettre des titres d'Etat assortis de taux d'intérêt attrayants, à partir de la deuxième quinzaine de décembre. Par ailleurs, explique le ministre de l'économie, M. Andreï Netchaïev, le gouvernement entend revenir à la politique de crédit rigoureuse menée au début de l'année.

Le refus de toute concession

Relèvement des taux d'intérêt; limitation de l'émission monétaire, et donc des crédits disponibles pour les entreprises: autant de mesures qui séduisent peu les patrons de l'industrie d'Etat et une large fraction du Parlement. M. Netchaïev et ses collègues feront certainement passer plus aisément leur projet de contrôle plus strict de la cession à l'Etat des devises gagnées par les exportateurs.

Depuis plusieurs mois déjà, il semble qu'aucune politique économique cohérente ne soit menée à Moscou. Et les négociations sur les structures *économiques de la CEI (Communauté des Etats indépendants)* piétinent de sommet en sommet. Que peut-il se passer aujourd'hui? Les objectifs du programme gouvernemental présenté le 16 novembre paraissent peu réalistes (1). Les discours de la plupart des économistes restent extrêmement vagues, comme si tout Moscou se trouvait à court d'idées.

Dans ce brouillard, M. Chokhine – qui n'est pas considéré comme l'un des plus libéraux du gouvernement – essaie de définir des objectifs, de distinguer les thèmes à négociation avec l'Union industrielle des acquis ne devant sous aucun prétexte être remis en cause. Dans la première catégorie, il place le soutien aux entreprises qui, selon lui, pourrait être organisé de façon sélective. Les moyens de paiement dans l'économie pourraient être gérés de manière plus souple, par exemple en développant l'usage de lettres de crédit, reconnaît-il. En revanche, selon M. Chokhine, il n'est pas question de revenir en arrière en ce qui concerne le contrôle de l'Etat sur la production, les prix, les salaires, l'activité économique extérieure. En particulier, le ministre déclare refuser toute concession sur le taux de change du rouble, qui doit rester unique et libre, même si certains proposent de revenir à un système de taux multiples (pour les particuliers, les entreprises, les investissements étrangers...) et administrés. *«Si nous adoptions ces propositions, cela signifierait un changement radical. Alors, c'est un autre gouvernement qui devrait les appliquer»*, n'hésite-t-il pas à déclarer.

M. Netchaïev va encore plus loin, expliquant que les mesures préconisées par l'Union civique conduiraient inéluctablement à l'arrêt complet des réformes. Selon lui, si l'on réglemente de nouveau les prix de détail, comme le souhaitent les partisans de M. Volski, il faudra réglementer la production et donc rétablir un contrôle politique sur la marche de l'économie et *«reconstituer»* un système analogue qui contrôlerait l'exécution du plan et l'allocation des ressources. *«Leur démarche est radicalement différente de la nôtre, même s'ils disent qu'ils veulent continuer les réformes»*, lance-t-il. Tant de fougue ne doit pas surprendre de la part des libéraux du gouvernement. *«Ce ne sont pas seulement des rêveurs. Ils ont le sentiment qu'il faut tout faire pour que le mouvement soit irréversible»*, commente un expert occidental.

Au-delà de la lutte entre les «libéraux» et les «industriels», entre les conseillers anglo-saxons partisans de la *«thérapie de choc»* et les partisans de réformes plus progressives, le véritable problème paraît être que le gouvernement russe ne se risque ni à provoquer un choc social, ni à affronter les dirigeants d'entreprise. En conséquence, la discipline économique, loin de se renforcer, continue à se détériorer à l'intérieur du pays comme dans les relations avec l'étranger. *«Elle est bien loin, l'époque où l'on parlait d'un plan de soutien occidental de 24 milliards de dollars»*, soupire un économiste russe, alors que les négociations entre le gouvernement et le Fonds monétaire international, responsable d'une partie de ce programme (2), sont pour le moins houleuses. Indéniablement, la poursuite de la libéralisation de l'économie passe par un soutien sélectif à l'industrie, et l'acceptation d'une augmentation du chômage, officiellement limité à quelques centaines de milliers de personnes. Ailleurs à l'Est, cette phase cruciale de la transition est en train d'être gérée, parfois d'ailleurs avec de grandes difficultés. Mais la Russie est tellement vaste, son équilibre politique tellement fragile...

Comme le rappelle M. Chokhine, *«la crise en Russie n'a pas commencé cette année, et, dans le meilleur des cas, on réussira à peine à la stabiliser»*. Quant à M. Iassine, il affirmait en octobre lors d'un colloque organisé par le CNPF à Paris : *«Personne n'est en mesure de proposer des mesures anti-crise sérieuses. Car les origines de la crise remontent beaucoup plus loin que la politique Gaïdar.»* Faut-il pour autant sombrer dans le pessimisme? Certainement pas, selon M. Iassine, car *«beaucoup de problèmes sont en train d'être résolus. Les futurs dirigeants auront cela de moins à régler»*.

FRANÇOISE LAZARE

(1) Le programme table sur un déficit budgétaire limité à moins de 5 % du produit national en 1993 alors qu'on estime qu'il atteint actuellement 15 %. L'inflation serait contenue à 70 %.

(2) Au printemps, un plan de soutien occidental de 24 milliards de dollars a été annoncé par le groupe des Sept en faveur de la Russie. Il comprenait des crédits de 4,5 milliards de dollars du FMI et de la Banque mondiale, 11 milliards en crédits bilatéraux, 2,5 milliards de rééchelonnement de dettes ainsi que 6 milliards de dollars pour la création d'un fonds de stabilisation du rouble. En dehors de crédits bilatéraux et de rééchelonnement, seul un crédit de 1 milliard du FMI a été mis à la disposition de la Russie.

Dans son rapport annuel sur l'économie américaine

L'OCDE recommande à M. Clinton de ne pas procéder à une relance budgétaire

«Etant donné l'ampleur du déficit et le gonflement de la dette publique, il serait imprudent de stimuler l'économie par l'intermédiaire du budget.» Avec son langage très diplomatique, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) adresse, dans son rapport annuel sur l'économie américaine rendu public lundi 23 novembre, un message clair à l'intention du président élu des Etats-Unis, M. Bill Clinton : ses experts déconseillent vivement au successeur de M. Bush d'engager un plan de relance budgétaire.

Pour l'OCDE, l'économie américaine est déjà sur la bonne pente. Selon les prévisions de son secrétariat, *«la lente reprise observée jusqu'ici continue de prendre de la vigueur, la croissance atteignant 1,75 % cette année (en 1992) et 2 % à 2,5 % en 1993»*. Les experts du Château de la Muette estiment que *«le taux de chômage atteint son maximum, mais devrait rester à près de 7,5 % jusqu'à la fin de 1993»* et prévoit *«un nouveau ralentissement de l'inflation»*. *«Si l'activité en termes réels se redresse comme prévu, il ne sera pas nécessaire que la politique macroéconomique vienne stimuler l'économie. En tout état de cause, aucune relance budgétaire n'est possible, à moins de renoncer à maîtriser le déficit du budget fédéral dans l'avenir immédiat»*, écrivent les auteurs.

La nouvelle administration doit, selon l'OCDE, plutôt s'attacher au moyen terme. Il faut «reconstituer l'épargne privée et stimuler l'investissement sans accentuer la pression sur les capitaux étrangers», note le rapport. La réduction du déficit fédéral apparaît comme une priorité. L'organisation internationale estime que *«les futurs efforts devront privilégier les réformes de la fiscalité et des programmes – notamment dans le domaine de la santé – qui permettront de contrôler les dépenses»*. L'OCDE suggère l'instauration d'une taxe sur l'essence (de 25 cents par gallon, elle rapporterait 23 milliards de dollars par an) ou d'autres impôts sur l'énergie, comme des impôts généraux sur la consommation du type de la TVA. *«Les solutions du problème budgétaire sont faciles à trouver; encore faut-il avoir la volonté de les mettre en œuvre»*, conclut l'OCDE.

ÉCONOMIE

Pour préserver les ressources de la mer

Les Douze vont réduire sensiblement l'importance de leurs flottilles d'ici à 1997

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

La Communauté va consentir un effort significatif, au cours des années à venir, pour réduire ses possibilités de pêche, et donc épargner une ressource de plus en plus menacée. Sans aller aussi loin que le préconisait la Commission européenne, les ministres des Douze, réunis lundi 23 novembre à Bruxelles, ont donné leur feu vert à un POP (programme d'orientation pluriannuel 1993-1997) qui prévoit une réduction des flottilles et des captures allant de 20 % à 0 %, selon les espèces pêchées.

C'est la première fois que les Douze décident de s'attaquer de manière aussi spectaculaire à la surexploitation de la mer communautaire. La segmentation des flottilles, selon les espèces, qui constitue également une approche nouvelle, témoigne de ce souci d'efficacité.

Aux termes de la réglementation en vigueur, il revient à la Commission d'arrêter le POP. Cependant, M. Manuel Marin, le commissaire chargé du dossier, qui aurait voulu aller plus loin encore, a tenu (lorsqu'il a compris qu'il ne serait pas suivi) à associer étroitement le conseil à la décision. Une manière de faire clairement apparaître où se situent les responsabilités.

La mise en œuvre du POP, qui signifiera pour la flotte française une réduction moyenne de 12 % environ, se fera soit par arrêt temporaire des unités, soit par réduction des capacités. Un tel programme de restructuration, qui se traduira par des pertes d'emplois, doit s'accompagner de mesures sociales spécifiques.

M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, a insisté pour que *« la solidarité communautaire soit mise en œuvre »*. Il a fait remarquer qu'il était déjà possible d'intervenir en s'appuyant sur les fonds européens. La Commission a proposé, dans le cadre de la programmation budgétaire en cours de discussion (plan « Delors 2 » 1993-1997), qu'un volet du Fonds européen de développement régional soit affecté à la restructuration de la pêche, mais les Douze ne se sont pas encore prononcés.

PHILIPPE LEMAITRE

En vendant trois filiales

La Compagnie générale maritime diminue de moitié son chiffre d'affaires

La Compagnie générale maritime (CGM) a annoncé mercredi 25 novembre la vente de trois de ses filiales, qui exercent pour l'essentiel leurs activités hors du secteur maritime et réalisent au total un chiffre d'affaires de près de 4 milliards de francs.

Le groupe public, dans une situation financière extrêmement difficile, s'ampute ainsi de plus de la moitié de son chiffre d'affaires. La société holding de tête, Compagnie générale maritime et financière (CGMF) contrôlée à 100 % par l'Etat avait réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires consolidé de 6,9 milliards, avec une perte totale de 465 millions. Ces cessions, soumises *« à la réglementation relative aux privatisations de deuxième rang »*, doivent faire l'objet d'une décision gouvernementale et d'un décret au *Journal officiel*.

La principale des filiales cédées est la Société de transports et entrepôts frigorifiques (STEF) qui a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de francs et un bénéfice de 36 millions. Elle possède 2 500 camions. Les deux autres cessions portent sur la Société des travaux industriels et maritimes (STIM, services aux entreprises) et sur la Compagnie de navigation d'Orbigny (armement de navires).

Un protocole de cession a été conclu le 24 novembre avec la Compagnie d'investissement et de participation (CIP), regroupant des organismes financiers – AGF, Paribas, Crédit du Nord, Banque Eurofin, – des groupes de transports – CGEA (Générale des Eaux), SCETA/Calberson (SNCF), Compagnie nationale de navigation (CNN, groupe Worms et Cie), – ainsi que des cadres dirigeants des groupes cédés. L'opération s'effectue par cession par la CGMF de sa participation majoritaire (64,6 %) dans la Financière de l'Atlantique.

Plus d'un an après avoir réussi les examens

6 280 lauréats des concours de la Poste sont sans affectation

Selon la fédération FO des PTT, quelque 5 400 lauréats des concours externes d'agents d'exploitation et de préposés et 880 diplômés de concours internes de contrôleurs n'ont toujours pas reçu d'affectation plus d'un an – voire plus de deux ans pour plus de 2 600 d'entre eux – après avoir réussi ces épreuves. Si la direction de la Poste confirme ce dysfonctionnement, elle n'espère pouvoir y remédier qu'*« à échéance relativement raisonnable »*. *« Nous recherchons des solutions qui pourraient s'étaler au-delà de 1993 »*, reconnaît ainsi M. Aimé Perret, directeur des ressources humaines de la Poste.

A l'origine de ce surnombre, les conditions d'organisation des concours dans la fonction publique. *« La direction a lancé en 1989 les concours organisés en 1990 pour pourvoir des postes vacants en 1991 »*, résume Jean-Paul Wagner, de la fédération FO des PTT. Or les conséquences des importantes restructurations mises en œuvre à compter du 1er janvier 1991 *« n'étaient pas prévisibles en 1990 »*, admet M. Perret. Un défaut de prévision fâcheux puisque cette réorganisation de la Poste a nécessité le redéploiement, toujours en cours, de plusieurs milliers de personnes vers les services opérationnels, réduisant d'autant le volant de postes disponibles pour les lauréats.

Ce mauvais ajustement de l'offre à la demande s'est, de surcroît, alourdi sous le coup d'un effet inattendu de la réforme de la Poste, lié, cette fois, au ralentissement des départs en retraite. La revalorisation des échelles indiciaires et l'entrée en application des nouvelles grilles de classification ont, en effet, incité depuis 1991 une part non négligeable – *« de l'ordre de 10 % »*, estime M. Perret – des quelque 7 000 agents susceptibles de faire annuellement valoir leur droit à la retraite à retarder leur départ. Ces personnes entendent ainsi améliorer le montant de leur future pension, dans la mesure où celle-ci est calculée sur la base de 75 % de leur dernier traitement brut mensuel.

La suppression à partir de 1993 des concours de recrutement nationaux pour les faibles niveaux de qualification pourrait, selon M. Perret, permettre d'éviter à l'avenir de telles erreurs de prévision. Les recrutements devraient, en effet, s'opérer par concours départementaux en fonction des besoins locaux. A charge pour le responsable départemental de bien calibrer ses besoins...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Après une plainte de six fabricants

La Commission européenne lance une procédure anti-dumping contre les téléviseurs asiatiques

Trente et un fabricants de téléviseurs visés, cinq pays asiatiques – Chine, Corée, Malaisie, Singapour et Thaïlande – ainsi que la Turquie : la plainte déposée par les six principaux fabricants de téléviseurs européens – Philips, Thomson, Grundig, Nokia, Bang et Olufsen et Seleco – frappe largement et, mercredi 25 novembre, la Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une procédure anti-dumping (visant les pratiques de ventes à perte) contre les importations en provenance de ces pays de téléviseurs couleur dont la diagonale d'écran dépasse 15,5 centimètres. Autant dire presque tous.

Les fabricants asiatiques et turcs se voient reprocher d'avoir presque triplé leurs ventes de téléviseurs couleur en Europe entre 1988 et 1991 – de 2 à plus de 5,6 millions d'unités. Une progression spectaculaire qui leur a permis de porter, dans le même temps, leur part de marché de 10 % à 22 %. La Commission se réserve la possibilité d'ouvrir une procédure anti-dumping contre les téléviseurs japonais ou de Hong kong aux origines incertaines.

□ **Accord CEE-Autriche sur les Voyager de Chrysler.** – La guerre du « monospace » aura finalement été évitée. La Commission européenne et le gouvernement autrichien se sont mis d'accord mercredi 25 novembre sur un compromis évitant l'imposition d'un droit de douane européen de 10 % sur les importations dans la CEE de véhicules « Voyager » Chrysler assemblés à Graz en Autriche. Vienne a, en effet, accepté de limiter à 14,4 % du total de l'investissement les aides accordées à l'entreprise commune créée par Chrysler et le groupe autrichien Puch pour produire les Voyager, un modèle qui fait concurrence à l'Espace de Renault. Les autorités autrichiennes avaient initialement prévu de financer la nouvelle usine, à hauteur de 33 %, soit une aide de 100 millions d'écus (665 millions de francs), incompatible avec l'accord de libre-échange conclu en 1972 entre la CEE et l'Autriche.

COMMUNICATION

A Radio-France, RFO et RFI

Le CSA reconduit trois présidents de l'audiovisuel public

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a reconduit pour trois ans à partir du 1er décembre les mandats de trois présidents de sociétés publiques de l'audiovisuel, qu'il avait nommés le 30 novembre 1989. Aucun candidat ne s'étant officiellement manifesté contre les sortants, tous trois énarques, le CSA a entériné consensuellement la continuité, qui voit François Giquel (cinquante-quatre ans) rester à RFO (la radiotélévision français d'outre-mer), André Larquié (cinquante-quatre ans) à Radio-France Internationale (RFI), et Jean Maheu (soixante et un an) à Radio-France.

Ce dernier, ancien président de Beaubourg, entend poursuivre la diversification de la société et de ses différentes antennes, et la préparer aux mutations technologiques, dont l'arrivée du numérique. M. Larquié, ancien conseiller de M. Michel Rocard après 1988, défend une politique d'extension de la diffusion, avec les antennes FM de RFI et de nouveaux émetteurs ondes courtes. M. Giquel, qui fut président de la Régie française de publicité, veut étendre les horaires du deuxième canal télévision de RFO (réservé à France 2), continuer l'augmentation des programmes locaux pour résister à la concurrence du privé, et relancer le programme radio de RFO.

Le CSA a plus de mal à trouver un accord sur la partie diurne de l'ex-Cinq : entre le refus pur et simple de choisir et l'acceptation sans conditions d'Eurêka, le CSA devait continuer jeudi 26 novembre de chercher une troisième voie.

M. C. I.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

VIE DES ENTREPRISES

Les déboires du numéro un de la voiture miniature

Majorette en règlement judiciaire

LYON

de notre bureau régional

Gravement affecté par la mévente de ses produits et lourdement endetté (420 millions de francs, l'équivalent d'une année de chiffre d'affaires), le constructeur lyonnais de voitures miniatures Majorette a été placé en règlement judiciaire, *jeudi 26 novembre, par le tribunal* de commerce de Lyon et laissé en «observation» jusqu'au 23 décembre, *sous l'autorité de M. Bruno* Sapin, administrateur judiciaire.

Sa cotation était suspendue depuis quelques jours sur le marché boursier à règlement mensuel, afin de laisser à l'équipe dirigeante le temps de rechercher une solution de reprise ou de relance. Ces tentatives *auxquelles les instances de représentation* du personnel ont prêté leur concours ces derniers temps, lors des réunions en commissions spécialisées, ont finalement échoué.

Les menaces sur la survie même de l'entreprise étaient apparues au *grand jour dès le mois de juin, lors* d'une assemblée générale d'actionnaires durant laquelle le fondateur de la société, M. Emile Véron, n'avait pu faire état qu'*in extremis* de l'obtention du concours des banques pour la poursuite de l'exploitation. Ces graves difficultés n'étaient pas les premières. Majorette avait déjà été éprouvée par des pertes de changes importantes et la société *avait déjà mis en œuvre deux plans* sociaux.

La communauté financière s'émeut du sort de cette entreprise qui contribua au réveil du marché boursier lyonnais dès 1977. Elle se demande cependant si M. Véron n'a *pas fait preuve d'une trop grande* obstination en maintenant trop longtemps la totalité de la fabrication en France. Une politique de délocalisation vers la Thaïlande, le Brésil et le Portugal a été entamée en 1985 et l'entreprise compte 500 salariés à l'étranger, autant qu'en France.

Les milieux boursiers mettent l'accent également sur les conditions de la vente à Majorette, en 1991, d'actions de la société Solido détenues jusque-là par la famille Véron. Le fondateur de l'entreprise lyonnaise avait ébauché une carrière politique et s'était prononcé ouvertement, en 1982, contre la nationalisation du crédit. Il avait ensuite cédé un bloc de titres à la... BNP, banque nationalisée, dans des conditions qui furent critiquées.

GÉRARD BUÉTAS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACCORD

□ **Accord *«stratégique»* entre Air France et Aeromexico.** – Air France a passé, mercredi 24 novembre, avec la compagnie Aeromexico un accord qualifié de *«stratégique»* et qui fait de la compagnie française le *«partenaire européen exclusif»* de la compagnie mexicaine. Après celui intervenu il y a quelques semaines entre Air France et Air Canada, cet accord permet d'achever *«le contournement stratégique»* des Etats-Unis, estime le président d'Air France, M. Bernard Attali. L'accord permettra aux deux entreprises de développer leurs dessertes entre la France et le Mexique, d'élargir leur accès à de nouveaux marchés et de proposer de nouveaux *services à leur clientèle, précisent ses* promoteurs. Il se traduira également à partir d'avril 1993 par des horaires coordonnés permettant la multiplication des correspondances, des facilités d'enregistrement des bagages d'un réseau à l'autre, ainsi que des actions commerciales et publicitaires communes.

NOMINATIONS

□ **Le conseil d'administration d'IBM élit cinq vice-présidents.** – Le conseil d'administration d'International Business Machines a élu mercredi 25 novembre cinq vice-présidents à la tête du numéro un mondial de l'informatique. Les personnes élues sont M. James Cannavino, responsable des systèmes individuels, Mme Ellen Hancock, responsable des *ordinateurs de réseaux et première* femme vice-président du géant de l'informatique, M. Robert Labant, responsable pour l'Amérique du Nord, M. Ned Lautenbach, président et responsable pour la région Asie-Pacifique, et M. Bernard Puckett, responsable pour les systèmes d'application. Ces cinq personnes conserveront leurs fonctions actuelles, a précisé IBM dans son communiqué. Leur *nomination* aux postes de vice-présidents en font des candidats potentiels à la succession du directeur général, *M. John Akers.*

RÉSULTATS

□ **Mitsubishi Electric : recul de 67 % du bénéfice semestriel consolidé.** – *Mitsubishi Electric Corp. a annoncé* jeudi 26 novembre à Tokyo une chute de 67 % de son bénéfice semestriel consolidé avant impôt à 26,9 milliards de yen (1,17 milliard de francs). Sur cette période (avril à fin septembre), le chiffre d'affaires consolidé du groupe électrique japonais a reculé de 3,8 % à 1 520 milliards de yen (66 milliards de francs).

□ **Hitachi : baisse de 52 % du bénéfice *semestriel consolidé.*** – *Hitachi* Ltd a annoncé jeudi 26 novembre à Tokyo une chute de 51,8 % de son bénéfice semestriel consolidé avant impôt à 112,9 milliards de yens (5 milliards de francs). Sur cette période (avril à fin septembre), le chiffre d'affaires consolidé du groupe japonais a reculé de 4,3 % à 3 760 milliards de yens (162,5 milliards de francs). Sur l'ensemble de *l'exercice 1992 (avril à fin mars),* Hitachi prévoit un profit imposable de 260 milliards de yens (contre 270 *milliards initialement escomptés)* pour un chiffre d'affaires de 7 600 milliards de yens (contre 7 700 milliards).

□ **Toshiba : baisse de 40,7 % du *bénéfice semestriel consolidé.*** – Le groupe japonais Toshiba a annoncé jeudi 26 novembre à Tokyo une *baisse de 40,7 % de son bénéfice* semestriel consolidé avant impôt à 36,8 milliards de yens (1,7 milliard de francs). Sur cette période (avril à fin septembre), le chiffre d'affaires consolidé de Toshiba a reculé de 1,7 % à 2 250 milliards de yens (97 milliards de francs).

CADENCES

□ **Boeing : réduction en 1993 du rythme de production des B-757 et B-767.** – Boeing, le premier avionneur mondial, a annoncé une réduction progressive en 1993 du rythme de production de ses biréacteurs *B-757 et B-767, en raison de la* baisse de la demande, ce qui pourrait affecter quelque 2 500 emplois. L'in*dustriel va faire tomber la production* des B-757 de huit unités et demie par mois actuellement à sept en juin *1993* et à cinq en novembre 1993. L'objectif de sept 757 par mois avait été initialement fixé à septembre 1993, rappelle Boeing. La cadence de production des 767, actuellement de cinq par mois, sera ramenée à quatre à partir de novembre 1993.

AUTORISATION

□ ***Paul Prédault autorisé à reprendre* la vente de la mousse de canard en Belgique.** – Le ministère de la santé publique belge a autorisé le groupe français de charcuterie Paul Prédault à reprendre la vente de ses mousses de canard en rouleau de marque Le Mousson, ayant constaté l'absence de tout germe de souche de listéria. Cette commercialisation avait été suspendue au début du mois (*le Monde du 7 novembre*) mais avait été maintenue en France.

RACHAT

□ **Martin Marietta rachète l'aérospatiale de General Electric.** – Martin Marietta Corp., société américaine spécialisée dans l'électronique militaire et important fournisseur du Pentagone pour les systèmes de lancement de missiles, va reprendre les activités aérospatiales (satellites, sonars, radars, systèmes de commu*nications) de son compatriote Gene*ral Electric (GE). D'un montant de 3,05 milliards de dollars (16 milliards de francs), *ce rachat, qui constitue* l'une des plus grosses opérations de concentration dans l'industrie de défense américaine, va donner naissance à un nouvel ensemble de 11 milliards de dollars (58,3 milliards de francs) pesant, par exemple, pas loin du double du poids du français Thomson dans l'électronique militaire.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. *Jacques Lesourne, gérant.*

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 26 novembre ↑

Reprise

Après avoir entamé la séance sur une note irrégulière et indécise jeudi 26 novembre, la Bourse de Paris *s'est orientée nettement à la hausse.* En recul de 0,37 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une demi-heure plus tard une perte de l'ordre de 0,45 % avant de basculer brutalement à la hausse pour gagner en début d'après-midi 1,34 % à 1 743,95 points.

Ce retournement de tendance après quelques hésitations tient pour l'essentiel aux déclarations du ministre français de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, qui a souli*gné que le différend sur la question* du GATT ne risquait pas de remettre en cause la solidarité franco-allemande en matière monétaire. Il a ajouté qu'il était *«résolu à défendre la stabilité du franc en étroite collaboration avec nos amis allemands».* Les *investisseurs ont été d'autant plus* rassurés que le franc français semble stabilisé autour de 3,39 F pour 1 deutschemark et que le loyer de l'argent au jour le jour revient autour de 9 3/4 %.

En outre, les dernières statistiques américaines, et notamment le taux de croissance de 3,6 % au troisième trimestre annoncé mercredi, confirment l'embellie de l'économie américaine et estompent «le pessimisme ambiant», relevait un analyste. Du coup, les épargnants passent quelques ordres «limités» sur les «bonnes valeurs».

Du coté des titres, le certificat d'investissement Pechiney gagne 4,4 %, Paribas 3,7 % et l'UAP 3,4 %. Recul en revanche, de 4 %, de CEP commu*nications et de 2,7 % de Rémy Coin*treau.

NEW-YORK, 25 novembre ↑

Poursuite de la progression

Wall Street a accentué mercredi 25 novembre ses gains de la veille, stimulée par la publication de bonnes statistiques économiques reflétant une accélération de la reprise économique aux Etats-Unis. L'indice Dow *Jones a clôturé à 3 266,26 points,en* hausse de 0,54 %. Les échanges sont restés nourris avec 207 millions d'actions traitées contre 242 millions la veille.

Les investisseurs ont été encouragés à *acheter dès l'ouverture après* l'annonce d'un bond de 3,9 % du produit intérieur brut au troisième tri*mestre, d'une envolée de 9 % des* reventes de logements en octobre, ainsi que d'un recul de 12 000 des demandes hebdomadaires d'allocations chômage durant la semaine achevée le 14 novembre. Les gestionnaires n'ont pas tenu compte du recul de 6 % des bénéfices des entreprises américaines au troisième trimestre, purement conjoncturel selon *le département du commerce qui l'a* attribué aux passages des ouragans Andrew et Iniki sur la Floride, la Loui*siane et Hawaï.*

VALEURS	Cours du 24 nov.	Cours du 25 nov.
Alcoa	67 1/2	69
ATT	47 1/4	47 3/4
Boeing	34 3/4	34
Chase Manhattan Bank	26 3/8	26 7/8
Du Pont de Nemours	48 3/8	48 5/8
Eastman Kodak	41 1/2	42 1/2
Exxon	59 5/8	59 7/8
Ford	39 1/2	41
General Electric	82 7/8	82 7/8
General Motors	31 1/4	31 7/8
Goodyear	89	89
IBM	64 7/8	65 1/4
ITT	69 3/4	70 3/4
Mobil Oil	61	61
Pfizer	79 1/4	78 5/8
Schlumberger	61 1/4	60 3/8
Texaco	59 5/8	59 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	118 1/4	119 7/8
Union Carbide	15 1/4	16 1/2
United Tech.	42 3/8	43 3/8
Westinghouse	11	12 1/2
Xerox Corp.	77 3/4	78 1/2

LONDRES, 25 novembre ↓

Tassement

Les valeurs ont vivement accentué leurs pertes mercredi 25 novembre en fin de séance au Stock Exchange, *après la menace de la France* d'utiliser son droit de veto pour bloquer l'accord agricole conclu vendredi dernier par la CEE et les Etats-Unis dans le cadre du GATT. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 17,5 points (0,6 %) à 2.709,6 points. Le volume des transactions a diminué, revenant à 514 millions de titres contre 539,2 millions mardi.

Les valeurs avaient été affectées dès l'ouverture par la détérioration des perspectives économiques en Allemagne, qui rend improbable une baisse rapide des taux d'intérêt dans ce pays. Les fonds d'Etat ont gagné jusqu'à un tiers de point.

TOKYO, 26 novembre ↑

Sixième séance de hausse

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse jeudi 26 novembre pour la *sixième séance consécutive. L'indice* Nikkei des 225 plus grosses valeurs a enregistré un gain de 177,03 points (1,02 %) à 17 479,04 points avec 310 millions d'actions échangées contre 200 millions la veille. Dès l'ou*verture, dans le sillage de Wall* Street, le marché était orienté à la hausse. Après un léger tassement en fin de matinée, les achats reprenaient. Ils étaient effectués principalement par des fonds publics de retraite et des compagnies d'assurances.

Les valeurs les plus activement recherchées étaient celles des sociétés à haute technologie.

VALEURS	Cours du 25 nov.	Cours du 26 nov.
Ajinomoto	1 320	1 340
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 310	1 330
Fuji Bank	1 820	1 790
Honda Motors	1 290	1 320
Matsushita Electric	1 100	1 120
Mitsubishi Heavy	534	535
Sony Corp.	3 850	4 000
Toyota Motors	1 420	1 420

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4509	4500
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	480	461
Bosset (Lyon)	218	215
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	819	815
Calberson	200	200
Cardif	736	736
C.E.G.E.P.	158	155 50
C.F.P.I.	230	230
C.N.I.M.	948	960
Codetour	269	269
Conforama	....	....
Creeks	120	125
Dauphin	166	170
Delmas	970	965
Demachy Worms Cie	393	....
Devanlay	961	961
Deville	97	97
Dolisos	107	....
Editions Belfond	201	....
Europ. Propulsion	179 50	179 50
Finacor	110	110
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....
G.L.M.	445	445
Gravograph	131 50	131
Guintoli	720	....
I.C.C.	180	180
Idianova	46	45

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immob. Hôtelière	1021	1021
Intermt. Computer	130	130
I.P.B.M.	37 25	39 10
Locamic	128 10	....
Matra Comm.	295 70	....
Molex	166 50	....
N.S.C. Schlumberger	750	750
Publ.Filipacchi	399 90	385
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	261	261
Select Invest (Ly)	76	78
Serbo	145	144
Sopra	303	302 10
TF1	375	374
Thermador H. (Ly)	334	331
Viel et Cie	103	....
Y. St-Laurent Groupe	578	551

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 25 novembre 1992
Nombre de contrats estimés : 146 794

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,08	110,90	111,30
Précédent	110,04	110,94	111,32

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS D'ACHAT Mars 93	OPTIONS DE VENTE Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Mars 93
109	1,38	2,61	0,02	0,54

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 14 996

COURS	Nov. 92	Déc. 92	Janv. 93
Dernier	1 711	1 728	1 743
Précédent	1 729	1 744	1 706

CHANGES

Dollar : 5,405 F ↑

Le dollar était relativement stable jeudi 26 novembre, alors que la place américaine était fermée pour la fête de Thanksgiving. A Paris, la monnaie américaine s'est échangée à 5,405 F contre 5,39 F la veille.

FRANCFORT	25 nov.	26 nov.
Dollar (en DM)	1,5917	1,5937

TOKYO	25 nov.	26 nov.
Dollar (en yens)	123,60	123,78

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (26 nov.) .... *9 5/8-9 3/4 %*

New-York (25 nov.) .... 3 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	24 nov.	25 nov.
Valeurs françaises	99,70	99,50
Valeurs étrangères	85,20	85,70
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	451,67	461,40
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 720,61	1 720,97

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	24 nov.	25 nov.
Industrielles	3 248,70	3 266,26

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	24 nov.	25 nov.
100 valeurs	2 727,10	2 709,60
30 valeurs	2 040,10	2 033,10
Mines d'or	63	64,40
Fonds d'Etat	94,08	93,98

FRANCFORT

	24 nov.	25 nov.
Dax	1 510,28	1 517,72

TOKYO

	25 nov.	26 nov.
Nikkei Dow Jones	17 302,01	17 479,04
Indice général	1 294,14	1 303,06

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,3880	5,3910	5,4720	5,4800
Yen (100)	4,3504	4,3564	4,4257	4,4374
Ecu	6,6475	6,6525	6,6420	6,6554
Deutschemark	3,3890	3,3900	3,4005	3,4050
Franc suisse	3,7672	3,7720	3,7993	3,8087
Lire italienne (1000)	3,9160	3,9190	3,8770	3,8855
Livre sterling	8,2250	8,2350	8,2836	8,3023
Peseta (100)	4,6956	4,7024	4,6320	4,6508

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 3/4	3 7/8	3 3/4	3 7/8
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4
Ecu	10 1/2	10 5/8	10 3/8	10 1/2	9 7/8	10
Deutschemark	8 11/16	8 13/16	8 11/16	8 13/16	8 5/16	8 7/16
Franc suisse	6 1/8	6 1/4	6 1/2	6 5/8	6 1/8	6 1/4
Lire italienne (1000)	13 1/8	13 5/8	14	14 1/2	13 5/8	14 1/8
Livre sterling	7	7 1/8	7 1/16	7 3/16	6 13/16	6 15/16
Peseta (100)	15	15 1/2	14 3/4	15 1/4	14 3/8	14 7/8
FRANC FRANÇAIS	9 13/16	9 15/16	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **BCCI : nouvelle action judiciaire des déposants français.** – *La* 9e chambre du tribunal de grande instance de Paris a mis en délibéré au 6 janvier son jugement concernant les demandes d'indemnisation présentées par quatre clients de la branche française de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI). Ces quatre clients reprochaient à l'Association française des banques (AFB) de ne pas avoir mis en place le mécanisme de sécurité des déposants, qui permet une indemnisation de 400 000 francs. 696 autres clients avaient accepté une indemnisation de 105 000 francs, correspondant aux recommandations de Bruxelles. L'AFB estime que le mécanisme de sécurité des déposants ne concerne que les banques de statut français, alors que la BCCI avait son siège aux îles Caïmans.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 26 NOVEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

[illegible]

COMPTANT (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

[illegible]

Etrangères

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

SICAV (sélection) 25/11

[illegible]

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 26/11	COURS DES BILLETS achat	vente
Etats Unis (1 usd)	5 390	....	5 2	5 7
Ecu	6 650	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339	....	328	348
Belgique (100 F)	16 464	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	301 380	....	290	310
Italie (1000 lires)	3 913	....	3 5	4 2
Danemark (100 krd)	87 570	....	78	90
Gde-Bretagne (1 L)	8 228	....	7 8	8 6
Grèce (100 drachmes)	2 598	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	376 680	....	365	385
Suède (100 krs)	80 620	....	73	85
Norvège (100 k)	83 100	....	78	86
Autriche (100 sch)	48 181	....	46 4	49 4
Espagne (100 pes)	4 708	....	4 4	4 9
Portugal (100 esc)	3 805	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 207	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 356	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26/11
Or fin (kilo en barre)	58000	58500
Or fin (en lingot)	58150	58950
Napoléon (20f)	331	333
Pièce Fr (10 f)	390	409
Pièce Suisse (20 f)	333	333
Pièce Latine (20 f)	328	339
Souverain	426	429
Pièce 20 dollars	2205	2195
Pièce 10 dollars	1097 50	1097 50
Pièce 5 dollars	665	650
Pièce 50 pesos	2165	2165
Pièce 10 florins	336	347

o : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée, mercredi 25 novembre, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, un communiqué a été rendu public, dont voici les principaux extraits.

• Code de l'urbanisme

(Lire page 13 et voir *le Monde* du 26 novembre)

• Fonds de solidarité en matière d'assurance-vieillesse

Le ministre des affaires sociales et de l'intégration a présenté un projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse.

Ce projet de loi met en œuvre les décisions annoncées à l'occasion du conseil des ministres du 29 juillet 1992 quant au partage entre ce qui relève de l'assurance collective et ce qui relève de la solidarité nationale en matière de retraites.

Les dépenses de retraite relevant de la solidarité nationale, actuellement supportées par les régimes de retraite, sont transférées au « fonds de solidarité vieillesse », établissement public créé à cet effet.

Ces dépenses sont constituées par les prestations constituant le minimum vieillesse ; les charges liées à la validation gratuite, pour le calcul des droits à la retraite, de certaines périodes au cours desquelles l'assuré n'exerçait pas d'activité professionnelle telles que périodes de service national, de chômage, de préretraite ou d'affiliation en qualité de parent au foyer ; les bonifications de pensions consenties à raison du nombre des enfants élevés ; l'aide au rachat des cotisations des rapatriés.

Les recettes du fonds de solidarité comprendront la plus grande partie du produit de la contribution sociale généralisée, le produit du prélèvement sur les revenus des capitaux institué par une loi du 10 juillet 1987 et certaines recettes fiscales. Celles de ces ressources qui étaient affectées aux régimes de sécurité sociale ou à l'Etat cesseront ainsi de l'être.

Cette réforme, qui répond au souci de consolider les régimes de retraite par répartition, doit être accompagnée d'une clarification des responsabilités dans la gestion de l'assurance vieillesse. Les discussions engagées à ce sujet par l'Etat avec les partenaires sociaux seront poursuivies.

• Echanges entre les Etats membres de la Communauté européenne

Le ministre délégué aux affaires européennes a présenté un projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation. Ce projet de loi vise principalement certains échanges entre les Etats membres de la Communauté européenne.

Avec l'Acte unique, la France a pris l'engagement de réaliser avec ses partenaires de la Communauté économique européenne un espace « *sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée* ».

Une loi du 17 juillet 1992 en a tiré les conséquences en prévoyant que les marchandises en provenance ou à destination des autres Etats membres ne sont plus soumises aux formalités douanières habituelles, sauf dispositions dérogatoires autorisées par l'Acte unique et les actes communautaires pris pour assurer son application.

Le projet de loi fixe les dérogations ainsi prévues. Il habilite les agents des douanes à exercer des contrôles sur les mouvements de certaines catégories de biens, matériels de guerre, biens à usage double usage civil et militaire, certains biens culturels et produits stupéfiants ou psychotropes.

Le maintien de ces contrôles est justifié par les nécessités de la protection de la santé publique, de la sécurité publique, de la défense nationale ou de la préservation des trésors culturels nationaux, conformément au traité de Rome.

Le projet de loi comprend aussi les dispositions législatives nécessaires à la transposition d'une directive communautaire du 19 décembre 1991 relative à la protection contre l'introduction dans les Etats membres d'organismes nuisibles aux végétaux.

Le garde des Sceaux, ministre de la justice a présenté une comunication sur la justice et l'Europe.

• La justice et l'Europe

I. – Le traité sur l'Union européenne renforce sensiblement la coopération dans le domaine de la justice. L'attention toujours accordée au respect des principes fondamentaux du droit dans la construction européenne revêt donc une importance encore plus grande.

Sont désormais considérées comme des questions d'intérêt commun la circulation des personnes, la politique d'asile, la lutte contre la fraude de dimension internationale, la lutte contre la toxicomanie, la coopération judiciaire civile et pénale, la coopération policière en vue de lutter contre les formes les plus graves de criminalité et la coopération douanière.

Une instance européenne unique, le conseil des ministres de la justice et de l'intérieur, traitera de ces questions. Ce dispositif permettra de lutter de manière plus cohérente et plus efficace contre le développement de la criminalité organisée à l'échelle internationale.

La France agira pour relancer la coopération judiciaire entre les Douze et pour simplifier les procédures. Elle agira aussi pour résoudre les problèmes pratiques rencontrés par les citoyens qui se déplacent en Europe ou qui s'installent dans un autre pays que leur pays d'origine, notamment en matière de mariage, de naissance, d'adoption ou de divorce.

Les ministres de la justice seront mieux associés aux relations bilatérales entre notre pays et ses partenaires européens. Déjà, ces minsitres ont participé aux récents sommets franco-italien et franco-espagnol. Ils seront associés au prochain sommet franco-allemand.

La formation et l'information des magistrats sur le droit européen et sur les droits et les organisations judiciaires nationales seront développées. Des échanges de magistrats seront organisés. Des accords de jumelage et d'échange seront conclus entre les instituts nationaux de formation, permettant notamment de dispenser des formations communes.

II. – Une grande importance est aussi donnée à la coopération juridique et judicaire avec les Etats d'Europe centrale et orientale.

De nombreuses actions ont déjà été engagées par le ministère de la justice, en liaison avec le ministère des affaires étrangères et la mission interministérielle pour la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale, pour répondre aux demandes de ces Etats. Les magistrats des ordres administratif et judiciaire et les personnels des juridictions y ont en particulier apporté leur contribution.

Cette coopération sera développée en 1993 selon les priorités suivantes : la mise en place d'experts auprès des gouvernements qui le souhaiteront, l'aide à la création de centres de formation juridique et la formation de leurs formateurs, des actions décentralisées telles que le jumelage de juridictions et de barreaux.

Une association groupant des universitaires et des professionnels du droit, notamment des avocats, des notaires et des juristes d'entreprises, sera prochainement constituée. Elle permettra de mieux associer ces professions à la coopération engagée.

∴

La coopération dans les domaines juridique et judiciaire est l'occasion pour la France de redécouvrir sa proximité avec les traditions juridiques de plusieurs grands pays européens. La France s'attachera à mieux défendre les valeurs communes qui l'unissent ainsi à ces derniers. Une rencontre des ministres de la justice des Etats de l'Europe du Sud, qui doit se tenir en France les 20 et 21 décembre, sera mise à profit à cette fin.

• Le programme de recherche sur le génome

Le ministre de la recherche et de l'espace a présenté une communication relative au programme de recherche sur le génome.

Le génome est l'ensemble des chromosomes présents dans les cellules de chaque être vivant. Il constitue son patrimoine génétique.

La connaissance détaillée du génome humain doit être à l'origine de progrès très importants dans le domaine médical, notamment par le développement des thérapies géniques. Le génome est une priorité de la recherche française depuis 1988. Les résultats déjà enregistrés sont très importants. Plusieurs percées scientifiques ont été réalisées, qui placent les équipes de recherche françaises au premier rang mondial. La cartographie du génome humain, déjà réalisée à 50 %, sera achevée en 1993 alors qu'il était prévu au départ d'atteindre ce résultat en 1995.

De 1988 à 1991, 1,3 milliard de francs ont été consacrés à ce programme. Aux 750 millions de francs affectés par l'Etat s'ajoutent 550 millions de francs de dons recueillis par l'Association française contre les myopathies auprès du public.

Ces actions de recherche se déroulent dans le respect des principes de l'éthique biomédicale. Le comité consultatif national d'éthique est périodiquement consulté. Cette pratique est conforme aux règles qui figurent dans les projets de loi sur l'éthique actuellement examinés par le Parlement.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni mercredi 25 novembre, a procédé, sur proposition de M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, au mouvement préfectoral suivant :

LOT-ET-GARONNE :

M. Michel Diefenbacher

M. Michel Diefenbacher, préfet, adjoint pour la sécurité auprès du préfet du Rhône, est nommé préfet du Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Jean-Charles Astruc, mis en position de congé spécial.

[Né le 15 juillet 1947 à Sarrebourg (Moselle), M. Diefenbacher est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Nommé en 1974 en qualité d'administrateur civil au secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, puis directeur du cabinet du directeur des territoires d'outre-mer, M. Diefenbacher devient en 1976 secrétaire général adjoint de la Polynésie française pour les affaires économiques, puis administrateur de la Société de crédit et de développement de l'Océanie. En octobre 1981, il est nommé directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, puis, de 1984 à 1986, sous-directeur des affaires politiques des départements d'outre-mer au secrétariat d'Etat chargé des DOM-TOM. En 1986, M. Diefenbacher devient sous-directeur du corps préfectoral, des administrateurs civils et des tribunaux administratifs au ministère de l'intérieur. Il avait été nommé, le 20 septembre 1989, préfet, adjoint pour la sécurité auprès du préfet du Rhône.]

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du jeudi 26 novembre 1992 :

UN DÉCRET

– Du 23 novembre 1992 portant dissolution du conseil municipal de *Saint-Didier (Côte-d'Or)*.

□ **Excursions ferroviaires insolites.** – Le Cercle Ouest parisien d'études ferroviaires (COPEF) organise, samedi 12 décembre, deux voyages de découverte d'infrastructures ferroviaires peu connues :

– Un tour de Paris par la petite ceinture, sans doute l'un des ultimes avant l'interruption définitive de la ligne au sud de la capitale. Départ de la gare de Lyon à 9 heures, retour vers 13 heures, 150 francs par personne.

– Une excursion dans le métro qui commencera par un bref parcours dans la rame prototype Boa, se poursuivra, en avant-première, par une excursion en tramway spécial, de Bobigny à Saint-Denis, et se terminera par un circuit dans une ancienne rame verte Sprague – qui passera d'une ligne à l'autre en empruntant les raccordements de service normalement fermés au trafic voyageurs. Départ de la station Bobigny (ligne 5) à 20 h 30, arrivée à Gare-du-Nord vers 5 h 30, 320 francs par personne.

► Inscriptions par correspondance auprès du COPEF, 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris, avant le vendredi 4 décembre. Joindre une enveloppe timbrée pour envoi de la convocation.

LOTO — MERCREDI 25 NOVEMBRE 1992

19H55 : 3 19 23 30 41 46 — numéro complémentaire : 2

6 bons numéros	3	1 184 905 F
5 bons numéros + complémentaire	14	128 895 F
5 bons numéros	[illegible]	7 115 F
4 bons numéros	46 223	146 F
3 bons numéros	[illegible]	10 F

20H35 : 5 11 13 19 30 44 — numéro complémentaire : 46

6 bons numéros	3	2 588 530 F
5 bons numéros + complémentaire	29	57 125 F
5 bons numéros	1 353	2 965 F
4 bons numéros	[illegible]	71 F
3 bons numéros	[illegible]	6 F

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Solange Brugerolles,
Sylvie, Oswaldo, Thomas, Simon, Martin,
Emmanuelle, David, Ariel,
Ariane,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses sœurs, beaux-frères, neveux, nièces,
Ses parents et amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Bernard BRUGEROLLES,

le 22 novembre 1992, dans sa soixante-douzième année.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

68, rue du Chemin-Vert,
75011 Paris.
83125 Figanières.

– Mme Robert Catherine,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
Ainsi que ses nombreux amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Robert CATHERINE,
cofondateur de *la Revue administrative*,

survenu à Paris, le 23 novembre 1992, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 27 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

Elle sera suivie de l'inhumation dans le cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

8, rue de l'Abbaye,
75006 Paris.

– Mme Françoise Mc Coy,
sa fille,
François et Jérôme Laurent,
Brigitte et John Mc Coy,
ses petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Jean DAYAN,
née Jeanne Laville,

survenu le 24 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Ses obsèques auront lieu en l'église Sainte-Geneviève de Bordeaux, le vendredi 27 novembre, à 10 heures.

34, rue Emile-Fourcand,
33000 Bordeaux.
4260 Reynosa Drive,
32504 Pensacola, Floride,
Etats-Unis.

Dominique, Gaston FAURE,
professeur de mathématiques
au lycée Stanislas,

a quitté les siens le 22 novembre 1992.

Selon ses volontés, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

« J'ai appris que peu d'hommes vivaient avant de mourir. »
Marguerite Yourcenar

« La lucidité est la forme de maladie la plus proche des étoiles. »
René Char

De la part de
M. et Mme Alexandre Faure.

Des dons à : Institut Pasteur, Association AIDES, Médecins sans frontières, France libertés, Ligue des droits de l'homme, Secours populaire.

4, rue du Vieux-Macé-Saint-Denis,
41000 Blois.

– Montcaret. Paris. Atur.

M. Raymond Lazard,
son mari,
Marie-Andrée Jouve
Et Claude Van't Veer,
ses filles,
Et leurs époux
Jean-Pierre et Frans,
Antoine Jouve,
Raphaëlle et Yves de Montvert,
Séverine Jouve,
Stéphane, Marc et Paul Van't Veer,
ses petits-enfants,
Et Lora de Montvert,
son arrière-petite-fille,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Marie-Louise LAZARD,
née Gardet,

survenu dans sa quatre-vingt-seizième année, sans douleur, entourée de ses proches, le 13 novembre 1992.

Les obsèques ont eu lieu en l'église et au cimetière de Montcaret, le 15 novembre, dans la plus stricte intimité.

La famille remercie tous ceux qui ont pris part à son chagrin et remercie d'avance ceux qui y prendront part.

– Véronique et Michel Antoine,
Marion,
Catherine et Pierre-Alain Weill,
Benoît et Alexandre,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Geneviève PELLERAY,
née Segler,

survenu le 24 novembre 1992.

Cet avis tient lieu de faire-part.

184, rue Nationale,
75013 Paris.
174, rue d'Aguesseau,
92100 Boulogne.

– *Pauline Puig-Roget*,
Bernard Flouzat,
Guilhem et Henry,
Jeanine Roget,
Jean-Michel et Bertrand Roget,
ses enfants, petits-enfants,
neveux et petits-neveux,

ont la douleur de faire part du décès de

Henriette PUIG-ROGET,
ordre du Trésor sacré, rayon d'or,
chevalier de la *Légion d'honneur*,
officier des Arts et des Lettres,

survenu à son domicile le 24 novembre 1992, des suites d'une longue maladie.

Selon ses vœux, la défunte sera incinérée.

La cérémonie aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le lundi 30 novembre, à 12 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

37, avenue de Saxe,
75007 Paris.

– M. et Mme Jean Sunnen-Ribier,
M. et *Mme Jacques Garnier-Ribier*,
ses enfants,
Pascale George, Jacques Francotte,
et leurs enfants,
Luc George, Véronique Emprin-George,
et leur fils,
Marc et Patrick George,
Bruno, Isabelle et Julien Garnier,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André RIBIER,
née Combes,

survenu à Garches (Hauts-de-Seine), le 24 *novembre* 1992.

Ils remercient tous les fidèles, parents et amis, ainsi que la direction et le personnel de la Villa d'Epidaure et Maria Matos, qui l'ont accompagnée au cours de cette longue et pénible maladie.

La cérémonie religieuse aura lieu en la basilique Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac le vendredi 27 novembre, à 15 heures, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Levée de corps le 27 novembre à 8 heures, 17, rue des Croissants, à Garches.

Ni fleurs ni couronnes.

Les personnes désirant manifester leur sympathie peuvent adresser leurs dons pour les écoles libres de Mauriac à FNOGEC, à l'attention de M. Bougerolle, 277, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, en spécifiant : « Ribier Trébiac ».

Cet avis tient lieu de faire-part.

29, rue de Grady,
4053 Embourg (Belgique).
47, rue Guersant,
75017 Paris.
Trébiac-Village,
15200 Mauriac (France).

Errata

– Olivier de Margerie,
vice-président du directoire,
Jacques Grundler,
président du conseil de surveillance,
Et les consultants associés et membres de l'équipe de l'ADIGE :
Etienne Ricard,
Maryse Larrere,
Aline Cottais,
Diane Van Hove,
Emmanuel Guille,
Jean-François Herouard,
ont la tristesse de faire part du décès brutal, le samedi 21 novembre 1992, de

Jacques-Yves DAVID,
président du directoire
et cofondateur de l'ADIGE.

Le service religieux a lieu le jeudi 26 novembre, à 18 heures, en l'église réformée de Paris-Plaisance, 95, rue de l'Ouest, Paris-14e (métro Pernety).

ADIGE,
25, boulevard de Sébastopol,
75001 Paris.

(Le Monde *du 25 novembre.*)

– Dans l'avis de décès de

Pierre PALDACCI,

il fallait lire 8, rue Du Guesclin.

(Le Monde *du 25 novembre.*)

Anniversaires

– Il y a dix ans, le 27 novembre 1982.

Jérôme FRANÇOIS

nous a quittés.

Sa famille et ceux qui l'ont connu, aidé et aimé se souviennent de lui.

– *Il y a deux ans, disparaissait*

Mme Claire VASARELY.

André et Henriette vous remercient de vous joindre à eux dans leurs pensées pour elle.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Messes anniversaires

– Annecy. *Lyon*.

« La mémoire est une force du présent. »

Il y a un an,

Michel BARTHOD

quittait sa famille et ses amis.

Homme de foi, de rigueur et de passions, il demeure vivant dans le cœur de tous.

Une messe sera célébrée à son intention, à 10 heures, en l'église Saint-Maurice d'Annecy, *dimanche 29 novembre* 1992.

De la part de
Son épouse
Et de ses enfants.

Communications diverses

– L'association des Anciens des affaires algériennes, 20, rue Eugène-Flachat, Paris-17e, demande

aux anciens SAS

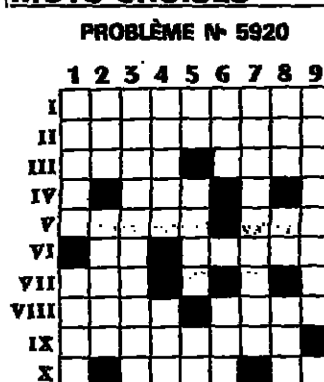
de communiquer leur adresse et leurs coordonnées SAS pour que l'on puisse faire appel à leur témoignage pour la validation des services des moghaznis pour la retraite, les archives ayant été détruites en 1962.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	108 F
Thèses étudiants	55 F

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5920



HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui peut nous donner des avertissements. – II. Une personne qui parle souvent cru. – III. Prouve qu'il y a eu un acquittement. Une partie de l'ensemble. – IV. Servie dans un pub. – V. Etre très regardant. Très solide quand il est de fer. – VI. Abréviation. Un mystique. – VII. Individu un peu vulgaire. – VIII. Une grande échelle. Devient bleue en grandissant. – IX. Est parfois caverneuse. – X. Une période glaciaire. Bienheureux. – XI. Est familière au chevillard. Marque l'accompagnement.

VERTICALEMENT

1. Fut sublime en Turquie. Est meilleure dans le haut. – 2. Crie comme une bête. Ne fonce pas quand elle est mouillée. – 3. Travailleurs qui ramassent le blé. – 4. Peut se fendre en poussant. Ne rompt pas. – 5. Symbole. Anneau. En France. – 6. A généralement son tour en hiver. Mit en balance. – 7. S'assurer contre l'incendie. – 8. D'un auxiliaire. Reste vert. Coule en Afrique. – 9. Refuser de reconduire. Agrément d'autrefois.

Solution du problème n° 5919

Horizontalement

I. Pudibond. – II. Atomiseur. – III. Râ. PS. Cri. – IV. Théâtre. – V. Tirasse. – VI. Raire. Si. – VII. Lé. Oise. – VIII. Fermenter. – IX. As. Iode. – X. Recéleuse. – XI. Dé. Le.

Verticalement

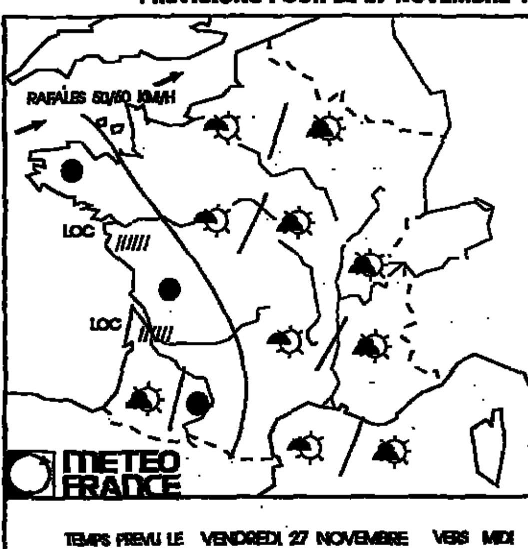
1. Partir. Fard. – 2. Utah. Alésée. – 3. Do. Etier. – 4. Impair. Miel. – 5. Bistre. Eole. – 6. Os. Râ. Onde. – 7. Nécessiteux. – 8. Dur. Sise. – 9. Rime. Errer.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE 1992



Vendredi : nuages et pluies faibles arrivent par l'ouest. – Les régions du Languedoc-Roussillon et Provence-Côte-d'Azur sont sous les nuages le matin. Ils se désagrègent peu à peu dans la journée, et de belles éclaircies se développeront dans l'après-midi.

Sur la façade atlantique, de la Bretagne à l'Aquitaine, le ciel est déjà couvert au lever du jour, avec quelques gouttes.

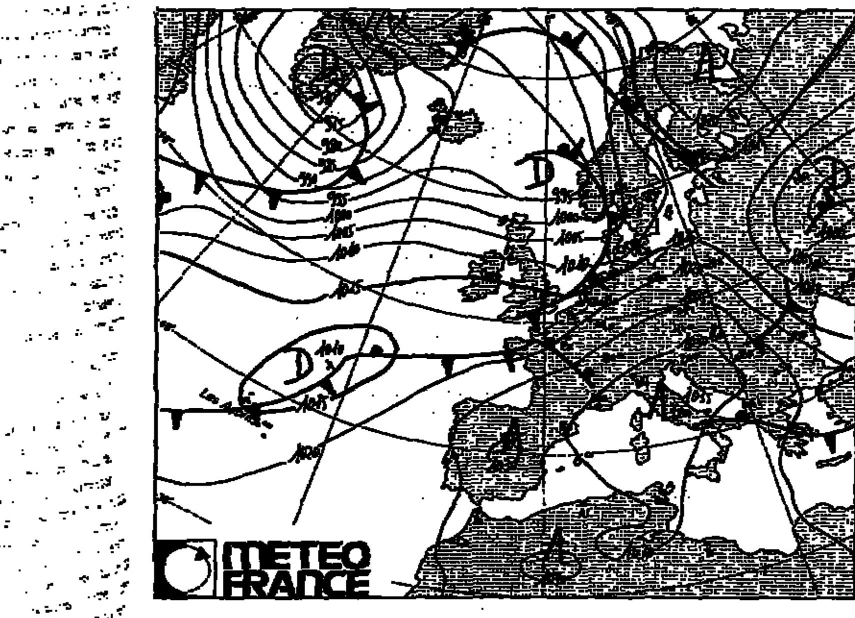
Sur le reste du pays, beaucoup de brumes et de brouillards, qui évoluent rapidement, pour laisser place à un ciel peu nuageux.

Petit à petit, les nuages s'épaississent par l'ouest, et gagnent l'intérieur. Dans l'après-midi, les pluies deviennent plus soutenues sur la façade ouest. Exceptées les régions du Nord-Est et du Nord, où il ne pleuvra pas, sur le reste du pays les nuages donneront quelques gouttes.

Côté vents, ils soufflent de secteur sud-ouest, encore assez fort sur les côtes de la Manche, où les rafales atteignent 60 kilomètres/heure.

Quant aux températures minimales, elles sont comprises entre – 2 degrés et + 2 degrés dans le Nord-Est, entre 2 degrés et 4 degrés du Nord au Centre-Est, localement 0 degrés. Elles avoisinent 8 degrés partout ailleurs. Dans l'après-midi, elles monteront jusqu'à 18 degrés au Sud-Est, 15 degrés dans le Sud-Ouest, 13 degrés dans le quart Nord-Ouest, et 11 degrés dans le Nord-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 26-11-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 25-11-1992 à 6 heures TUC et le 26-11-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	17	8	D
BIARRITZ	23	18	D
BORDEAUX	18	14	C
BOURGES	14	12	P
BREST	14	8	N
CAEN	14	9	N
CHERBOURG	14	8	N
CLERMONT-FER	17	10	N
DIJON	7	10	P
GRENOBLE	12	5	C
LILLE	12	8	D
LIMOGES	15	10	C
LYON	14	12	N
MARSEILLE	16	6	D
NANCY	11	11	C
NANTES	14	12	N
NICE	16	9	D
PARIS-MONTS	13	11	C
PAU	22	9	D
PERPIGNAN	14	7	N
POINTE-A-PITRE	31	20	D
RENNES	15	10	C
ST-ETIENNE	15	12	N
STRASBOURG	10	9	A
TOULOUSE	14	7	D
TOURS	13	12	C
ÉTRANGER			
ALGER	22	6	D
AMSTERDAM	11	7	C
ATHÈNES	15	12	D
BANGKOK	32	23	C
BARCELONE	17	10	D
BELGRADE	7	0	D
BERLIN	8	7	C
BRUXELLES	11	8	N
LE CAIRE	19	9	D
COPENHAGUE	9	6	P
DAKAR	26	20	D
DELHI	23	9	D
GENÈVE	12	11	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	9	6	C
JÉRUSALEM	6	2	D
LISBONNE	18	15	C
LONDRES	12	6	N
LOS ANGELES	22	11	D
LUXEMBOURG	11	8	C
MADRID	15	10	C
MARRAKECH	25	9	D
MEXICO	26	9	D
MILAN	11	7	C
MONTRÉAL	6	4	C
MOSCOU	– 3	– 5	*
NAIROBI	24	14	N
NEW-YORK	12	8	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ	21	8	B
PÉKIN	5	– 3	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	20	13	C
SÉVILLE	22	7	D
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	5	3	D
SYDNEY	28	15	D
TOKYO	20	8	N
TUNIS	22	9	D
VARSOVIE	8	3	N
VENISE	10	9	B
VIENNE	5	3	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Les bégaiements de la vie

Il est rare, très rare, qu'une caméra parvienne à capter la vie sans l'enfermer, la figer, la farder de prévisibles couleurs, la trahir, en un mot. La vie avec ses bégaiements, la vie qui boite, hésite, frappe à cent portes, se trompe, repart à zéro, la vie sans lanterne et sans boussole. Bravo donc à ces «Enfants du juge Véron», sur France 2, dont le premier épisode nous livrait quelques instantanés volés des journées d'un juge des enfants de Marseille. Les premières vedettes en furent les enfants eux-mêmes, qui défilaient dans le cabinet du juge. Bien qu'on les devinât parfaitement conscients de la présence de la caméra, tapie dans un coin de la pièce – une première dans la justice des enfants, – ils ne semblaient jamais jouer. On les voyait saccadés, flous, comme on les eût entrevus sur un quai de métro, aux caisses d'un centre commercial des quartiers nord, rôdant autour des autoradios, fuyants, méfiants, moqueurs, insaisissables. Daniel Karlin, le réalisateur de la série, a sûrement un truc, mais il ne faut jamais demander leurs trucs aux magiciens.

Le juge Patrick Véron est très bien aussi. Presque trop, pour le coup. N'est-il pas trop beau pour être vrai, ce juge qui semble être à la justice ce que l'inspecteur Navarro ou le commissaire Moulin sont à la police? S'il venait à quitter la magistrature, son avenir serait assuré. Quelle présence! Quelle humanité! Bienveillant, attentif, souriant : honnêtement, Daniel Karlin, pensez-vous qu'ils soient tous aussi montrables? Pensez-vous que jamais l'inconfort de ce métier ne les précipite dans la routine et la résignation? Fichu métier. A voir défiler devant nous ces délinquants qui étaient aussi des enfants, ces enfants qui étaient aussi des délinquants, toutes les certitudes vacillaient.

Qu'en faire? Punir? Laisser filer? Se contenter d'une bonne engueulade? Mais au troisième, au quatrième sermon, que faire du petit récidiviste? Ces questions ne furent pas posées au juge Véron, au cours de ce premier épisode qui souhaitait seulement montrer. Le seront-elles? Le style de ses questions laisse supposer Daniel Karlin peu soucieux d'une démarche journalistique traditionnelle. *«Quel est ton rêve?»*, demande-t-il à une jeune fille de seize ans. *«Avoir une Golf GTI, avec des sièges en cuir.»* Ostensible désappointement de Karlin : *«Tu peux rêver mieux, tout de même!»* Ce style peut dérouter. On peut avoir l'énervante impression que Karlin entraîne son gibier exactement où il le souhaite. Mais au moins ne s'en cache-t-il pas.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 26 novembre

TF 1

20.45 Téléfilm : Les Cordier, juge et flic.
22.25 Documentaire : Prostitution. De Mireille Dumas. 3. La maman du trottoir. *Le trajet douloureux d'une mère de famille.*
23.30 Journal, Météo et Bourse.
23.40 Magazine : Le Débat. Présenté par Michèle Cotta.
0.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. De Paul Nahon et Bernard Benyamin. Le Chœur des hommes, de Claude Chelli, Anne-Marie Bennoun et Jérôme Caza.
21.50 Cinéma : La Victoire en chantant. ■ Film français de Jean-Jacques Annaud (1976).
23.25 Journal, Météo et Visages d'Europe.
23.40 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Le Sucre. ■■ Film français de Jacques Rouffio (1978).
22.35 Journal et Météo.
23.05 Cinéma : Une Anglaise romantique. ■ Film franco-britannique de Joseph Losey (1975).

CANAL PLUS

20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : La Servante écarlate. ■ Film américain de V. Schlöndorff (1989).
22.15 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : Fenêtre sur Pacifique. ■ Film américain de John Schlesinger (1990) (v.o.).
0.05 Cinéma : La Compagnie des loups. ■■ Film britannique de Neil Jordan (1984).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Berlin, une ville en mutation. Soirée proposée par Reinhart Lohmann.
20.45 Reportage : De la province à la capitale. De Werner Thies. *Les goûts et les peurs des Berlinois face à la transformation de leur ville.*
21.25 Documentaire : Retour au centre. De Peter Adler. *Le rapprochement culturel des deux moitiés de Berlin.*
22.05 Documentaire : Berlin, dernière séance. De Kits Hilaire.
22.30 Documentaire : Berlin, rejoindre l'autre? De Nicole Bary et Christian Delage. *Regard sur la difficile fusion des quartiers de Berlin.*
23.00 Documentaire : Das Blaue vom Himmel. De Mati Findel.
23.20 Documentaire : Façades berlinoises, empreintes du pouvoir. De Martin Gressmann.

M 6

20.45 Cinéma : Le Grand Chef. ■ Film français d'Henri Verneuil (1958).
22.30 Cinéma : Soleil de nuit. ■ Film américain de Taylor Hackford (1986).

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Mimi, la mangeuse de souvenirs, de Jorge Valente.
21.30 Profils perdus. Louis Armand (2).
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Alvaro Mutis (Ecoute-moi, Amibar).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Radio-France) : Les Choéphores, de Milhaud ; La Danse des morts, de Honegger, par le Chœur et l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit ; sol. : Jane Rhodes, Jean Davy, récitants, Raphaëlle Farman, soprano, Hélène Jossoud, mezzo-soprano, Sylvie Sullé, alto, Didier Henry, Philippe Rouillon, barytons.
23.09 Ainsi la nuit. Trio à cordes en do majeur op. 33, de Clementi ; Quatuor pour flûtes et cordes nº 3 en ut majeur K 285 bis, de Mozart ; Sonate pour piano nº 4 en la mineur op. 164, D 537, de Schubert ; Trio pour cordes en fa majeur, de Pleyel ; Quatuor pour flûte et cordes nº 4 en la majeur K 298, de Mozart.
0.33 L'Heure bleue. Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat.

Vendredi 27 novembre

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.10 Club Dorothée.
17.25 Jeu : Une famille en or.
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Côté enfants (et à 22.30).
18.25 Feuilleton : Santa Barbara.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Jack Lang.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Magazine : Les Marches de la gloire. Crise cardiaque sur le phare ; Un train, une vie ; Foin qui roule.
22.25 Que faire ce week-end?
22.35 Magazine : En quête de vérité. Présenté par Jean-Pierre Foucault. Les Français au goulag, d'Emmanuel Leclercq et Virginie Foucault ; Les disparus de Mourmelon.
23.40 Arthur, émission impossible.
0.40 Journal, Météo et Bourse.

FRANCE 2

15.20 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. La rentrée de Mouloudji.
16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.40 Feuilleton : Beaumanoir (et à 5.40).
17.05 Magazine : Giga.
18.25 Le Jeu! Animé par William Leymergie.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus. Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Série : Maigret. Maigret et la Nuit du carrefour, d'Alain Tasma, d'après Georges Simenon.
22.25 Magazine : Sportissimo. Présenté par Gérard Holtz et Sophie Davant.
23.40 Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.05 Cinéma : Le Petit Soldat. ■■ Film français de Jean-Luc Godard (1960).

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour. *Un si gentil petit garçon,* de Jean-Loup Chiflet.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 ▶ Magazine : Thalassa. Filles de Venise, de Lise Blanchet et Denis Bassompierre.
21.45 Magazine : Caractères. Présenté par Bernard Rapp. Invités : Michel Waldberg (*Un amour acéphale,* Correspondance 1940-1949 entre Isabelle et Patrick Waldberg) ; Thierry Jousse (*Autoportraits,* de John Cassavetes) ; Alain Chany *(Une sécheresse à Paris)* ; Nicolaus Sombart *(Chronique d'une jeunesse berlinoise).*
22.50 Journal et Météo.
23.10 Traverses. L'Histoire oubliée, d'Alain de Sédouy et Eric Deroo. 3. Les goumiers marocains.
0.05 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.10 Documentaire : Les Inventions de la vie nº 2.
15.50 Cinéma : Le Grand Simulateur. ■ Film britannique de Christopher Morahan (1990).
17.35 Le Journal du cinéma.
18.00 Canaille peluche. Les Aventures de Carlos.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : L'Ange de la mort. De Bill L. Norton.
22.00 ▶ Documentaire : Compagnon des baleines. De Robin Brown.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : A la poursuite d'Octobre rouge. ■ Film américain de John McTiernan (1989). Avec Sean Connery, Alec Baldwin.
1.10 Cinéma : La Liste noire. ■ Film américain d'Irwin Winkler (1990). Avec Robert De Niro, Annette Bening (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Les Variations Goldberg. De Bruno Monsaingeon (rediff.).
17.35 Documentaire : Fragments d'un portrait. De Bruno Monsaingeon (rediff.).
18.20 Musique : Courrier fugué.
19.00 Documentaire : L'Imagination au pouvoir. Maurice Sendak, de Wiltrud Mannfeld. *Portrait d'un illustrateur et auteur de livres pour enfants particulièrement brillant.*
19.55 Série : Monty Python's Flying Circus.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Les petits et grands événements de la semaine commentés par deux familles européennes. La revue de presse de Daniel Cohn Bendit. Reportages français et allemands.
22.10 Téléfilm : Schubert. De Fritz Lehner, avec Udo Samuel, Daniel Olbrychski (1re partie). *Les dernières années de la vie de Franz Schubert.*
23.40 Documentaire : O Protecteur de gazelles. De Kimiavi Parviz. *L'histoire de la Grande Mosquée de l'Imam Reza en Iran.*

M 6

14.15 Magazine : Destination musique.
17.00 Série : L'Heure du crime.
17.30 Série : Campus Show.
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Jeu : Le saviez-vous ?
20.35 Magazine : Capital (et à 1.00).
20.45 Téléfilm : Trois témoins pour un coupable. De David Lowell Rich.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.30 Magazine : Emotions.
0.00 Informations : Six minutes première heure.
0.05 Magazine : Culture rock. La saga de Queen.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. L'adhérence au monde.
21.30 Musique : Black and Blue. Mémoires de rock et de folk.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Edwy Plenel.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.55 Concert (en direct de la NDR de Hambourg) : Manfred, ouverture, Concerto pour piano et orchestre en la mineur op. 54, Symphonie nº 3 en mi bémol majeur op. 97, de Schumann, par l'Orchestre symphonique de la NDR, dir. John Eliot Gardiner ; Maria Joao Pires, piano.
23.09 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du Jazz Club Lionel-Hampton à Paris : le chanteur Bobby Blue Bland avec Joe Hardin et Stanley Abernathy, trompette, Al Thomas, trombone, Sidney Ford, saxophone et flûte, Mark Lee, claviers et guitare, Young Blood, basse, George Weaver, batterie.
1.05 Papillons de nuit. Par David Jisse. Le Festin de l'araignée, de Roussel.

Le Monde

RUSSIE : à l'approche du Congrès des députés

M. Eltsine se sépare du ministre de l'information et supprime le poste de M. Guennadi Bourboulis

A quelques jours de l'ouverture du Congrès des députés, où l'on s'attend à une offensive des conservateurs, le président Boris Eltsine a accepté la démission du ministre de l'information, M. Mikhaïl Poltoranine, et supprimé le poste de *«secrétaire d'Etat»* de son bras droit, M. Guennadi Bourboulis. Celui-ci a cependant été aussitôt nommé chef des conseillers présidentiels, selon l'agence Tass. Devant le Parlement, le premier ministre, M. Egor Gaïdar, principal artisan de la réforme économique, a déclaré, jeudi, qu'il ne céderait pas sur un certain nombre de points de son programme.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Après le limogeage, mardi 24 novembre, du directeur de la télévision centrale, M. Egor Iakovlev (*le Monde* du 26 novembre) le «recentrage» du pouvoir semble se poursuivre sur un rythme de plus en plus rapide à Moscou. Mercredi, en effet, M. Boris Eltsine acceptait la démission du ministre de l'information et vice-premier ministre, M. Mikhaïl Poltoranine, et jeudi, il décidait de supprimer la fonction de secrétaire d'Etat détenue par M. Guennadi Bourboulis.

Dans le même temps, les rumeurs du départ du ministre des affaires étrangères, M. Andréï Kozyrev, se faisaient si pressantes que le porte-parole de la présidence, M. Viatcheslav Kostikov, s'est senti obligé, jeudi matin, de les démentir comme *«dénuées de fondement»*.

Il faut dire que les bruits allaient bon train : la démission de M. Kozyrev, disait-on, aurait été décidée dans la nuit de mercredi à jeudi au cours d'une réunion groupant, autour du premier ministre, M. Egor Gaïdar, plusieurs personnalités représentant le courant libéral du gouvernement et toutes très proches de M. Boris Eltsine. Selon la radio indépendante Echo de Moscou, le président lui-même aurait demandé à M. Kozyrev de démissionner. Si le porte-parole officiel du ministère des affaires étrangères, M. Sergueï Iastrjembski, déclarait jeudi que *«personne n'a demandé à M. Andréï Kozyrev de démissionner»*, il précisait toutefois que le ministre *«réfléchissait sérieusement sur la situation»*, mais que toute décision incombait au président Eltsine.

Quant à M. Poltoranine, il a expliqué que sa démission devait *«protéger le président russe contre les attaques croissantes de l'opposition»*. Faisant allusion au limogeage du directeur de la télévision, il a également justifié son départ par les *«circonstances liées au fonctionnement des mass medias»*. Ceux-ci, dans leur grande majorité, ont fermement condamné la décision de M. Boris Eltsine. Pour l'hebdomadaire progressiste *Les Nouvelles de Moscou*, ce limogeage prouve que *«la fidélité personnelle et la soumission sont davantage appréciées par les autorités russes que les convictions démocratiques et le professionnalisme»*.

M. Poltoranine, qui avait mené la croisade contre l'opposition en affirmant notamment qu'un *«coup d'Etat constitutionnel»* était en préparation, a vraisemblablement préféré, en accord avec M. Boris Eltsine, prendre les devants et s'en aller avant que l'opposition n'obtienne sa tête.

A quelques jours de l'ouverture, le 1er décembre, du Congrès des députés, le «sacrifice» de ministres considérés comme les plus libéraux du gouvernement, et à ce titre bêtes noires de l'opposition conservatrice, semble confirmer qu'un accord à bel et bien eu lieu entre M. Boris Eltsine et M. Arkadi Volsky, le puissant représentant des entrepreneurs du complexe militaro-industriel et responsable du bloc de l'Union civique, qui peut se prévaloir d'un fort soutien au Parlement.

Un programme économique «anti-crise» vient d'être élaboré de concert entre des représentants du gouvernement et de l'Union civique, programme qui vise essentiellement à renforcer le rôle de l'Etat dans la conduite des affaires économiques pour tenter notamment de freiner la chute de la production et empêcher la fermeture d'un nombre trop important d'entreprises. Les pouvoirs publics devraient ainsi soutenir tout particulièrement certains secteurs vitaux de l'économie : énergie, transports, infrastructures urbaines, production alimentaire et industrie médicale.

Cette réaffirmation du rôle de l'Etat sera-t-elle conciliable avec la poursuite de la politique de réformes engagée par le gouvernement d'Egor Gaïdar ? Il est clair que cette question doit être au centre des réflexions des responsables internationaux chargés de mettre en œuvre la politique d'assistance à la Russie. Un départ de M. Andréï Kozyrev serait ainsi considéré dans les capitales occidentales comme la preuve d'un changement de cap important et même inquiétant dans la conduite des affaires tant intérieures qu'extérieures de la Russie, à moins que le compromis auquel semble s'être résigné M. Boris Eltsine ne soit la seule possibilité de préserver les chances d'un passage sans violences vers une société démocratique.

JOSE-ALAIN FRALON

Président de l'Assemblée nationale

M. Nouhak Phoumsavan à la tête de l'Etat laotien

Président de l'Assemblée nationale du Laos, M. Nouhak Phoumsavan a été élu mercredi 25 novembre par le Parlement à la tête de l'Etat, après la mort, samedi, du président Kaysone Phomvihane. M. Phoumsavan est membre du bureau politique du Parti populaire révolutionnaire (PPR, communiste) depuis sa fondation en 1955. Il a été longtemps ministre des finances. La radio n'a pas précisé quel sera son titre officiel.

On sait peu de choses du nouvel élu. D'origine paysanne modeste, M. Phoumsavan a été, jadis, chauffeur routier. Il aurait environ soixante-dix ans. Membre du triumvirat qui dirigea le Laos depuis l'arrivée au pouvoir du parti unique, en 1975 – avec le défunt président Kaysone et l'actuel premier ministre, M. Khamtay Siphandone, – M. Phoumvasan est tenu pour proche des dirigeants vietnamiens. – *(Reuter.)*

□ **CHINE : libération d'un dissident.** – M. Bao Zunxin, figure de proue du mouvement pro-démocratique de 1989, a été libéré *«sur parole»* mercredi 25 novembre. M. Bao, cinquante-cinq ans, historien, avait été arrêté au lendemain de l'opération sanglante qui a mis fin au «printemps de Pékin», le 4 juin 1989. Il avait été condamné en 1991 à cinq ans de détention.

□ **Un concurrent du Vendée Globe meurt noyé.** – Le corps du navigateur Nigel Burgess, concurrent du Vendée Globe, a été repêché, jeudi 26 novembre, par des plongeurs de la marine nationale française. Il avait déclenché, la veille, ses balises de détresse. Son bateau a été retrouvé vide, jeudi matin, puis son radeau de survie. Lorsqu'on a découvert son corps, Nigel Burgess portait sa combinaison de survie dans laquelle se trouvait la balise qui a permis au navire de la marine nationale, *Le Monge*, de le localiser.

□ **RALLYES : Carlos Sainz champion du monde.** – Après celui de 1990, l'Espagnol Carlos Sainz (Toyota Celica) s'est adjugé un deuxième titre de champion du monde des pilotes de rallye en remportant le RAC.

Dans les attendus d'un récent arrêt

La cour d'appel de Chambéry déclare que M. Le Pen et le FN sont «antisémites» et «racistes»

Dans un arrêt rendu, le 4 novembre, par la cour d'appel de Chambéry (Savoie), M. Gérard Fumex, directeur de publication du *Journal*, bimensuel d'Annecy, a été condamné à payer 1 F de dommages-intérêts à M. Jean-Marie Le Pen et au Front national pour injures. En revanche, les plaignants ont été déboutés de leur plainte pour diffamation. Dans les attendus de son arrêt, la cour juge que le chef de file de l'extrême droite et son parti sont *«antisémites»* et *«racistes»*.

M. Le Pen et le Front national avaient déposé plainte à la suite de la publication dans *le Journal*, bimensuel d'expression et d'informations locales de l'agglomération annecienne, d'un article qu'ils considéraient diffamatoire et injurieux.

Sous le titre *«Savoyards, faites pas les cons !»*, M. Fumex, directeur de la publication, invitait ses lecteurs, à la veille des élections de mars dernier, à ne pas apporter leurs suffrages au parti lepéniste dans les termes suivants : *«En votant pour les candidats du Front national, c'est Le Pen-Pétain que vous risquez de mettre au pouvoir et, derrière lui, tous les nazillons, les nostalgiques des chambres à gaz, les défenseurs de la race blanche, les chasseurs de juifs et d'Arabes. Ceux-là mêmes qui, sous le régime de Vichy, pendant l'occupation nazie, ont dénoncé d'autres Français à la Gestapo, ont participé à la rafle du Vel'd'Hiv', ont contribué à la campagne d'extermination des juifs, des tziganes..., hommes, femmes, enfants. Le vote sanction, c'est fini. On ne rigole plus. Les scores électoraux actuels dépassent le seuil de tolérance pour un parti d'obédience fasciste.»*

Après avoir été déboutés de leur action, en première instance, par le tribunal d'Annecy, les plaignants avaient fait appel (*le Monde* du 9 juillet).

M. Le Pen et le Front national n'ayant pas retenu les expressions *«régime de Vichy»* et *«parti d'obédience fasciste»* dans leur plainte, la cour d'appel remarque en premier lieu, dans ses attendus, que les plaignants *«ne considèrent pas ces propos comme injurieux ou diffamatoires»*. Elle note que le Front national *«s'oppose ouvertement à l'immigration et à toute personne qui n'est pas française par le sang»*, que *«M. Le Pen ne cache pas son ressentiment envers les juifs»*, *«qu'il n'hésite pas à parler de complot judéo-maçonnique, incitant ainsi à l'antisémitisme»*, *«que son humour mal venu s'exerce aussi contre les juifs dans des calembours plus que douteux»*. Les attendus font référence à plusieurs jugements, notamment un arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 25 février 1991 selon lequel le *«caractère nationaliste»* du Front national fait apparaître une *«similitude avec les doctrines fascistes ou nazies»*. La cour de Chambéry, elle-même estime que *«tant M. Le Pen que le Front national (...) abondent dans le sens des théories fascisantes»*.

Remarquant que les militants du Front national n'ont *«pas sanctionné* [M. Le Pen] *pour ses outrances verbales»*, la cour ajoute que, *«en gardant pour dirigeant une telle personne malgré les condamnations prononcées contre lui, les adhérents à cette association ont démontré qu'ils étaient en parfait accord avec leur chef de file»* et que, *«en ne démissionnant pas de l'association, ils acceptent donc les propos tenus par leurs «chefs» en leur nom et reprennent à leur compte l'idéologie, les dires et les aspirations que ces derniers affirment lors de leurs prises de parole»*. En conséquence, M. Le Pen et le Front national sont déboutés du chef de la diffamation.

Pour ce qui concerne les injures visées par la plainte – *«nazillons»*, *«nostalgiques des chambres à gaz»*, *«défenseurs de la race blanche»*, *«chasseurs de juifs et d'Arabes»*, – la cour de Chambéry déclare que *«celles-ci s'adressaient à des membres d'une association et à leur président, dont nous avons vu ci-avant qu'ils étaient antisémites, racistes, anti-immigrés, favorables à un apartheid à la française»*. Estimant que *«les termes vexatoires prononcés ne devaient pas être trop outrageants pour eux et ne les ont certainement pas autant choqués, voire pour certains pas du tout, que s'ils s'étaient adressés à des personnes luttant contre ces modes de pensée et d'action»*, le juge d'appel a considéré que *«le préjudice est extrêmement minime»* et il a alloué, en conséquence, une somme de 1 F de dommages-intérêts aux plaignants. Des extraits de cet arrêt devront, en outre, être publiés dans *le Journal*.

Au tribunal correctionnel de Strasbourg

Un élu alsacien du Front national condamné pour un écrits racistes

STRASBOURG

de notre correspondant

M. Walter Krieger, conseiller régional (FN) d'Alsace, a été condamné à 15 000 F d'amende par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour contrefaçon de marque. Il lui est reproché d'avoir participé, au cours de l'année 1990, à la publication d'un petit journal qui avait détourné le titre d'un quoditien disparu en 1986, *le Nouvel Alsacien*, et la signature d'un journaliste des *Dernières Nouvelles d'Alsace*.

Deux autres militants du Front national à l'époque, François Ernst et Christian Hochenedel (plusieurs fois candidat dans le Bas-Rhin), ont été condamnés : le premier à 8 000 F d'amende pour le même motif, le second à un an de prison avec sursis, 20 000 F d'amende et cinq ans de privation des droits civiques. M. Hochenedel se voit reprocher également *«une provocation à la discrimination et à la haine raciales, la complicité d'usurpation d'identité et une diffamation publique»*.

Des personnalités mises en causes

Huit numéros de cette petite publication avaient circulé à Strasbourg dans les premiers mois de 1990, de la main à la main ou distribués dans les boîtes aux lettres. Sous le pseudonyme de Christian Renard, M. Hochenedel y avait signé une série d'articles très violents, parfois nettement racistes et antisémites, ou mettant en cause des journalistes ou des élus régionaux. D'autres articles de la même veine avaient été signés du nom de Jean-Louis English, éditorialiste politique des *Dernières Nouvelles d'Alsace* devenu depuis directeur régional de France 3, qui avait porté plainte.

Les accusés ont en outre été condamnés à verser 50 000 F de dommages et intérêts à la société propriétaire du titre détourné, et M. Hochenedel à verser 15 000 F à M. English, 5 000 F à un autre journaliste qu'il avait diffamé, et 10 000 F à la Ligue des droits de l'homme. M. Krieger a annoncé son intention de faire appel.

JACQUES FORTIER

SOMMAIRE

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 15 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde des livres» folioté 25 à 32

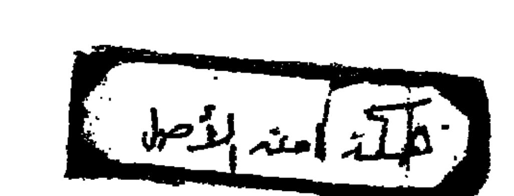
Le numéro du «Monde» daté 26 novembre 1992 a été tiré à 474 414 exemplaires.

Demain dans «le Monde»

«Sans Visa» : Remous sur le Nil

Première industrie d'Égypte avec des revenus qui ont dépassé, de juin 1991 à juin 1992, les 3 milliards de dollars, le tourisme en Egypte, qui occupe directement ou indirectement plus de deux millions de personnes, est actuellement compromis par une série d'attentats intégristes. Pour les «barbus», la paralysie du secteur touristique est devenue la stratégie idéale pour renverser le «régime impie».





Le Monde
DES LIVRES

L'invention du sabbat

Dans un livre fascinant et ambitieux, Carlo Ginzburg tente d'exhumer un socle de croyances qui constituerait une religion agraire primitive et universelle

LE SABBAT DES SORCIERES
(Storia notturna)
de Carlo Ginzburg.
Traduit de l'italien
par Monique Aymard,
Gallimard, 427 p., 238 F.

Storia notturna, Ecstasies, le Sabbat des sorcières : d'une langue à l'autre, le titre du dernier ouvrage de Carlo Ginzburg n'est pas le même – signe que ce livre fascinant et ambitieux n'indique pas facilement son identité. A son point de départ, un constat : l'uniformité des déclarations faites par les accusés des procès de sorcellerie, multiples dans toute l'Europe entre le XVe et le XVIIe siècle. Ces aveux innombrables fixent une image du sabbat où partout se retrouvent les mêmes traits : les chevauchées et les rassemblements nocturnes, l'abjuration de la foi, la profanation de la croix et l'hommage au diable, les banquets et les orgies, les sacrifices d'enfants et la fabrication d'onguents maléfiques.

En centrant leur attention sur cette imagerie, les historiens ont peut-être manqué l'essentiel, à savoir ce que croyaient vraiment les victimes. Il faut, en effet, soigneusement distinguer entre les croyances des juges, organisées par les descriptions stéréotypées de la sorcellerie telles que les donnent les traités de démonologie, et celles des accusés, qui leur demeurent irréductibles. Même si les aveux de ces derniers énoncent les figures obligées des textes savants, même s'ils disent leur expérience dans les catégories qui sont celles de leurs persécuteurs, sorciers et sorcières participent d'un univers symbolique qui a ses motifs, ses logiques, ses racines propres.

Carlo Ginzburg pense qu'il est possible d'exhumer, sous les discours imposés, le socle de croyances et d'expériences qui constituent le « noyau folklorique », à la fois travaillé et occulté par le stéréotype du sabbat. Pour ce faire, il est deux méthodes complémentaires. La première, micro-historique, s'attache aux « anomalies », aux « fissures », que laisse percevoir, parfois, l'inlassable répétition de motifs conventionnels. C'est une telle attention qui avait permis à Ginzburg de repérer dans une série de procès menés par les inquisiteurs en Frioul entre 1565 et 1675 un écart fondamental entre les déclarations des accusés, qui disaient livrer bataille certaines nuits contre les sorciers et participer à des processions dans le monde des morts, et les certitudes des juges, pour qui ces bizarreries n'étaient qu'une manifestation de plus du pacte diabolique et de la réalité du sabbat (1).



Carlo Ginzburg : une érudition étourdissante. ANNIE ASSOULINE

La seconde méthode, « morphologique », a consisté à *« réunir un ensemble de mythes, de légendes, de fables et de rites, souvent attestés dans un cadre chronologique et spatial très étendu »,* caractérisés par leurs ressemblances avec les deux croyances essentielles des « sorciers » frioulans : les processions des morts et les batailles nocturnes, les unes et les autres faites « en esprit », l'âme s'étant évadée du corps.

Comme pour apprivoiser son lecteur, peut-être effarouché par le grand voyage qu'on lui propose, le livre s'ouvre par une enquête historique classique, consacrée à la formation du stéréotype du « sabbat des sorcières ». Les premiers procès qui le mettent en œuvre apparaissent dans le dernier quart du XIVe siècle, sur les deux versants des Alpes occidentales. Pour Ginzburg, ils sont le résultat d'un *« processus qui en moins d'un siècle fit glisser de la persécution des lépreux vers celle des sorciers ».*

Au cours du XIVe, temps de crise et de craintes, trois « sectes » sont successivement désignées comme coupables des malheurs des temps et châtiées par les juges laïques et ecclésiastiques : les lépreux, les juifs, les sorciers. La série commence en 1321 lorsque les lépreux sont accusés d'empoisonner les fontaines et les puits du royaume de France. Elle continue en 1348 quand les juifs sont tenus pour responsables de la diffusion de la peste. Elle s'achève à la fin du siècle avec la fixation de l'obsession du complot sur une nouvelle secte, celle des sorciers et sorcières.

D'une persécution à l'autre, l'épicentre se déporte vers l'est. En 1321, il est situé dans le midi de la France, en 1348 dans le Dauphiné et en Savoie, là où nombre de juifs ont trouvé refuge après leur expulsion de 1323, là où moins d'un demi-siècle plus tard commencent les premiers procès contre les adeptes du sabbat. Comme autrefois les lépreux, les sorciers sont tenus pour coupables d'apostasie et de profanations. Comme les hérétiques, vaudois ou non, qui sont eux aussi pourchassés dans l'arc alpin à partir de la fin du XIVe siècle, ils sont stigmatisés comme des adorateurs du diable et des infanticides.

D'un bouc émissaire à l'autre

En revanche, les autres accusations qui les conduisent à la mort ne paraissent pas des réemplois : ainsi les rassemblements nocturnes, les vols sur des bâtons ou des balais, les métamorphoses en animaux. Identifier l'origine et la signification de ces traits spécifiques, venus d'une *« couche culturelle infiniment plus profonde et plus lointaine »*, est l'objet des deuxième et troisième parties de l'enquête, *« les plus discutables du livre »* selon Carlo Ginzburg lui-même.

La première fait moins problème, inscrivant de façon convaincante et documentée l'*« invention »* du sabbat au terme d'un ensemble de déplacements qui font passer d'un bouc émissaire à l'autre la même certitude dans l'existence d'un complot, d'identiques accusations, et une procédure judiciaire qui exige des accusés l'aveu de leurs crimes. Toutefois, suffit-il d'invoquer *« la crise de la société européenne au XIVe siècle, et les disettes, la peste et la ségrégation ou l'expulsion des groupes marginaux qui l'accompagnent »*, pour rendre compte de cette trajectoire ?

Roger Chartier

Lire la suite page 30

(1) Carlo Ginzburg, *les Batailles nocturnes, sorcellerie et rituels agraires aux XVIe et XVIIe siècles*, Lagrasse, Verdier, 1980 ; rééd. Paris, Flammarion, 1984.

Survivre aux survivants

Le deuxième volume d'une BD qui ne ressemble à rien d'autre

MAUS II
Un survivant raconte
d'Art Spiegelman.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Judith Ertel,
Flammarion, 138 p., 84 F.

« C'est là que mes ennuis ont commencé »... Là... Mes ennuis... Avec quelle discrétion Art Spiegelman reprend la phrase de son père arrivant à Dachau, où le typhus extermine ceux qui n'étaient pas morts à Auschwitz ou en chemin, entraînés vers l'Allemagne par une armée qui fuit. Spiegelman, né à Stockholm en 1948, qui ne sait presque rien du passé de ses parents. Sinon qu'ils sont des survivants des camps nazis. Qu'ils n'en parlent pas. Sauf parfois en poussant des cris dans leur sommeil. *« Tous les parents crient-ils en dormant ? »*, se demande-t-il.

Avec *Maus*, ce n'est pas un récit de plus sur l'Holocauste qu'a voulu faire Spiegelman en commençant en 1986 dans *Raw*, une des prestigieuses revues américaines de bandes dessinées, à publier l'histoire de chats poursuivant des souris sous l'œil bienveillant des cochons. Chacun reconnut les nazis, les juifs, les Polonais, et le succès fut immédiat.

Le premier volume (1) s'achevait quand le père débarquait à Auschwitz. Le second, qui vient de paraître, renoue le fil par des moyens différents où le narrateur exprime à chaque moment sa difficulté à poursuivre et son angoisse. Comment vivre « après » ? Comment vivre la vie normale ? Il va tenter de scruter le passé, d'expliquer son rapport difficile avec ses parents, son père surtout, maintenant qu'ils sont morts, tous les deux. Et qu'il s'agit pour lui de survivre aux survivants. Sa mère, rescapée elle aussi des camps, qui s'est pendue quand il a eu vingt ans. Vladek, son père remarié, qui se fait pesant pour son fils, l'accable sous un chantage permanent, exigeant l'attention et la tendresse qui lui sont dues. Quand il simule par exemple un infarctus pour garder davantage ses enfants près de lui : *« Oïe. Alors c'était mieux que vous veniez pas. Maintenant je suis habitué un peu à vous avoir avec moi. »*

Chats-nazis et cochons-kapos

Vladek, le rescapé, exige tout de son fils. Tout son temps, toute sa capacité d'aimer, sa présence contre la solitude. En cet été de vacances des années 80, dans la belle campagne de l'Etat de New-York, avec son magnétophone, son micro, Art se fait raconter Auschwitz. Et le passé, peu à peu, contamine le présent des Catskills, les fumées des cheminées envahissent le paysage, les rangées de châlits occupent tout l'espace, des femmes pendues pour avoir volé des explosifs et fait sauter un crématoire apparaissent dans le pare-brise au tournant de la route ; les chats-nazis, les cochons-kapos brandissent leurs fouets.

« Quand j'étais petit, il m'arrivait de me demander lequel de mes parents j'aurais laissé les nazis emmener au four crématoire si je ne pouvais en sauver qu'un seul... D'habitude, je sauvais ma mère. Tu crois que c'est normal ? » demande Art à sa femme, Françoise, la Française, la *goy* qui s'est convertie pour satisfaire Vladek. L'auteur, son masque de souris sur le visage, à sa table à dessin, n'arrive pas à dessiner. Comment visualiser Auschwitz, quand on n'y est pas allé ? Et même quand on en est revenu. Pour vaincre la dépression, la mort de son père, la perspective d'être père lui-même, il s'est trouvé un psy, un rescapé de Terezin. Le récit du père, la déprime du fils, le dessin simplifié à l'extrême, le langage écorché de l'émigré (soigneusement recréé en français dans les bulles) se superposent dans une BD qui ne ressemble à rien d'autre. Et qui a dû être la première BD à remporter un prix Pulitzer.

A chacun son « patrimoine », pour reprendre le titre du dernier livre de Philip Roth, qui découvre ce que fut son père alors qu'il va mourir (2). Art Spiegelman fait, avec beaucoup de finesse, le portrait d'un vieil homme, avec ses lâchetés, ses manies horripilantes, son avarice caricaturale quand il se fait rembourser des paquets à moitié mangés (*« Il n'y a pas de honte ! Je ne peux pas les manger »*, dit le père. *« Alors garde bien ces foutues céréales au cas ou Hitler reviendrait un jour »*, se fâche le fils). Il ne veut pas idéaliser. Il revendique pour son père le droit d'être juif et avare. Sans que cela soit antisémite...

Est-ce de l'humour juif ? Qu'est-ce que l'humour juif ? C'est d'abord une façon de parler. On peut avoir eu honte de la façon dont son grand-père écorchait la langue, et être attendri par le *broken yiddisho-english* de ces émigrés qui parlaient comme Vladek... Tant pis. Surtout, Spiegelman nous montre qu'on n'est pas forcé d'aimer les juifs parce que ce n'est pas « bien » d'être raciste. D'ailleurs, Vladek ne cache pas qu'il n'aime pas les Noirs et ne supporte pas la promiscuité sur la banquette arrière de ce *« schwartze » que sa belle-fille* a pris en auto-stop. On n'est pas forcément quelqu'un de bien parce qu'on a survécu à l'enfer. On n'est pas forcément quelqu'un de mal non plus. La souffrance subie ne rend pas meilleur.

« Mères juives, je vous hais... » Que d'amour pour sa mère il y avait dans la fameuse phrase de Philip Roth à la fin de *Portnoy* ! Dans *Maus* de Spiegelman, que de reconnaissance pour le père d'avoir été ce qu'il était.

Nicole Zand

(1) « Le Monde des livres » du 27 novembre 1987.

(2) « Le Monde des livres » du 6 novembre.

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

LES AVENTURES ORDINAIRES DE JACQUES LAMARE
de Rafaël Pividal. Quai Voltaire, 212 p., 95 F.

Tous les mêmes

ON est bien tous les mêmes. A cultiver sa différence on ne voit pas que le voisin en fait autant. A se croire singulier chacun abonde dans un travers commun. Et tous ensemble, à notre corps défendant ou non, nous contribuons à cette grande œuvre inconsciente et collective : être comme tout le monde. Il est clair que le plus petit écart de conduite, la plus infime divergence d'opinion sont déjà enregistrés dans l'ordinateur des statisticiens et ne font que confirmer notre absolue et fastidieuse normalité.

Nos gestes les plus désespérés pour sortir de la nasse sont prévus : soubresauts de noyés, parades dérisoires contre les chiffres inexorables. Vous êtes, nous sommes, tant pour cent à être particuliers en ceci, qui ne l'est plus, du coup ; vous êtes un sur trois qui contracterez tel mal au cours d'un mode de vie que vous serez seul à juger aventureux et plein d'amour ; vous êtes, nous sommes, des millions à nous croire un autre, et de la même façon. C'est à partir de cette constatation un peu amère que s'est embarqué Rafaël Pividal pour son dernier ouvrage, qui tient moins du roman que de la fable ou de la satire.

Pividal n'a pas été longtemps optimiste, depuis son premier roman, *Une paix bien intéressante*, paru au Seuil en 1963, jusqu'au *Goût de la catastrophe* (Prix Goncourt de la nouvelle aux Presses de la Renaissance en 1991) en passant par *Pays sages, la Maison de l'écriture*, et *le Petit Marcel*. Il a pourtant l'air gai, de prime abord, fantasque et ironique dans la veine de maints moralistes railleurs à la française. Il a le sens de l'humour, de l'imagination et de la verve. Mais on ne rit pas toujours de ce qu'il y a de plus drôle, c'est un vieux débat auquel on s'est frotté dès le lycée.

JACQUES Lamare est un petit fonctionnaire de police de trente-neuf ans, un obscur sans-grade à qui il n'arrive jamais rien jusqu'à ce jour, cette première page où un écrivain le cueille et s'occupe de son cas. Il joue au Loto, sans succès, fait le concours des maisons du *Parisien libéré*. Il a un talent secret, il devine l'avenir : *« Ainsi avait-il su à l'avance qu'il raterait son bac, que sa femme le tromperait, qu'il habiterait à Montreuil, que son père mourrait d'une cirrhose, que Giscard serait élu en 1974, qu'il manquerait le tiercé et qu'il ne gagnerait pas le concours des maisons du* Parisien libéré. » Sauf que, pour une fois, il gagne. Il a la maison en Normandie, à Bouville, exactement telle qu'il l'avait prévue. Il l'aurait préférée à Montreuil, banlieue chérie, mais soit !

Il y va pour les vacances et dialogue longuement avec un prêtre qui lui dit que c'est formidable d'être banal à ce point, d'être si parfaitement un type moyen en tout. Pourquoi ? Mais parce qu'il est une réfutation vivante du marxisme. Il est *« l'électeur de Hitler comme le zélateur de Staline, l'homme incertain et doux, toujours soumis, connaissant ses limites. Bon chrétien en chrétienté. Créature parfaite de Dieu. Véritable Adam. Justification des pires sottises et des plus grands crimes »*.

Depuis quelque temps, Lamare se paie une veine insolente. Il gagne à tous les jeux, au Loto, au casino, où il fait n'importe quoi et ramasse des plaques à la pelle. Il rencontre à la roulette un type aussi banal que lui, qui lui dit : je crois qu'on se ressemble, vous faites partie des 65 %, vous devriez adhérer à l'association. Il s'agit de l'Amicale des hommes et des femmes moyens, où on l'accueille à bras ouverts. Il est coiffé d'une marraine, Anne Onyme, et fait la connaissance d'une beauté moyenne, Berthe Bis, qu'il drague avec une technique très moyenne (*« C'est la première fois que vous habitez chez vos parents ? »*) et qu'il emmène en week-end à Etretat, lui qui déteste la mer. Il ne se passe évidemment rien entre eux. De retour à Paris, à l'amicale des moyens, Jacques constate : *« Ce que j'aime ici, c'est qu'on est tous un peu pareils. On se sent moins seuls. C'est comme une glace qui parle. »*

Ensemble ils vont à Limoges, ville irrémédiablement moyenne, et visitent une galerie de monstres où figurent entre autres *« l'homme intelligent »*, présent dans toutes les parties du globe, *mais momentanément* absent pour raisons de santé et remplacé par sa femme au pied levé (*« Jacques posa une question par terre à cause d'une légère crampe »*) et l'Australien, admirable condensé de clichés : *« L'Australien est issu du croisement d'un forçat et d'une prostituée, il jouit d'un climat lénifiant, les arbres dans son île ne font pas d'ombre, il cherche l'or, s'évade. L'Australie a la forme d'un moule à tarte tordu, les bords sont plus élevés que le centre, cela explique que ses habitants soient aussi tartes. En outre, l'Australien pond des œufs et a une poche ventrale pour mieux rendre la monnaie, il confond l'être et l'avoir, l'été et l'hiver. »*



Rafaël Pividal : fantasque et ironique.

ULF ANDERSEN/GAMMA

Ils partent enfin en croisière, petit enfer flottant sur la Méditerranée, qui ne les met nullement à l'abri des jeux de mots de Pividal, amateur incorrigible de l'Almanach Vermot et de ses fusées spirituelles, les pires comme les meilleures : *« Les frais d'inscription s'élèvent à dix mille francs, boissons non comprises. D'ailleurs aujourd'hui nous ne comprenons plus rien à la boisson » ; « Il eut un temps très long de réaction, tout comme le général Pinochet » ; « Un murmure d'acquiescement tacite et tite-live parcourut l'assemblée »*, etc.

Accoudés au bastingage, ils regardent le sillage du navire sur le miroir de la mer et se demandent gravement, comme l'auteur, comme nous : à quoi peut penser un imbécile ? Hélas, à la même chose que nous. Il y a des philosophes à bord, qui régulièrement informent Jacques de leur intention de lui toucher un mot. On organise des jeux, des loteries, des tombolas, des concours. On joue à ne plus fumer, à ne plus boire. Jacques triche sans vergogne, gagne à tout, connaît un certain succès, sauf auprès des femmes qui ne l'intéressent que bien mollement. Pour un peu il ferait figure de leader.

C'est d'ailleurs ce que lui proposent les philosophes : devenir un roi. *« Cet homme est doublement fabriqué, d'abord par la société qui en a fait un vulgaire résumé d'elle-même, d'autre part par nous, qui en ferons l'instrument de l'intelligence occulte et bafouée. Cet âne sera notre porte-parole et notre chargé de pouvoir. Il incarnera l'idiotie à l'état brut de façon à séduire le plus grand nombre d'électeurs. N'est-ce pas cela la démocratie ? »* Le projet prend forme, de Corse à Malte, puis à Chypre et en Egypte, terre des initiés où l'on se recueille entre penseurs autour d'un noir dessein dont l'embrouille nous échappe quelque peu. Il faut tuer Jacques Lamare, une fois élu président, pour le sanctifier, le mettre sur orbite historique. Qu'il se suicide ou qu'on le tue, peu importe aux philosophes, ce qu'ils veulent c'est le sang du crétin fondateur pour cimenter leur pouvoir caché.

ON l'a compris, Pividal n'est pas particulièrement tendre à l'égard de la démocratie élective. Vers quoi penche-t-il ? Au détour d'une blague, de temps à autre, on aperçoit un débris de marxisme, un calembour hégélien, comme des bouts d'épaves, résidus d'un naufrage ancien. L'homme a dû être de gauche, *autrefois. Maintenant il fait comme les autres, il croit que l'écroulement du mur de Berlin*, c'est la fin des haricots et de la pensée politique. Sa croisière d'imbéciles tourne court et s'embourbe assez vite, faute d'un cap, d'une solution, faute d'amitié pour ses personnages. Tous les mêmes, sans doute, et nous aussi. Pourtant, le diable, le bon Dieu, et nos parents, savent bien que nous sommes uniques et que c'est ainsi qu'il faut nous aimer. Ne serait-ce que le temps d'un roman.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

ŒUVRES
de Crébillon fils.
Préface d'Ernest Sturm,
introductions de Stéphane Pujol
et d'Ernest Sturm.
Ed. François Bourin,
874 p., 280 F.

L'école de la légèreté

IL se prénommait Claude-Prosper, ce qui déjà n'était pas rien. Sa deuxième particularité serait d'être éternellement « le fils ». On l'appellerait encore Crébillon fils alors qu'il serait vieux ou mort depuis longtemps. L'autre, le père, qui arrivait du dix-septième siècle comme d'une province retirée, semblait aussi démodé que les titres de ses tragédies : *Idoménée, Rhadamiste et Zénobie*... Tandis que, né en 1707, la même année que Buffon, Claude-Prosper était de son temps. Il avait le même air que lui. Orphelin de Charlotte, sa mère, depuis l'âge de quatre ans, il essayerait d'effacer ce malheur, en changeant les cartes du destin dans *les Egarements du cœur et de l'esprit*. Le héros de ce roman se présenterait, en effet, comme le fils d'une jeune et jolie veuve. La littérature fait ce qu'elle peut pour réparer les torts de l'existence...

Les jésuites, qui l'avaient éduqué, proposèrent au jeune Crébillon d'*« entrer dans les ordres »*, mais il était trop attiré par son époque pour être tenté par le ciel. Au contraire de son père, qui préférait la compagnie des animaux à celle des philosophes et des marquises, Claude-Prosper se jeta dans la vie mondaine. Il fut reçu dans les salons. Il courut les théâtres. Il allait à la cour de Sceaux, chez la duchesse du Maine, où l'on pouvait rencontrer Fontenelle, Voltaire et Mme du Deffand. Lorsqu'il rentrait chez lui, le jeune Crébillon prenait des notes sur les mœurs, les propos et les manières *« des libertins et des petites maîtresses »*, comme le dit Ernest Sturm, qui a préfacé cette édition de ses œuvres.

Voilà comment Claude-Prosper employait son temps. Il fit ses débuts littéraires en 1730, avec *le Sylphe ou Songe de Mme de R... écrit par elle-même à Mme de S... « Vous vous plaignez à tort de mon silence,* déclarait Mme de R... à sa correspondante, *et ce n'est pas assez pour accuser les gens de paresse d'être une fois sorti de la sienne. Que je vous ennuierais si mon exactitude vous forçait quelquefois à m'écrire ! A peine avez-vous le temps de penser. Considérez, peut-être ne l'avez-vous jamais fait, qu'il n'y a pas d'oisiveté au monde plus occupée que la vôtre. Le tumulte de Paris qui ne vous laisse pas le loisir de former une idée nette, les plaisirs qui se succèdent sans cesse, la compagnie nombreuse dont le mélange amuse toujours, quelque ridicule qu'il puisse être, (...) les aventures qui arrivent, et qui fournissent perpétuellement des occasions de médisance, (...) le plaisir toujours varié que donne la coquetterie, le jeu qui occupe quand la désertion d'un amant ou les égards pour la bienséance laissent des moments à perdre, eh ! comment, dans cet embarras, pourriez-vous quelquefois songer à moi ? »* C'était un modèle de littérature épistolaire et frivole. Là encore, le jeune Crébillon faisait l'inverse de Crébillon père. Il prenait soin d'éviter l'emphase et les gémissements qui étaient la marque de papa.

DEUX ans plus tard, il publiait *les Lettres de la marquise de M... au comte de R...* Il relançait ainsi le genre du roman épistolaire, inauguré par les *Lettres de la religieuse portugaise*, en 1669. Mais, avec Claude-Prosper, on se retrouvait très loin des missives de Mariane. Et l'on était, pareillement, à des années-lumière de *la Princesse de Clèves*. Car il « disséquait » la passion amoureuse et montrait les illusions qu'elle comporte. Averti de ces chimères (et des infortunes qu'entraînent les sentiments excessifs), le nouveau siècle se mit à l'école de la légèreté. *Les Egarements du cœur et de l'esprit* parurent en 1736 et en 1738. Crébillon fils racontait l'éducation sentimentale d'un jeune homme. Les Français adorent ce genre de littérature. Avec le héros du roman, ils découvraient que *« Je vous aime »* voulait dire seulement *« Je vous désire »*...



Claude-Prosper fréquentait alors le salon de Mme de Tencin. Pour son œuvre suivante, *le Sopha*, il s'inspira sûrement de ce qu'il avait observé chez la séduisante Alexandrine, car elle était devenue la protectrice des mœurs légères. Mais, en retour, les lecteurs de Crébillon fils se mirent à vivre comme les personnages qu'il dépeignait. C'est l'éternel problème : qui imite qui ? Est-ce l'auteur qui copie l'époque, ou l'époque l'auteur ? « Les deux », chère Madame... Et le baron de Grimm pourrait écrire que *« les ouvrages »* de Claude-Prosper étaient *« les romans domestiques de la nation »*.

A la suite de Crébillon fils, le siècle recommanda de pratiquer l'« amour-plaisir » plutôt que l'« amour-passion ». Et la philosophie libertine des années 1740 et 1750 se résuma dans les propos que tient le héros de *la Nuit et le Moment* : *« On se plaît, on se prend. S'ennuie-t-on l'un avec l'autre ? On se quitte avec tout aussi peu de cérémonie que l'on s'est pris. Revient-on à se plaire ? On se reprend avec autant de vivacité que si c'était la première fois. »* Le marquis de Sade accuserait Claude-Prosper d'avoir *« corrompu la jeunesse »*. C'est une vieille chanson, mais elle est inattendue, venant de cet auteur. Il faut sans doute y voir de la jalousie. La malveillance d'une boutique rivale...

Le Sopha, qui parut en 1742, était un livre extravagant. Il préfigurait, justement, *la Philosophie dans le boudoir*, mais il offrait davantage de charme. On y rencontre un sopha qui relate ses souvenirs – comme pourrait le faire, à présent, le divan des psychanalystes. Naturellement, ce meuble a été le témoin de beaucoup de choses. Et les commentaires qu'il fait sont un délice : *« S'il est vrai qu'il y ait peu de héros pour les gens qui les voient de près, je puis dire aussi qu'il y a, pour leur sopha, bien peu de femmes vertueuses. »*

CE *« conte moral »* attira quelques désagréments à Crébillon fils, car il égratignait le despotisme à travers la peinture d'un monarque oriental imaginaire. Et l'exotisme n'est pas nécessairement le meilleur alibi ni la meilleure excuse. Claude-Prosper fut *« exilé »* pendant trois mois *« à trente lieues de Paris »*. Cela ne faisait que cent vingt kilomètres, mais il éprouva des mélancolies de bout du monde... Quelque temps après cette mésaventure, il rencontra une Anglaise, Henriette-Marie Stafford. Elle était, paraît-il, assez laide et assez dévote (ce qui n'arrangeait rien). Crébillon fils l'épousa quand même. Sans doute la voyait-il autrement.

Durant les années 1760, il fut lâché par son époque. C'était à croire que les Français n'avaient pas le goût du bonheur. Car l'insouciance de Claude-Prosper cessa de leur plaire. Il vieillit et mourut démodé, ce qui fait vieillir et mourir deux fois. C'était une habitude dans la famille, mais Crébillon fils ne méritait pas ce mauvais sort. Très peu de gens vinrent à son enterrement en avril 1777. Il rejoignit discrètement le monde des fantômes... Le nouveau libertinage était le contraire de celui qu'il avait enseigné. Les anciens plaisirs de la séduction étaient remplacés par une sorte de « guerre froide ». Il s'agissait de posséder pour asservir et pour détruire. La passion revenait sous une autre forme, et l'âpreté de Laclos succéda à la légèreté de Claude-Prosper.

★ « L'Ecole des lettres » réédite aussi *les Egarements du cœur et de l'esprit* (postface et notes d'Yves Salloui, Seuil, 310 p., 44 F). Signalons, dans la même collection, *Jacques le fataliste*, de Diderot (postface et notes de Norbert Czarny, 408 p., 52 F).

AU FIL DES LECTURES

par Monique Petillon

Errance lyrique

Après les fragments en archipel qui, dans son premier livre (1), *constituaient un poème unique, Benoît Conort a choisi dans Au-delà des cercles* de retracer en *«orbes»* concentriques ses errances lyriques. Au-delà du cercle des boulevards qui boucle l'*«enfer»* de la ville noire, il y a un espace de rochers, d'algues et de vent où hurle la mouette. Plus loin encore, lorsqu'on a *«brisé la boussole, cédé au vagabondage»*, Bénarès, les fleurs orange sur le fleuve, la foule où le passant est *«pétrifié par le tournoiement de la vie»* : un *«finistère»* après lequel on ne peut que revenir.

Car à ce mouvement de fuite répond, par une sorte d'oscillation, un mouvement inverse de repli, de refuge en soi. C'est souvent le retour à un *«horizon d'enfance»*, le souvenir de peurs anciennes comme quand, les soirs d'orage, on pouvait encore *chanter à tue-tête. Depuis, le cri s'est figé dans la gorge, le cœur* s'est serré sur une angoisse muette. Dès *Tombeaux*, la *Marche funèbre* de Purcell évoquent la tentation du néant : *«Il aurait fallu ne pas naître / N'être de cet instant ni d'aucun cercle / Sinon la pierre s'enfonçant dans la vase.»* Mais seul un *«mouvement tournoyant»* peut dire une vérité mouvante. Et, comme celui d'Eurydice qui *«monte de la nuit»*, un nouveau parcours en boucle mène de *l'Ombre à la Proie*, lorsque *«cette lumière vive en nous d'une lampe-tempête»* dissipe l'envie de mourir, lorsque la vacuité immobile des heures devient *«vacance heureuse»* et que ressurgit une *«musique charnelle»*, rythmée par la pulsation du sang : c'est un visage que l'on scrute, un souffle que, dans le silence nocturne, épie une âme *«sentinelle»*.

▶ **Au-delà des cercles**, *de Benoît Conort, Gallimard, 160 p., 94 F.*

(1) *Pour une île à venir*, Gallimard, 1988, prix Fénéon et prix Francis-Jammes.

Echappées de lumière

Plus de dix ans et quatre recueils (1) séparent *Recours à l'abandon* des *Petits poèmes en fraude*. Légère, presque furtive, la voix qui y égrenait d'insolites inventaires (*«Au diable bracelets, /points d'orgue, cerisiers...»*), comme autant de *«sources brèves»*, laissait à l'arrière-plan les tristesses feutrées, les hantises brumeuses qui, *«passé le pont»*, venaient à notre rencontre.

Une gravité parfois douloureuse, mais toujours murmurée, *«sans rimes, sans tapage»*, imprègne les poèmes de *Recours à l'abandon*. En exergue figurent des citations de Scève, Racine, Nerval, mais bien d'autres échos et réminiscences, menus *«larcins»* éparpillés, nourrissent non sans grâce ces vers rapides et fluides, ces courts poèmes – souvent de treize vers – dont la syntaxe limpide accentue étrangement les *«énigmes»*.

Ce sont, souvent encore, des échappées de lumière, lorsque, *«amoroso, amoroso»*, le poète fait place à la fête dans le *«petit silence d'or»* du matin. Mais aussi des échappées vertigineuses sur le vide et l'effroi : *dans l'usure et l' «abandon»* s'esquisse un parcours tremblant vers l'obscurité où les murmures se défont : *«Voyage! blessure et voyage! / je pensais rompre mes refus, / or c'est l'obscur qui prend mon nom.»*

▶ **Recours à l'abandon**, *de Richard Rognet, Gallimard, 90 p., 78 F.*

(1) Notamment : *le Transi* (Belfond 1985, prix Louise-Labé), *Je suis cet homme*, (Belfond 1988, prix Max-Jacob).

Variations en bleu

Sous une couverture azurée, ce joli petit livre – le seizième de Jean-Michel Maulpoix (1) – réunit, encadrées par des citations de Rilke et de Valéry, neuf fois neuf courtes proses : autant de variations sur le bleu, développant chacune une phrase initiale. On y parle beaucoup d'amour et de partance, du ciel *«mité»* d'ombres mélancoliques et de la mer, *«grand encrier indestructible»*. Partout le bleu, celui du *«dedans de l'âme»*. Pas vraiment une couleur, plutôt une tonalité, une transparence, une résonance de l'air. Ou une rumeur, une musique, une inflexion de lumière.

«Je m'en vais ainsi dans la langue : pas de loup sur la page. Pas de phrasé ou presque.» Un rêveur cherche une voix juste, qui soit acquiescement au murmure de la pluie – frêle bruit, paroles balbutiées, gouttes de ferveur, miettes d'infini. Un *«éphémère»* accompagne du bout des doigts ces instants qui passent : *«Nous sommes ici pour peu de temps : quelques mots, quelques phrases, si peu sous les étoiles, rien que cela, parmi tout le reste. Du bleu dans la bouche, jusqu'à la dernière heure.»*

▶ **Une histoire de bleu**, *de Jean-Michel Maulpoix, Mercure de France, 120 p., 89 F.*

(1) Citons, entre autres : *Ne cherchez plus mon cœur* (POL 1986, poésie), *la Voix d'Orphée*, (Corti 1989, essai), *les Abeilles de l'invisible* (Champ-Vallon 1990), *Dans l'interstice* (Fata Morgana, 1992).

Epopée quotidienne

Brièvement récapitulé, l'argument du livre tient en peu de mots : *«Le narrateur se soumet à quatre expériences. La première est de sortir. La deuxième est de passer le temps. La troisième de rentrer chez soi. La quatrième de regarder.»* Pourtant *le Chemin familier du poisson combatif*, composé de quatre chants versifiés et scandés de *«reprises»*, a l'ampleur d'une épopée du quotidien, où le *«temps perceptif»* de l'homme est narquoisement comparé à celui de l'escargot, son territoire à celui de l'épinoche.

Pierre Alferi (1) a emprunté des diagrammes à Jakob von Uexküll, *«patron de ce livre»*, auteur de *Mondes animaux et monde humain*, et des informations à l'*Oxford Companion to Animal Behaviour*, afin de mieux observer le comportement d'un «quidam» parisien, assidu visiteur de la ménagerie du Jardin des Plantes : *«L'orang-outang roulait comme un ballon / sans me lâcher des yeux, nos regards décrivaient / les boucles sur la vitre embuée.»*

Les deux premiers chants, plutôt allègres et familiers, recensent des parcours urbains, sinueux ou méthodiques, puis les menues occupations de chaque jour, qui constituent le *«présent haché de l'indicatif»*. Le troisième, plus nostalgique, évoque en *«surimpression»*, jusqu'au dernier palier, les chambres habitées depuis l'enfance. Le quatrième, franchement philosophique, analyse *«la nature physique et morale de la vue»*, se réfère à Démocrite, Lucrèce et Spinoza, et s'achève sur un moment de violente sérénité : *«Puis j'ai fermé les yeux / au Luxembourg / tôt ce matin vent frais / temps clair personne / tout était bien / égal instant / où sur soi tombe / une paix déflagrante.»*

▶ **Le Chemin familier du poisson combatif**, *de Pierre Alferi, POL, 102 p., 120 F.*

(1) Auteur d'un ouvrage remarqué : *Guillaume d'Ockham. Le singulier*, Éditions de Minuit 1989.

Le chant redécouvert

Le lyrisme fragile de Mathieu Bénézet, celui, généreux, de Philippe Delaveau et le langage lapidaire d'Antoine Emaz

ODE A LA POÉSIE
*de Mathieu Bénézet.
William Blake and Co.,
64 p., 160 F.*

LE VEILLEUR AMOUREUX
*de Philippe Delaveau.
Gallimard, 240 p., 100 F.*

C'EST
*d'Antoine Emaz.
Deyrolle (25, rue Condorcet,
75009 Paris),
130 p., 120 F.*

L'ode est le chant poétique par excellence. Son origine antique est musicale. Le lyrisme se dilate, s'accommode d'une inspiration ample, sublime ou sublimée. Abondante, souvent emphatique, elle embrasse et rythme un vaste spectre de pensée ou de sensibilité. *«Ce sont des élans temporaires et périssables»*, écrivait Victor Segalen, opposant les odes aux stèles, *«monuments restreints à une table de pierre, haut dressée, portant une inscription»*. Segalen évoquait ainsi la fragilité qui fait du chant autre chose qu'une fanfare. Que serait en effet un chant qu'aucune fêlure ne menace ni n'altère?



D.R.

Philippe Delaveau : «Notre chant est le chant de tous.»

L'*Ode à la poésie* de Mathieu Bénézet, construite en deux parties et en strophes de trois vers irréguliers, contient et fait entendre, dans sa voix sombre et brisée, une telle fêlure. Elle se sait *«temporaire et périssable»*. Là est sa beauté, située *«où le chant est soudain l'abîme rendu à la main de l'homme»*. Poème de mort et de deuil, l'ode de Bénézet invoque, comme signe de ce deuil, la poésie en plusieurs de ses figures, notamment celle de Gérard de Nerval. Ce n'est pas par orgueil que Bénézet s'identifie au poète des *Chimères*, mais pour mieux épouser le mouvement de cette mélancolie souveraine et faire naître d'elle son propre chant : *«Existes-tu unique voix fébrile et quémandant / comme la raison d'un autre sens vivant dans le noir / pesant le chemin dans la main vide existes-tu.»*

Salué à ses débuts, dans les années 60, par Aragon et Mandiargues, Mathieu Bénézet a maintes fois prouvé – par la poésie, le roman aussi bien que l'essai – une étonnante capacité de renouvellement ou d'assimilation des styles et des genres. Il le fait à nouveau, avec cette manière de «testament».

«L'âme animée»

A cette belle envolée sur le pouvoir brisé de la poésie, le deuxième livre de poèmes de Philippe Delaveau, *le Veilleur amoureux*, semble opposer une confiance, une générosité lyrique, plutôt rares dans la jeune poésie française. *«Ame sentinelle»* – Delaveau donne ce titre, emprunté à Rimbaud, à la cinquième partie de son livre, – le poète est *«peut-être / Cet homme qui écrit pour ne pas oublier / que l'admiration est une flamme que tout menace»*. Poète de l'assentiment au monde et à l'homme, Delaveau ne retient pas l'élan qui le fait écrire et l'exalte. De ce même «Art poétique» que nous venons de citer : *«L'âme animée de souffle émeut l'esprit / Qui pèse et la main rapide, / L'œil qui s'affranchit et la voix étincelante.»*

La source explicitement chrétienne de son inspiration pourrait rapprocher Philippe Delaveau d'un Francis Jammes, du Verlaine catholique de *Sagesse* et d'*Amour*, ou encore de Patrice de La Tour du Pin. Il est de pires références. Variant les formes et les mètres, *«la main rapide»* – trop quelquefois, comme plusieurs poèmes ou vers de ce recueil le montrent – s'enchante de la grâce d'un *«chant redécouvert»*, ouvert sur le possible d'une lecture, d'une émotion immédiates. Cette veine de la poésie lyrique pourra bien être contestée ou moquée. Elle a pourtant sa validité, sa noblesse et, à l'encontre de ces contestations et moqueries, son originalité.

«Que peut offrir celui qui ne possède rien / Sinon l'ombre des mots et ce désir / De joindre au-dessus de l'abîme les oubliés?» «Notre chant est le chant de tous», écrit encore Delaveau. Cette ambition, cette vocation plutôt est au cœur de sa démarche poétique. Elle en fait le prix, en mesure les qualités et les limites. A l'opposé de la manière ample et généreuse de Philippe Delaveau, Antoine Emaz développe une poétique de l'extrême concision et de la rareté. *C'est* : le titre indique la distance, l'extériorité, en même temps que la volonté de faire tenir l'objet dans le poème qui le nomme, qui n'a d'autre ambition que de le nommer; objet rendu présent et sensible par le geste qui maintient le poète à distance, à l'écart.

«La petite carcasse»

Le «on» seul, indifférencié, générique, parle. Son langage est lapidaire, glacé d'angoisse : *«d'ordinaire / on vit / peu / c'est déjà trop / le peu n'en finit pas / on ne sort pas de l'étroit / serrer le sûr / étrangle / on endure.»*

L'air manque, la suffocation guette. Ce que les mots rares, secs comme des *«osselets»*, distribués en vers brefs ou en lignes allongées et haletantes, désignent, c'est la compacité d'un espace où l'*«on»* respire avec peine, empêché par la *«peur»*, la *«confusion»*, la *«mémoire muette»* (titres de quelques-unes des séquences du livre). L'univers est proche, peut-être, de celui de Beckett : *«avançant à l'aveugle / dans la peur de nous perdre / on pressent / le moment / où se disloquera la petite carcasse / lentement construite.»*

P. K.

□ **Autres parutions.** – Chez Gallimard : *Où se dressait le cyprès blanc*, de Pierre Torreilles, (112 p., 99 F) ; *L'Enterrement du siècle*, d'Hervé Micollet (168 p., 90 F) ; *L'Autre côté brûlé du très pur*, de Salah Stétié (120 p., 78 F). Signalons aussi : *Le plus simple Appareil*, d'Anne Portugal (Pol., 128 p., 125 F) ; *La Vie pauvre* de Dominique Sampiero, (la Différence, 80 p., 89 F) ; *Italiques Deux* de Bernard Chambaz (Seghers, 160 p., 85 F).

Entre le songe et le fini

L'INCARNATION FICTIVE
*d'Yves Mabin-Chennevière.
La Différence, 272 p., 79 F.*

Yves Mabin-Chennevière redoute «l'incarnation», le moment où la forme s'accomplit, ou va peut-être mourir, en s'ancrant dans les mots, le rêve de ce qu'on a voulu exprimer. Cet espace aride entre le songe et le fini, juste avant que le *«visage n'impose ses traits»*, Yves-Mabin Chennevière ne le fuit pas : au contraire, il l'explore dans des poèmes remarquables par leur délicatesse tendue, leur pudeur intraitable, leur discrétion quasi liturgique.

Guidé par son refus de *«la mise en avant»*, et de la *«fougue excessive»*, le poète se dépouille peu à peu des *«couleurs sonnantes»* et des écheveaux charnels, s'aventure vers *«l'entour de l'âme»*, là où le cri n'a plus d'écho, où le pur désir des mots se ramène à un souffle instrumental : il devient un collaborateur du silence, un *«activiste du néant»*. A force d'ascèse, de défiance envers la représentation, le poète risque la cassure : les strophes, de plus en plus épurées, épousent les étapes de l'érosion de l'élan jusqu'au bord de l'extinction.

Mais l'Autre rappelle sa présence ; le message qu'il lance pour être recueilli contraint le poète à vaincre son instinct d'effacement, à donner enfin corps à ses songes : *«Ta voix suspend l'oubli/Donne en mémoire l'instant dont je vis.»*

La beauté naît de l'intégrité même de ce recueil qui, tendu entre la tentation du renoncement et l'appel de la chair des mots, est une méditation sur le geste même de la création, la douceur inquiète qui en est le préambule.

Jean-Noël Pancrazi

★ Yves Mabin a publié l'an dernier un roman chez Grasset, *l'Homme tendre.*

EN POCHE

Visite de la ville moderne

Bien plus qu'un caprice de civilisation, la ville haïe ou adulée est devenue notre quotidien. Sujet de dynamique sociale et objet de passions, la ville est en crise, et voilà bien son état normal.

Qu'est-ce que la ville moderne? Quel est le rôle de l'urbaniste? Quelles sont les spécificités urbaines des Etats-Unis, de l'URSS, du tiers-monde? Autant de questions que se posent futurs bâtisseurs de mégalopole ou simples piétons des villes (même si ceux-ci rêvent, six jours sur sept, de devenir piétons des champs!). Traçant les grands repères de l'histoire de l'urbanisme, l'anthologie *Villes et civilisation urbaine*, éditée chez Larousse dans sa nouvelle collection «Textes essentiels», propose une visite de la ville moderne au gré des textes fondateurs.

Loin de l'inventaire, les écrits de géographes, d'historiens, de philosophes et de sociologues se complètent ou s'opposent. Alors que l'architecture et l'art de l'ingénieur sont parmi les dimensions essentielles de la cité, *Villes et civilisation urbaine*, sous la direction de Marcel Roncayolo et Thierry Paquot, n'a emprunté que peu d'écrits à ces deux univers. L'écueil est évité : point d'ambition encyclopédique. Seule s'amorce et s'élabore la réflexion urbaine.

Rigoureusement commenté par des chercheurs et des spécialistes, chacun des textes de cette «bibliothèque idéale» est précédé d'une introduction qui le situe dans son contexte historique. Avec une bibliographie spécifique, l'ouvrage se veut un outil particulièrement adapté au public étudiant, une invitation à ne pas perdre la mémoire, une flânerie dans la pensée urbaine.

E. B.

▶ **Villes et civilisation urbaine, XVIIIe-XXe siècle,** *sous la direction de Marcel Roncayolo et Thierry Paquot, éd. Larousse, coll. «Textes essentiels», 688 p., 129 F.*

• Dans la même collection, «Textes essentiels», paraissent cinq autres ouvrages : *Grandes Sources d'histoire médiévale*, sous la direction de Ghislain Brunel et Elisabeth Lalou (832 p., 130 F). Toute la richesse du Moyen Age, du IXe siècle au milieu du XIVe siècle, est ici mise en scène grâce à l'abondance de chartes, de chroniques, de bulles et autres polyptyques présentés par une vingtaine de médiévistes. Véritable panorama chronologique et thématique qui reflète l'état actuel de la recherche historique médiévale.

• *Histoire économique, XIIIe-XXe siècle* (832 p., 130 F) dirigé par Michel Margairaz. Plus de soixante textes, dont certains tirés de revues et de thèses, donnent corps à cet ouvrage. Une excellente entrée en matière au cœur de la discipline pour étudiants disciplinés.

• Autres «Textes essentiels» : *Idées sur le roman, textes critiques sur le roman français, XIIe-XXe siècle*, sous la direction d'Henri Coulet, 430 p., 130 F; *la Pensée politique*, textes présentés par Dominique Colas : de Platon à Nietzsche, de Proudhon à Sartre, le recueil pose l'essentiel de l'enjeu politique; enfin, *la Sociologie*, sous la direction de Karl M. Van Meter (792 p., 149 F) : des théoriciens du droit naturel et du contrat social aux contemporains d'une sociologie de l'action et de l'historicité.

Pasolini outre-tombe

C'est bien, une fois de plus, le contenu de «Petrolio», le roman posthume de l'écrivain et cinéaste, qui fait scandale en Italie

Les journaux français (1) se sont faits l'écho de la polémique qui a entouré en Italie la sortie chez Einaudi du livre posthume de Pasolini, *Petrolio*. Ses lecteurs familiers ne s'étonneront pas que dix-sept ans après sa mort il fasse encore scandale. Mais il n'y a pas de quoi s'en féliciter. Les raisons avancées par ceux qui se sont autrefois prétendus ses amis n'ont rien de bien littéraire.

Lisons le texte et voyons-y de plus près. Scrupuleusement édité par le philologue Aurelio Roncaglia, le livre ne se présente pas comme achevé, et il est aberrant de reprocher à l'éditeur de l'avoir publié.

Les recueils de poèmes de Pasolini, comme *Transhumaniser et organiser* (2), ses essais comme *Passion et idéologie* (3), ses œuvres de fiction même, comme *Ali dagli occhi azzurri* (4) étaient composites, et délibérément composites de son vivant. Dans le dernier ouvrage cité, ne trouve-t-on pas, en effet, des récits de promenades nocturnes dans Rome, des extraits de scénarios, des textes théoriques, un poème sur la mère de Staline, des pamphlets, des textes expérimentaux de type poundien? La republication en édition de poche il y a trois ans n'a soulevé aucun tollé. Nul n'était surpris que Pasolini ait réuni dans un même volume des écrits aussi divers.

Dans son cinéma aussi, qu'il s'agisse d'*Uccellacci e uccellini*, où la fable humoristique et poétique côtoie le tableau social, ou de *Porcherie*, qui est un diptyque composé d'un conte merveilleux sur un anthropophage et d'une saynète politique sur une famille décadente, dont le fils est zoophile, Pasolini a prouvé qu'il savait malmener la narration et les règles de l'unité apparente.

«Un homme divisé»

Petrolio donc, a le caractère hétéroclite d'une grande partie de son œuvre. Il aurait été absurde de le laisser dans les tiroirs pour la simple raison que le livre est inachevé. Car il ne se serait jamais donné pour un roman classique. Dans un chapitre intitulé «Qu'est-ce qu'un roman?» Pasolini montre qu'il a longuement réfléchi à son projet où l'autobiographie se mêle subtilement à la fiction. Il donne à son héros le prénom de son père (Carlo), certains de ses traits de caractère et d'autres qui lui sont contraires, mais sa propre date de naissance (6 mars) repoussée dix ans plus tard (1932 au lieu de 1922).

Il tentait donc de brouiller les cartes et d'empêcher ses lecteurs de lire sa fiction comme le procès-verbal transparent de sa vie. *«Ce poème est le poème de l'obsession de l'identité»*, précise pourtant Pasolini, *«et en même temps, de son broyage»*. Son personnage, en effet, est un ingénieur du pétrole qui travaille pour l'ENI (5) et, pour des raisons professionnelles liées à la recherche pétrolière, est amené à voyager à travers le monde. C'est, dit-il, *«un homme divisé»*. Cette division, Pasolini l'expose de façon spectaculaire, sur le mode allégorique qui était le sien dans *Théorème* et dans son théâtre, en imaginant un double pacte avec le diable et un ange.

Carlo est le jouet du démon, avec une doublure de lui-même qui, elle, est la créature d'un ange. Une scène remarquable de poésie insolite raconte la rencontre du héros avec ses deux consciences, du Bien et du Mal, aux surnoms grecs de Polis et Thétis. On retrouve dans les dialogues le ton prophétique, illuminé de la plupart des textes postérieurs à 1967. *«Je veux atteindre le Pouvoir à travers la Sainteté»*, demande Carlo au diable, qui lui répond : *«Pourquoi pas? Tu obtiendras le Pouvoir à travers la Sainteté, d'accord»*.

L'usage de la sexualité

De nombreuses métamorphoses attendent Carlo qui, passant d'une personnalité à l'autre, changera même de sexualité (les jeunes voyous remplacent les nymphettes) et de sexe (il devient une femme) après avoir fait l'amour avec sa mère. Les nombreuses descriptions sexuelles, abondamment citées dans la presse italienne, ont été la véritable raison du scandale. Et pourtant... Pasolini a, dès la fin des années 40, décrit minutieusement sa vie amoureuse dans *Amado Mio* (6) puis dans ses romans, dans ses films, faisant un usage symbolique, poétique ou réaliste de la sexualité et de la prostitution.

Dans *Œdipe roi*, la tentation de l'inceste est très explicitement rattachée (au cours d'un prologue) à un épisode autobiographique. Pour quelle raison s'offusquer que, dans *Petrolio*, Pasolini décrive crûment un inceste? Peut-on refuser à un auteur l'usage symbolique de la sexualité dans une fiction, comme si tout livre posthume était condamné à livrer une confession?

Dans la note numéro 37 (7), Pasolini écrit, à propos de l'insertion d'un texte en grec : *«Ces pages imprimées mais illisibles veulent proclamer d'une façon extrême – mais qui se pose comme symbolique également pour tout le reste du livre – ma décision : qui est celle non pas d'écrire une histoire, mais de construire une forme (comme cela apparaîtra mieux plus loin) : forme consistant simplement en* «quelque chose d'écrit»*. Je ne nie pas que certainement le mieux aurait été d'inventer carrément un alphabet, peut-être même de caractère idéogrammatique ou hiéroglyphique, et d'imprimer tout le livre comme ça»*. Inventer un alphabet, une forme, une langue nouvelle : tel était le rêve de ce livre, dont le caractère fragmentaire n'est sans doute pas un hasard.

Au récit, tour à tour fluide et obscur, des avatars de son héros dédoublé, Pasolini superpose ce qu'il appelle *«la lumière du mythe»* avec des transpositions de la légende de Médée et des Argonautes (sous une forme différente du film dont Maria Callas était l'interprète) et de la Divine Comédie (comme *Salo* l'avait fait en partie). Une sorte de pastiche des *Possédés* accompagne la narration, culminant dans une *«Fête antifasciste»* et dans divers portraits (à clés) d'hommes politiques des années 60 et 70.

Les nombreux liens internes qui rattachent cet ouvrage au reste de l'œuvre de Pasolini suffisent à démontrer la nécessité de sa publication. Un livre inachevé d'un auteur de cette dimension vaut mille œuvrettes médiocres et pomponnées. Il est indigne d'un certain milieu littéraire italien de mettre en cause cette nécessité, même si l'ambition de *Petrolio* exigeait encore un long travail. Mais ce n'est pas le procès de l'inachèvement que fait la critique, c'est celui du contenu même de *Petrolio*.

Elle ne supporte pas, venant de Pasolini, des descriptions de sa sexualité, des analyses politiques, une vision prophétique de sa mort. Lisons pourtant ce qu'il écrivait, aux deux tiers de sa rédaction : *«En projetant et en commençant à écrire mon roman, j'ai, en fait, mis en œuvre quelque chose d'autre que de projeter et écrire mon roman : j'ai organisé en moi le sens ou la fonction de la réalité; et une fois que j'ai organisé le sens et la fonction de la réalité, j'ai essayé de m'emparer de la réalité. M'en emparer même sur le plan, doux et intellectuel, de la connaissance et de l'expression, et néanmoins, au fond, brutalement et violemment, comme cela se produit dans toute possession, dans toute conquête (...) Et en même temps (...) je désirais* aussi *me libérer de moi-même, c'est-à-dire mourir. Mourir dans ma création : mourir comme on meurt en effet, en accouchant : mourir, comme on meurt en effet, en éjaculant dans le ventre maternel»*. Cette liberté de ton, ce pouvoir littéraire, une partie de l'intelligentsia italienne les lui interdit outre-tombe.

René de Ceccatty

(1) *Le Monde* daté du 13 novembre, et *Libération* du 12 novembre.

(2) Garzanti, 1971, partiellement traduit dans *Poésies, 1943-1975* (Gallimard).

(3) Garzanti, 1960, inédit en français.

(4) Garzanti, 1965, partiellement traduit dans *Promenades romaines*, Le Livre de poche.

(5) Ente Nazionale Idrocarburi, holding public créé en 1953 pour coordonner la politique énergétique italienne.

(6) Publié également à titre posthume en 1982, chez Garzanti, et traduit chez Gallimard.

(7) Le manuscrit est divisé en notes numérotées par Pasolini lui-même.

Un document inédit de Mishima

A l'occasion du vingt-deuxième anniversaire du théâtral suicide par éventrement, le 25 novembre 1970, de l'écrivain Yukio Mishima, a été révélé l'existence d'un enregistrement, qu'il réalisa deux ans avant sa mort, dans lequel il commente le scénario écrit pour un film qui ne vit jamais le jour.

TOKYO

de notre correspondant

Après de longs préparatifs, accompagné de quatre camarades appartenant à sa petite armée privée, Mishima s'était rendu au quartier des forces d'autodéfense (armée japonaise) à Tokyo. Il prit en otage le général et exhorta, sans succès, les soldats présents à lancer un coup d'Etat afin de ranimer les valeurs martiales du vieux Japon. Puis il se suicida par *seppuku*, dans la tradition des guerriers.

Deux ans auparavant, à la demande du producteur Akira Oda, il avait écrit le scénario d'un film qui aurait dû être dirigé par Kinji Fukasaku et interprété, entre autres, par l'acteur et chanteur travesti Akihiro Miwa. Il ne fut jamais réalisé. Avant d'écrire le scénario, Mishima avait commenté au magnétophone ses intentions. C'est cet enregistrement, conservé par Akira Oda, qui est aujourd'hui rendu public. Il éclaire les idées de Mishima pour ce film qui avait pour thème une relation à trois, tournant autour d'une femme très belle aimant le déguisement, qui se terminera tragiquement.

Un document inédit qui apporte une pierre supplémentaire à la compréhension d'une œuvre et d'un homme dont la mort, à laquelle il voulut donner une portée de catharsis, poursuit effectivement son obscure besogne : nous interroger.

Acte complexe, à la lisière de l'utopie et de l'activisme, dans lequel la vénération de la valeur absolue qu'incarnerait l'empereur se confond avec une fascination de l'abîme, cette mort suscite toujours d'abondants commentaires comme en témoigna la publication d'une pléthore d'ouvrages et d'essais lors du vingtième anniversaire de son acte.

Pour les Japonais, cette mort bruyante reste néanmoins plus insolite que révélatrice d'un inconscient collectif. Elle fut finalement mieux admise à l'étranger : [Mishima est mort comme un touriste se figure que tout vrai Japonais doit savoir mourir, écrit avec justesse Maurice Pinguet (1). Ce suicide fut une manne pour l'exotisme.

Au Japon, l'effroi évanoui, l'écrivain reste certes un de ces «héros» que se forgent les sociétés en quête de figure rompant le ronron quotidien : passé maître, de son vivant, dans la manipulation médiatique, Mishima mort a été l'une des figures les plus exploitées par le consumérisme culturel, commente le critique Shuichi Kato.

Certains respectent l'homme pour son jusqu'au-boutisme, l'expression d'une sincérité dans l'engagement appréciée au Japon, indépendamment des idées au nom desquelles il justifia son acte.

Bien que les épigones du nationalisme s'approprient sa mémoire, un phénomène nouveau n'en est pas moins perceptible depuis quelques années : une redécouverte de Mishima en tant qu'écrivain indépendamment de sa mort emphatique.

Philippe Pons

(1) *La Mort volontaire au Japon*, Gallimard.

★ *L'Ange en décomposition*, quatrième et dernier volume de «la Mer de la fertilité» de Mishima, vient de paraître en «Folio», chez Gallimard (nº 2426, traduit de l'anglais par Tanguy Kenec'hdu).

21 écrivains à Poitiers

De Réda à Kadaré, d'Aïgui à Marie N'Diaye

«Où allez-vous chercher tout ça?» ... Pour répondre à cette question impertinente, et pertinente, mise en exergue des quatrièmes rencontres «Ecrivains présents» de Poitiers qui se sont tenues du 16 au 21 novembre, vingt et un écrivains français et étrangers avaient été invités à cette manifestation très suivie par le public étudiant et non étudiant.

D'où vient l'inspiration des écrivains? Par quelle mystérieuse alchimie, des formes nouvelles s'inventent-elles à partir de leurs modèles? ... La question des «modèles et des héritages» fut posée le premier jour à Jacques Réda, Eugène Savitzkaïa, Ismaïl Kadaré, Hans-Christian Buch, Guennadi Aïgui, qui inauguraient cette semaine de lectures, débats, tables rondes d'autant plus passionnantes qu'elles réunissaient des écrivains aussi divers qu'Elias Khoury, Marie N'Diaye, Lidia Jorge, Nedim Gursel, Eugène Durif, Monika Maron, Georges-Arthur Goldschmidt, Marina Warner, Elisabetta Rasy, Joan Perucho, Leslie Kaplan, Eduardo Manet, Mohamed Choukri.

Organisées par la faculté des lettres et langues de l'université de Poitiers et l'Office du livre en Poitou-Charentes, ces rencontres – auxquelles participait activement jusque-là le germaniste et critique Claude Prévost, mort cette année – consacrent depuis 1989 l'activité et l'enthousiasme d'une université qui s'intéresse particulièrement à la littérature contemporaine et qui, avec Niort et Vienne, reçoit désormais des écrivains en résidence dans le département, tels le Français Patrick Deville, le Tchèque Vaclav Jamek, le Targui Hawad, le Turc Nedim Gursel. Une revue, *la Licorne*, est publiée à Poitiers par la faculté des lettres, tandis que les étudiants présentent leur propre publication, *Alambic*, consacré, dans son dernier numéro, à la traduction.

Un numéro spécial – et gratuit – de *la Licorne*, avec des portraits, des entretiens, des extraits, des bibliographies, a été édité à l'occasion d'«Ecrivains présents» (1).

N. Z.

(1) Office du livre en Poitou-Charentes, 2, rue du Jardin-des-Plantes, 86000 Poitiers.

Vivent les «bouquineurs» libres!

Le quinzième Salon du livre de Montréal

Décidément irréductible, la francophonie du Québec résiste encore et toujours à l'envahisseur. Il suffit de suivre les panneaux des voies routières où le «stop» s'est onéreusement métamorphosé en «arrêt», d'entendre frémir au son de l'horrible «week-end» – dites plutôt «fin de semaine» –, et de savoir que le Québec constitue proportionnellement le marché le plus important de dictionnaires français, pour se faire une idée de la lutte sévère menée par les Québécois contre le vampire anglophone.

Le Salon du livre de Montréal, dont la quinzième édition se tenait du 12 au 17 novembre, a son rôle à jouer pour diffuser l'identité de la langue française au Canada et de la culture spécifique qu'elle véhicule. L'hommage rendu à la communauté française de Belgique confirmait l'intention francophone du Salon qui a accueilli cette année, sur une surface de 15 500 mètres carrés, plus de 110 000 personnes et 525 stands d'éditeurs internationaux, venus pour la majorité du Québec, de France, de Suisse et de Belgique. Un énorme succès pour une ville de deux millions et demi d'habitants dont moins de la moitié sont francophones.

Le récent jumelage du Salon de Montréal avec la Foire de Brive apporte depuis deux ans un nouvel élan aux deux manifestations. Ce jumelage, inspiré par l'esprit gaulliste de la mairie de Brive soucieuse de promouvoir la francophonie dans le monde, et conjugué aux aspirations du Québec à maintenir la vigueur de sa langue, a pour objectif de conforter la complicité des deux pays : notamment, cette fois, par le transfert d'une exposition inaugurée à Brive et consacrée à de Gaulle écrivain, par les invitations réciproques d'auteurs français et canadiens, et par la création, à l'initiative des deux municipalités, d'un nouveau prix de littérature pour la jeunesse, le Prix 12-17.

Plus que dans le livre pour adultes, souvent marqué de la tradition française, c'est dans le livre de jeunesse que l'identité québécoise fait entendre le mieux sa voix. Les Editions de la courte échelle, qui ne publient que pour les enfants, et exclusivement des auteurs québécois, mettent en lumière un état d'esprit, influencé à la fois par la fougue et la santé de la littérature nord-américaine et par la subtilité européenne : un contrefort pour résister à la concurrence des prix des livres américains qu'encourage un bilinguisme de plus en plus répandu. La mission du Québec est bien dans la dissidence : installer, créer, bâtir son identité.

M.V.R.

□ **Un débat sur l'histoire des droites.** – A l'occasion de la parution de *l'Histoire des droites en France* (Gallimard, voir *le Monde* du 20 novembre), la FNAC et «le Monde des livres» organisent un débat avec Jean-François Sirinelli, Marc Sadoun, Alain-Gérard Slama et Jean-Marie Colombani, mercredi 2 décembre, à 17 h 30 à la FNAC Etoile (26, avenue des Ternes, 75017 Paris). La rencontre sera animée par Pierre Lepape.

SOCIETES

par Georges Balandier

L'âge des anniversaires

POST-MODERNISME ET BIMILLÉNAIRE
Le culte des anniversaires dans la culture contemporaine

de William M. Johnston.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Pierre-Emmanuel Dauzat,
PUF, 291 p., 150 F.

NOUS avons la passion du passé, comme si elle pouvait porter remède à nos incertitudes, à nos doutes et à nos inquiétudes. Elle introduit la continuité dans un présent ouvert aux turbulences, aux agressions de l'événement, aux changements cumulés et à l'éphémère, dieu de la versatilité et des modes. Elle nous arme dans notre lutte contre l'oubli, contre l'amnésie collective propice aux manipulations de l'opinion. Et puis, elle nous restitue de la grandeur à compte d'ancêtres glorieux.

Nous avons acquis une fringale dévoreuse de narrations historiennes, appris à révérer les lieux de mémoire, à prendre soin du patrimoine et à ne rien perdre du spectacle et de la succulence des célébrations. Nous en avons les moyens parce que notre passé est long, accumulateur de richesses multiples. La situation peut paraître paradoxale, elle stimule le recours à la tradition tout en concourant à son effacement.

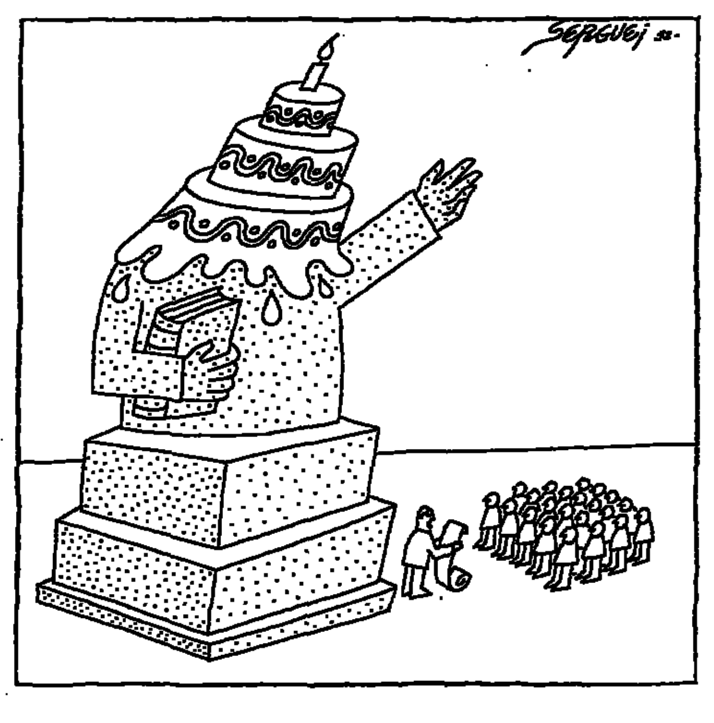
C'est bien là ce que montre William Johnston en considérant de façon comparative la pratique de la commémoration, en Europe et aux Etats-Unis. Avec la constatation qu'elle se multiplie et se constitue en un véritable culte au cours des années 80, c'est alors *« du passé emballé en paquets anniversaires »* qui nous est proposé. La manie commémorative, fortement ancrée dans les pays européens, devient une partie intégrante de la culture, de la définition identitaire et de l'exercice de la politique.

L'usage – établi dès la fin du dix-huitième siècle avec la célébration des figures et des événements fondateurs – importe moins actuellement que son abondance devenue significative. Nous sommes entrés dans l'*« âge des anniversaires »* dont le très prochain bimillénaire marquera l'apogée. Johnston recherche les origines et les cheminements de ce culte, il le fait avec des méthodes de l'histoire culturelle, de la sociologie de la culture et des sciences religieuses, attachées au décryptage des symboles et des rites. Il se transforme volontiers en provocateur, avec une conviction : *« Nous commémorons ce que nous ne souhaitons plus prendre pour exemple. »*

Paradoxe qui trouve son explication dans une sorte de connivence avec l'esprit même du post-modernisme. Le culte des anniversaires s'épanouit lorsque la pensée post-moderne prend son essor. Mais, celle-ci est définie, selon les conventions maintenant banalisées, par la fragmentation des idéologies et le démembrement du savoir, par la fusion des doctrines et des styles *« précédemment incompatibles »*, par le défaut d'accord sur les valeurs fondamentales.

Alors, il devient d'autant plus aisé de faire du « Grand Calendrier » – celui qui est le gardien des célébrations possibles – l'arbitre anonyme des choix et des *« administrateurs de la culture »*, les prêtres des commémorations qui comblent le vide produit par *« la perte d'autorité des autres institutions de transmission culturelle »*. L'affirmation est nette : *« Rarement auparavant, il s'était trouvé tant de bons esprits pour consacrer autant d'efforts à dresser l'état des lieux d'une culture... Jamais auparavant, les richesses du passé n'avaient été étalées dans des lieux si divers. »*

IL n'en reste pas moins que le besoin de régularité a favorisé, bien avant ce temps, le recours au cycle des anniversaires. Il permet de rythmer la vie collective, de donner un relief aux années ordinaires, d'imprimer un ordre à la marche des siècles. Il accompagne le mouvement de sécularisation en substituant des rythmes laïcs aux rythmes religieux défaillants, en exaltant les figures fondatrices et les créateurs, et non plus les saints du calendrier chrétien. William Johnston distingue, en Europe, deux styles de commémoration : le français et l'allemand.



Le premier est marqué par la coupure de 1789 et la volonté de renforcer le sentiment d'identité nationale ; la religion civile en résulte jusqu'à maintenant, où elle permet d'opposer à la fragmentation et à la versatilité post-modernes les valeurs de l'enracinement. Le second naît de la tradition de cour dans un pays dont l'unité nationale n'est pas constituée, il célèbre les grandes figures culturelles afin de donner *« un autre sens à ce qu'être allemand veut dire »* et de contribuer à l'innovation. Les deux styles se marient sous la pression des bourgeois conquérants ; les commémorations deviennent le fruit d'une adaptation bourgeoise des pratiques aristocratiques et la montée démocratique, après 1945, s'accommode du maintien d'*« un appareil mécénal typique de la cour »*.

Le cas américain est situé par différence. Entraîné dans son expansion continentale, dans ses brassages culturels, dans son économisme entreprenant, l'Amérique n'a pas institué le culte des grandes personnalités et des héros de la culture. Les intellectuels n'y ont pas la passion de débattre des problèmes contemporains en se référant à des figures *« canoniques »*, c'est davantage l'Amérique elle-même – *la* grande nation – qui devient l'objet d'une véritable dévotion.

ON comprend ainsi que Johnston soit davantage attentif aux célébrations dont l'Europe est friande, et d'autant plus qu'elle bénéficie d'une surabondance de possibilités. Elle y trouve les ressources nourrissant un humanisme qui la distingue en exaltant ses « Grands Hommes », les moyens de promouvoir les identités nationale et locale, les possibilités d'entretenir un minimum de solidarité alors que l'accord sur les valeurs fondamentales a disparu. Mais la fascination n'exclut ni la vigueur critique ni la provocation ravageuse.

William Johnston dénonce un culte qui permet aux *« entrepreneurs culturels »* de faire des anniversaires une *« technique de vente des traditions »*. Il met en cause *« l'industrie de la commémoration »* et les bénéfices économiques qu'elle produit, la connivence qui allie en la circonstance les fonctionnaires de la culture, les diffuseurs culturels, les intellectuels et le grand public. C'est le Bicentenaire de la Révolution française qui subit le plus rude des assauts. La commémoration, reconnue longuement préparée et *« gigantesque »*, est ironiquement présentée sous l'aspect d'une *« exposition universelle »* avec ses mémoriaux, son marché des souvenirs, son omniprésence médiatique. A un niveau supérieur, elle est considérée sous l'aspect d'une *« foire aux interprétations »*, si bien que la Révolution de 1789 ne se manifesterait plus que dans une imagerie *« post-modernisée »*.

Mais Johnston se comporte un peu à la façon du personnage du perturbateur dans les mythologies archaïques. Il brouille le jeu. D'une part, il montre le triomphe des commémorateurs sur les ruines de l'avant-garde ; il lance alors un appel aux novateurs qui seraient capables de leur opposer des *« contre-commémorations »*. D'autre part, il entraîne dans l'anticipation joyeuse du bimillénaire. Ce sera, pour les Européens, le *« méga anniversaire »*, le temps de la *« grande réévaluation »*. Dans un mélange d'*« optimisme radieux »* et de *« pessimisme forcené »* seront mis en évidence les vrais problèmes de l'an 2000. Entendons la prophétie, retenons-en la première partie pour notre réconfort provisoire.

La Bible, les juifs les Noirs

LA BEAUTÉ DE CHAM
Mondes juifs, mondes noirs

de Maurice Dorès.
Balland, 309 p., 150 F.

Derrière ce titre beau et évocateur, se cache en réalité une véritable enquête sur les juifs et les Noirs depuis les temps bibliques jusqu'à la période la plus récente : en effet, l'auteur commence par évoquer les déclarations bibliques sur Cham et conclut avec les relations entre les juifs américains et les Noirs.

Maurice Dorès fait pièce aux théories racistes qui pourraient se chercher des alibis bibliques : il rappelle que la tradition religieuse juive a toujours condamné les préjugés racistes. Ainsi, les anciens rabbins se demandèrent avec une fausse candeur pour quelles raisons un Dieu omnipotent n'avait qu'un seul premier homme, Adam. La réponse est selon eux la suivante : aucun descendant de cet Adam unique ne pourra dire à son congénère qu'il est d'une meilleure lignée ni que son sang est plus rouge...

Bien qu'il soit très sensible à ce problème, l'auteur évoque aussi les aspects qui se situent dans un contexte plus conflictuel : les Noirs et les juifs ont certes été accusés des pires maux, mais souvent aussi ils ont entretenu des préjugés réciproques. Par ailleurs, n'y eut-il pas des Noirs antisémites ? N'y eut-il pas aussi des juifs négriers ?

On ne peut évoquer les relations des juifs et des Noirs sans se pencher sur les rapports conflictuels entre Israël et les Etats d'Afrique noire d'une part, Israël et l'Afrique du Sud d'autre part. La marge de manœuvre de l'Etat juif a toujours été étroite car il lui fallait ménager ses propres intérêts tout en pensant à la communauté juive d'Afrique du Sud. Dorès rappelle la franchise de Moshe Dayan, qui n'hésita pas, à la fin d'une visite officielle à Pretoria, à dire ce qu'il pensait de la ségrégation raciale ; Golda Meir en fit de même bien auparavant...

L'irruption des falashes dans l'actualité a montré aussi que l'Etat d'Israël n'interprétait pas de manière restrictive la loi du retour. Comme tous les juifs du monde entier, ils avaient le droit, s'ils le voulaient, de revenir à Sion.

Maurice-Ruben Hayoun

ESSAIS

Le mystère français

L'Américain Tony Judt instruit un dossier encore brûlant : les rapports entre les intellectuels français de l'après-guerre et le communisme

UN PASSÉ IMPARFAIT
Les intellectuels en France 1944-1956
de Tony Judt.
Fayard, coll. « Pour une histoire du XXe siècle », 404 p., 160 F.

Régulièrement, l'école historique française est aiguillonnée par des travaux venus d'ailleurs, qui, ayant investi sans crier gare notre pré carré, viennent tisonner nos débats historiographiques. Il y a près de vingt ans, les travaux de Robert O. Paxton tracèrent ainsi, sur l'histoire de Vichy, un sillon qui n'est pas près de se refermer. Plus récemment, les thèses de l'historien israélien Zeev Sternhell sur la *« droite révolutionnaire »* et le fascisme français entraînèrent un débat passionné, dont les effets ne sont pas encore retombés.

C'est maintenant sur un autre de nos champs d'investigation à fort enjeu de mémoire – l'histoire des intellectuels et de leurs engagements dans le siècle – que fait irruption un livre qui compte. Son auteur, Tony Judt, professeur à l'université de New-York, a d'emblée pointé son érudition vers une phase encore mal cicatrisée de notre histoire des clercs, la période du communisme conquérant – sur les cartes de l'Europe centrale et orientale comme dans les esprits des intellectuels occidentaux – de l'après-guerre.

Superbement servi par une traduction toute en finesse, l'auteur déploie un savoir impressionnant au service d'une instruction rigoureuse. Le mot instruction est bien celui qui semble convenir à la lecture du dossier ainsi établi, tant les chefs d'accusation sont explicités : *« Insouciance en présence de la violence, des souffrances humaines et de choix moraux douloureux »*, *« irresponsabilité intellectuelle »*. En première lecture de tels attendus, l'historien frissonne et s'inquiète.

D'une part, parce qu'il est, dans sa démarche scientifique, d'autant plus astreint au devoir de retenue que l'histoire du temps proche est un acquis récent et un fleuron de l'historiographie française, ayant conquis sa reconnaissance et sa légitimité à force de rigueur redoublée. D'autre part, parce qu'il lui faut constater l'absence de grandes consciences intellectuelles reconnues et écoutées dans notre France fin de siècle et, en même temps, noter une timide réapparition du clerc dans les débats nationaux : toute opération de mémoire un peu brusque risquerait donc de remettre en cause cette amorce de renaissance. Faut-il pour autant préconiser l'amnésie au convalescent ? Assurément pas, et le livre passionnant de Tony Judt, plus qu'une autopsie, constitue plutôt une analyse où transparaît, jusque dans les excès de nos clercs, l'histoire des passions françaises.

Plutôt que de s'engager dans des passages obligés et des développements attendus – la brouille des *« petits camarades »* Sartre et Aron, le conflit Sartre-Camus –, Tony Judt a choisi les chemins de traverse : l'épuration, par exemple, ou les grands procès à l'Est. Avec l'intention annoncée de se servir de ces études comme d'une loupe. Avec, également, cette précaution élémentaire : ne pas présenter l'engagement des intellectuels au sein du PCF ou sur ses marches, au temps de la guerre froide, comme de simples et sombres bacchanales, menées par des clercs obsédés par le sens de l'Histoire et grisés par le marxisme-léninisme.



Le procès Kravchenko en 1949 : haut fonctionnaire passé à l'Ouest, Victor Kravchenko (à gauche) dénonce les camps soviétiques. La presse communiste le traite de faussaire. Il attaque en diffamation les Lettres françaises.

KEYSTONE

Panne de Lumières

Par-delà cette obsession et cette griserie, précisément, Tony Judt, dont les travaux sur l'acculturation du marxisme au sein de la gauche française avaient été déjà légitimement remarqués, s'attache à recadrer son étude dans le moyen terme de l'histoire des cultures politiques françaises. Ainsi replacé en perspective, l'engagement philocommuniste de nombre d'intellectuels après la Libération apparaît comme une sorte de panne de Lumières au cœur de notre siècle.

Comment l'héritage du dix-huitième siècle, comment les principes de la Révolution et des combats républicains du dix-neuvième siècle, comment aussi les valeurs défendues au moment de l'affaire Dreyfus se sont-ils trouvés non pas seulement bafoués, mais éradiqués, abolis ? Comment, plus largement, tout un héritage politique fondé sur la Raison mais aussi sur la Morale s'est-il trouvé apparemment dilapidé, disparaissant dans les limbes des valeurs jugées « bourgeoises » et contre-révolutionnaires ? Là encore, Tony Judt dresse un diagnostic qui a la sècheresse d'un procès-verbal : *« Absence notoire de tout intérêt pour l'éthique publique ou la morale politique »*, *« anesthésie morale volontaire »*.

Ce diagnostic est d'autant plus grave qu'en creux ce sont les valeurs républicaines qui se trouvaient ainsi repoussées. Le mouvement sinistrogyre de notre vie politique avait, jusqu'à la Libération, à chaque décrochage de génération, relayé et transmis l'héritage, des républicains opportunistes aux radicaux puis aux socialistes. Au contraire, le décrochage suivant, dans les années 30 et surtout après 1945, fut un saut dans le vide : la culture devenue dominante chez les jeunes intellectuels n'était plus dépositaire des mêmes valeurs. Le court-circuit, dans un tel contraste, était inévitable. Mais s'il revêtit une telle ampleur et eut des conséquences aussi durables, c'est que parallèlement, à la même date, le libéralisme politique, déjà bien frêle en France, se trouva lui aussi placé en dérivation.

Tony Judt montre bien que ce qui aurait pu constituer alors un antidote ne fut donc, par son affadissement même, qu'une cause supplémentaire de la crise de la culture politique que connut alors notre pays. Il faudra quelque jour comparer la génération communiste de 1944-1956, étudiée ici, à celle, gauchiste, des alentours de 1968 : si la sortie du marxisme de la seconde paraît, avec le recul, avoir été plus aisée – au point qu'elle irrita, tant elle sembla s'accompagner de légèreté et de désinvolture –, c'est que cette sortie s'opéra à un moment où le libéralisme politique connaissait, au fil des années 70, une reviviscence remarquée. Certains y trouvèrent un sas de décompression, qu'on eut parfois le tort d'interpréter comme une rampe de reniement.

Il y a plusieurs années, on le sait, le débat porta sur « l'exception française » en politique. Le livre de Tony Judt pourrait bien réamorcer un autre débat qui hante notre conscience nationale, celui du « mystère français » pour ce qui concerne l'histoire de nos intellectuels. Et même si ce livre a tendance à gommer les facteurs de générosité et d'altruisme qui furent tout de même présents à cette date – non qu'il s'agisse, pour autant, de tenir une comptabilité en partie double sur ce proche passé, à coup sûr *« imparfait »* –, même si sa construction complexe lui donne parfois l'apparence d'un livre gigogne, il nous confirme bien, si besoin était, que la piste des cultures politiques est probablement celle où s'opéreront, en ces années 90, de nouvelles percées historiographiques. Il constitue assurément l'un des ouvrages récents les plus intelligents et les plus stimulants sur l'analyse de certaines de nos fièvres nationales du second demi-siècle.

Jean-François Sirinelli

Une morale de la vigilance

DE L'ÉTHIQUE DE LA DISCUSSION
de Jürgen Habermas.
Traduit de l'allemand par Mark Hunyadi,
Cerf, 208 p., 139 F.

A l'exception de Heidegger qui n'avait que mépris pour les questions morales, les principaux philosophes allemands de l'après-guerre – Adorno, Apel et Habermas en tête – ont fait de l'éthique l'aboutissement suprême de toute pensée philosophique. Chez Habermas, en particulier, ce thème s'est vu attribuer une place centrale dans *Théorie de l'agir communicationnel* (1) et plus encore dans *Morale et communication* (2). Toutefois la manière très personnelle dont il s'y trouve traité a soulevé, tant en Allemagne qu'aux Etats-Unis, de nombreuses objections, obligeant Habermas à rédiger, pour y répondre, les textes réunis en 1991 dans cet ouvrage intitulé *De l'éthique de la discussion*.

Pour être courtoises les polémiques dont ces textes se font l'écho n'en portent pas moins sur une question fondamentale : quelle règle doivent suivre les actions de l'homme vivant en société ? Complexe, la réponse de Habermas consiste à rappeler, d'abord, qu'il faut s'efforcer de rechercher ce qui est *« juste »* en soi, avant de songer à ce qui serait *« bien »* pour nous. D'origine kantienne une telle position se heurte, d'entrée de jeu, aux critiques des néo-aristotéliciens pour lesquels ne saurait exister aucune moralité transcendante aux réalités sociales et culturelles.

En second lieu Habermas affirme, toujours dans le sillage de Kant, que l'action juste est celle qui pourrait être voulue, dans une situation identique, par tout un chacun. Cette façon de redonner vie à la vieille notion d'impératif catégorique, désormais promu au rang de « principe d'universalisation », ne va pas, elle non plus, sans heurter un parti : celui des empiristes qui ont beau jeu de dénoncer le caractère vide et formel d'un tel principe.

Mais l'ont-ils bien compris ? C'est ce que conteste Habermas. Pour ce dernier l'universalité des normes morales peut retrouver un sens concret, pourvu qu'on la comprenne dans son contexte sociologique : celui d'une libre discussion entre les membres d'une même communauté, respectueux de certaines règles argumentatives – celles de la raison discursive – et désireux de les faire jouer jusqu'à ce que la délibération collective atteigne sa conclusion logique.

Bien entendu cette manière de relire la *Critique de la raison pratique*, à la limite de la linguistique la plus récente, soulève à son tour bien des interrogations. L'éthique peut-elle vraiment se rapprocher de l'idéal démonstratif qu'incarnent les sciences de la nature ? Le consensus constitue-t-il la meilleure garantie de la justesse d'une décision morale ? Et pour que la communication fonctionne idéalement entre les parties délibérantes, ne faut-il pas que certaines conditions empiriques, d'ordre matériel, soient préalablement réunies ?

Conscient de ces difficultés, Habermas s'efforce de les minimiser en expliquant que, de toutes façons, il n'existe pas de meilleure voie que la sienne. Ce qui est sûr, à tout le moins, c'est que l'éthique de la discussion présente, sur d'autres théories rivales, un avantage incontestable : celui d'empêcher toute séparation entre morale, droit et politique. Malgré la relative fragilité de ses fondements, elle justifie l'exercice de la raison critique contre toutes les perversions de l'ordre social et offre ainsi, à la vigilance du citoyen, la plus argumentée des cautions philosophiques.

Christian Delacampagne

(1) 1981 ; traduction française, Fayard, 1987.

(2) 1983 ; traduction française, Cerf, 1986.

L'invention du sabbat

Suite de la page 25

L'explication a paru à la fois trop convenue et trop courte à certains médiévistes qui ont regretté que le livre de Carlo Ginzburg « saute » en quelque sorte le Moyen Age, sous-estimant ainsi l'importance des procès faits aux hérétiques, au moins depuis le XIe siècle, dans l'élaboration de l'imaginaire associé aux sorciers.

Soucieux (et peut-être jusqu'à l'excès) d'éviter les fausses continuités dans la première partie de son ouvrage, Carlo Ginzburg n'a plus la même prudence dans celles qui suivent. Avec une érudition étourdissante, il rassemble les attestations disponibles des croyances qui constituent pour lui la matrice même d'une « sorcellerie » différente de celle construite par les théologiens et les juges. Il s'agit de retrouver, derrière le « sabbat des sorcières », les *storie notturne* vécues par les communautés rurales, bien avant que la démonologie ne s'en empare et bien au-delà des aires géographiques où elle a dressé ses bûchers.

La première de ces histoires raconte les chevauchées nocturnes de femmes en état d'extase qui, l'âme séparée du corps, accompagnent dans le monde des morts une déesse féminine, diversement nommée : Diane, Hérodiade, Perchté, Holda, etc. Est-il possible d'inscrire dans le temps et l'espace une telle croyance ? En première analyse, la géographie de ses attestations paraît renvoyer à un « substrat celtique ». Une « anomalie » – sa présence en Sicile – interdit, toutefois, une telle conclusion et fait postuler *« une couche plus profonde et plus ancienne, où se mêlent des éléments celtiques et grecs, peut-être méditerranéens »*, cristallisés dans la figure de la déesse nourricière, associée à l'ourse et maîtresse des animaux.

La quête peut-elle finir là ? Non car deux autres traits invitent à un pas supplémentaire : le pouvoir qu'a cette divinité féminine de ressusciter les animaux morts, l'état d'extase des femmes qui l'escortent « en esprit ». Ces deux croyances conduisent vers le chamanisme des peuples chasseurs de Sibérie ou de Laponie. Elles indiquent que c'est là, dans le monde eurasiatique, qu'il faut situer *« le noyau folklorique du sabbat »* : l'expérience de l'extase qui permet les voyages nocturnes dans le monde des morts.

La descente tentée par Carlo Ginzburg dans ce qu'il désigne comme un *« gouffre temporel vertigineux »* force l'admiration mais suggère, aussi, beaucoup de questions. Comment, en effet, lui fixer un terme ? Et, d'ailleurs, faut-il le faire si, finalement, le socle de la sorcellerie est une sorte de religion agraire primordiale universellement partagée ? D'autre part, quels sont les indices qui autorisent à conclure à la forte parenté entre des mythes, des croyances, des fables attestés dans des temps et des espaces fort différents ?

Le livre est implicitement habité par le modèle de la cladistique – cette démarche maintenant pratiquée dans les sciences de la nature qui fonde sur une identification systématique, formalisée, des caractères communs à plusieurs espèces ou groupes la classification des organismes et la reconstruction de l'évolution. Centrée sur la reconnaissance d'homologies, c'est-à-dire du partage des mêmes caractères par différentes espèces, apparemment fort éloignées et pourtant parentes, la référence à la cladistique constitue un modèle pertinent pour une approche qui se veut, avant tout, « morphologique ».

Elle pose, toutefois, une redoutable question : celle des critères permettant de faire le partage entre de véritables « homologies » et de simples ressemblances, entre des parentés démontrées et des juxtapositions aléatoires. Travaillant sur un matériau historique et ethnologique forcément disparate et toujours à distance des croyances et des rites qu'il rapporte, le livre de Ginzburg ne peut que glisser des homologies aux ressemblances et, ainsi, investir d'un degré de probabilité très inégal les différentes séries qu'il construit.

L'analyse de la version masculine du culte extatique féminin conduit aux mêmes interrogations. En effet, ce n'est pas seulement dans le Frioul que des groupes d'hommes, prédestinés par une marque physique ou les circonstances de leur naissance, livrent « en esprit » des batailles périodiques contre les sorciers pour assurer la fertilité des terres. Les *kresniki* dalmates, les *taltos* hongrois, les *bukudzauta* ossètes ou les loups-garous baltiques mènent de semblables combats. Comme le prouve la présence des *taltos* hongrois dans la série, le mythe ne peut être indo-européen. Il ramène aux extases des chamanes eurasiatiques qui, eux aussi, peut-être après avoir consommé des substances hallucinogènes, livrent bataille pour l'abondance.

Le choix du très grand angle

De là, la conclusion de Carlo Ginzburg : *« Il est inévitable de conclure qu'un même schéma mythique a été repris et adapté dans des sociétés très différentes entre elles, du point de vue écologique, économique et social. Dans les communautés de pasteurs nomades, les chamanes tombent en extase pour procurer des rennes. Leurs collègues, dans des communautés d'agriculteurs, font la même chose pour obtenir – selon les climats et les latitudes – du seigle, du blé ou du raisin. »* Selon les inclinations de chacun, on pourra préférer soit la recherche de ce « schéma mythique » d'assiette quasi universelle, soit – à supposer qu'il existe – l'étude des modalités et des significations qui sont les siennes dans chacune des configurations historiques où il est manié.

Dans ce livre, Carlo Ginzburg, au risque de dérouter ses fidèles, habitués à l'approche micro-historique des *Batailles nocturnes* ou du *Fromage et des vers*, choisit délibérément le très grand angle. Lorsqu'il analyse comment les rites expriment les croyances liées aux visites dans le monde des morts, le cadre eurasiatique à son tour paraît trop étroit puisque *« du Proche-Orient au Japon, ces rites, modelés sur des archétypes métahistoriques, symboliseraient, avec le renversement de l'ordre habituel, l'irruption périodique d'un chaos primordial, suivie d'une régénération temporelle ou d'une refondation cosmique »*.

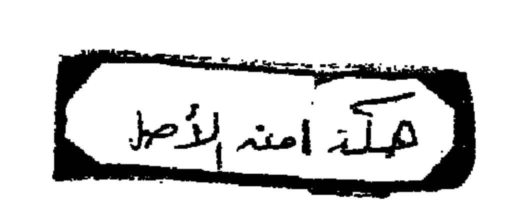
Transmission historique ou archétypes métahistoriques ? Dans sa dernière partie, qui fait retour sur le fond mythique du sabbat, le livre hésite entre les deux explications. Ecartant une hypothèse de type dumézilien, qui rapporterait les parentés mythiques à une communauté d'origine, Carlo Ginzburg suggère le rôle décisif des Scythes dans la diffusion des croyances chamaniques : les ayant reçues des peuples nomades d'Asie orientale, ils les auraient propagées dans toute l'Europe orientale et centrale, jusqu'à la Baltique, et les auraient transmises à leurs voisins celtes : *« On peut se demander si la confluence (entre VIe et IVe siècle avant J.-C.) de Thrace (ou de Thraco-Gètes), de Scythes et de Celtes dans la zone du bas Danube ne fournit pas une clé permettant de déchiffrer, d'un côté, la physionomie de la déesse suivie par l'armée des âmes ; de l'autre, la distribution géographique de son culte extatique. »*

L'hypothèse, brillante, ne convainc pas tout à fait. Ni ceux pour qui la place donnée à l'extase dans la tradition chrétienne constitue le chaînon manquant de la filiation ainsi reconstruite. Ni ceux qui ont quelque suspicion envers ces transmissions dont il est impossible de repérer les mécanismes et les modalités et qui paraissent exemptes des tensions et résistances pourtant impliquées par toute entreprise d'acculturation. Ni finalement Carlo Ginzburg lui-même dans la mesure où les extases chamaniques ne sont qu'une expression particulière d'une inquiétude universelle : celle que fait peser le monde des morts sur la société des vivants.

On laissera au lecteur le plaisir des rencontres inattendues, par exemple avec Œdipe et Cendrillon, que lui ménagent les derniers chapitres. L'approche morphologique y déploie d'extrêmes virtuosités, risquant les rapprochements les plus hardis. D'élargissements en élargissements, le travail savant aboutit à une certitude philosophique : *« Il y a bien longtemps,* écrit Ginzburg, *je m'étais proposé de démontrer de manière expérimentale, d'un point de vue historique, l'inexistence de la nature humaine ; je me suis trouvé, vingt-cinq ans plus tard, soutenir une thèse exactement inverse. »* Soit. Mais, même si Ginzburg prend soin de définir l'universel comme *« l'activité catégorielle qui réélabore sous forme symbolique les expériences concrètes (corporelles) »*, on peut se demander, le livre refermé, si la cause est vraiment gagnée et si *le Sabbat des sorcières* n'est pas, à la fois, beaucoup plus et beaucoup moins qu'une démonstration (qui n'était peut-être pas nécessaire...) de l'existence de la nature humaine...

Moins, dans la mesure où un doute salutaire empêche d'adhérer sans résistance aux homologies que propose une érudition séductrice. Plus, puisque, dans sa quête même, Carlo Ginzburg identifie et classe les multiples matériaux mythiques et rituels avec lesquels des univers symboliques très éloignés dans le temps et l'espace ont pu construire des croyances et des représentations propres – donc, en fin de compte, de la différence.

Roger Chartier





LE MONDE DES LIVRES

LETTRES ÉTRANGÈRES

Il est si facile de tuer

Les héros de Cormac McCarthy réjoignent la cohorte des damnés de l'Amérique



GILLES PERESS/MAGNUM

Cormac McCarthy : adepte du réalisme froid

UN ENFANT DE DIEU
(Child of God)
de Cormac McCarthy.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Guillemette Belleteste,
Actes-Sud, 169 p., 108 F.

Lester Ballard est né sous une mauvaise étoile. C'est son histoire maudite que raconte Cormac McCarthy, une histoire dont les gens du comté de Sevier, Tennessee, n'aiment pas trop parler, ou alors avec très peu de mots. De toute manière, personne ne pouvait souffrir ce type, pour une raison ou une autre, ou simplement parce que, depuis le début, on voyait bien qu'il était dingue, sans doute à cause de son père, qu'il avait vu pendu dans la grange, la langue noire et les yeux exorbités. Lester Ballard, son couteau dans la poche, son fusil graissé à portée de main, petit, crasseux, de plus en plus maigre, la mâchoire hérissée de quelques poils, et la tête de travers depuis que Buster l'a cogné, mène sa vie à sa manière, en parlant tout seul. Au début, il a quand même une maison, puante, toit de bardeaux, mauvaises herbes, crottes de renard, et une cheminée. Toujours il prend grand soin de rassembler toutes ses affaires, ce qu'il ramasse, et puis il se fait à manger, au milieu des vieux journaux pourris qui traînent par là. Autour, il y a la montagne et ses grottes secrètes, la vallée, avec ses buissons de chèvrefeuille pleins de vieilles boîtes de conserve, les grands bois, et les chemins jonchés d'ordures. C'est un paysage brutal, les gens du comté sont brutaux, mais lui, Lester Ballard, est simplement dingue.

C'est une question de nuances. Il se déplace tranquillement, il parle aux poissons, *«gros fils de pute»*, il parle aux oiseaux moqueurs, il flingue les écureuils pour faire des civets, il flingue les grenouilles pour s'amuser. Une fois, il arrache la tête d'une vache. Ça n'impressionne pas vraiment les voisins, ils ont leurs problèmes. Et puis ils aiment bien rouler et humilier Lester Ballard.

Courtes scènes, gros plans, gestes simples, Cormac McCarthy traque cette espèce spéciale de chasseur du Tennessee qu'est Lester Ballard. Ballard va chez son pote, le gardien de la décharge, la fille du gardien montre sa culotte. Ballard gagne des ours en peluche à la fête foraine. Ballard lutte contre l'hiver terrible, et quand il demande à la neige de tomber plus fort, elle le fait. Ballard attrape un petit oiseau vivant, il le porte à un enfant idiot. L'idiot bouffe l'oiseau vivant. Voilà ce qu'on fait avec les petits jouets.

Imperceptiblement, dans ce calme blanc de l'hiver, la logique veut qu'il se passe des choses encore plus terribles. Lester Ballard croise des femmes dans la montagne. C'est dommage pour elles. Il croise des voitures. Sur les banquettes arrière, il y a des couples qui font l'amour. Tant pis pour eux. Ballard commence une collection de femmes mortes. Il les aime, il leur achète des robes rouges, il se fait des perruques avec leurs cheveux.

Terreur muette

Dans le comté de Sevier, Tennessee, il y a un fou en liberté, on met du temps à s'en apercevoir. C'est un endroit où il est si facile de tuer, si logique. Lester Ballard a rejoint la cohorte des damnés de l'Amérique. Comme les héros de Faulkner, Steinbeck, Flannery O'Connor, il poursuit son chemin de croix, en grommelant des phrases magnifiques, dignes de Beckett, de Michaux.

Cormac McCarthy, dont on dit qu'il passe beaucoup de temps à regarder le bout de ses chaussures et très peu à expliquer ses livres, et qui s'affirme comme un très grand écrivain américain, décrit les visages, les vieux bouts de ferraille, une humanité abandonnée des dieux, et toute proche évidemment. Adepte de ce réalisme froid qui tord les apparences, mais si peu, si calmement, il n'arrache à son lecteur ni un cri ni une larme. Plutôt une sorte de terreur muette devant le mystère opaque du mal.

Geneviève Brisac

Une Anglaise trop légère

Un écrivain qui épingle les petits péchés des hommes

TOMBÉ DU CIEL
(The Sugar Mother)
d'Elizabeth Jolley.
Traduit de l'anglais
par Françoise Cartano,
éd. Deux Temps Tierce,
205 p., 110 F.

Elizabeth Jolley a beau vivre aujourd'hui en Australie, elle reste l'une de ces vieilles dames anglaises qui se font une joie de la méchanceté tant qu'elle est suffisamment courtoise, subtile et diffuse pour que l'on puisse en ricaner sans trop en avoir l'air.

Personne n'est véritablement méchant dans le monde d'Elizabeth Jolley : juste un tantinet lâche et irresponsable, avec cette bonne conscience que donne une société où l'anticonformisme devient la plus chic des modes. Que demander de plus à un écrivain dont l'obsession est d'épingler avec soin, comme autant de papillons, les petits péchés des hommes?

Laissé un an en liberté par sa femme qui s'envole pour une série de colloques autour du monde, Edwin Page oublie vite que la tristesse est de mise à son célibat provisoire. Quelques coups de téléphone langoureux à son énergique et virile épouse ne doivent pas l'écarter de la tâche douloureuse qui lui incombe soudain : c'est qu'il lui faut se dévouer à la cause de ses deux nouvelles voisines mises à la porte de leur maison – les pauvres femmes! – pour en avoir perdu les clés.

Un sein tout frais

Edwin, qui a la cinquantaine et le sens du devoir, doit se plier à l'obligation d'accueillir ses deux hôtes avec une tendresse toute délicate : la plus âgée, dont il apprécie le verbe intarissable et les talents culinaires, et surtout sa jeune fille, Leila, qui appelle tout particulièrement la compassion. Apercevant un sein tout frais à travers son corsage décolleté, Edwin sent subitement, en elle, un talent inavoué pour la conversation, et, en lui, la responsabilité difficile de veiller à son épanouissement. Son épouse, songe-t-il sincèrement, ne manquera pas de le remercier de son dévouement.

L'univers d'Elizabeth Jolley tient à trois fois rien. Un peu comme les jambes d'Icare qui s'agitent vainement dans un coin du tableau de Bruegel sans rien perturber de l'ordre du monde, les événements les plus graves se noient et se confondent dans les anecdotes anodines. C'est à la fois la faiblesse du roman, qui ne joue que de cette légèreté un peu fade, et la subtilité du regard de l'écrivain, tout en sourires et en sarcasmes discrets sur les médiocrités humaines qui trouvent toujours à s'excuser de ce qui est *«tombé du ciel»*.

Marion Van Renterghem

Une folie qui danse

MÉRIDIEN DE SANG
(Blood Meridian or the Evening Redness in the West)
de Cormac McCarthy.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par François Hirsch.
Gallimard, 381 p., 100 F.

Méridien de sang est le premier livre paru en France de Cormac McCarthy (Gallimard, 1988). Il reparaît aujourd'hui, toujours chez Gallimard, dans la collection «Noire». Le héros de ce western torrentiel est de la même famille que Lester Ballard. Un enfant pâle et mal lavé, qui ne sait ni lire, ni écrire, ni ce qu'est un geste gentil. *«En lui,* écrit McCarthy, *couve un appétit de violence aveugle»*, qui va avoir tout loisir de s'exprimer au cours de trois cent quatre-vingts terribles pages.

Mais *Méridien de sang* est tout le contraire de l'*Enfant de Dieu*. Au désert humain qui entoure Ballard s'opposent ici des hordes d'hommes violents, décrits en plan large, mêlées indescriptibles et assourdissantes, jurons, coups de feu, hurlements. C'est une tumultueuse chevauchée sauvage, c'est la guerre, les Indiens, les scalps, les oreilles coupées et les colliers de dents en or.

A la lumière blanche de l'hiver du Tennessee a succédé une lumière crépusculaire de bivouacs, de couloirs montagneux, d'estaminets puants où le Juge disserte inlassablement, terriblement, sur la nature des hommes, nés pour le jeu, et quel meilleur jeu que la guerre?

Odeurs de chevaux et de whisky, odeurs d'ours morts et d'urine, odeurs de panique et bruits de patrouille, c'est d'une autre folie qu'il s'agit. Une folie qui danse, comme dit le Juge.

G. Br.

Un enfant dans la ville


D.J. HUTCHINSON

Pat Barker

L'HOMME QUI N'ÉTAIT PAS LA
(The Man who wasn't there)
de Pat Barker.
Traduit de l'anglais par Lucien Le Bouille.
éd. des Cendres, 154 p., 120 F.

En Pat Barker, *écrivain que* son premier roman, *Union Street* (1982), révéla d'emblée aux lecteurs anglais, *on a pu voir une* descendante lointaine des «jeunes hommes en colère» qui à la fin des années *50* s'attachèrent, en des termes strictement réalistes, à explorer des thèmes sociaux, *inspirés* notamment par la classe ouvrière.

Son quatrième roman, *l'Homme qui n'était pas là* (1988), *le premier à être publié* en français, confirme son aisance dans l'analyse d'une couche *sociale déterminée*, avec ses personnages à la fois banals et hauts en couleur, petits *truands*, serveuses de bar ou diseuses de bonne aventure, et surtout son art d'utiliser le dialogue, une certaine justesse de ton dans l'évocation de la vie quotidienne.

Là, c'est un petit garçon qui *est le héros de l'histoire*, un enfant de douze ans à l'imagination fertile, que sa mère, ser*veuse dans un night-club*, laisse le plus souvent livré à lui-même. Sa quête et ses rêveries tour*nent autour de son père*, dont l'identité le hante, car il en ignore tout, sinon qu'il fut soldat *pendant la dernière guerre*. Dès lors la vie et les découvertes de l'enfant, qu'il s'agisse de celles *de la violence* et *de la peur* ou de celle du sexe, vont servir de trame à l'histoire qu'échafaude son *imagination enfiévrée*.

Les scènes de la *rue*, telles que les perçoit un enfant qui vagabonde librement dans la ville – *images surprises* sur l'écran d'une salle de cinéma où l'on s'est glissé sans permission, visions de la sexualité et de la mort aperçues, moyennant quelques pièces, par la fente d'une machine dans l'univers illuminé de la foire, rencontre d'un travesti aux lèvres rouges et luisames en lequel il reconnaît *bientôt l'homme qui tient* la confiserie du coin, – ces scènes nocturnes, avec les personnages *qui les peuplent*, vont passer dans les épisodes de l'histoire qu'invente l'enfant et qui, ainsi, se confond peu à peu *avec sa propre vie*.

De cette histoire, son père est bien entendu le héros ; histoire de guerre, de bravoure et de terreur, *inspirée de romans populaires* et de mauvais films, où l'on retrouvera le travesti, devenu *héros de la Résistance*, l'écolier gras et asexué que briment ses camarades, l'instituteur malveillant transformé en *chef de la Gestapo*.

Les peurs de l'enfant apparaissent, celle de la lâcheté possible comme de la violence toujours *menaçante, mais aussi celles* que suscite une société où la non-conformité est tôt réprimée : l'ambiguïté sexuelle qui, dit-on, guette un enfant élevé dans un univers exclusivement féminin. D'un récit à l'autre, les *situations se retrouvent* et s'enchaînent sans que, parfois, on puisse distinguer la fiction de *la réalité ; parallèles où* se trouvent soulignées, à travers les craintes enfantines, les failles du monde des adultes.

Une apparition fantomatique suit l'enfant et traverse le récit, joignant les deux mondes, un personnage en noir dont on ne sait s'il représente le père, auquel l'enfant s'est identifié, ou l'enfant lui-même, et dont il *devra se libérer pour que prenne* fin son histoire en même temps que s'achèvera le roman. C'est *en effet sur* l'absence du père que se clôt ce très joli récit, et sur l'espace blanc qui demeure *lorsque* l'imagination – celle du romancier aussi bien que celle de l'enfant – a cessé de donner vie aux personnages.

Christine Jordis

Le vrai Lawrence d'Arabie

On connaît mal, en France, l'auteur des « Sept Piliers de la sagesse ». Divers ouvrages viennent combler cette lacune

DÉPÊCHES SECRÈTES D'ARABIE
et autres textes
de T. E. Lawrence.
Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1040 p., 160 F.

LAWRENCE EN ARABIE
d'Henry Laurens,
Gallimard, coll. « Découvertes » , 176 p., 75 F.

Personnage légendaire et controversé, Thomas Edward Lawrence suscite, en France, des jugements extrêmes. Le film de David Lean *Lawrence d'Arabie* l'a irrémédiablement embaumé. Cette geste hollywoodienne est l'exact pendant d'une autre caricature, source d'une rancune durable, qui le dépeint comme viscéralement anti-français à l'époque de ses exploits proche-orientaux. Si l'on ajoute à cela quelques mystères et soupçons à bon marché – était-il homosexuel ? Sa mort, à quarante-six ans, aux commandes d'une moto de grosse cylindrée, *fut-elle réellement accidentelle ?* – on tient là les raisons d'un tenace malentendu.

Lawrence, dit d'Arabie, n'a pas facilité la tâche des chercheurs. Personnage protéiforme, il fut à la fois archéologue et médiéviste, agent de renseignement et chef de guerre, diplomate et écrivain. Qui était-il vraiment ? Quelle blessure intime chercha-t-il à guérir en s'engageant, la gloire venue, comme simple soldat et sous un pseudonyme, dans la Royal Air Force ? A la fin de sa vie, l'auteur des *Sept Piliers de la sagesse* se *faisait fouetter* par un *rude* camarade de chambrée. Il avait été violé en 1917 lors de sa capture par les Turcs à *Deraa* au sud de Damas et était de naissance adultérine, deux stigmates qui lui furent, jusqu'au bout, un calvaire.

Un tel personnage ne peut qu'enflammer les imaginations. On a recensé pas moins de trente *biographies* et 4 595 articles sur Lawrence d'Arabie. Jusqu'à présent, les lecteurs de langue française *n'étaient pas gâtés. Ils sont* comblés aujourd'hui que paraît ou va paraître tout ce qu'il faut avoir lu *sur* le vrai T. E. Lawrence.

Tout ce qu'il faut avoir lu de Lawrence aussi. Premier tome d'un triptyque impatiemment *attendu*, la collection «*Bouquins*» publie, sous la direction de Francis Lacassin, un fort volume regroupant les dépêches secrètes que Lawrence rédigea pour le *Bulletin arabe*, une collection d'analyses et d'études que les services de renseignement britanniques firent paraître au Caire de 1916 à *1918*. On trouve en outre dans ce volume un très grand nombre de lettres de Lawrence à des correspondants les plus divers ainsi que, sous le titre le *Rêve anéanti*, les articles marquants qu'il écrivit dans des journaux et revues de son pays pour défendre sa vision de l'avenir du Proche-Orient.

Les meilleurs connaisseurs de Lawrence ont été mobilisés par Francis Lacassin pour mettre en perspective les analyses, récits et confidences de celui que ses proches appelaient Ned. Préfacier, traducteur et annotateur d'un grand nombre de ces textes, pour la plupart inédits ou indisponibles en français, Maurice Larès est le spécialiste hexagonal de Lawrence *d'Arabie, auquel il a consacré une* thèse remarquable (1). Jeremy Wilson, dont la biographie de référence (2) devrait paraître en français chez Denoël à la fin de 1993, présente de son côté les *Lettres de T. E. Lawrence à E. T. Leeds*, le conservateur du fameux Ashmolean Museum d'Oxford, où «Ned» aimait se ressourcer. Enfin, Malcom Brown préface les autres lettres, les plus nombreuses puisqu'elles constituent les deux tiers de ce *volume*.

Dépréciation de soi

On mesure à certaines de ces lettres la tragédie personnelle de Lawrence, la dépréciation de soi et les fêlures psychiques que lui causèrent ses années d'Arabie, depuis son engagement, à vingt-huit ans, aux côtés de Fayçal jus*qu'à l'entrée triomphale* dans Damas deux ans plus tard, les Turcs défaits, avec rang de colo*nel. L'une des lettres préfacées par* Malcom Brown livre la clé de sa non-sexualité, qui a intrigué de nombreux psychiatres et psychanalystes, jusqu'à un brillant lauréat du Prix Pulitzer (3). *«La durée de la jouissance, dans le sexe*, écrit Lawrence qui a dépassé à cette époque la quarantaine, *me paraît fort douteuse. J'ai posé la question aux gars de* [ma] *chambrée. (...) Ils n'en sont pas sûrs : mais ils disent que tout est terminé en dix minutes : et que les préliminaires (...) prennent la plus grande partie des dix minutes. Quant à moi, je n'en ai pas fait l'essai, et j'espère ne pas le faire.»*

Les *Dépêches secrètes d'Arabie* ainsi que les articles regroupés sous le titre *le Rêve anéanti* dépeignent un Lawrence chef de guerre et diplomate, anticolonialiste avant l'heure, champion de la cause arabe sinon de l'unité arabe, à laquelle il ne croyait pas. Comme le fait remarquer Gérard Chaliand dans sa récente présentation d'un recueil d'articles qui figurent aussi dans le volume de la collection «Bouquins», Lawrence fut *«le premier Occidental à repenser et à pratiquer la guérilla sur le terrain de l'autre»*, un savoir-faire que démontrait déjà la lecture des *Sept Piliers de la sagesse* (*Guérilla dans le désert*, de T. E. Lawrence. Présentation de Gérard Chaliand. Editions Complexe, 96 p., 47 F).

Des *Sept Piliers de la sagesse*, justement, on ne connaissait que la traduction de Charles Mauron, *qui date de 1936* et *vient* d'être rééditée en «poche» (Petite Bibliothèque Payot/Documents, 774 p., 72 F). Une autre traduction a vu le jour récemment, due à Julien Deleuze (collection «Folio» Gallimard, *958* p., *51 F*). Elle précède celle de Jean Rosenthal que Guy Schoeller, directeur de la collection «Bouquins», pro*met pour dans quelques mois*. Il sera temps, alors, de juger de ces trois versions.

Après ce deuxième volume, *consacré aux Sept Piliers*, paraîtra en «Bouquins», en 1994, le troisième et dernier volet des *Œuvres* de Lawrence. On y *trouvera la Matrice*, son autre livre majeur, où il raconte sa vie de simple soldat, et des textes de critique littéraire, car il avait aussi ce talent.

En attendant la parution en français de la biographie de Jeremy Wilson, la meilleure initiation à Lawrence d'Arabie, l'homme et sa destinée, est depuis peu le *Lawrence en Arabie* que signe Henry Laurens dans la collection «Découvertes» de Gallimard. Ce petit livre est une exceptionnelle réussite. Les talents de pédagogue d'Henry Laurens font merveille pour expliquer au profane le Proche-Orient de l'entre-deux-guerres, dont Lawrence fut l'un des architectes. L'iconographie et la mise en page sont, elles aussi, dignes d'éloges. Elles égalent en qualité le livre qui, outre-Manche, est considéré comme l'album de référence (4).

Cette gerbe d'ouvrages de ou sur Lawrence d'Arabie ne versent pas, pour une fois, dans la mythologie, un registre qui a eu et garde ses adeptes, comme en témoigne la réédition de la première biographie consacrée en 1933 au grand homme (*Lawrence et les Arabes*, de Robert Graves. Petite Bibliothèque Payot/Voyageurs, 328 p., 68 F) et surtout la parution, annoncée pour l'automne 1994, dans la Pléiade, d'un roman inédit de Malraux, *le Démon de l'absolu*, une «rêverie» sur Lawrence qui date des années 40 et dont on ne connaissait jusqu'à présent qu'un seul chapitre publié en 1946 par les Editions du Pavois sous le titre «N'était-ce donc que cela ?».

Bertrand Le Gendre

(1) *Cette thèse a fait l'objet d'une publication partielle en 1980 sous le titre T. E. Lawrence, la France et les Français.* Coéditée par les Publications de la Sorbonne et l'Imprimerie nationale.

(2) *Lawrence of Arabia*, de Jeremy Wilson. Heinemann, 1989.

(3) John E. Mack. *A Prince of Our Disorder. The life of T. E. Lawrence*. Réédité en 1990 par Oxford University Press.

(4) *T. E. Lawrence*, de Jeremy Wilson. *National Portrait Gallery Publications*, 1988.

★ Signalons par ailleurs la publication dans le n° 40 de la revue *l'Infini* de « La science de la guérilla » de T. E Lawrence, un texte traduit et présenté par Pierre Naville (Gallimard, 80 F).

★ La FNAC et « le Monde des livres » organisent le vendredi 27 novembre à 18 heures à la FNAC Etoile, 26, avenue des Termes à Paris (17e), une table ronde sur *Lawrence d'Arabie* à laquelle participent Maurice Larès, Henry Laurens, Guy Schoeller et Jeremy Wilson. Débat présenté par Bertrand Le Gendre.

LISEZ AUSSI LES LIVRES DE VOS ENFANTS

Petits formats, petits albums

Les livres ne sont pas forcément faits pour faire des cadeaux et remplir la hotte du Père Noël. C'est tellement mieux de pouvoir en choisir tout au long de l'année, chez le libraire, à la bibliothèque, dans l'armoire de livres de la classe, pour lire, le soir, avant de s'endormir. En voici quelques-uns, fraîchement parus, qui prennent peu de place, peu de temps. Mais resteront dans les mémoires.

Un classique qui va avoir cent ans : les histoires de Pierre Lapin, *alias* Peter Rabbit, traduites en français depuis 1921, rééditées à l'occasion de l'exposition «*Pierre Lapin* au Musée d'Orsay» (jusqu'au 6 janvier) avec les aquarelles, dessins originaux, éditions anciennes de Beatrix Potter (1866-1943), remarquable observatrice de la nature à qui la société anglaise refuse toute carrière scientifique. Un bel album intitulé *Naissance de Pierre Lapin ou l'art de Beatrix Potter* par Anne Stevenson Hobbs présente un choix de peintures et de dessins (Gallimard, 192 p., 220 F).

▶ **La Bibliothèque de Pierre Lapin**, *de Beatrix Potter. 15 titres, 10,8 x 14,3 cm, Gallimard «Jeunesse», 64 p., 34 F (à partir de 6 ans). Egalement petits livres animés (10 p., 36 F), livres cartonnés (32 F), cartes postales (44 F).*

∴

Dix pages cartonnées, bien solides, pelliculées, colorées, découpées comme un répertoire sur les bébés animaux : ce qu'ils font, ce qu'ils mangent, leurs amis. Sans texte.

▶ **Bébé chameau. Bébé girafe. Bébé koala. Bébé perroquet**, *de Grégoire Solotareff et Nadja. 24 titres parus. 12 x 12,5 cm. Hatier, 18 F (pour les tout-petits).*

∴

Collection «Rayon bleu»... Des petits livres souples bien présentés, des textes lisibles, délicatement illustrés, *pas chers, marquent* le démarrage d'une nouvelle maison d'édition qui a pour but d'aider l'enfant à ne plus craindre le livre. Et de *prendre* du plaisir à lire des histoires. Beaucoup d'histoires.

▶ **Le Méchant Crocodile, et la Maligne Petite Cane**, *de Max Velthuijs (3 à 6 ans)* ; **Malika et le chat-borgne**, *d'Antoine Sabbagh, ill. Claude Lapointe*, **l'Enfant d'éléphant**, *de Rudyard Kipling, ill. Agnès Mathieu (6 à 9 ans)* ; **le Nez**, *de Gogol, ill. J.-L. Besson*, **Saint Nepomucène et le savetier**, *d'Alexandre Dumas, ill. Pierre Denieuil (9 à 12 ans). Editions Calligram, 9,5 x 13 cm, 30 p à 168 p. couleur, entre 20 et 24 F.*

∴

Des albums négatifs pour gentils petits teigneux qui pourront, tranquillement, se poser en s'opposant et défouler une agressivité tempérée par les dessins expressifs de Marol. A propos, l'«âge du non», ça s'arrête quand ?

▶ **Collection « J'ai pas » : « J'ai pas sommeil », « J'ai pas d'idée », « J'ai pas envie »**, *de Marol. Cartonné 16 x 16 cm. Editions Limaille, 24 p., 58 F (à partir de 3 ans).*

∴

Une tortue verte qui affronte de drôles d'aventures dans une suite de dessins sans texte, ce qui n'exclut pas de savoir lire. Même pour écrire son premier roman...

▶ **Gudule écrit un roman, Gudule et le miroir désobéissant**, *de Magali Chaudet. 19,5 x 19,5 cm. Epigones, 24 p., 52 F (à partir de 4 ans).*

∴

« Debout, espèce de courge, les carottes sont cuites. T'as fait chou blanc... » Sur un thème de fruits et légumes (et de « grosses *légumes* » !), une initiation simple à un argot qui a pris un coup de vieux, mais qui amusera les petits.

▶ **Un pruneau dans la citrouille**, *de Martine Dorra, ill. Daniel Maja. 17,5 x 11 cm. Seuil, collection «Petit point», 40 p., 28 F (à partir de 7 ans).*

∴

En hommage à Raymond Queneau, quelques «exercices de poule» à partir d'une comptine bien connue : *Une poule sur un mur, qui picote du pain dur...* Avec les remarquables illustrations en noir et blanc du gallinacée sous toutes ses formes. Pour lecteurs sophistiqués

▶ **Cocottes perchées**, *de Thierry Dedieu, ill. Katy Couprie. Cartonné, 15,5 x 12,5 cm. Le Sourire qui mord, 58 p., 52 F (à partir de 8 ans).*

∴

« La guerre c'est nul, mais il faut parfois la faire »... Guerres mondiales, guerres civiles, guerres nucléaires. Des discussions sur la guerre menées par Gilles Perrault avec une classe de cinquième d'un collège de Caen. *Une sorte de livre* de morale politique du maître et de l'élève qui ne donne pas de solution, mais présente un large éventail de réflexions parfois surprenantes de la part de jeunes pour qui la guerre, c'est ailleurs. Une bonne base de discussions.

▶ **Pourquoi les guerres ?**, *de Gilles Perrault, avec une classe de collège. Dessins de Serge Bloch. 17,5 x 11 cm. Seuil, coll. «Petit point», 60 p., 35 F (à partir de 10 ans).*

N.Z.